This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07584427 8

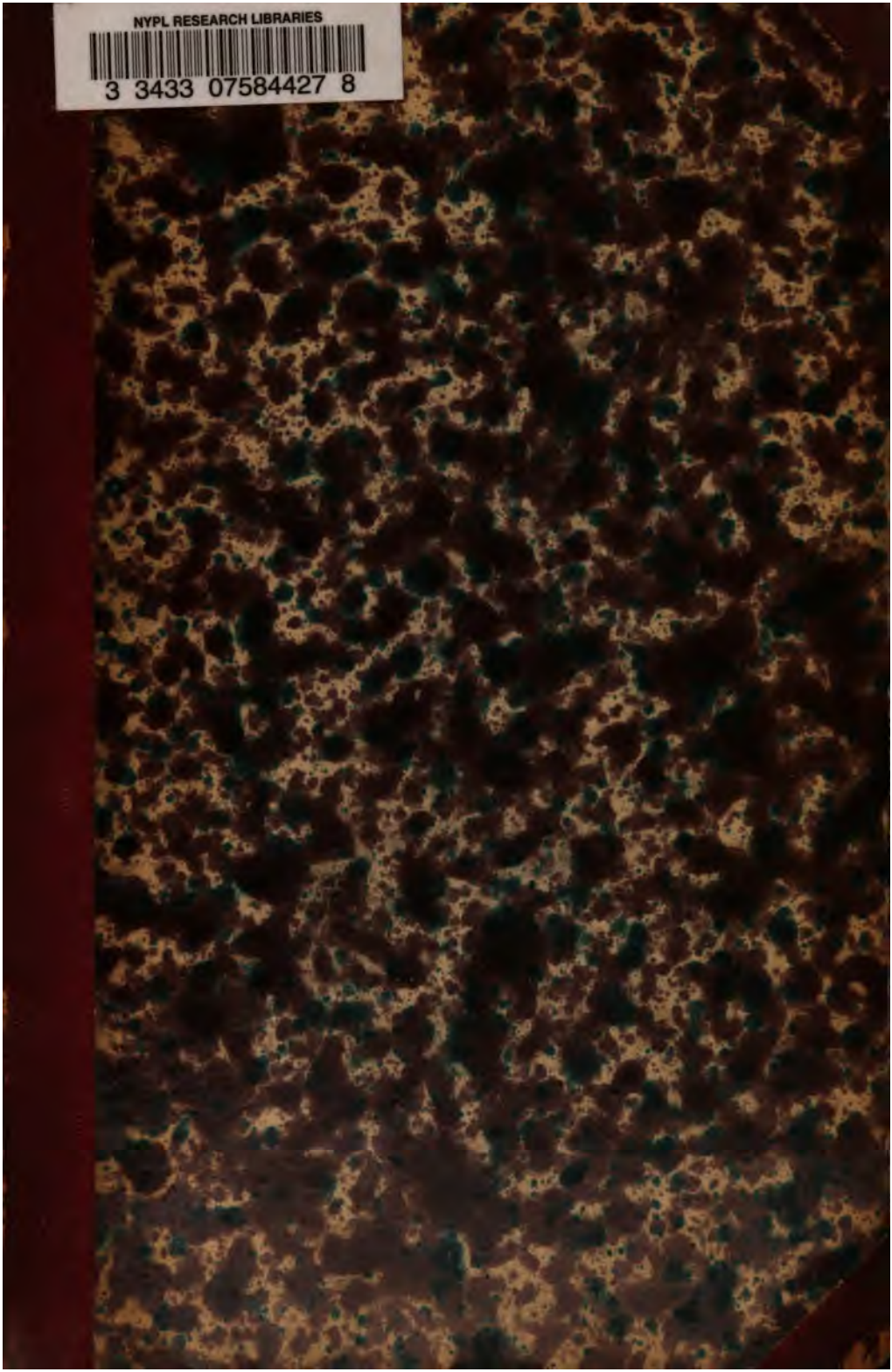

LENOX LIBRARY

AUCTOR PRETIOSA FACIT

Bancroft Collection.
Purchased in 1893.

George Bancroft

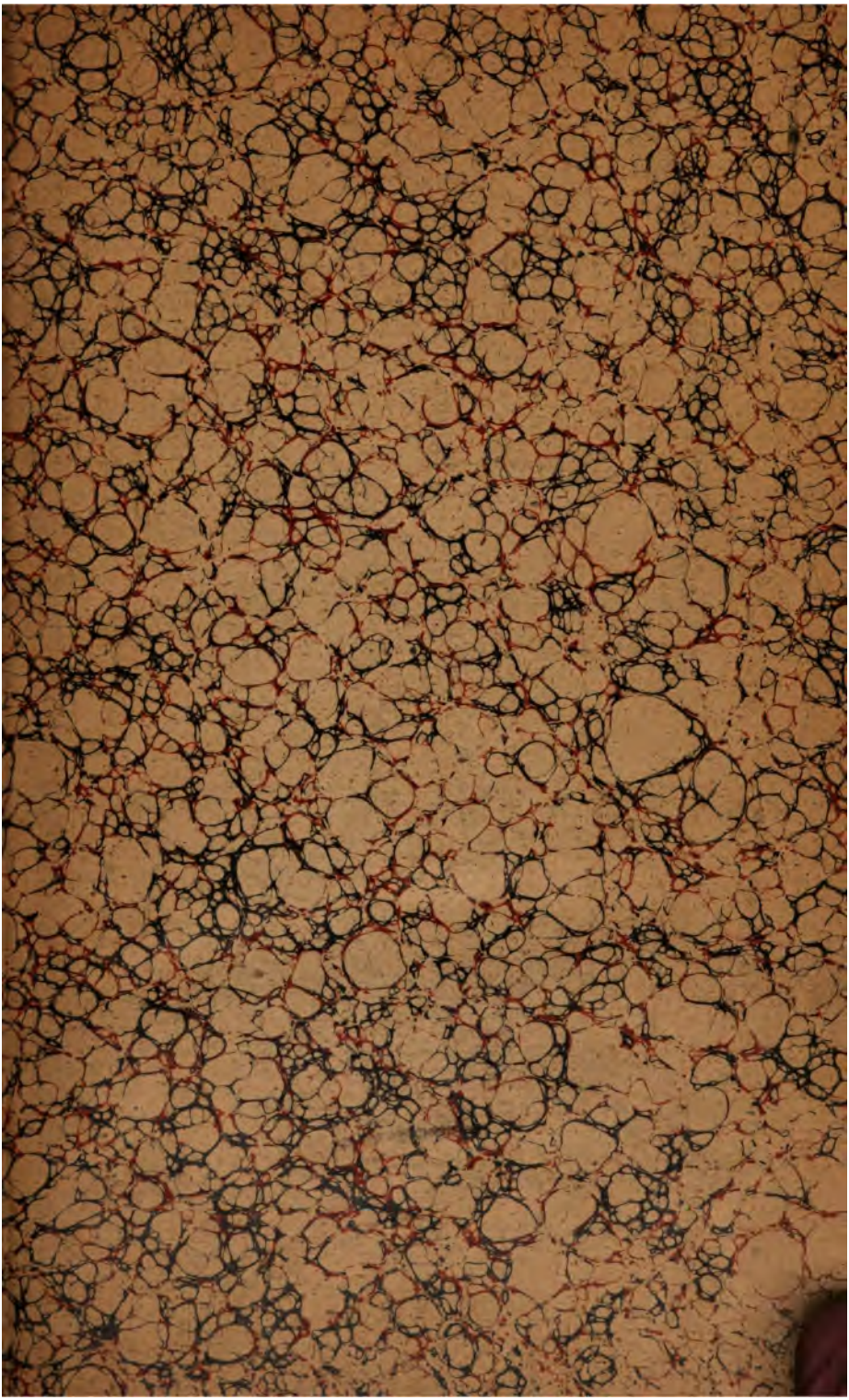

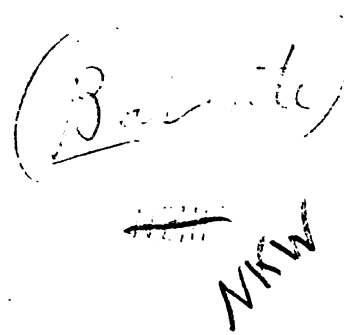

MÉLANGES

HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES.

TOME DEUXIÈME.

IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12,
près la rue des Lombards et la place du Châtelet.

MÉLANGES

HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES,

PAR

M. LE BARON DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME DEUXIÈME.

. . . . . Sagen Sie
Ihm, daß er für die Träumen seiner Jugend
Soll Achtung tragen. . . . .

SCHILLER.

A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS;

BOHAIRE, BOULEVARD DES ITALIENS, 10.

M DCCC XXXV.

MÉLANGES

LITTÉRAIRES.

DE L'HISTOIRE.

ENCYCLOPÉDIE MODERNE.

Histoire, du grec, ἱστορια; ἱστορ, qui sait, qui connaît, qui recherche, qui s'informe, qui observe; témoin, juge; annales, chroniques, mémoires, etc.

L'histoire, dans son acception la plus générale, est le récit des faits. Elle doit donc varier dans son caractère et dans son aspect, selon les faits racontés, et selon celui qui les raconte. Elle enseigne les temps écoulés, non pas seulement en rapportant les événemens, mais encore, et surtout lorsqu'elle a été écrite

par les contemporains, elle représente l'esprit, la vie morale de chaque époque.

L'art historique, comme tous les autres arts, a eu et doit avoir ses phases, déterminées par les phases de la civilisation. De même que les hommes et les peuples n'ont pas toujours pensé et agi avec les mêmes dispositions, de même ils n'ont pas toujours vu les faits sous le même aspect. Ce qu'a été le genre humain, l'histoire l'a été : c'était justice que la peinture variât comme le modèle. L'histoire par excellence, la seule, selon un ancien, qui mérite ce nom, c'est l'histoire écrite par les témoins oculaires. Cela est vrai, en ce sens seulement que c'est l'unique témoignage réel qui nous reste. Les générations suivantes peuvent mieux juger les faits, en pénétrer, en développer l'esprit, en connaître les causes, les effets et les rapports ; toujours est-il que l'histoire devient plus ou moins leur œuvre, tandis que sa substance essentielle, ses matériaux, sans lesquels elle ne serait pas, ce sont les faits qu'ont transmis, par écriture ou tradition, ceux qui assistaient aux événemens.

Les premières histoires, comme l'esprit des premières sociétés, furent cosmogoniques, religieuses et poétiques. Soit que l'homme ait reçu les enseignemens d'une révélation contemporaine de la création ; soit qu'il ait débuté par l'état d'enfance et de barbarie des peuples sauvages, on le trouve toujours commençant son histoire par la création de l'univers, suivie d'une action continuée et directe du créateur sur l'homme et par des événemens, qui ne sont autres que le combat des élémens et les catastrophes de la nature, ou des symboles de la destinée humaine. L'histoire primitive, comme

la philosophie primitive, comme toute science primitive, reposa dans le sein de la religion. L'idée de la cause première occupa et absorba toutes les pensées de l'homme nouveau. C'est le premier comme le dernier mot de l'humanité. Les récits traditionnels de tous les peuples, l'avant-scène historique de l'Égypte, les livres poétiques de l'Inde et de la Perse, Hésiode, sont des témoins plus ou moins complets de cette première époque historique. Comme la Bible, toutes les histoires ont pour premier chapitre la Genèse.

L'âge suivant est héroïque et poétique. Les événemens deviennent l'œuvre des hommes; le gouvernement direct et exclusif de la divinité a cessé. Les épopées servent de transition entre les récits cosmogoniques et mystiques et les récits réels. Lorsque de certaines habitudes se sont emparées de l'esprit des peuples, lorsque de certaines formes ont saisi leur imagination, il faut, bon gré mal gré, que toutes les idées entrent dans ces cadres, sauf à y perdre, plus ou moins, leur vrai caractère. Ainsi, nous avons vu, au moyen âge, les nations européennes ou du moins ceux qui écrivaient leurs histoires, les faire à toute force cadrer avec les premiers livres de Tite-Live, avec les souvenirs romains, avec la prise de Troie, avec les voyages d'Hercule; tant les érudits avaient besoin de retrouver partout ce qui était l'objet de leur vénération et l'unique trésor de leur mémoire. Il en fut de même à toutes les époques de transition. L'Iliade et les autres épopées sont des histoires, mais jetées dans les moules poétiques des récits cosmogoniques. L'homme y commence son rôle, mais encore mêlé avec les Dieux: les

héros sont fils des dieux, dieux après leur mort ; les événemens passent souvent la portée humaine. L'imagination est mêlée avec la mémoire, mais en toute sincérité, sans aucun calcul littéraire ; les historiens, les auteurs, n'ont pas encore paru. La croyance publique, la tradition, ont pour organe les poètes, les rapsodes ; ils répètent, et n'inventent pas, ou ne croient pas inventer.

Au XVI^e^ siècle avant notre ère, commencent la certitude historique et les historiens profanes. Cadmus de Milet fut un écrivain, et non plus un narrateur populaire et poétique. La prose s'empara de l'histoire, et la dépouilla de ce qu'elle avait de symbolique et de religieux. Il y resta beaucoup d'incroyables merveilles, mais placées sur le terrain de l'humanité. Elles étaient vraies pour ceux qui les racontaient ; ainsi on voyait les choses, ainsi on les rapportait.

Plus on avançait, plus se dissipait cette enfance historique. Hécatée de Milet, Phérécyde, Charon de Lampsaque, vinrent après Cadmus ; leurs écrits subsistaient encore du temps de Denys d'Halicarnasse. La vérité exacte commença à être un devoir des historiens ; ils rapportaient encore des prodiges, mais sans y croire eux-mêmes ; seulement ils ne pouvaient omettre ce que croyait le vulgaire, et ce qui charmait sans doute aussi leur imagination. Pour lors se faisait la séparation entre le réel et l'idéal, entre la poésie et la prose, entre les jouissances que l'homme accordait à son esprit et le positif de la vie. A ce moment, parut celui qu'on a appelé le père de l'histoire, Hérodote : vraie transition entre l'histoire et l'épopée, il représente toute une

époque de l'art. Naïf et raisonnable, exact et poétique, il réunit, par un lien commun, l'histoire des races helléniques et des nations avec lesquelles elles étaient en contact; le premier, il donna un caractère de généralité aux récits jusqu'alors propres à chaque cité, ou plutôt à chaque temple. Ses livres portèrent le nom des Muses; ils furent lus aux jeux Olympiques; il obtint et mérita une popularité homérique.

La Grèce marchait alors d'un pas rapide sur la route de la civilisation. Un demi-siècle n'était pas écoulé, que l'histoire avait pris un tout autre caractère. Il ne s'agit plus de plaire à la Grèce assemblée dans ses jeux; ce n'est plus un narrateur charmé de ce qu'il s'est fait raconter, des pays qu'il est allé visiter, des événemens glorieux dont il a été témoin; le sentiment poétique a disparu. Un grave citoyen, exilé de sa patrie ingrate, plein d'un sens profond, jugeant les hommes et les faits avec une stricte perspicacité, rapporte avec un détail scrupuleux ce qui s'est passé sous ses yeux; il suit l'ordre des années, et même des saisons, explique les lois des diverses cités, leurs différences de caractère, de mœurs, d'origine; il s'interdit sévèrement toute illusion; en un mot, il fait succéder la morale à la séduction pittoresque et dramatique. Tel fut Thucydide, modèle aussi achevé, mais plus imitable qu'Hérodote, parce que les circonstances où il se forma se retrouvent plus facilement.

Xénophon s'attacha davantage au récit: il lui donna un caractère vivant et animé. Tout philosophe qu'il était, l'histoire ne fut pas pour lui, ainsi que pour Thucydide, seulement une occasion de connaître et

juger. Les événemens lui plaisent comme spectacle, et il aime à en reproduire le mouvement. Mais, bien qu'il raconte ses propres actions et une expédition qui faisait sa gloire, son langage est grave. Il croirait rapetisser l'histoire, en lui donnant un intérêt individuel.

Après ces trois maîtres de l'art historique, vint la foule des imitateurs. L'histoire eut ses rhéteurs et ses sophistes. Au talent succéda le métier, à l'inspiration personnelle les procédés de la copie. Philinte de Syracuse, Éphore de Cumes, Théopompe de Chio, dont nous n'avons pas les ouvrages, mais que les critiques nous font connaître, sont les écrivains les plus notables de cette époque. Les contemporains d'Alexandre, ceux qui essayèrent les premiers de raconter le grand spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux, appartenaient déjà à un âge de décadence et de tyrannie. Déclamateurs affectés dans la louange ou la satire, prodigues de détails inutiles, aucun ne fut égal à sa tâche. Leurs livres ne nous sont pas restés; et de Xénophon à Polybe, les événemens ne nous sont plus transmis par des témoins oculaires.

Polybe, l'élève de Philopœmen, dont l'âme avait puisé la force et la noblesse dans les derniers souvenirs de la liberté grecque, qui avait assisté à l'agonie de la ligue Achéenne, fut un historien plein de sens et de vérité. Il voyait que le temps de la Grèce était fini, et sans illusion; il comprenait que Rome allait devenir maîtresse du monde. Ami du jeune Scipion, il fut placé de manière à connaître et juger, mieux que personne, l'état de la puissance romaine, ses ressorts, ses moyens de succès, le caractère de ses généraux et de ses hom-

mes d'état. L'antiquité n'a peut-être pas laissé un historien plus positivement instructif que Polybe. Il n'est pas un philosophe politique et un grave citoyen comme Thucydide, ni un narrateur éloquent comme Xénophon; c'est un homme raisonnable et impartial, qui aime à se rendre compte des choses avec exactitude. Si son langage n'a point le charme que donne une imagination vive et pittoresque, il est exempt de l'apprêt des rhéteurs et de la recherche des historiens qui l'avaient précédé.

L'histoire suivit sans doute, à Rome comme dans la Grèce, la marche de la civilisation; elle fut d'abord renfermée dans les temples et consignée dans des annales pontificales. Ses origines se joignaient aussi aux âges héroïques et aux gouvernemens des dieux. Plus tard vinrent les écrivains, et nous voyons par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, qui les citent souvent, que leur nombre fut considérable. Mais les Romains n'étaient pas une nation poétique; ils n'avaient pas cette heureuse facilité, ce don de l'imagination, attribut des races helléniques. Ils n'eurent point d'Homère ni d'Hérodote; tout demeura chez eux informe et rude, jusqu'à leur contact avec la Grèce. Il n'appartient pas à tous les peuples de donner naissance au génie, pendant leur période de naïveté et de barbarie; le plus souvent il leur faut attendre l'époque de la connaissance de l'art, l'époque de la réflexion, qui ne peuvent jamais revêtir le charme et la grandeur des productions instinctives et spontanées.

L'art historique des Romains ne nous a donc laissé que des monumens plus ou moins littéraires; chez un

peuple toujours en travail, toujours absorbé par la vie réelle, qui n'avait jamais connu le charme du loisir, chez qui la parole même et l'art du langage étaient, dans le sénat et au Forum, une arme employée à combattre pour des intérêts positifs, l'histoire ne fut pas même envisagée comme une occupation sérieuse. Voici comme en parlait Quintilien :

« L'histoire peut aussi nourrir le discours d'une « substance féconde et agréable ; mais il faut bien sa- « voir, en la lisant, que les beautés qui lui sont pro- « pres doivent être évitées par l'orateur. En effet, elle « est voisine de la poésie ; elle est, en quelque sorte, « une versification qui n'a rien de métrique, et l'on « écrit pour raconter, non pour prouver. Son but n'est « pas une action réelle, une victoire actuelle. C'est « pour acquérir la mémoire de l'esprit, c'est pour « plaire à la postérité, qu'on compose une histoire. « Pour empêcher les récits d'être ennuyeux, il faut « employer des tournures faciles et des expressions « familières. Pour ceux qui ont du loisir et ne s'occu- « pent que d'apprendre, la brièveté de Salluste peut « être ce qu'il y a de plus parfait ; mais ce n'est pas ce « qui conviendrait devant un juge, occupé de toute « autre pensée, et le plus souvent fort peu lettré. « Cette abondance de Tite-Live, et son langage, qui « coule comme un fleuve de lait, ne seraient pas non « plus ce qu'il faut pour persuader l'homme qui ne « recherche pas la grâce du récit, mais la vérité du « fait. »

Quoi qu'en dise Quintilien, l'histoire, chez les Romains et à cette époque, ne pouvait pas être voisine

de la poésie ; mais on voit qu'elle échappait aux règles et aux procédés, à cette escrime oratoire et judiciaire, qui sont venus jusqu'à nous, sous le nom de rhétorique, et qui ont long-temps imprimé à la critique littéraire un caractère étroit et pédantesque. L'histoire ne fut jamais assujettie à des formes convenues, à un langage prescrit, à des artifices de composition ; elle demeura libre de recevoir l'empreinte de celui qui l'écrivait, des événemens qu'elle racontait, du public à qui elle était destinée. De grands modèles furent offerts à l'imitation de la médiocrité qui n'invente rien ; mais ces modèles étaient variés d'esprit, de style, de distribution : César, Salluste, Tite-Live, Tacite, offrent dans leurs écrits toute la diversité de leur situation et de leur génie.

Tite-Live, qui, le premier, raconta l'histoire générale d'un peuple, et remonta à des temps qui lui étaient étrangers par leur antiquité, devait, plus que les autres, devenir un modèle imitable et classique. Il ne pouvait avoir la naïveté d'Hérodote, mais il se complut à raconter ce qu'il ne croyait pas : son imagination s'amusa des traditions populaires et sacerdotales. Les premières époques de Rome prirent, sous sa plume, la couleur du temps où il vivait. La république romaine devint comme le héros idéal de sa composition ; en ce sens, elle a quelque chose de poétique, mais non pas à la manière des premiers âges, et sans rien d'homérique. Les Romains de Tite-Live, comme les fictions de Virgile, n'ont d'autre vérité que celle des impressions de l'auteur ; c'était en toute connaissance de cause qu'ils se plaçaient hors de la réalité ; ils

imaginaient les vieux siècles, mais ne les représentaient pas.

Dès ce moment, les historiens se multiplièrent plus que jamais, et l'histoire devint un des premiers intérêts de l'esprit humain. Les événemens étaient grands : cette invasion de l'univers par les Romains ; tous ces peuples du monde civilisé qui, pour la première fois, entraient en communication et presqu'en communauté ; tous ces royaumes qui s'étaient écroulés devant la puissance romaine ; le commencement du contact et de la lutte avec de nouvelles races barbares qui se pressaient autour de ce vaste empire ; les révolutions de la république ; ses grands hommes ; le pouvoir suprême sans cesse changeant de main, et flottant au gré des convulsions sanglantes de l'armée ou du prétoire : c'était assurément un temps qui devait donner le goût et le besoin de raconter. Pour la première fois, le genre humain se faisait spectacle à lui-même. Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Appien, Arrien, Timogène dont les livres sont perdus, Théophane qui ne fut pas inutile à Plutarque, et vingt autres, réveillèrent la muse historique en Grèce ; tandis qu'à Rome, Cornélius Nepos, Suétone, Velléius Paterculus, Trogue-Pompée, Florus, Quinte-Curce, etc., suivirent la trace de Tite-Live ou de Salluste. Lucien compare la manie historique de son temps à l'épidémie des Abdéritains, qui couraient les rues en déclamant des lambeaux de tragédies : « On ne voit plus, dit-il, que des Hérodotes, des Thucydides et des Xénophons. »

Parmi une foule d'historiens dont les noms sont pour la plupart oubliés, et dont la postérité ne pos-

sède pas les ouvrages, il y en eut un cependant, qui vivait à peu près dans le même temps que Lucien, et qui a pris place parmi les maîtres de l'art historique. Nul peut-être, depuis son siècle jusqu'au nôtre, n'a mieux réussi à gagner l'affection de ses lecteurs. Plutarque a une gloire presque populaire. Son premier traducteur français a contribué à lui donner parmi nous un charme qui s'est confondu avec le mérite de l'original. La naïveté d'Amyot a passé pour celle de Plutarque ; et dès-lors on a commencé à parler du bon Plutarque, du vieux Plutarque. Il vivait pourtant à une époque peu naïve, époque de rhéteurs, de sophistes, de déclamation, de servitude, d'incrédulité : la vie se retirait chaque jour du polythéisme et de la société civile, et devenait l'attribut exclusif du christianisme et de la société religieuse. Plutarque n'est donc pas, tant qu'on le dit, un homme du bon vieux temps : c'était un honnête païen, qui, dégoûté avec raison du moment où il vivait, avait dirigé son goût et son imagination vers le temps passé, et s'y transportait de son mieux. Tout prêtre qu'il était dans sa petite ville de Chéronée, il ne pouvait pas adorer Jupiter et les dieux, en toute tranquillité de conscience, comme s'il eût vécu du temps d'Hérodote, tandis que des philosophes niaient ces dieux et que Lucien s'en moquait. Deux siècles d'esclavage sous les Romains et leurs empereurs ne pouvaient pas non plus, quelles que fussent les franchises municipales d'une bourgade de la Béotie, inspirer à Plutarque l'amour sérieux et réel de Thucydide pour la liberté. Plutarque fut un de ces hommes qui ne veulent pas se laisser entraîner au

l'autorité du talent. Dion Cassius, Hérodien et Ammien Marcellin ont cependant mérité d'être distingués parmi cette foule.

Mais ce n'est plus seulement dans des narrations que doit se chercher l'histoire : les Pères de l'Église, leurs controverses, leurs lettres, leurs livres, sont la source féconde des connaissances historiques dès le IIIe siècle et surtout dans le IVe. Au commencement du Ve, un disciple de saint Augustin et de saint Jérôme, Orose, donna le premier exemple d'une histoire universelle, écrite dans l'unité d'une pensée morale. Il fallait le Christianisme pour considérer ainsi l'humanité sous un seul et même point de vue. Jusqu'alors elle avait manqué d'un lien commun ; sa destinée avait été dispersée parmi la diversité des peuples, des cultes, des mœurs. Du moment qu'il y avait pour l'univers une seule loi morale, le genre humain était une seule famille ; il avait une seule histoire, puisqu'il marchait à un même but. L'histoire générale n'était plus un recueil de faits ; elle avait un lien qui pouvait la resserrer et la résumer. Le livre d'Orose fut conçu sur la même idée que la *Cité de Dieu* de son maître saint Augustin. Jamais le monde n'avait été si malheureux ; la domination romaine semblait n'avoir réuni tant de peuples que pour les soumettre à des calamités communes, à un désespoir universel. C'était le temps des invasions des barbares dans la Gaule, l'Italie, l'Afrique, l'Espagne ; Rome venait d'être saccagée par Alaric ; les empereurs ne pouvaient plus préserver aucune des frontières de leur vaste mais nominale domination. Alors ce qui restait de païens imputa tous les maux de cette terrible époque à la reli-

gion nouvelle, qui venait de s'asseoir sur le trône des Césars. Saint Ambroise, saint Augustin, Salvien, prirent la défense du Christianisme, et Orose, reprenant l'histoire entière de ce paganisme défaillant, voulut lui montrer qu'il avait toujours semé et recueilli tous les malheurs du genre humain; que le culte des passions et des observances extérieures n'avait dû amener que discordes, guerres et cruautés; puis il présenta la religion chrétienne, comme venant dompter tant de vices, guérir tant de maux, et contenant les germes d'une civilisation plus parfaite et plus morale. Le langage d'Orose peut bien être déclamatoire; il se peut qu'il plaide une si belle cause d'une façon étroite et partiale, mais il avait un grand dessein, et nous avons dû noter cette première histoire générale, que, trois cents ans après, Bossuet devait imiter, s'il est permis de le dire ainsi.

Cependant il n'y avait plus, pour ainsi dire, de lettres romaines. La maison de Salluste avait été brûlée dans le sac de Rome par Alaric, et avec elle sembla disparaître l'histoire. Maintenant il faut la chercher dans l'empire d'Orient et sous la domination des barbares.

Rien, dans la collection Byzantine, n'est à remarquer, autrement que comme documens historiques. Procope l'historien, ou plutôt l'historiographe de Bélisaire, a attaché à son nom le souvenir d'une honteuse lâcheté. Il avait été l'adulateur de Justinien, et composa, après la mort de cet empereur, une histoire secrète, où il épancha toute l'amertume d'une haine long-temps contenue, en accumulant sans discerne-

ment et sans garantie les anecdotes scandaleuses. Il fit le type d'un genre qui a eu aussi ses imitateurs, libelle historique.

De Bélisaire et de Justinien à la prise de Constantinople, l'empire d'Orient parcourut une période de neuf cents ans, sans être mêlé au mouvement de l'Occident, sans faire partie de la république européenne. C'était une civilisation qui finissait, une société qui se dissolvait lentement, tandis qu'une autre civilisation était en croissance, en progrès, en fermentation. Aussi toute cette longue histoire est-elle tombée en partage exclusif aux érudits. Ceux qui ne se livrent pas spécialement aux études historiques peuvent lire les savantes recherches de Ducange, de Cousin, de Tillemont. L'esprit de Gibbon n'a pas même réussi à jeter un intérêt durable sur cette portion aride du genre humain. Tant de révolutions, de crimes, de calamités, ne peuvent inspirer la pitié : c'est de mépris et de dégoût qu'on est saisi en voyant cette dégradation de l'humanité. Les historiens originaux de cette fastidieuse agonie sont, dit un savant critique, « analogues aux « actions dont ils parlent, où l'on ne voit souvent ni « plan, ni motifs, ni conduite »; les uns, déclamateurs ampoulés; les autres, stupidement crédules; quelques-uns écrivant l'histoire moderne et transcrivant des lambeaux d'histoire antique, étrangers à tout ce qui se passait dans le reste de l'univers.

Si, détournant nos regards de l'Orient, nous nous reportons aux nations modernes, qui prirent place sur les débris du monde romain, nous voyons d'abord que l'histoire des premières invasions des barbares doit

être cherchée dans les écrivains que nous avons déjà désignés comme témoins de la décadence de l'empire d'Occident. Les Goths, les Bourguignons, les Vandales, les Lombards, furent, pour ainsi dire, le premier ban des races germaines; leur domination forme une époque intermédiaire où viennent se placer les grands noms d'Alaric, de Genseric, d'Alboin, d'Odoacre, de Théodoric. C'est la destruction de la puissance de Rome; ce n'est pas encore l'origine des États modernes. Quelques écrivains presque contemporains, Jornandès, qui était Goth lui-même, Isidore de Séville, Agathias, Paul Diacre, ont plus spécialement écrit les annales de ces royaumes de transition. Là encore, on trouve des documens à consulter; nulle part, l'originalité et le talent d'écrivain, qui intéressent la postérité aux récits des anciens temps.

Plus d'intérêt s'attache à la période des secondes invasions. Là se trouve le berceau des nations européennes, au sein d'une barbarie beaucoup plus rude et plus complète que la première; car les Francs étaient des sauvages en comparaison des Goths. Les témoignages contemporains de cette époque de désastres, de massacres, de pillages, d'incendies, se trouvent épars çà et là dans des légendes, des vies des saints, surtout dans les lettres de Sidoine Apollinaire, tout empreintes de la tristesse de son temps. Le clergé, unique légataire des derniers restes de la civilisation romaine, pouvait seul garder un souvenir écrit de tant de calamités.

On arrive ainsi jusqu'au premier historien de France, Grégoire de Tours. Là, un peu d'ordre et de suite commence à s'introduire dans les tristes annales de notre

première race. A travers un latin barbare, malgré une crédulité qui atteste l'état des esprits, malgré une imagination déja accoutumée au spectacle des crimes et à la rudesse de la servitude, le prélat laisse entrevoir combien il était moralement supérieur à tout ce qui l'environnait. C'est de lui, et presque de lui seul, qu'on peut apprendre les faits de cette époque, et saisir leur vraie couleur, si singulièrement dénaturée depuis par les faiseurs d'histoires de France.

Maintenant commence pour la France une série de chroniqueurs, qui laissent cependant entre eux des intervalles difficiles à combler, et auxquels il faut suppléer par les légendes, les titres particuliers, les actes publics, les correspondances épistolaires : c'est là tout ce qui nous reste, jusqu'au commencement de la troisième race. De même qu'il n'y avait pas encore de nation française, mais une armée de Germains opprimant la population gallo-romaine des provinces du nord, et dominant moins complètement les provinces du midi; de même il n'y avait pas, et il ne pouvait pas y avoir, de langue nationale, ni d'esprit national.

Charlemagne, dont la puissance remplissait toute l'Europe occidentale, ne put lui donner une durable unité; mais son souvenir s'empara de l'esprit des peuples. Chroniques, anecdotes, traditions populaires, qui, par la suite, devinrent une histoire poétique, s'animèrent du grand nom de Charles. Ses capitulaires, ses essais de monarchie, ses tentatives d'administration, ses conquêtes et ses voyages, laissèrent de lui des traces profondes. C'est une de ces gloires colossales, comme il y en a si peu dans le cours des siècles,

qui restent dans la mémoire des peuples, indépendamment de l'art historique. Les livres ne sont pas même nécessaires pour les perpétuer; les monumens, les lieux mêmes leur servent d'annales, souvent inexactes ou fabuleuses, mais impérissables. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, peut-être, s'élèvent ainsi, parmi nos races de l'Occident, au-dessus des proportions historiques.

Après Charlemagne, les événemens ne se rallient plus à un centre commun, et flottent incertains. Il est des momens dans l'histoire, où rien ne marche à un but; où l'esprit humain et les nations ne sont pas en progrès; où l'on n'aperçoit pas encore d'où viendra le principe nouveau d'ordre et de perfectionnement. En même temps, les grands hommes manquent; le temps de leur mission n'est pas encore arrivé. Alors, c'est vainement que les royaumes se déchirent, que les rois sont détrônés, que les armées combattent et s'exterminent; à peine la postérité daigne-t-elle en prendre connaissance. C'est qu'à de telles époques, lorsque le travail de dissolution s'accomplit, et avant que le travail de recomposition soit commencé, les événemens sont pour ainsi dire inutiles, et n'ont pas encore de signification. Tels nous avons vu les dix siècles de l'empire d'Orient.

La seconde race est un de ces passages. Pour qu'il y eût une France, il fallait que la race, les mœurs et les institutions germaines disparussent dans le même chaos que les influences romaines et gauloises, afin que de ce désordre, de cet anéantissement de tout pouvoir central et régulier, de toute discipline inté-

rieure, sortît une société nouvelle, dont le régime féodal devînt la base et le point de départ.

Durant de telles périodes, il arrive d'ordinaire qu'avec l'histoire défaillent les historiens. Tout est alors absorbé dans les souffrances matérielles et individuelles; aucun intérêt commun, ni moral, n'appelle les hommes à observer, ni à raconter. La fin de la seconde race et le commencement de la troisième forment presque une lacune dans nos annales; le peu de documens qui nous restent sont incomplets, obscurs, contradictoires. Nous sommes contraints à apprendre par quelques phrases, par quelques mots seulement, sans récit et sans développement, les circonstances qui nous sembleraient les plus importantes: le renouvellement de la dynastie, par exemple, ou l'origine des institutions. Des diplômes, des chartes d'abbaye, des transactions privées, des lettres de papes et d'évêques, quelques chroniques d'églises et de monastères, sont livrés à la sagacité de l'érudition, pour suppléer à tout ce qui manque à l'histoire générale du royaume; si toutefois l'on peut dire qu'à cette époque il y eût un royaume.

Enfin, au XI^e^ siècle, après une anarchie si confuse et si obscure, deux grands événemens viennent manifester la vie énergique de ces peuples nouveaux : la conquête de l'Angleterre par les Normands, et les croisades. Avec les grands événemens reparurent les historiens. Le duché de Normandie en compta plusieurs : Orderic Vital, Guillaume de Jumiéges, et d'autres moines crédules et ignorans, qui mirent peu d'ordre et de jugement dans leurs récits, et dont la vue ne s'étendait pas au-delà de leur cercle étroit. Pour prendre

un aspect vrai et général des choses, il faut savoir lire dans leurs écrits ce qu'ils n'y pouvaient mettre ; il faut les comparer les uns aux autres ; il faut s'aider de toutes les autres espèces de témoignages. Il y avait loin de ces matériaux informes, incomplets, à la récente histoire de la conquête des Normands ; le talent de l'historien s'est montré pareil à cette sagacité du naturaliste, qui, avec les moindres débris d'ossemens, ressuscite un animal dont la race inconnue vivait sur des continens submergés. La vie morale a aussi ses conditions, ses lois ; elle se compose aussi de circonstances enchaînées par des rapports nécessaires ; la philosophie peut les reconnaître et les démontrer ; l'imagination, avec plus de rapidité et de certitude, sait les deviner.

Les croisades furent un plus grand intérêt pour l'Europe : elles imprimèrent une prodigieuse activité aux esprits ; elles embrassèrent la chrétienté tout entière : pour lors recommença la communauté, l'unité de la civilisation chrétienne. Ainsi que nous l'avons constamment vu, nulle condition n'est plus favorable à l'art historique. Les écrivains des croisades sont nombreux, intéressans et très-supérieurs à tout ce qui, dans le moyen âge, avait gardé trace du passé. Religion, voyages, observation des pays et des peuples étrangers, périls de guerre, vie aventureuse, établissement loin de la patrie ; tout se réunissait pour agir sur l'imagination. On était loin encore des époques de réflexion et de jugement. Il ne s'agissait pas de voir les faits de haut, et de les rapporter à une vue générale ; les idées d'ensemble ne viennent que beaucoup plus tard ; mais les impressions étaient vives, et

on les retrouve, avec toute leur vérité, dans les naïves peintures des chroniqueurs de ce vieux temps.

Désormais la chaîne historique sera rarement interrompue. Chaque siècle n'aura pas toujours un narrateur tel que Villehardoin ou Joinville : le charme d'imagination et de langage manquera à beaucoup d'entre eux ; mais l'histoire n'aura plus d'espaces déserts, du moins en France ; et c'est de l'art historique, dans notre littérature seulement, que nous essayons de parler.

Avec la langue nationale, commença à se montrer pleinement, dans les narrations, le caractère de la civilisation moderne et de l'esprit français. Dans les cités antiques, la vie était publique ; la liberté était la participation au pouvoir ; l'état était comme un être collectif, vivant d'une vie commune et absorbant toutes les existences privées. Le culte, les arts, les demeures, la forme du gouvernement ; tout contribuait à effacer les apparences individuelles. Au contraire, les hordes germaniques étaient une libre association d'hommes, jaloux de leur indépendance, prêts chaque jour à rompre le contrat qui les unissait, enchaînés par leur propre volonté, moyennant des conditions faites d'homme à homme. Ce sentiment de forte individualité, cette constitution sociale, qui avait pour loi fondamentale *mon droit et mon épée*, prit racine dans le régime féodal. D'autre part, les liens qui formaient et isolaient les anciennes cités les unes des autres ; les différences de culte, de race, d'opinion, ne se retrouvaient point parmi les nations féodales. Même religion, mêmes mœurs, mêmes formes sociales dans presque toute

l'Europe; ainsi, il n'y avait aucun intérêt qui pût créer de petites nations particulières, où l'individu disparût dans la communauté.

Ces différences se retrouvent dans les narrations des deux époques. Xénophon et César parlent d'eux-mêmes comme d'un tiers. Ils s'effacent et se dérobent sous le nom de Rome ou de la Grèce. Leur récit est grave; tout s'y rapporte à l'intérêt commun, à l'intérêt de l'entreprise dont ils sont chefs. Pourquoi parleraient-ils de leurs impressions, de leurs faits particuliers? Comment serait-il venu à la pensée de ces hommes de l'Agora ou du Forum de raconter leurs prouesses, comme devait faire un jour le chevalier assis devant son large foyer, parmi sa famille, ses serviteurs et ses vassaux? D'autres situations amènent d'autres habitudes de l'esprit, et chaque temps porte avec lui sa vérité et son charme. Plus d'harmonie, plus de grandeur, plus de sérieux, une plus complète unité, s'attachent peut-être à la vie antique. La vie du moyen âge est plus variée, plus imprévue; l'homme s'y présente avec une physionomie moins régulière, moins bien proportionnée, peut-être, mais qui signale sa force et sa liberté.

De là un genre nouveau d'historiens merveilleusement appropriés à l'esprit moderne; de là les mémoires, ces récits vivans, où le narrateur, en se plaçant en scène, nous transporte aussi par l'imagination et la sympathie; de là cette vérité de couleur locale, inimitable à l'art littéraire.

Ce caractère individuel donné à l'histoire, passa même aux chroniques générales, où l'auteur racontait,

non ce qu'il avait vu ou fait, mais ce qui lui avait été rapporté. Froissard a toute la vérité, tout le mouvement des mémoires. Hérodote des temps gothiques, il a porté dans l'histoire une imagination poétique; mais ce n'était pas d'Homère qu'elle lui venait : elle n'avait pas un caractère à la fois naïf, grave et religieux. Son Iliade à lui, c'étaient les romans de chevalerie, dont son livre a emprunté le coloris. Dans les douzième et treizième siècles, un mélange d'histoire et de fable s'était formé, et créa, après coup, un âge héroïque à l'Europe moderne. La chevalerie, toujours plus idéale que réelle, fut associée aux souvenirs de Charlemagne et d'Arthur. La religion chrétienne avait quelque chose de trop grave pour se prêter aux fictions populaires; d'ailleurs, elle était aux mains du clergé, qui ne pouvait la livrer aux fantaisies des poètes. Cependant les légendes formèrent pour le vulgaire comme une sorte de mythologie, qui n'avait rien de bien sérieux. Il s'y joignit un merveilleux entièrement fantastique, emprunté à l'Orient et aux traditions des religions celtique et germaine. De ce mélange naquirent les épopées du moyen âge, dont la source est, comme on voit, bien loin de la solennité antique; simples jeux de l'esprit, où l'on ne trouve rien de symbolique, ni de consacré.

Nul des successeurs de Froissard n'eut un charme pareil au sien; nul ne fut aussi grand écrivain, peintre aussi animé. La série des chroniques et des mémoires se continue, en prenant de plus en plus le caractère de la réflexion et du jugement, gardant toutefois longtemps encore la naïveté d'impression et de langage.

Sous Louis XI, la politique s'introduit dans les affaires et dans les récits; les passions brutales font place, dans le gouvernement, au calcul et à la prévoyance. Aussitôt Comines paraît pour introduire, dans l'histoire écrite, le bon sens, l'examen, l'intelligence des causes, la connaissance raisonnée du caractère des hommes et des peuples. Une chronique latine, de la même époque, attribuée faussement à Amelgard, sans avoir, tant s'en faut, le même degré d'intérêt et de vie, est pourtant fort remarquable par ses jugemens sur les grands changemens qu'éprouva pour lors le gouvernement de l'État et sa constitution sociale. L'auteur, quel qu'il soit, était ecclésiastique, et, dans ces siècles, le clergé avait une haute supériorité de raison, un honorable sentiment de la justice, qu'on retrouve dans les chroniques qui viennent de lui. Celle qui est connue sous le nom du *Religieux de Saint-Denis*, et qui comprend le règne de Charles VI, en est de même une preuve manifeste.

Quant à la collection des chroniques dites de Saint-Denis, elle appartient, non pas aux historiens, mais aux historiographes. Dès long-temps, les rois de France avaient chargé les moines de Saint-Denis de tenir registre de ce qui se faisait de mémorable sous leur règne; c'était la fonction spéciale d'un des membres de cette communauté. Il avait des gages du roi; souvent il suivait la cour. On voit qu'un de ces historiographes étant mort sous le règne de Louis XI, ce prince se fit apporter tous ses papiers. Tout ancienne que fût cette institution, il ne paraît pas que les chroniques, telles que nous les avons, aient été, dans toute leur

étendue, écrites à mesure et selon les temps. Ce sont le plus souvent des extraits faits ou copiés dans des mémoires et des chroniques, que nous possédons aussi, et qui sont évidemment l'original. On ne doit pas s'attendre à trouver dans cette œuvre officielle aucune liberté de jugement, aucune révélation curieuse. C'est quelquefois un guide utile pour les dates et l'ordre des faits, mais rien de plus.

Dans le quinzième siècle, on commença à rédiger des histoires complètes du royaume de France. Là, prirent place les origines fabuleuses empruntées à des romans, le Troyen Francus et semblables pauvretés, fictions sans grâce et sans motif. Des écrivains dénués d'érudition et de critique, donnèrent à nos premiers temps le costume et l'apparence du temps où ils écrivaient. Clovis, chef d'une horde barbare, devint le roi d'une cour, tout comme Alexandre avait eu ses barons et sa clergie dans les fabliaux. Les fausses généalogies, les successions toujours légitimes et régulières, les douze pairs de Charlemagne, la confusion de toutes les époques de législation, s'emparèrent dès-lors de l'histoire de France, et y ont été plus ou moins maintenues depuis, soit par habitude, soit avec connaissance de cause et par esprit d'adulation.

Le siècle suivant vit la grande invasion de la littérature classique : elle se fit sentir dans l'art historique, et nous a, pour ainsi dire, fait perdre un livre, qui n'a pas été ce qu'il aurait pu être. Si de Thou n'eût pas écrit son histoire en latin, elle aurait été conçue dans un esprit différent ; car le choix du langage est un signe de la disposition de l'auteur. La vie réelle, avec

ses nuances, ses mouvemens, sa familiarité, ne se laisse pas traduire en langue morte. Lorsqu'on se croit obligé de donner aux paroles une dignité empruntée, elles sont unies si indivisiblement avec les sentimens, que ceux-ci s'en trouvent plus ou moins dénaturés. Une foule d'idées du seizième siècle n'ont pas d'expressions latines qui s'y appliquent directement. Ainsi, toute l'histoire prend une couleur pédantesque et factice. De la sorte, les grandes qualités de de Thou, la rectitude de son jugement, sa probité politique, la beauté de son âme, ne valent pas ce qu'elles auraient valu, s'il eût consenti à être de son temps.

Mais, si le seizième siècle a eu un historien qui n'a pas voulu le représenter dans toute son énergique effervescence, il a laissé bien d'autres témoignages de lui-même. L'époque de la Réforme et de nos guerres civiles de religion n'a pas trouvé la France muette et barbare, comme les convulsions du moyen âge. Les âmes n'étaient plus abruties par l'habitude de la violence et de l'oppression, les esprits ne croupissaient plus dans l'ignorance; le jugement et la réflexion s'étaient émancipés; les communications étaient devenues faciles et habituelles, et déjà commençait à se faire sentir l'influence de la plus grande circonstance des temps modernes, l'imprimerie. Cette activité prodigieuse des passions, ce besoin de mouvement, ce goût de la domination chez les uns, de l'indépendance chez les autres, qui avaient formé le caractère français et européen depuis trois siècles, avaient passé dans l'ordre intellectuel. C'étaient les esprits qui maintenant voulaient conquérir, s'affranchir, s'agiter, et dépenser une

activité exubérante. Dès-lors, la société s'exprime par tous les langages. Les arts, la poésie, les lettres, la philosophie, la jurisprudence, les controverses religieuses, sont autant de manifestations diverses de l'état de la nation. Toutes sont les matériaux de l'histoire. Il n'y a plus qu'à choisir sous quel aspect on veut l'envisager, quel ordre de faits on veut observer, pour les suivre et en montrer l'enchaînement. Le talent de l'historien consistera surtout à résumer toutes ces expressions diverses d'un même temps et d'un même peuple.

Ainsi, l'histoire des troubles de la Ligue doit être cherchée, non pas seulement dans les récits, et ils ne manquent pas, mais dans les pamphlets, les satires, les sermons, la polémique religieuse et politique. Le siècle se trouve à la fois dans la gravité de de Thou, l'humeur gasconne et immorale de Brantome, les négociations de Castelnau, la féroce rudesse de Montluc, la sombre austérité de Calvin, la douceur élégante de Théodore de Bèze, la vertu et le grand sens de l'Hôpital, la tranquille indépendance d'esprit de Montaigne, la science plus ou moins pédantesque des jurisconsultes, de Loyseau, de Pasquier; il faut apprendre l'intelligence des faits dans la satire Ménippée, dans les prédications de la Ligue, dans les écrits que publiaient chaque jour les factions et les opinions diverses.

C'est vers la fin de ce siècle que commencèrent les immenses travaux d'érudition historique, qui se continuèrent avec plus d'activité encore pendant tout le cours du siècle suivant. Juste-Lipse, Scaliger, Usher, Dupuy, Petau, les deux frères Saint-Marthe, Ducange, Duchesne, Mabillon, Baluze et beaucoup d'autres,

ont mis en ordre et en lumière presque tout le passé, auparavant épars et confus. On ne se souvient pas assez de ce qu'on doit à ces savans hommes : sans la patience de leur labeur, et souvent aussi la sagacité de leurs recherches, on ne saurait presque rien en histoire. Feuilleter leurs nombreux volumes est presque de l'érudition ; ainsi, l'on peut juger de ce qu'il leur fallut de peine pour aller chercher tant de science dans les manuscrits, les titres ou les généalogies. Chronologies, grammaires, glossaires, éditions correctes, commentaires, recueils : tout ce qui peut aider le travail d'autrui, nous vient de leur dévouement ; car la route qu'ils suivirent ne conduit pas à la gloire et au succès ceux qui prennent la peine de l'ouvrir. Une congrégation savante et l'Académie des Inscriptions ont continué cette série non interrompue d'hommes studieux et utiles.

Arrivés au dix-septième siècle, nous sommes en pleine civilisation ; il n'y a plus à rechercher les sources de l'histoire, ni quels témoins il faut consulter pour connaître les événemens contemporains. L'art historique doit maintenant être considéré comme une branche de la littérature et de la philosophie ; il en est dorénavant inséparable. Les faits ne manquent plus de publicité. Sous quel aspect ont-ils été envisagés ? par quels liens a-t-on voulu les enchaîner ? qu'a-t-on cherché en eux ? que leur a-t-on fait signifier ? Telles sont les questions qu'on doit s'adresser, en examinant les divers écrivains et les directions différentes de l'art.

Après que les lettres grecques et romaines eurent, pendant plus de cent ans, versé toute leur influence

sur la littérature française, la langue se trouva formée. Elle avait pris un caractère de gravité, de pompe, qui ne fut pas d'abord sans quelque recherche. En outre, le règne du cardinal de Richelieu avait mis en grand goût de politique : non point cette politique fondée sur la raison et la justice qui voit les choses de haut et avec conscience, mais l'esprit de ruse et d'audace qui procure le succès du moment. L'école de Machiavel avait des disciples nombreux. Ce double caractère de dignité quelque peu guindée, et d'habileté mêlée d'ostentation, se retrouve dans Balzac, dans Lamothe-Levayer, dans Sarrazin, dans Saint-Réal, dans Corneille, qui mit aussi en œuvre le passé. Plus de laisser-aller et de finesse distinguèrent Saint-Évremont dans ses réflexions sur les Romains, et dans ce qu'il écrivit sur son temps. Les auteurs de mémoires, et, avant eux tous, le cardinal de Retz, restèrent dans une couleur vraie et facile. Plus que personne, il donna tout le charme de la vie à cette manière d'écrire l'histoire avec des impressions personnelles. Jusqu'au moment où une bien autre activité politique et de bien plus grands intérêts vinrent agiter les peuples, le cardinal de Retz faisait concevoir, mieux qu'aucun écrivain, le mouvement et les passions, qui se développent dans les crises populaires. Depuis, on a joué plus gros jeu, et l'on a trouvé un peu petite la partie où il s'animait si spirituellement.

Vers ce temps-là, parut la première histoire générale de France qui soit devenue classique, et qui ait rendu familière une certaine connaissance de nos annales. Mézeray ne fut pas écrivain tendu ni beau diseur,

comme quelques-uns de ses contemporains; son langage fut simple et naturel. Pour composer son livre, il fit peu ou point de recherches, et prit pour bonnes les chroniques demi-fabuleuses, qui avaient été faites avant lui; il laissa aux premières races et aux anciens temps la fausse couleur, dont on les avait peintes. A une époque, où l'esprit de la monarchie absolue commençait à prendre possession de l'histoire, et voulait voir dans le passé une consécration et une légitimité pour le présent, le mérite de Mézeray fut d'avoir conservé le vieil esprit français, l'esprit des jurisconsultes du seizième siècle. Mézeray a pour l'autorité royale ce respect bourgeois qui n'a rien de courtisan, et compatit à merveille avec le sentiment du bon droit. Son histoire a la franchise des remontrances du Parlement : elle sait vénérer la source de l'autorité, et en blâmer l'usage. On se plaît aux phrases rudes qu'il jette de temps en temps contre les abus et les iniquités. Plus tard, l'indépendance eut d'autres sources et d'autres apparences. C'est ce caractère qui donne à l'histoire de Mézeray un ensemble et une fermeté, qu'on ne trouve pas dans des livres écrits depuis avec beaucoup plus de science.

C'était d'ailleurs un progrès que le besoin des histoires générales. La succession des événemens durant les siècles serait d'un intérêt nul, si les faits tombaient, l'un après l'autre, sans enchaînement, si leur série n'était que l'ordre des dates. Le charme dramatique attaché à telle ou telle époque particulière, qui a son exposition, son progrès et son dénouement; la sympathie excitée par les biographies; la réalité conservée dans des mémoires, ne peuvent se retrouver dans une

histoire générale. Il faut donc qu'une pensée, ou du moins une intention large et unique, préside à sa conception; il faut que l'écrivain nous montre les faits s'avançant vers un but, qu'il nous fasse comprendre chaque pas fait sur la route. La raison est aussi exigeante que l'imagination; elle réclame l'unité, et veut qu'on lui produise de même son drame et son épopée, dont le héros est une idée, si l'on peut parler ainsi.

On le peut sans doute, quand on songe au Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle. Il s'empara de tous les événemens qui s'étaient écoulés depuis la création jusqu'à la venue du Messie, et, se plaçant au-dessus de la sphère humaine, il prit pour plan de son ouvrage le dessein de la Providence; de là, il s'attacha à montrer que tout avait été une préparation et une annonce de cette Rédemption promise et nécessaire. Dans son livre, c'est la volonté divine, bien plus que la liberté humaine, qui sert de lien aux faits; ce n'est pas en vertu des lois de notre nature que les choses se sont faites durant quatre mille ans; Bossuet ne semble pas croire que ces lois soient assez certaines et assez expresses pour amener l'humanité à un résultat nécessaire et infaillible. Dieu intervient daus les affaires de ce monde par une action directe: il ne lui a pas suffi de promettre et de prescrire le terme qui doit être atteint; souvent après avoir placé le genre humain sur la route, il le fait encore avancer de sa main. C'est non-seulement l'histoire de la volonté de Dieu, c'est l'histoire de son gouvernement. Nous verrons comment, plus tard, on s'est efforcé, chose difficile, de concilier le libre arbitre humain, avec la nécessité absolue d'arriver à un résultat

donné, avec la nécessité d'atteindre à une conséquence prévue des lois générales de l'humanité; tentative qui, dans son excès, n'irait pas à moins qu'à proclamer la fatalité historique.

Il nous est resté une foule de mémoires, de lettres, de souvenirs du siècle de Louis XIV, où se montrent l'élégance facile, la grâce de pensée et de langage, le bon sens, la justesse, qui caractérisent cette époque. Tout y est naturel et souvent piquant, comme était la conversation de cette société qui passait si doucement la vie en cherchant à plaire. Néanmoins ce n'est point l'art historique; c'est peut-être mieux, puisque c'est la nature même; mais ce n'est pas la même chose.

Parmi ces œuvres toutes personnelles, s'élève un admirable monument historique, les *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Il n'y a pas un plus grand peintre; rien n'est si vivant que les scènes qu'il retrace, que les personnages dont il fait le portrait. La passion curieuse de voir, de connaître, de juger, fut aussi ardente en lui, que l'ambition pouvait être chez d'autres. Son langage, interprète fidèle de ses énergiques impressions, n'a rien du lettré, ni même du courtisan. Il est grand seigneur dans son style comme dans son point de vue; son indépendance amère et chagrine apparaît dans ses paroles comme dans ses opinions. Pour reproduire ce qu'il éprouve si vivement, il accumule les circonstances, prodigue les nuances, multiplie les épithètes; les mots s'entassent jusqu'à ce qu'il soit arrivé à rencontrer l'expression juste et mordante qui donne le dernier trait à sa peinture.

Considéré comme écrivain politique, le duc de

Saint-Simon doit occuper aussi une place éminente. Lui seul n'a pas été subjugué, ni séduit par les grandeurs de Louis XIV. Il vint après cette première époque si brillante, où la France apprenait à connaître l'ordre public, la régularité administrative, l'égalité d'obéissance, tandis qu'en même temps elle rayonnait de tout l'état de la gloire. Le grand roi avait vieilli : la prospérité, la gloire, le pouvoir absolu, avaient corrompu sa raison ; les habiles ministres avaient fait place à la médiocrité docile ; madame de Maintenon régnait. Le duc de Saint-Simon échappa à un prestige qui fascinait encore tous les esprits. Il est juge sévère d'un gouvernement que personne ne savait plus juger ; mais son indépendance n'est ni d'un philosophe, ni d'un publiciste, ni d'un citoyen. La passion aristocratique, qui le dégage noblement de la servilité du temps, le jette dans d'excessives chimères. Il se fabrique un passé systématique, et s'en va avec une bizarre insolence chercher des droits dans la conquête germanique ; il ignore bien plus encore l'état de la société dans le présent ; pour l'avenir, ses projets de bien public et de gouvernement n'ont pas la moindre apparence d'application possible.

Considérée d'une façon littéraire et philosophique, l'histoire, sous le règne de Louis XIV, hormis cette grande œuvre de Bossuet, qui a tellement agrandi et élevé la sphère de l'historien, ne présente pas de production considérable. L'époque n'était peut-être pas très-favorable. Le siècle de Louis XIV offre un aspect de calme et d'harmonie dans les esprits. Il semble qu'après avoir participé avec ardeur au mouvement de la civilisation, et lui avoir fait faire des pas immenses, la

France se reposait alors dans le bien-être qu'elle procure. Jamais siècle ne se trouva plus satisfait de lui-même. Il ne méprisait point le passé; car c'est une grande autorité, et alors on les respectait toutes : mais on ne le voyait pas tel qu'il était; on l'ajustait aux mœurs du temps. Il prenait, dans les imaginations, une apparence d'ordre, de règle, d'arrangement un peu factice, pareille à tout ce qui existait. Il y a, dans les histoires écrites dans ce temps, quelque chose du caractère que la tragédie antique avait pris en passant sur le Théâtre-Français. Mais, pour le drame, il suffit que la vérité existe dans l'imagination du poète; l'exactitude d'imitation, dès qu'elle n'est pas conçue du premier jet, n'est même qu'une froide affectation. Il n'en est pas ainsi pour l'histoire : c'est le réel que cherche et doit chercher l'écrivain; il ne peut point inventer en sûreté de conscience; vainement il chercherait à substituer la vérité de l'artiste à la vérité des faits et de la couleur.

L'abbé de Vertot n'envisagea guère l'histoire autrement; elle fut pour lui une composition littéraire, et rien de plus. Il faut le nommer, parce que, dans ce genre, il eut du talent, du succès et des imitateurs.

Le père Daniel fut le premier, non pas à étudier l'histoire de l'ancienne France avec érudition, mais le premier à écrire une histoire générale où cette érudition fût mise à profit. Il n'adopta point, comme Mézeray, les annales des premières dynasties sur la foi des vulgaires chroniqueurs des quinzième et seizième siècles. Il étudia les originaux : à cela se réduisit son mérite; l'on peut dire qu'il donna un bon exemple, mais profita

peu de son propre travail. Outre qu'il pénètre mal dans l'esprit du vieux temps, et qu'il raconte sans charme, sans vérité et sans mouvement, il faussa ou contourna, en faveur du pouvoir royal ou ecclésiastique, tous les témoignages contemporains qu'il avait consultés. Son impudence, dans ce genre, va jusqu'à la naïveté. Il n'y a pas, dans les quatorze siècles de la monarchie française, une iniquité royale ou sacerdotale qu'il n'ait approuvée ou justifiée. A dater du seizième siècle, époque de la fondation de son ordre, il doit être lu avec plus de méfiance encore.

Dès-lors, l'histoire commençait à être un arsenal où les opinions allaient puiser leurs armes. On avait dit, depuis déjà long-temps, que tout moine écrivait pour son couvent; il n'y eut bientôt plus que deux couvens. La lutte commença entre l'autorité et l'examen, entre la puissance des uns et les droits des autres. Une fois la philosophie soustraite à la théologie, elle eût été inconséquente à elle-même, si elle eût admis un titre quelconque sur parole. Cependant avant de secouer tout-à-fait l'autorité du passé, et de chercher témérairement la source du droit dans la raison, on s'efforça pendant long-temps de légitimer toute réclamation, en lui trouvant un appui historique. L'idée de justice est attachée à la possession reconnue; la société repose sur cette base, et quand on se plaindra de l'usurpation et de la transgression de la loi, on sera toujours mieux reçu qu'en protestant, au nom de la raison, contre la société elle-même et ses lois. Ainsi, rien de plus simple que de chercher ses argumens dans l'histoire; rien de plus naturel que de vouloir l'incliner en sa faveur.

De là, entre autres, les controverses long-temps prolongées sur les origines de la France, où de fort grands esprits et des gens savans ont vu tout ce qu'il leur convenait d'y voir. Chacun se plaça au point de vue qui flattait son opinion. Dans ce mélange de nations conquérantes et conquises, dans ce chaos des invasions barbares, dans ces lois ou ces coutumes de plusieurs peuples vivant séparés sur le même sol, il fut facile de trouver à peu près ce qu'on voulait. M. de Boulainvilliers vit un chef de Germains sur le trône, où l'abbé Dubos plaçait le pouvoir impérial imité des Romains. Les uns comme les autres, dans cette étude toujours continuée du droit public français, qui est devenue une des branches les plus importantes de notre histoire, ont sans cesse pris pour constant ce qui était accidentel, pour accompli ce qui était essayé, pour général ce qui était partiel.

La cause principale des erreurs où sont tombés tant d'hommes remarquables, c'est l'habitude de transporter, dans les époques qu'ils exploraient, la régularité et l'ordre du temps actuel. De même que, dans les auteurs de narrations historiques, les faits prenaient un faux aspect, parce que leur imagination ne savait pas leur représenter les convulsions des peuples, l'anarchie, les guerres d'invasion et les conquêtes; de même, les publicistes se trouvaient entraînés involontairement à chercher le droit où régnait seulement la force, à confondre les périodes successives, à supposer aux institutions un cours non interrompu, depuis le moment où leurs premiers rudimens se laisent apercevoir. Sur cette route, la science historique

n'ayant pas à raconter, mais à connaître et à juger, doit faire de continuels progrès. L'érudition des successeurs se greffe sur celle de leurs prédécesseurs. Les uns ne tombent pas dans les erreurs des autres. D'ailleurs, la législation politique et civile de la France actuelle ne se rattachant plus au passé, n'y cherchant plus ses origines et son autorité, l'esprit est devenu plus libre et les préjugés moindres dans l'examen de la constitution sociale de nos vieux temps.

Au XVIII^e^ siècle, il ne s'agissait plus seulement de chercher, dans l'histoire, des théories du droit public français; les questions étaient plus vastes. Sans résumer en une seule pensée et resserrer par un lien puissant tous les événemens, comme l'avait fait Bossuet, l'esprit philosophique ne vit pourtant dans les annales de la race humaine qu'un seul fait, le développement et l'émancipation de l'esprit humain. C'est cette idée qui produisit l'histoire générale des temps modernes de Voltaire; livre éminemment pénétré de l'esprit du temps, comme tout ce qu'écrivit ce représentant du dix-huitième siècle; livre qui fit école dans la manière d'écrire l'histoire, et d'autant plus puissant sur le public, que la pensée de l'auteur est répandue sur tout son ouvrage avec une grâce facile, une clarté, un entraînement pleins de charmes : car c'était par sentiment, non par réflexion, que cette pensée était en lui. Tel il fut dans tous ses écrits : il ne démontra pas, il sympathisa.

Dès-lors l'histoire embrassa tous les élémens divers de la civilisation; elle ne fut plus seulement la série des guerres, la succession des rois, le gouvernement

des États. Il fallut qu'elle se compliquât de tout ce qui complique la vie moderne, bien plus individuelle, et conséquemment plus variée dans son aspect que la vie antique. Les lois, les mœurs, la religion, les arts, le commerce, l'industrie, le bien-être des peuples, furent suivis dans leurs progrès successifs. C'étaient autant d'histoires particulières, chacune présentant une série de faits, mais toutes liées par un intérêt commun, le sort de l'humanité. De la sorte, la tâche de l'historien devint incomparablement plus difficile.

Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner comment chaque écrivain l'a remplie. Nous nous sommes proposé seulement d'examiner les diverses formes de l'art historique. Assez d'autres ont dit ou pourront dire ce qui manque à l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire. L'intention générale de son livre a pu trouver après lui, et chez un autre peuple, des interprètes plus graves, moins préoccupés de leurs préjugés; on a pu entrer mieux dans l'esprit du temps passé, et ne pas le juger toujours du point de vue actuel; mais Voltaire a un défaut plus grave, c'est de dédaigner ou de nier l'enchaînement des événemens entre eux. Pour lui, la fatalité, c'est le hasard; tandis que, pour d'autres, elle est la nécessité. Il est, par là, en contradiction manifeste avec l'idée principale de son livre. Si l'esprit humain a une marche progressive, si la raison poursuit une carrière de développement, il est clair que les faits ont une cause régulière dans leur marche, et qu'ils doivent se produire les uns les autres. La pensée et la volonté de l'homme ne peuvent pas avoir des lois qui leur soient inhérentes, et les événemens qu'elles

produisent n'en point avoir. Voilà où l'esprit sceptique et le dédain du passé conduisirent Voltaire.

Précisément à la même époque, hors du mouvement philosophique de la France, un philosophe longtemps resté inconnu au fond de l'Italie, Vico, donnait à l'histoire le plus grand degré de généralité qui se puisse imaginer. D'autres la réduisaient, pour ainsi dire, à un seul fait, la civilisation. Lui, il rechercha les lois de ce phénomène. Elles ne pouvaient dériver que de deux sources : l'action directe et continue de Dieu sur l'homme ; telle avait été la pensée de Bossuet ; ou les lois de la raison, lois nécessaires, lois supérieures à la volonté humaine. Vico, philosophe religieux, sans rejeter l'intervention divine, ne la considéra que comme primitive et originaire, comme ayant réglé d'avance les épreuves par où devait passer l'esprit humain, en se développant selon les lois de la raison. L'histoire, ainsi résumée, devient l'accomplissement d'une prophétie philosophique, puisque sa marche est nécessaire, puisqu'elle peut être prévue. Ainsi, lorsque l'astronomie eut connu le cours invariable de la lune, elle put annoncer toutes ses phases. Les actes, les lieux, les noms propres, peuvent donc disparaître de la scène historique. Il ne s'agit plus de raconter comment tout a été, mais de démontrer comment tout a dû être. De sorte qu'un des imitateurs les plus ingénieux de Vico a pu intituler un livre : *Formule de l'histoire d'un peuple, appliquée au peuple romain.* Rien ne prouve un plus grand esprit que l'examen de l'histoire par Vico ; si le système porte quelque exagération, quand on le pousse aux dernières conséquences, il donne l'idée d'une puis-

sance philosophique et d'une imagination pénétrante, qui assignent une haute place à l'auteur de la *Science nouvelle*. Son influence ne se fit pas sentir de son temps; il n'appartenait pas à la philosophie alors régnante en France; aujourd'hui, il se trouve conforme à la disposition des esprits, et il fait école.

Pendant que les historiens anglais imitaient Voltaire, en donnant à sa manière d'écrire l'histoire quelque chose de plus complet et de plus sérieux, une nouvelle branche de la science historique s'élevait, au grand honneur de la France. Montesquieu fut encore plus historien que philosophe. Son imagination vive se plaisait surtout au spectacle des événemens et des hommes. Ce ne fut point la nature humaine, universelle et abstraite, qui fut l'objet de sa contemplation; il chercha les liens et les conséquences des faits historiques. De là résulta une étude des lois politiques et civiles, sous un rapport nouveau. En les comparant aux circonstances au milieu desquelles elles ont pris naissance, il essaya de découvrir leur vrai sens. Sa politique n'a rien de dogmatique ni d'absolu; elle est critique et narrative; il explique la législation selon les temps, les lieux, les races, les événemens. Il est loin pourtant de mettre en oubli les règles générales de la justice et le sentiment moral; rien en lui ne ressemble à l'indifférence de la fatalité. Plus vivement qu'aucun historien moderne, Montesquieu sait s'affliger sur les malheurs ou la honte de l'humanité, s'indigner contre l'oppression et l'iniquité. Toutefois, il ne se propose jamais pour but une réforme fondamentale. Hardi dans son examen, il est résigné dans ses

conclusions; c'est l'esprit du jurisconsulte porté à un haut degré d'élévation et de lumière, et cependant restant dans sa sphère. De lui date cette école du droit, qui se nomme historique, et qui, née en France, fait depuis quelques années l'honneur de l'Allemagne.

Le XVIII^e^ siècle a donc laissé de grandes traces dans la science historique. Dès-lors elle embrassa, dans son vaste domaine, tous les ordres de faits. Il en résulta qu'elle perdit beaucoup son caractère primitif. Le récit des actions humaines, telles qu'elles apparaissent à nos yeux avec leurs circonstances extérieures, frappe et charme notre imagination. Si elles sont interrogées et disséquées pour être rattachées à un système, à une pensée commune, le simple récit devient, pour ainsi dire, l'accessoire; c'est ce qu'on peut remarquer de toutes les histoires générales qui sortirent de l'école voltairienne et anglaise. Un homme de talent poursuit sa pensée à travers tous les faits, trouve dans chaque événement une preuve à l'appui de son opinion; cette pensée générale, cette opinion fixe devient alors le fil conducteur de l'histoire; c'est là que s'attache l'intérêt du lecteur. L'unité, condition première et indispensable de toute œuvre de l'esprit, résulte de la préoccupation même de l'auteur. Il peut diviser sa composition en parties distinctes; placer ici un abrégé des événemens, là les révolutions du gouvernement, ailleurs les arts, les mœurs, le commerce. Le passé se trouve ainsi décomposé, déchiré en pièces et privé de la vie; l'idée seule de l'auteur reste vivante et animée, et c'est elle que nous suivons.

Quand une telle forme d'histoire tombe aux mains des hommes médiocres, qui n'ont ni pensée dominante, ni opinion énergique; quand l'imagination, qui seule a l'intelligence du passé, manque à l'auteur; quand en même temps la timidité de jugement, le respect et l'adulation pour un pouvoir ou une passion dominante soumettent la narration aux ménagemens et à la servilité, alors l'histoire devient un ennuyeux chaos. Lui donner le caractère philosophique n'appartient pas à tout le monde; mais il est facile de lui ôter le caractère dramatique et pittoresque.

Lorsqu'après tant et de si grands événemens, les générations actuelles se trouvèrent au sein d'un loisir favorable à l'activité littéraire, l'esprit, encore ému par de longues agitations, hérita du mouvement et de l'impulsion qui avaient long-temps animé les passions. Une des premières routes où les lettres se précipitèrent avec ardeur, ce fut l'art historique. On avait assisté à des scènes si grandes, si variées, si remplies du plus poignant intérêt; on avait tant vu faire l'histoire, qu'on voulut retrouver dans le passé quelque chose de ce qu'on avait vu et éprouvé. D'ailleurs, l'expérience donnait maintenant la clef de choses que n'avaient pu comprendre même les hommes de génie, qui avaient vécu dans une époque d'ordre et de calme. L'histoire apparaissait sous un jour nouveau à ceux qui, pendant les convulsions et les déchiremens des peuples, avaient vu à nu tant de fibres et de ressorts de la nature humaine, que d'ordinaire elle ne manifeste pas durant le repos. En outre, cette lutte d'opinions, où le passé était opposé au présent, où l'on cherchait dans l'un des

autorités pour enchaîner l'autre ; cette lutte n'était pas encore terminée. Il fallait donc aller à la connaissance de ce passé, falsifié et déguisé sous tant d'illusions et de déclamations.

Alors, pour parler comme Lucien, commença cette fièvre historique qui n'a pas encore produit tous ses effets. Dans l'étude de l'histoire, ainsi que dans toutes les autres, le caractère du nouveau siècle se fait pleinement voir : nulle direction n'est exclusive, nulle forme n'est imposée ; il y a liberté et activité d'esprit. Mais, on peut le dire à la louange du temps actuel, presque toujours une pensée forte, une conception générale, a présidé aux divers essais qui ont été tentés. Les uns ont saisi l'enchaînement rationnel des faits, et ont cherché ce qu'ils avaient de nécessaire, ce qui les rattachait à des causes générales ; d'autres ont, pour ainsi dire, considéré les peuples ou les États comme des individus, et nous ont intéressés à leur caractère et à toutes leurs vicissitudes ; l'unité de composition s'est attachée au sort des races éteintes, qui nous ont été montrées vivantes. Quelques-uns ont mis en scène les factions, marchant sous l'étendard des opinions diverses ; ils ont expliqué leurs intérêts, leur tendance, la portée de leur action ; ils ont ainsi développé, d'une manière à la fois dramatique et philosophique, tout le mécanisme des révolutions. Il en est qui ont cherché à reproduire, par la naïveté du récit, l'ensemble de la société des vieux siècles ; qui ont pris le point de vue des opinions contemporaines, afin de montrer ce que pensaient, ce que disaient, ce que souffraient les générations passées ; qui ont voulu, enfin, parler au lecteur

par les impressions du récit, plus que par les jugemens de l'auteur.

Mais ce qui rend le siècle éminemment historique, c'est que, dans toutes les sciences morales, il ne procède plus que par narration. Au lieu de renouveler les systèmes, il veut qu'on les décrive ; au lieu de les juger, il s'efforce d'expliquer les circonstances qui les ont produits, chacun à son époque. Il s'enquiert moins de la portion d'erreur qui peut se trouver dans chacun d'eux, que des causes qui ont rendu cette erreur nécessaire. En toute chose, c'est la progression qui l'intéresse ; il cherche dans le passé des motifs pour se confier à l'avenir, et veut donner à l'historien la haute mission du prophète.

REMONTRANCES.

ENCYCLOPÉDIE MODERNE.

Le mot *remontrance* n'a pas eu d'abord la signification, ou, pour mieux dire, la nuance qu'il a prise depuis. *Remontrer,* dans les premiers siècles de la langue française, avait à peu près le même sens que *démontrer* ou expliquer. Il n'emportait pas l'idée de contradiction ni même de réplique.

« Quand il était en conseil où il *remontrait* une « parole en général au peuple, il parlait si belle rhé- « torique..... » FROISSART.

« Le duc Jean de Bourgogne manda les trois États « du pays de Flandre, auxquels il fit *remontrer* com-

« ment, à Paris, il avait fait occire Louis, duc d'Or-
« léans, et la cause pourquoi il l'avait fait. »

MONSTRELET.

Ainsi, lorsqu'on commença à dire les *remontrances* du Parlement, on n'y attachait nulle pensée d'opposition ni de résistance; c'étaient des explications présentées aux rois par un corps qui originairement avait été leur conseil, à une époque où les attributions de gouvernement, d'administration ou de judicature, n'étaient pas encore distinctes. Avec le laps du temps, les rois s'étaient créé des conseils plus intimes : le Parlement était pourtant demeuré leur conseil solennel, leur conseil à titre d'office. De là l'enregistrement des actes de la volonté royale, comme moyen régulier et nécessaire d'authenticité; de là les *remontrances*. Elles ne furent d'abord qu'une réponse aux consultations du souverain, un avis donné, parcequ'il était implicitement ou expressément demandé.

Si donc on veut dire avec Voltaire (*Histoire du Parlement*) que les *remontrances* commencèrent sous Louis XI, il faut savoir aussi que, long-temps auparavant, il y avait eu des enregistremens, des vérifications et des *remontrances*. Mais il est vrai que l'intervention du Parlement était loin d'avoir la même action politique, le même caractère que plus tard. Les *remontrances* ont pris place dans la constitution du gouvernement, à titre de contre-poids et d'opposition au plus tôt vers la fin du XV^e^ siècle; et en ce sens Voltaire s'est peu écarté du vrai. Les États-Généraux, l'influence des grands vassaux et surtout des ducs de

Bourgogne; l'Université, le clergé, le corps municipal de Paris, avaient pu antérieurement balancer l'autorité royale, et lui servir de limites, autant et plus que le Parlement. S'il y avait même quelque différence à rechercher, on trouverait que l'intervention du Parlement avait quelque chose de plus humble, de plus domestique, si l'on peut ainsi l'appeler. Les souverains, à moins d'être déraisonnables, prennent d'ordinaire en bonne part les avis de leurs conseillers, quand ils n'y voient pas, à proprement parler, une résistance, une lutte contre leur pouvoir, mais seulement des actes de bons et loyaux serviteurs qui ne parlent pas au nom du peuple, qui n'expriment, ni n'excitent l'opinion publique. Or, il en était ainsi habituellement; le Parlement semblait alors parler au monarque dans l'intérêt royal.

On trouverait donc dans l'histoire de France plus d'un exemple de remontrances antérieures à Louis XI; mais c'est réellement après lui que le Parlement devint un élément de la nouvelle monarchie, qui s'établissait sur les ruines de la grande féodalité, de la féodalité politique. La France, reconquise sur les Anglais par Charles VII, était rentrée, sous sa main, dans une condition sociale totalement différente de ce qu'elle était cent ans auparavant. L'autorité royale, aidée d'un assentiment universel, avait procuré un calme et un ordre jusqu'alors inconnus. A cette époque avaient commencé les polices royales.

Louis XI avait hérité de la France en cette situation. Il contribua beaucoup à faire du Parlement un corps politique. Il lui fut commode d'avoir un conseil, sur

lequel il avait assurément grande influence, et dont il pouvait alléguer l'indépendance, tantôt au pape pour les affaires de la Pragmatique, tantôt aux seigneurs et aux grands vassaux pour les traités conclus après la Ligue du bien public, tantôt au duc de Bourgogne, après les promesses extorquées à Péronne.

C'est ce qu'on peut reconnaître clairement dans le préambule des remontrances qui lui furent faites dès la première année de son règne, en 1461, sur la cassation de la Pragmatique, qu'il avait négociée avec le Pape.

« En obéissant, comme raison est, au bon plaisir « du roi notre sire, qui, voulant toujours ès-grandes « affaires de son royaume procéder en grande et mûre « délibération, a mandé puis naguère à sa cour de Par- « lement l'avertir des plaintes et doléances que raison- « nablement on pourrait faire de la cassation de la « Pragmatique-Sanction . . . . . pour les- « quelles plaintes et doléances *remontrer*, icelle cour « a baillé charge à maîtres Jean Loiselier et Jean « Henri. »

En même temps le Parlement devenait le seul recours contre les injustices et les oppressions; il n'y avait que sa voix qui pût se faire entendre pour défendre le bon droit et la raison. En l'absence de toute autre résistance, il se trouvait chargé, sans le vouloir et sans le savoir, d'être le tuteur des intérêts de la chose publique. Louis XI, après l'avoir vu volontiers s'opposer à ses volontés apparentes et lui servir d'excuse et de prétexte dans ses manques de foi, le trouva en d'autres circonstances ferme et sincère contre ses commandemens. Les vertes réponses du Procureur-Général

au cardinal La Balue pour la Pragmatique sont célèbres. Les remontrances du premier Président, de La Vaquerie, se présentant à la tête des magistrats du Parlement et offrant de remettre leurs emplois, ont laissé un souvenir plus glorieux encore; bien qu'on ne sache pas précisément quel en fut l'objet : vraisemblablement une ordonnance sur le commerce des blés. Louis XI, tout absolu qu'il était, ne témoigna jamais nulle colère des remontrances et des refus de vérification du Parlement. Rien ne portait encore le caractère politique dans cette résistance; c'étaient encore des conseillers parlant au roi dans son propre intérêt, et ne le contrariant pas dans l'ensemble de ses volontés.

C'est ce qu'on vit bien sous le règne de Charles VIII, où ce même Président de La Vacquerie, si vertueusement opposé à de mauvaises mesures d'administration, répondit au duc d'Orléans, qui voulait engager le Parlement dans ses révoltes contre la régente : « Le Parle-« ment est pour rendre justice aux peuples; les fi-« nances, la guerre, le gouvernement du roi, ne sont « pas de son ressort. » Les États-Généraux venaient d'être assemblés récemment en 1483. A aucune époque de l'histoire de France, leur réunion n'avait présenté un tel caractère de gravité, de force et de sagesse. En présence de la représentation réelle de la nation, le Parlement, qui était un conseil et non pas un pouvoir, devait nécessairement rester dans une sphère bornée.

Ce fut là ou à peu près son rôle jusqu'à François Ier; cependant il croissait en lumières, en considération; il voyait autour de lui une foule d'hommes habiles, savans, éloquens. Le barreau de cette époque, dont l'il-

lustration retentit encore jusqu'à nous, formait, par la façon de vivre, par les alliances de famille, une sorte de communauté, presqu'une même corporation avec la magistrature : corporation forte de savoir, de vertus, d'opinion. Le mouvement du XVI^e^ siècle se faisait sentir parmi cette élite du troisième ordre de la nation. La véritable émancipation des Communes et de la bourgeoisie est de cette époque. Alors naissait la vraie liberté, celle qui amène et conserve toutes les autres : la liberté d'esprit.

D'autre part, l'autorité royale avait pris son assiette ; elle avait successivement vaincu tous ses ennemis : et c'était un bonheur, car les obstacles qui s'étaient trouvés devant elle avaient eu plutôt un caractère d'hostilité qu'un office de sauvegarde pour le pays. L'affranchissement du peuple avait commencé sur le domaine royal, et peu à peu tout le royaume était, pour ainsi dire, devenu domaine royal. De là tout un ordre de prétentions, un ensemble de doctrines, un recueil de maximes d'État, un droit monarchique, qui prenait corps vers ce moment, lorsque toutes les sciences commençaient à rechercher, à rédiger, à enchaîner leurs principes. Ce droit monarchique n'était autre que le pouvoir absolu ; mais en même temps ce pouvoir absolu se reconnaissait des devoirs. Il ne voulait ni gêne, ni contrôle ; pourtant il proclamait à toute occasion qu'il était chargé de maintenir l'ordre et la justice, de conserver et d'accroître la gloire du royaume. Il acceptait, à titre d'obligations morales, tout ce qu'il repoussait à titre d'obligations politiques.

Le Parlement devint partie intégrante et nécessaire

de cette monarchie, qui venait de se constituer progressivement. Il ne pouvait prétendre à aucun pouvoir qui lui eût été conféré et délégué par la nation. Sous ce rapport, sa position avait quelque chose de faux, et il y avait dans sa résistance une faiblesse incurable et originelle. Mais, de même que le pouvoir royal, il avait ses maximes, ses doctrines, ses traditions. L'enregistrement et les remontrances étaient ses armes défensives. Lui objectait-on la vanité de ses prétentions, la contradiction manifeste de sa qualité, soit de tribunal, soit de conseil, avec une participation souveraine au pouvoir législatif? il répondait en arguant de la nécessité que la royauté ne fût pas despotique en France; il demandait à rappeler aux rois ces devoirs envers le peuple que les rois reconnaissaient eux-mêmes; il alléguait tant et tant d'occasions où les rois s'étaient mal trouvés de mépriser des conseils sages et indépendans; il citait maintes paroles solennelles par lesquelles le contrôle, la résistance, l'opposition, avaient été encouragés et loués de la bouche même des rois. Sans doute il ne parlait pas officiellement au nom de la nation; mais c'était presque toujours au nom de la justice, de la raison, de la foi promise, de l'opinion universelle. La légèreté des résolutions royales, lorsqu'elles émanaient du propre mouvement, les fautes et les malheurs où elles précipitaient la France, les folles guerres, les déprédations des courtisans, l'incapacité des ministres, les mécontentemens populaires, venaient d'intervalles en intervalles donner à cette voix des remontrances une puissance irrésistible.

Pendant près de trois siècles, l'autorité royale et ministérielle a sans cesse lutté contre ce rempart si faible en apparence. Les enregistremens forcés, les lits de justice, les lettres de jussion, les exils, les emprisonnemens, les persécutions de toutes sortes, ont été employés contre les parlemens, ont été donnés en réponse aux remontrances. Dans cette guerre continuelle, les succès ont été divers; jamais on n'a pu détruire l'institution : si profondes étaient ses racines dans l'esprit des peuples! En vain l'avait-on opprimée, outragée : il fallait toujours y revenir, dès qu'on voulait donner à un acte quelconque du pouvoir un caractère durable ou solennel. Louis XIV lui-même a fini par léguer ses dernières volontés au Parlement, sans espérance et presque sans prétention qu'elles fussent respectées. Enfin, dans cette constitution non écrite, si incertaine et si flottante, qui nous a régis du XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours, il existait pourtant une telle liaison, une relation si nécessaire entre la puissance royale et la magistrature, qu'elles ont dû périr du même coup, pour faire place à d'autres maximes, à un ordre fondé sur d'autres principes. Pour que le Parlement cessât d'être l'organe de la nation, pour que les remontrances ne fussent plus la voix publique, il a fallu que la nation vînt exercer elle-même ses droits, et qu'elle déléguât des pouvoirs, au lieu de chercher sa garantie dans de simples avis, si souvent dédaignés ou repoussés.

« Chose pleine de merveille, dit Pasquier, que dès-
« lors que quelque ordonnance a été publiée et véri-
« fiée au Parlement, soudain le peuple français y
« adhère sans murmure, comme si telle compagnie

« fût le lien qui nouât l'obéissance des sujets avec le « commandement de leur prince ; qui n'est pas œuvre « de petite conséquence pour la grandeur de nos rois, « lesquels, pour cette raison, ont toujours grandement « respecté cette compagnie, encore que quelquefois, « sur les premières avenues, son opinion ne soit, en « tout et partout, conforme à celle des rois. »

Ce caractère général du Parlement, ce résumé de son histoire, se lisent pleinement dès le règne de François Ier. Alors commença la lutte politique : elle s'ouvrit par la discussion sur le Concordat ; discussion vive, où l'Église de France, représentée dans le Parlement par les conseillers clercs, défendit ses libertés avec courage et obstination. Puis vinrent la vénalité des offices et la suppression des élections ; les conflits d'attributions avec le grand-conseil, qui, à son tour, se régularisait, adoptait des formes judiciaires, et, prenant la même route que jadis avait suivie le Parlement, se créait une juridiction : les évocations, les créations d'offices, l'institution des siéges présidiaux. Sur tous ces points, ce fut une résistance de chaque jour contre les volontés d'un souverain jeune, hautain, tranchant, soldatesque, entouré de flatteurs, livré à un indigne ministre, le chancelier Duprat.

C'est l'époque où furent sauvées nos libertés. Elles ne purent prendre une forme absolument légale, mais elles passèrent dans les mœurs. Tous les principes, pour lors débattus, n'ont jamais cessé de l'être : la victoire n'a jamais été définitive ni pour le Parlement, ni pour la couronne ; cependant il se forma une tradition, un corps de doctrine, un esprit inhérent à la

magistrature, qui se perpétuèrent et formèrent contre-poids au droit monarchique absolu. Ce combat de doctrines a pu, dans la suite, prendre un caractère plus philosophique, plus grand et conséquemment plus efficace. Considéré sous le point de vue du droit positif, de l'équité et du simple bon sens, il a été soutenu au XVI^e^ siècle par des hommes aussi fermes et aussi distingués qu'à aucun autre moment. Les magistrats, dans leurs remontrances, les jurisconsultes, dans leurs écrits, sont dignes de la grande époque où ils vivaient.

Henri II fut moins actif et moins entreprenant que François I^er^. Son règne peut être considéré comme le type de cette forme de gouvernement. L'action politique du Parlement y fut grande et continuelle, sans être fort contestée. Le chancelier Olivier s'honora par la sagesse avec laquelle il sut conduire les relations de l'autorité royale et de la magistrature. Celle-ci croissait chaque jour en importance, et prenait un aspect plus aristocratique : aristocratie bourgeoise, humble et ferme à la fois; considérable par le savoir et l'habileté aux affaires. Les remontrances furent presque aussi fréquentes que sous le dernier règne; mais ce n'était rien d'extraordinaire : il semblait que ce fût la forme régulière et accoutumée pour la délibération des lois, des ordonnances et des impôts. Presque toujours le roi les prit en bonne part. Il n'eut point, envers la justice, la tranchante brutalité de son père, et céda souvent sans que son autorité y perdît rien.

Parmi ces remontrances, il y en a de bien belles, de 1555, portées au roi par Pierre Séguier et Adrien du

dérateur, de grand *retenail* de la monarchie, comme l'appelle un contemporain, avait peu à s'exercer au milieu des séditions et des guerres ; mais on retrouve son esprit de prudence. Le besoin de justice, le respect du droit, l'habitude des formalités, lui donnaient une autorité morale, un pouvoir de tradition, que chaque parti voulait attirer à soi, pour se donner une apparence légale. Ce qui est surtout à admirer dans ces hommes de justice, c'est un universel sentiment patriotique, un éloignement fidèle pour toutes les intrigues étrangères, tandis que chaque faction avait recours à des alliances du dehors. « Les « Miron, les Harlay, les Marillac, les Pibrac, les « Faye, ces martyrs de l'État, ont plus dissipé de « factions par leurs bonnes et saintes maximes, que « l'or de l'Espagne n'en a fait naître. » Ainsi parle le cardinal de Retz. Le Parlement a pu être divisé, une part à Tours avec le roi, une autre part restée à Paris ; le même esprit régna cependant dans ces deux fractions. Les uns ont eu plus de courage et de dévouement ; les autres, plus de ménagemens et de politique ; mais aucune passion de discorde ne s'introduisit dans cette vaste corporation.

Sous Henri IV, on voit de nouveau, avec la différence des personnes et des circonstances, cette allure de gouvernement qui a été remarquée sous Henri II : le Parlement redevint un conseil royal, qui délibérait sur les lois après qu'elles étaient rendues, se voyant ainsi contraint de donner aux plus humbles avis la forme d'une résistance déclarée. « Mais, dit encore le « cardinal de Retz, Henri IV, qui ne se méfiait pas

« des lois, parce qu'il se fiait en lui-même, marqua « combien il les estimait, par les égards qu'il eut pour « les remontrances. » Il eut pourtant à forcer des enregistremens; il tint des lits de justice, et le Parlement le gêna plus d'une fois dans les affaires de finances. Un tel conseil était évidemment mal placé pour bien apprécier les nécessités du gouvernement et les difficultés d'administration. En cela, comme en toutes choses, cette bizarre constitution pouvait empêcher le mal, et non pas faire le bien. Henri IV s'en tira avec son bon sens et sa dextérité accoutumée : il ne brisa rien; et chaque fois qu'il fit acte d'autorité, il avait pour lui la voix publique et la raison. L'édit de Nantes trouva d'abord quelque résistance, et fut corrigé sur plusieurs points; il conserva le vice fondamental d'instituer un état dans l'état, plutôt que de reconnaître la liberté de religion; mais tel n'était pas l'esprit du temps. Le rappel des Jésuites fut aussi un objet de remontrances.

Le désordre revint avec la régence de Marie de Médicis : alors commença pour le Parlement une époque nouvelle; alors les remontrances prirent un autre caractère. Le respect pour l'autorité royale continua à être grand; les paroles eurent encore un ton humble et soumis, mais tout avait pris plus de retentissement et de publicité. Une opinion forte et déjà bruyante; enfin, pour appeler les choses par leur nom, le peuple adopta dès-lors les paroles du Parlement, qui devinrent ainsi autre chose que les avis d'un conseil. Lorsque les États de 1614 eurent été inutilement convoqués, le Parlement sembla se porter pour délégué de la cham-

bre du Tiers-État, et suivit le mouvement qu'elle avait imprimé. L'indépendance de la couronne fut défendue contre les prétentions ultramontaines, malgré le gouvernement aveuglé et asservi; des édits bursaux furent repoussés. Enfin, excité et appuyé par le parti du duc de Bouillon et du prince de Condé, le Parlement en vint, non plus à faire des remontrances sur tel ou tel édit à enregistrer, mais sur tout le mauvais gouvernement du royaume; c'était sous le ministère du maréchal d'Ancre. Ce furent les premières remontrances livrées au public par la voie de l'impression. Une reine justement décriée, un favori étranger et détesté de la nation, des conseillers méprisés, la dissipation des finances, l'absence de toute règle, une autorité despotique exercée avec sottise et légèreté: tout cela donnait une grande force au Parlement.

Mais il était dans sa situation et dans son caractère essentiel de ne jamais pousser les choses à l'extrême. Quelque raisonnables que pussent être ses actes, il avait la conscience de ne pas être un pouvoir; tout finissait par des transactions et des moyens termes. C'est, du reste, un beau moment pour la magistrature; c'est peut-être alors qu'elle pouvait mériter cet éloge: « Il semblait que toute la force et vertu de France se « fût recueillie au cœur de cette compagnie. » Les remontrances du premier président Verdun et de l'avocat-général Servin restent comme de nobles modèles de fermeté, de raison, et de *cette liberté française*, comme ils le disaient eux-mêmes. On parle souvent de lord Chatham et de ses dernières paroles au parlement d'Angleterre. Nous devrions ne pas oublier

Servin expirant, en plein lit de justice devant le roi, en lui faisant entendre la vérité.

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, et oppressâ pro libertate cadentem.

C'était, en effet, à ce moment que le cardinal de Richelieu établissait son pouvoir. Il faut entendre le cardinal de Retz parler de la façon dont ce grand artisan de despotisme se comporta avec le Parlement.

« Il fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes les « mauvaises intentions et de toutes les ignorances des « deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses in- « térêts. Il les déguisa en maximes utiles et nécessai- « res pour établir l'autorité royale ; et, la fortune « secondant ses desseins, il forma, dans la plus légi- « time des monarchies, la plus scandaleuse et la plus « dangereuse tyrannie qui ait peut-être asservi un État. « L'habitude nous endurcit à des choses que nos pères « ont appréhendées plus que le feu. Nous ne sentons « pas la servitude qu'ils ont détestée, moins encore « pour leur propre intérêt que pour l'intérêt des rois. « Le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui « faisait autrefois des vertus.... C'est lui qui a com- « mencé à punir les magistrats pour avoir avancé des « vérités pour lesquelles leur serment les obligeait à « exposer leur propre vie. »

Le cardinal de Richelieu commença les exils, les emprisonnemens, les interdictions, et toutes ces violences contre les libres suffrages du Parlement dont les ministres ses successeurs recueillirent précieusement l'héritage. Désormais toute idée de droit public

disparut ; les circonstances décidèrent de ce que le Parlement était dans la constitution française : tantôt le premier corps de l'État ; tantôt n'ayant pas même l'indépendance de ses attributions judiciaires. Ces sortes de communications amiables, cette influence de bons et sages conseils demandés et reçus, qu'on avait eues jusqu'à la mort de Henri IV, n'existèrent plus.

Par une inconséquence qui ne fut pas la dernière, Anne d'Autriche se servit du Parlement pour faire casser le testament de Louis XIII ; puis, à la première contradiction, recommencèrent les emprisonnemens et les exils, les lits de justice et les enregistremens forcés. La violence est un moyen dangereux pour les faibles et les malhabiles. On ne tarda pas à avoir les séditions et les guerres de la Fronde. Ce fut avec plus de force et de durée, ce qui s'était déjà montré sous la régence de Marie de Médicis. Le Parlement était d'avance condamné à n'arriver à aucun résultat. Il y avait, dans ses relations avec le pouvoir royal, des difficultés insolubles. Il manquait de titres pour parler au nom de la nation. Victorieux, il ne pouvait gouverner ; vaincu, il était sans ressource, personne ne marchait derrière lui.

Lorsque toutes les résistances à l'autorité royale se furent montrées impuissantes à établir l'ordre et à faire le bien du pays, elles se trouvèrent décriées ; l'opinion se retira du Parlement lui-même, et le pouvoir absolu put se déployer librement. Ce fut alors, en 1655, qu'on vit un jeune roi venir, en habit de chasse et un fouet à la main, insulter la première magistrature de son royaume : souvenir cher et révéré de tous les fri-

voles adorateurs du pouvoir absolu; acte royal qui a fait jurisprudence pour eux.

A dater de ce moment jusqu'à la mort de Louis XIV, le Parlement disparut de la scène politique. Des édits de 1657 et de 1673 prescrivirent l'enregistrement forcé des ordonnances et interdirent les remontrances autrement que par écrit. Ces ordonnances ont par la suite été regardées comme non avenues, de même que l'ordonnance de Moulins et les ordonnances de 1629 et 1641, rendues sous le cardinal de Richelieu. Car « il y « a des lois dans les empires, dit Bossuet lui-même, « contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit; « et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou dans « d'autres occasions, ou dans d'autres temps. »

Avec la régence et la cassation du testament de Louis XIV, reparut le Parlement. Pour premières paroles, le duc d'Orléans promit de s'aider de ses conseils et de ses sages remontrances; bientôt après vint la querelle des princes légitimés.

Jamais le Parlement n'avait semblé avoir une telle importance; mais durant les soixante années qu'il avait passées dans la soumission et le silence, tout avait bien changé en France. Lumières, richesses, égalité entre les divers ordres de l'État, liberté d'examen, mouvement des esprits, importance des lettres et des sciences, puissance de l'opinion, telles étaient les circonstances nouvelles où renaissait l'action parlementaire. Maintenant la nation ne cherchait plus d'humbles et incertaines garanties dans un droit écrit et contesté; elle ne se mettait plus sous l'égide de ses magistrats; elle marchait à une réforme sociale; sa

force était dans ses mœurs, non dans ses lois. Elle n'avait plus besoin d'un organe légal pour faire entendre sa voix. De toutes parts, de toutes manières, elle proclamait ses opinions; le pouvoir en était enveloppé et pénétré, participant sans le savoir au mouvement universel. Il semble, au premier coup d'œil, que l'histoire politique du XVIII^e^ siècle consiste dans le progrès des idées et dans le changement de relations des hommes entre eux. Il faut la réflexion et l'examen pour voir que le Gouvernement a eu pourtant une part importante dans l'histoire du pays. Sur ce théâtre, le Parlement eut un rôle fort actif, et plus d'une fois son action se mêla à l'impulsion générale; jamais toutefois il ne retrouva cette popularité qu'il avait eue jadis: il ne lui était plus donné d'agiter les esprits.

Sa première lutte eut pour objet les opérations de finances de Law; opérations assez peu conçues par ceux qui les proposaient, encore moins par ceux qui y résistaient. Cette résistance ramena les lits de justice, les exils, les lettres de cachet, la suspension de la justice. En définitif, la ruine et le scandale du Système semblèrent donner raison au Parlement. En beaucoup d'autres occasions, sa résistance, ses refus d'enregistrement, ses remontrances, eurent pour objet des édits fiscaux, des mesures de finance. Son intervention y fut peu utile: elle ne sut ni imposer l'économie, ni faire respecter la foi promise, ni fonder le crédit public. Étranger à l'administration, ne lui prêtant nul secours, augmentant ses embarras, sans vouloir même les apprécier, le Parlement apparaissait en de telles affaires avec le seul avantage de rappeler que le Gou-

vernement de la France ne devait pas être absolu.

Sa querelle la plus longue, la plus vive, la plus obstinée, eût été presque étrangère aux intérêts nationaux, s'il ne s'y était mêlé une persécution odieuse et une foule innombrable d'abus de pouvoir. Il s'agissait de cette bulle imposée à Louis XIV, dans ses derniers jours, par les Jésuites, lorsque après la révocation de l'édit de Nantes et la destruction de Port-Royal il leur fallut inventer une persécution nouvelle, afin de dominer toujours l'État et l'Église. Pendant quarante années au moins, l'acceptation de cette bulle entretint une guerre intestine entre la magistrature, l'autorité royale, le clergé, les évêques, les corps enseignans. Le cardinal de Fleury ne connut guère d'autre emploi de la puissance royale que de faire respecter la bulle : quarante mille lettres de cachet traînèrent dans l'exil ou dans les prisons de pauvres religieuses, des prêtres inconnus, d'obscurs fanatiques. Le Jansénisme se ranima; non plus le Jansénisme d'Arnaud et de Pascal, mais une dévotion obstinée, étroite, mêlée aux extases et aux folies des convulsionnaires. L'administration des sacremens devint matière de procédure; les droits de la puissance civile et de la puissance ecclésiastique furent remis en discussion. Il y eut des remontrances et des exils du Parlement : une opposition noble et courageuse d'un côté, de l'autre tout l'appareil du despotisme; tout cela pour une question imperceptible. Souvent une nuance, frivole en apparence, sépare des factions ennemies; mais sous ces drapeaux combattent, quelquefois même à leur insu, des opinions fondamentales, qui embrassent tout l'état social. Il n'en était pas

ainsi : c'était ailleurs et d'une autre sorte que se traitait le grand procès du XVIII^e^ siècle ; c'était à la veille de la guerre de sept ans que l'autorité royale faisait étalage de pouvoir absolu pour la bulle *Unigenitus;* c'était du temps de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau, que le clergé et ces Jésuites, qu'on dit si habiles, poursuivaient de pauvres gens humblement soumis aux croyances religieuses.

Le dénouement de cette trop longue lutte fut la destruction des Jésuites ; leur domination était devenue de jour en jour plus odieuse et moins solidement établie ; ils avaient perdu tout ce qui leur avait donné de la force et de l'éclat ; ils s'étaient corrompus par le succès, et dans la possession du pouvoir royal, qu'ils avaient fait leur serviteur. Le Parlement, leur éternel adversaire, prit l'avantage des circonstances, et accomplit cette œuvre qui, pendant plus de deux cents ans, avait excédé son pouvoir. L'esprit du temps y avait une si grande part, qu'à peine se montra-t-il reconnaissant pour la magistrature. Ce n'était plus le Jansénisme qui triomphait des Jésuites ; et il y avait maintenant, contre le pouvoir du clergé, d'autres garanties que les remontrances.

Peut-être y eut-il de la part de l'autorité royale, encore étonnée d'avoir sacrifié les Jésuites, quelque désir de réaction et de vengeance dans les procédés despotiques qu'elle ne tarda pas à déployer contre les parlemens. Véritablement leur esprit d'opposition, sans avoir une grande efficacité, avait fait depuis cinquante ans de grands progrès. L'administration les trouvait sans cesse et partout sur son chemin. Sans se mêler en

rien du gouvernement, sans exercer aucune influence directe sur l'ensemble des affaires, ils marquaient à leur manière, selon leurs formes et dans leur langage, le malaise de la nation, le désaccord du pouvoir et de la société. Leurs doctrines tout historiques, et s'appuyant sur un droit positif, ne ressemblaient nullement aux doctrines abstraites et philosophiques, mais plus que jamais elles avaient pris corps; elles avaient plus de clarté et de développement que jadis. En outre, et c'était une circonstance nouvelle, tous les parlemens du royaume en étaient venus à former une seule et même corporation, régie par un même esprit, se correspondant dans ses diverses parties, concertant ses mouvemens, prenant fait et cause pour chacune de ses compagnies. Les cours des Aides étaient entrées dans cette corporation judiciaire; les tribunaux inférieurs en dépendaient; ce monde innombrable de gens de loi, le barreau, si puissant en France, formaient comme une nation, qui se mettait en émoi et en clameur au signal des remontrances, des exils et des lits de justice.

Ce fut à l'époque où l'autorité royale avait le plus perdu respect et considération, qu'elle voulut trancher ces graves difficultés, et s'installer, toute misérable qu'elle était devenue, dans le pouvoir absolu. Les parlemens revirent alors une lueur de leur ancienne popularité : ce n'étaient plus les séditions de la Fronde, ni les prises d'armes de la vieille bourgeoisie; mais tout ce que l'opinion des gens de bien et des hommes raisonnables peut avoir d'hommages entoura la magistrature. Rien ne fut plus noble, plus grave que leur

résistance contre des ministres décriés et une cour avilie. Leur langage fut au niveau de la situation; ils élevèrent des voix puissantes et vertueuses contre les prétentions insolentes et légères du despotisme. Les remontrances de M. de Malesherbes, à la tête de la cour des Aides, demeureront un modèle d'éloquence civique et magistrale.

Louis XVI sentit la nécessité de tirer le gouvernement du mépris où il était plongé, et rappela les parlemens. Déjà un instinct confus enseignait à toutes les classes de la nation, et au roi lui-même, que de profondes réformes étaient nécessaires pour préserver le pays d'une révolution. Sans qu'il y eût, en fait, une tyrannie pesante, le pouvoir absolu existait en droit, et partout on éprouvait le besoin d'avoir un gouvernement juste, éclairé, sérieux, ferme, inspiré par l'intérêt public, fort de l'opinion générale.

Le Parlement ne pouvait prendre part à ce mouvement, ni prêter à l'administration l'appui qui lui eût été nécessaire. L'esprit de conservation, qui avait été le mérite de la magistrature, devait, en de telles circonstances, s'empreindre de préjugés, et s'opposer aux changemens utiles. Son action, utile pour la défense des droits privés, avait toujours été inefficace et sans résultats pour l'établissement du droit politique. Jalouse de l'administration, accoutumée à la combattre par une méfiance le plus souvent fondée, elle ne pouvait en comprendre l'esprit ni la marche. Un ministre actif dans l'intérêt du peuple était donc destiné à trouver une résistance parlementaire, tout autant qu'un ministre actif dans l'intérêt de la puissance royale.

C'est ce que le chancelier Maupeou lui-même avait entrevu; il avait eu l'intention de faire concourir la suppression des parlemens avec de raisonnables et populaires réformes, afin de motiver et d'excuser cet acte de despotisme. Mais le pouvoir absolu a beau se prescrire ce but, il n'est pas en lui de l'atteindre : des intérêts restreints, des préjugés individuels ou de corporation détournent toujours le despotisme à leur profit, lors même qu'il ne voudrait pas exister par eux ou pour eux. Les vues du chancelier Maupeou n'eurent pas même un commencement d'exécution; elles ne furent pas aperçues. Ce n'était ni Louis XV ni ses ministres corrompus qui devaient entreprendre cette tâche, et combattre la magistrature sur ce terrain. M. Turgot et M. de Malesherbes, tous deux grands citoyens, philosophes, magistrats, hommes de sagesse et de prudence, étaient réservés, comme le chancelier L'Hospital, à se voir arrêter par le Parlement dans le désir de faire le bien. La suppression de la corvée, la liberté du commerce des grains, l'affranchissement de l'industrie, donnèrent lieu à des remontrances, et furent enregistrés par lit de justice. Le Parlement entra pleinement dans les triviales intrigues des courtisans, et s'annonça comme ennemi de toute amélioration, en proscrivant, dès l'abord, les plus raisonnables, les mieux démontrées.

M. Necker se présenta moins comme un réformateur systématique, et ne rencontra pas une résistance ouverte dans les parlemens; mais il les considéra toujours comme le principal obstacle aux projets qu'il concevait pour le bien public. Nul accord ne pouvait

s'établir avec eux pour conférer aux citoyens des droits devant lesquels auraient disparu les attributions parlementaires, pour créer des institutions qui auraient eu une consistance réelle et de véritables pouvoirs.

M. de Calonne était un homme de l'école du chancelier Maupeou. Il voulait être courtisan, et rendre facile et absolu l'exercice du pouvoir royal; en même temps, il voulait gagner l'opinion publique, et prendre pour auxiliaire l'esprit du temps, en exécutant, d'autorité, des choses raisonnables : désirs vains et contradictoires, puisque c'est uniquement pour éviter l'équité et la raison que les partisans du despotisme réclament son établissement ou son maintien.

Aussi la popularité échappa au ministre, et passa à l'opposition parlementaire. Toutefois elle commençait à se confondre et se perdre dans l'opposition universelle. On avait voulu dompter la magistrature par une assemblée de Notables, et par la voix publique : au lieu de cela, on déchaîna contre soi non-seulement la magistrature, mais les Notables et la voix publique. Alors s'éleva dans le Parlement la demande des États-Généraux. Tous les pouvoirs de l'État se reconnaissaient à la fois insuffisans, et, pour ainsi dire, illégitimes. Chacun cherchait dans la nation un appui pour détruire les autres; il n'y avait pas un projet ministériel qui n'eût pour condition première la destruction des parlemens, l'abolition des priviléges, l'abaissement des deux premiers ordres. Rien n'était donc plus forcé que la convocation des États-Généraux. Sans cela, le gouvernement eût succombé devant une résistance passive, la plus efficace de toutes. Les liens moraux, qui

font la force du pouvoir, étaient tous dissous : il fallait trouver un moyen de les renouer. La monarchie n'a point profité de la seule chance de salut qui lui restât ; mais il n'est pas surprenant qu'elle l'ait tentée. Le Parlement ne fut point reprochable de l'avoir indiquée ; il ne fit que donner un caractère authentique au cri universel, à la nécessité flagrante.

On se débattit quelque temps contre cette déclaration d'incompétence du Parlement, qui, après tant d'années, venait de rappeler que la nation seule avait le droit de consentir des impôts. A la veille d'entamer de bien autres luttes, l'autorité royale recommença à combattre le Parlement avec les vieilles armes. Après le refus d'enregistrement et les remontrances, on vit le lit de justice ; après les protestations, un enregistrement forcé ; puis l'exil à Troyes. Une négociation fut alors entamée : les États-Généraux devaient être réunis dans cinq ans ; en attendant, on demandait à pourvoir au déficit des finances par des emprunts. Dans l'espoir de faire enregistrer les édits qui réglaient ces mesures, le roi vint au Parlement, le 19 novembre 1787.

Là il trouva des résistances inattendues ; là il entendit un discours qui rappelait la vieille et rude éloquence des parlemens du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle : discours étranger par son ton et par ses motifs à tout le mouvement des esprits, comme M. de Saint-Vincent, qui le prononça, était étranger à toutes les intrigues. Ce discours doit rester comme le dernier monument, les suprêmes paroles de la vieille liberté française, de l'esprit d'opposition bourgeoise, de la fidélité sincère et courageuse. Il fallut donc continuer à sévir contre le Parlement :

des magistrats furent emprisonnés arbitrairement.

Bientôt on renouvela la tentative de 1771. L'archevêque de Sens, alors premier ministre, voulut détruire les parlemens et donner à la France une constitution. Pour leur enlever la plus grande partie de leur juridiction, on créa des bailliages, et l'on inventa une cour plénière pour enregistrer les actes de l'autorité royale. D'avance, le Parlement protesta contre de si grandes nouveautés, rappela les lois fondamentales du royaume, si souvent contestées, ou mises en oubli depuis si longtemps, et en légua le dépôt au roi, à la nation et aux États-Généraux. Les mesures violentes, le déploiement de la force militaire, l'arrestation de deux magistrats au sein même du Parlement, suivirent cette démarche solennelle. Cependant la France entière, tous les parlemens du royaume, les États de Bretagne, les États de Dauphiné, qui s'étaient assemblés de leur propre autorité, enfin le clergé lui-même, s'élevèrent contre un si grand acte de despotisme. Il fallut renoncer à la cour plénière, promettre la convocation prochaine des États-Généraux, renvoyer l'archevêque de Sens, rappeler M. Necker et rouvrir le Parlement.

C'en était fait de lui, comme de tous les élémens de la monarchie : la scène allait changer. Après s'être défendu contre les entreprises des ministres, et avoir appelé la nation à son secours, il lui fallait maintenant se défendre contre la nation ; et ici la résistance devait être inutile et presque inaperçue. Le Parlement, en enregistrant l'édit de convocation des États-Généraux, y mit pour condition qu'on suivrait les formes des États de 1614, c'est-à-dire la délibération par ordres et la

représentation du Tiers-État à peu près égale à la représentation des autres ordres. Dès-lors disparut toute la popularité qui s'était attachée au Parlement : une haine aveugle commença à poursuivre tous ceux qui cherchaient à sauver quelques débris du régime dont la ruine allait se consommer. Qu'aucune reconnaissance nationale, qu'aucune tradition de respect n'aient protégé l'existence du Parlement contre la destruction, cela est tout simple : ainsi devait procéder la Révolution. Mais le souvenir de ces vertueux défenseurs de notre liberté, mais cette gloire de la France aurait dû échapper au commun anathême qui enveloppa le passé.

Les uns ont imputé au Parlement un esprit d'opposition, une usurpation sur le pouvoir absolu, de séditieuses prétentions; sans voir ce qu'il avait de modéré, de conservateur et d'humble dans son intervention. Les autres ont été frappés de ce qu'il y avait de faux dans sa position, d'incomplet dans ses droits, d'incertain dans sa marche, d'étroit et de pédantesque dans son esprit. Pourtant il nous est resté des temps anciens un fonds de respect pour la magistrature, un instinct populaire, qui va sans cesse y chercher ses sauvegardes et son recours contre l'arbitraire. Malgré de si énormes différences, encore que nos tribunaux ne soient pas même une ombre de cette grande institution, ils ont recueilli quelques débris de son héritage, et peuvent aussi s'honorer par leur indépendance; elle protége plus que des droits privés.

DES ESSAIS

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. GUIZOT.

M. DCC. XXV.

« Le moment est venu de considérer avec la plus « entière impartialité ces vieux temps de notre France; « car nous en pouvons beaucoup apprendre, et n'a- « vons plus rien à démêler avec eux. Ce qui s'est passé « de nos jours ne nous a point rendus étrangers aux « souvenirs de la patrie; leur étude demeure toujours « pleine d'intérêt, et pourtant rien n'y gêne plus le « désintéressement de la pensée; car ce n'est point là « que résident maintenant la solution des questions

« qui nous agitent, ni le fondement des droits qui nous « sont chers. »

Il peut convenir à M. Guizot de parler ainsi. Pour lui, qui a la ferme conscience de son impartialité, les vieux temps de la monarchie ne recèlent la source d'aucun de nos droits actuels; ils ne cachent la racine d'aucune de nos institutions, et l'état présent de la société n'y trouve aucune analogie. Mais il n'en est pas ainsi pour d'autres, et M. Guizot établit comme évident aux yeux de la raison précisément ce qui est en question entre les deux opinions qui partagent la politique française. Nos adversaires maintiennent au contraire que l'état actuel des relations sociales remonte, par une chaîne légale et non interrompue, à un ordre ancien de la société; ils nomment désordre tout ce qui s'écarte des idées et des formes qui, disent-ils, ont duré si long-temps, sont consacrées par les siècles, et ont donné à la France le bon ordre, la justice et la prospérité.

Les voyant s'armer ainsi du passé contre le présent, il est tout naturel que beaucoup de gens aient voulu examiner ce passé qu'on leur oppose, et soient allés aux enquêtes de cet âge d'or en l'honneur duquel on veut flétrir et dompter la génération présente; bien résolus de chercher, depuis Louis XV jusqu'à Clovis, cette constitution si bien ordonnée et si fixe, cette société si bien classée, ces droits si bien connus et respectés, cette religion si pure, cette morale si honorable qui jettent tant de honte sur nos désordres actuels.

Il y a plus : on a consenti à ne pas tenir compte des jugemens du dix-huitième siècle sur la vieille France;

on a, pour ainsi dire, et trop légèrement peut-être, avoué qu'il avait obéi à des préventions frivoles, à une sorte de préjugé général, qu'il avait manqué d'examen et de solide érudition. Enfin on a bien voulu le regarder comme un juge partial, et l'on s'est mis à étudier sur nouveaux frais.

Sans doute parmi ceux qui écrivent en ce moment sur l'histoire, il en est qui, irrités par la contradiction, impatientés des argumens qu'on prétend tirer des temps anciens, citent avec complaisance tout ce qui peut y montrer l'ignorance, le désordre, la violence, l'iniquité. Sans doute aussi, appréciant les faits d'autrefois comme s'ils se passaient de nos jours, et les détachant de tout leur entourage, il est des écrivains qui laissent apercevoir l'esprit de parti dans leurs récits ou dans leurs jugemens.

Mais ne serait-il pas simple de leur répondre et d'opposer l'érudition à l'érudition, le résumé au résumé, l'examen à l'examen? Les publicistes du pouvoir absolu ne sauraient-ils sortir de leurs phrases vagues et pompeuses, prendre corps à corps leurs adversaires, relever leurs erreurs, déduire des faits un exposé clair et précis des institutions, de la composition sociale, des mœurs de telle ou telle époque, et prouver enfin quelque chose de tout ce qui, jusqu'à présent, n'a été qu'un moyen de rhétorique?

Tel n'est point, sans doute, le projet de ces messieurs. Dans leur façon de traiter les études historiques, ils n'admettent pas plus la libre discussion sur le passé que sur le présent.

Nous ne pensons pas cependant que ces anathêmes

puissent en aucune façon s'appliquer à un livre aussi grave que les *Essais* de M. Guizot. Il faudrait avoir une grande irritabilité sur les origines, pour s'offenser d'un ouvrage si sérieusement renfermé dans son propre sujet, où l'on ne trouve nulle part le désir de tirer une conséquence applicable au temps présent, où l'on ne saurait démêler la moindre allusion.

Les questions qui se rattachent à l'établissement de la monarchie ont, il faut le remarquer, rarement été traitées avec le sang-froid philosophique. On dirait qu'une sorte de vanité généalogique s'est mêlée aux systèmes qui ont été produits et soutenus à ce sujet. M. Guizot observe judicieusement les vicissitudes de l'opinion savante à l'égard de ces vieux temps. Il fait remarquer comment elles se sont toujours rapportées à la diversité des élémens de la société elle-même ; il nous montre M. de Boulainvilliers réclamant, contre l'autorité royale, que Louis XIV avait convertie en gouvernement ministériel, les vieilles libertés des Francs et l'indiscipline des soldats conquérans ; puis l'abbé Dubos, fidèle aux vieilles traditions du Tiers-État, plaçant la nation sous la sauvegarde du pouvoir royal, et faisant dériver, de la civilisation du Bas-Empire, l'égalité devant le souverain : servitude qui avait souvent paru aux peuples préférable à la hiérarchie féodale ; ensuite Montesquieu, éclairant cette discussion par son génie, mais ne se défendant point d'une certaine tendresse de cœur pour des supériorités déjà ébranlées, et s'attachant à leur conserver la sanction de l'ancienneté ; Mably lui succède. M. Guizot semble traiter cet écrivain avec un peu trop

de complaisance, en disant qu'à tout prendre, nul n'a plus souvent démêlé ou entrevu la vérité. Souvent il y a beaucoup à apprendre dans son livre; mais l'abbé de Mably a constamment envisagé les temps anciens du point de vue des temps modernes. Il a sans cesse blâmé ce qui était nécessaire; il a vu des moyens d'oppression dans tout ce qui a été des moyens d'ordre; il exige que la société, telle qu'elle était jadis, ait cherché ses garanties dans ce qui pourrait les lui conférer aujourd'hui.

Ainsi, de deux opinions opposées: l'une se complaît à regarder la conquête comme principe immédiat d'un gouvernement régulier et d'une constitution hiérarchique de la société; dans cette idée, le régime féodal, non-seulement en serait dérivé directement, mais serait presque son contemporain. L'autre suppose une autorité royale bien établie, régissant un seul peuple par des lois égales; puis la décadence de cette autorité, une usurpation des pouvoirs, une dégénération du gouvernement, et la puissance publique se divisant en une foule de propriétés particulières.

M. Guizot a envisagé son sujet d'une manière qu'on pourrait dire plus historique : au lieu de concevoir un seul et même système, et d'en chercher les preuves éparses dans les cinq siècles des deux premières races, il a pensé que, de tant de révolutions, de circonstances si diverses, d'une telle succession d'événemens, avait dû, par un long travail, par une pénible fermentation, sortir un état nouveau de la société; mais que c'était folie d'en aller chercher l'explication unique par-delà cette période de troubles et de convulsions. Ainsi, des

traces de l'administration romaine ou des mœurs des Germains peuvent bien se retrouver dans le régime féodal; ce sont des élémens que recélait le chaos dont la réaction féodale a été précédée; mais il n'y a nulle continuité entre des sociétés si diverses.

Comment se sont anéantis successivement l'esprit et les formes, soit du peuple conquérant, soit de la nation conquise, au point de n'être plus que des souvenirs épars; comment ce qui semblait déjà un si grand désordre a pu arriver à une dissolution complète, d'où la constitution féodale devait sortir? Tel est le plan de la première partie des *Essais*.

Renversant d'abord l'hypothèse de l'abbé Dubos, l'auteur examine, dans un premier essai, ce qu'était devenue l'administration romaine aux époques de la conquête. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais mieux expliqué le degré de faiblesse où était tombé l'Empire romain. Pour cela, ce n'est pas à son centre qu'il fallait l'observer; là, il vivait encore d'une vie ignoble et sans action; mais les extrémités étaient déjà frappées de mort. Le despotisme avait voulu que tout vécût par son mouvement central, et bientôt il n'avait plus eu la force de donner aucune impulsion, ni d'animer les membres qu'il avait paralysés. C'est donc le régime municipal qu'il importait d'expliquer. Son caractère était de n'établir aucun lien entre les intérêts locaux et les intérêts politiques; de sorte qu'une liberté assez grande en apparence dans les formes d'administration municipale, demeurait stérile pour la protection des citoyens, et ne s'exerçait seulement qu'à répartir des charges et des impôts, dont la république municipale

n'avait nul moyen de se défendre. Elle était tributaire d'un pouvoir central auquel elle ne participait pas. Ici M. Guizot fait sentir combien est intime et nécessaire la liaison de la liberté politique avec la liberté d'administration locale, et comment l'une doit périr lorsqu'elle ne s'appuie pas sur l'autre. De là arriva dans l'Empire romain que la classe municipale, la Curie, la classe moyenne, devint bientôt d'autant plus malheureuse et plus opprimée qu'elle paraissait plus indépendante. Elle servait d'intermédiaire entre le despotisme et le reste de la population; elle était responsable de ce qu'elle était chargée d'exiger; en même temps, une foule toujours croissante d'offices impériaux, de priviléges concédés par une autorité défaillante, donnaient le moyen d'échapper à l'action municipale. A mesure que le fardeau devenait plus lourd, les moyens de le porter diminuaient. Ainsi fut dissoute et détruite la Curie, cette classe qui faisait la vraie force, l'existence réelle des municipalités romaines : ainsi s'explique ce phénomène si singulier, que M. Guizot décrit en ces mots :

« Non-seulement la nation ne soutient pas le gou-
« vernement dans sa lutte contre les barbares; mais la
« nation, abandonnée à elle-même, ne tente rien pour
« son propre compte, aucune résistance. Il y a plus :
« rien, dans ce long débat, ne révèle qu'une nation
« existe; à peine est-il question de ce qu'elle souffre;
« elle subit tous les fléaux de la guerre, du pillage, de
« la famine, un changement complet de destinée et
« d'état, sans agir, sans parler, sans paraître. »

Le second Essai traite *de l'Origine et de l'Établis-*

sement des Francs dans les Gaules. Là, on voit comment la conquête n'est point un fait unique, non plus que la dissolution de l'Empire romain. L'invasion des barbares a été successive, et les Francs, avant Clovis, avaient plus d'une fois pénétré dans la Gaule, et y avaient pris pied. « Ce n'était plus l'Empire romain « que les bandes franques avaient à attaquer; elles ne « voyaient plus autour d'elles que des bandes barbares, « des districts délaissés, des gouverneurs qui, bien « que Romains ou Gaulois, avaient oublié l'Empereur « et l'Empire, à peu près autant que pouvait les oublier « un chef franc ou bourguignon. » Ce qu'ont été les conquêtes de Clovis est aussi fort bien indiqué : « Des « expéditions entreprises pour sortir de l'inaction ou « en vue de butin. Clovis et ses guerriers s'enfon- « çaient dans le pays, battaient les rois et les armées « qui s'opposaient à leur marche, pillaient les campa- « gnes, les villes, et revenaient ensuite ramenant des « esclaves, des trésors, des troupeaux, mais sans avoir « en aucune façon incorporé à la monarchie franque le « territoire qu'ils venaient de parcourir. » M. Guizot fait encore remarquer que, de tous les conquérans des Gaules, les Francs furent ceux qui montrèrent d'abord dans leurs conquêtes le moins d'esprit d'établissement.

L'Essai suivant est intitulé : *Des causes de la chute des deux premières races.* L'auteur développe ici une circonstance que M. de Sismondi a fort bien aperçue aussi : c'est que cette invasion des Francs, si peu complète sous Clovis, n'a pour ainsi dire été consommée que lorsque la race perdit le trône; si bien qu'on pourrait appeler l'avénement de Pépin une seconde con-

quête de la Gaule. Dans les royaumes qui se formèrent plus d'une fois avec les limites variables dans les divers partages des descendans de Clovis, deux se font remarquer, la Neustrie et l'Austrasie : l'une, siége de la puissance établie par ce premier conquérant; l'autre, touchant au berceau des Francs, en communication habituelle avec celles de leurs tribus restées sur les rives du Rhin : l'une ayant ressenti les effets du mélange avec les populations gauloise et romaine; l'autre plus germaine par la population et les mœurs : l'une mieux soumise au pouvoir royal, l'autre demeurée plus indépendante et plus belliqueuse : dans la Neustrie, une aristocratie barbare luttant avec moins d'avantage contre l'autorité; en Austrasie, une aristocratie vigoureuse imposant pour maître au roi le chef qu'elle se donnait, c'est-à-dire le maire du palais. Ici, M. Guizot, au lieu d'aller chercher l'origine de la mairie dans ce passage de Tacite : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt,* n'hésite point à l'attribuer aux circonstances où l'on se trouvait; circonstances que Montesquieu a indiquées tout en proposant cette origine germanique. Les rois s'étaient d'abord servis des maires pour contenir l'aristocratie conquérante; le maire finit par trouver plus sûr de se faire le chef et l'instrument des grands. Aussi, c'est en Austrasie qu'ils sont plus puissans; aussi c'est le maire d'Austrasie qui devient roi.

Alors, mœurs, forme des institutions, langage, séjour du gouvernement, tout attesta que la monarchie des Gaules se retrempait à sa source germanique. Et précisément parce que le souverain régna sur les deux

bords du Rhin, les invasions des Francs furent arrêtées; ils étaient maintenant définitivement unis à la Gaule. Mais ce n'est pas un État si nouveau, une société encore si imparfaitement combinée, qui peuvent se constituer. C'était plutôt la destruction des essais informes d'organisation qu'avait pu produire le premier mélange des peuples. Ce troisième Essai ne peut que rappeler sommairement les causes qui précipitèrent la seconde dynastie. Pour les bien comprendre, il faut connaître l'état social et les institutions politiques des cinq premiers siècles de la monarchie. C'est là ce que traite l'Essai suivant, qui est, pour ainsi dire, le corps de l'ouvrage.

L'auteur commence par remarquer qu'une des causes de l'incertitude et de la diversité des systèmes proposés par les écrivains, c'est d'avoir recherché d'abord les institutions, puis l'état social. La marche inverse est plus raisonnable ; elle ne jette aucun préjugé dans l'esprit, et laisse conséquemment plus de liberté d'examen. D'ailleurs, « avant de devenir cause, les institu-« tions sont effet. » Ainsi, M. Guizot recherche d'abord l'état des propriétés et l'état des personnes, et voit ensuite quelles formes de gouvernement étaient possibles chez le peuple qu'il a fait connaître.

Dans les terres, il distingue les *alleux,* ou terres libres : portions primitivement données aux vainqueurs, comme leur juste part du butin, et qu'ils tenaient de Dieu et de leur épée; nom qui fut ensuite donné à toute propriété qu'on ne tenait de personne et dont on pouvait disposer. Ces alleux furent d'abord possédés avec tout le caractère d'indépendance des

hommes de la conquête ; sans impôt, sans devoir précis, sans autres charges publiques que celles qui résultaient de l'association libre des individus. Le devoir militaire lui-même était plutôt imposé à l'homme qu'à sa possession. L'obligation de combattre pour l'entreprise qu'on avait soi-même consentie existait dès les forêts de la Germanie, indépendamment de l'établissement dans les Gaules ; le travail du pouvoir suprême devait être d'assujettir de plus en plus les possessions d'alleux, et de stipuler plus expressément leurs devoirs.

Mais ils n'avaient pas seulement à se défendre contre l'autorité royale ; le danger qu'ils couraient était plus réel de la part des grands propriétaires. Les donations aux églises furent encore une cause qui diminua les alleux ; enfin arriva une époque où il devint plus avantageux de posséder sous une autre forme, et la propriété allodiale disparut.

Cette autre forme, c'étaient les bénéfices, d'où sont sortis les fiefs donnés par les rois, ou par les plus puissans parmi les conquérans, à leurs compagnons, comme jadis ils donnaient des armes ou un cheval en vertu d'un engagement personnel et d'une promesse de fidélité. Les bénéfices furent d'abord révocables en droit ou en fait, puis à vie, puis héréditaires, suivant, dans cette progression, la dégradation du pouvoir royal. Quand cette propriété fut assurée à son possesseur et à sa race, et qu'elle lui fut le garant, soit de la protection de l'homme puissant dont il la tenait, soit de la fidélité des hommes faibles auxquels il avait pu en distribuer des portions, alors il valut mieux être à un degré quelconque de la hiérarchie bénéficiaire

que de demeurer maître d'un alleu, puisqu'il n'existait plus un gouvernement assez fort pour vous sauver de la violence et de la spoliation. Ainsi plus de nation, mais une association variable d'hommes puissans et indépendans; plus de membres égaux d'un État libre, mais des vassaux.

Enfin, il y avait des terres tributaires, non de l'État, mais d'un supérieur. Les Barbares trouvèrent les Gaules si désolées, que déjà cette pratique avait commencé. Ce fut leur manière de jouir, soit de leurs alleux, soit de leurs bénéfices, et d'en tirer des revenus; ce fut la charge qu'ils imposèrent au propriétaire d'un petit alleu auparavant opprimé par un voisin puissant; ce fut le prix de la protection promise au pauvre et au manœuvre. On ne lui demandait point de venir à la guerre, il n'offrait point son sang et son courage; mais il subissait ou trouvait même avantage d'acheter un patron au prix de la liberté de son domaine, ou même de sa personne.

Ce premier examen éclaircit d'avance l'état des personnes. Nous trouvons de même, d'une part, les hommes libres; de l'autre, les leudes, compagnons, convives, engagés par des bénéfices, des emplois publics ou domestiques, à un devoir personnel de fidélité et de dévouement, soit aux rois, soit aux plus puissans parmi les bandes de conquérans. De même que les alleux, par le progrès du temps, disparurent devant les bénéfices, de même la classe des hommes libres disparut devant les leudes. L'origine franque, gauloise ou romaine fut sans influence sur le sort de ces deux classes. Qui fut libre, mais pauvre et faible,

tomba au dernier étage de cette société, même quand il descendait des conquérans; qui se fit compagnon et fidèle serviteur des rois ou des grands, se trouva placé à un degré quelconque de la hiérarchie féodale, fût-il Romain ou Gaulois. Cinq siècles de guerres, de massacres, de révolutions continuelles, avaient suffi à mêler les races. Le sang des vivans avait été confondu aussi bien que celui des morts.

Mais au nombre des hommes puissans se trouvaient les évêques : « Avant l'arrivée des Barbares, la puis-« sance du clergé était seule debout au milieu des « ruines de l'Empire. » Il faut lire dans les *Essais* tout le morceau de l'influence du clergé sur les Barbares, et comment il fut le seul lien entre le vainqueur et le vaincu. On n'a rien écrit de plus fortement pensé, de plus noblement exprimé sur ce sujet. Lorsqu'un homme grave qui ne veut que raisonner, qui se défend des séductions de l'imagination, qui veut se conserver froid et impartial, touche à un si grand tableau, il lui donne un caractère de vigueur et de conviction bien supérieur aux admirations complaisantes et amies. On voit que la raison sait peindre aussi et s'émouvoir au spectacle le plus digne de nos âmes, le triomphe de la force morale sur la brutalité de la force matérielle.

Enfin, on comptait aussi, sur le sol de la France, des classes d'affranchis, de tributaires et de serfs; mais ce n'était pas un élément de la nation.

Venant ensuite aux institutions politiques, M. Guizot démêle au milieu de ce chaos le principe de la délibération commune, conforme aux mœurs ger-

maniques ; le principe du patronage et de la clientelle apporté aussi des forêts, mais changeant de nature lorsqu'au lieu de s'appliquer à des chefs et à des soldats, il intervint entre des possesseurs de domaines et leurs serviteurs ou bénéficiers ; enfin, le pouvoir royal, faible et mal défini, mais qui, par le seul fait de son existence, est toujours une grande chose. « Il y avait donc des citoyens, des vassaux et des sujets. » Mais ces trois systèmes que rien n'unissait entre eux, qui subsistaient pour ainsi dire à part, ne pouvaient manquer d'être sans cesse en conflit. Le système aristocratique obtint une victoire complète. Leur lutte continuelle et son issue sont exposées avec une clarté et une méthode, qui n'étonnent point lorsqu'on remarque comment le lecteur a été préparé à connaître et le théâtre et les acteurs.

Au milieu de cette histoire pour ainsi dire abstraite, où les noms propres seraient sans intérêt, apparaît dans toute sa grandeur la figure de Charlemagne. Nous nous trompons beaucoup, ou aucun écrivain n'a présenté d'une telle manière le caractère de ce grand homme et le spectacle de son règne. On voit les efforts de son génie et de sa volonté s'exercer à mettre l'ordre parmi tant d'élémens confus et bouillonnans ; ranimant et réglémentant les institutions libres de la Germanie, afin de fonder le pouvoir royal, au moins sur leur simulacre ; établissant une autorité centrale et lui créant partout des instrumens ; protégeant cette classe des hommes libres, vrais citoyens d'un pays, vrais sujets d'un roi, classe qui commençait déjà à disparaître ; surveillant la classe des bénéficiaires et des vassaux,

qui n'avaient pas encore acquis cette possession souveraine devant laquelle devait s'écrouler toute apparence de monarchie. « Il s'appliqua à rendre l'exercice « de son pouvoir régulier et salutaire aux peuples, « mais substituait partout, autant qu'il le pouvait, « son autorité et son action à l'autorité et à l'action « de pouvoirs indépendans. C'est là ce qu'on appelle « aujourd'hui le despotisme : c'était aussi le despo- « tisme au huitième siècle, mais il serait puérile de le « juger par son nom. »

Alors M. Guizot montre que la faiblesse et l'inaction des autres monarques n'avaient pas dû et ne devaient pas profiter à la liberté d'une nation incapable de se gouverner. « Charlemagne le premier refusa d'accepter, « comme la condition naturelle d'un peuple et d'un « roi, cette brutale et stupide anarchie..... Il gou- « verna ses sujets pour eux-mêmes et non pas pour lui « seul, d'après des vues générales, avec des intentions « publiques, préoccupé des besoins sociaux en même « temps que de ses propres intérêts. »

« Mais la tentative était prématurée, et le succès « purement individuel.... Il n'avait fait que suspendre « un moment le cours des choses ; le principe de l'or- « dre et de l'unité était en lui seul. » Ainsi, tout le travail de la destruction reprit son cours, la féodalité continua à se préparer lentement au milieu des ruines de la société, pour servir de base et de point de départ à la civilisation nouvelle. C'est cette carrière seulement que l'auteur a parcourue, s'arrêtant au terme où vont surgir, non point tout-à-coup et par miracle, mais peu à peu, et toujours incomplètes et irrégulières, les for-

mes féodales. M. Guizot n'aborde point ce vaste sujet; il lui a suffi de montrer en quel état se trouvait la société, à quel point elle était dissoute, lorsque commença l'ère de la troisième dynastie, et que la royauté ne fut plus qu'un grand fief, comme disent nos historiens.

A la suite de cet *Essai*, l'auteur a éprouvé, en quelque sorte, le besoin d'examiner d'où pouvaient provenir ces sentimens de crainte, d'aversion et de dégoût pour la féodalité, qui, justes ou injustes, ont toujours été populaires à toutes les époques de notre histoire. « Partout « le régime féodal fut considéré, par la masse de la po- « pulation, comme un ennemi qu'il fallait combattre à « tout prix; de tout temps, quiconque lui a porté un « coup a été populaire en France... D'où vient que les « siècles des grandes choses et des grands hommes, « de la chevalerie, des croisades, de la naissance des « langues et des littératures; d'où vient que les temps « héroïques de l'Europe, où se rattachent tant de tra- « ditions et de souvenirs puissans sur notre imagina- « tion; d'où vient que le berceau d'une nation lui « inspire une sorte d'antipathie? »

Ce n'est pas la haine des vaincus contre des conquérans et des vainqueurs. On a vu que telle n'était point l'origine ni la date de la féodalité. Elle porta, il est vrai, le caractère de la force, et non de la justice; mais elle naquit du désordre, et non de la conquête; elle assujettissait bien les faibles aux forts, mais il n'y avait pas eu de combat entre eux.

« C'était une confédération de petits souverains, « de petits despotes inégaux entre eux, et ayant les

« uns envers les autres des devoirs et des droits, mais « investis dans leurs propres domaines, sur les sujets « personnels et directs, d'un pouvoir arbitraire et ab- « solu. C'est là ce qui distingue la féodalité de toute « autre aristocratie, de tout autre gouvernement. » Puis, recherchant pourquoi le pouvoir absolu entre les mains d'un seul homme a souvent paru moins lourd, l'auteur continue : « C'est que, dans les grandes mo- « narchies, les hommes ont du moins obtenu une « sorte d'égalité et de repos; égalité honteuse, repos « funeste, mais dont se contentent quelquefois les « peuples. La liberté, l'égalité et le repos manquaient « également aux habitans des domaines de chaque « seigneur. Leur souverain était à leur porte; aucun « d'eux n'était obscur pour lui, ni éloigné de son « pouvoir. »

Mais, avec toutes ses misères, ce régime recélait des principes de vie, de perfectionnement et de liberté. Ces seigneurs si durs, si nombreux, si inquiets, avaient des obligations à remplir et des priviléges à réclamer. Si l'œil du sujet s'ouvrait sur un maître tyrannique, c'était du moins sur un maître libre et qui n'exerçait pas le despotisme au nom d'un autre. La féodalité irritait et agitait les peuples, mais elle ne les endormait pas du sommeil de la servitude. D'ailleurs le seigneur, pour soutenir les luttes où il s'engageait, avait besoin de plus que la soumission de ses inférieurs : il lui fallait souvent leur bonne volonté; une sorte de réciprocité s'établissait ainsi. Un autre motif de haine contre la féodalité, c'est que son principe était le respect en la foi promise, et que ce lien était sans cesse brisé,

comme il devait arriver au milieu d'une telle indépendance. C'est pourtant quelque chose que de voir le fort manquer de foi au faible. Il lui accorde par là un avantage moral qui rapproche les distances; il viole des droits, mais il les avait reconnus. C'est ainsi que s'explique comment est demeurée si invétérée dans l'esprit des peuples l'aversion pour un régime qui, par la succession des temps, a pu produire des sociétés libres et heureuses, mais ne les a enfantées qu'avec de cruelles souffrances.

Le seizième et dernier *Essai* traite de l'*Origine du Système représentatif en Angleterre*. Ce vaste sujet est traité avec des développemens fort étendus. Sa liaison avec les *Essais* précédens est facile à saisir; car, comme le dit l'auteur, en montrant pourquoi l'Angleterre a parcouru cette noble carrière, on doit apercevoir comment il se fit que la France n'eût jamais ni la même fixité, ni la même certitude dans ses garanties contre le pouvoir. L'époque de la dernière conquête de l'Angleterre fut peut-être la cause dominante; et c'est à la source même des deux monarchies que se trouve le motif des carrières différentes qu'elles ont parcourues. La population saxonne était depuis long-temps établie maîtresse entière du pays; elle tenait, de son origine et de sa situation, des institutions régulières, et elle ne fut point trouvée par les Normands dans cet état de dissolution et de mort où était la population mélangée des Gaules lors de l'invasion. D'autre part, les Normands n'étaient point des barbares indomptés comme les bandes franques. Assujettis au régime féodal, qui déjà avait pris sa forme et ses habitudes, ils apportaient avec eux un

gouvernement et une discipline militaire et politique. Leur invasion fut unique et régulière, et ne ressembla pas à cette conquête successive de hordes poussées l'une par l'autre pendant plusieurs siècles. Le chef des conquérans fut plus puissant et ses compagnons moins rapprochés de lui. La distribution des terres fut régulière et réellement féodale, ce que n'avait nullement été la prise de possession des Gaules. Le territoire était moins vaste; les principaux guerriers pouvaient moins facilement se rendre indépendans; d'ailleurs, ce qu'ils avaient de richesse et de puissance, on le leur avait donné, tandis qu'en France ils l'avaient pris ou arraché. Il en arriva que la lutte de l'aristocratie contre le pouvoir royal fut collective. Ce ne fut pas, comme sur le continent, une universalité de petits souverains : ce fut un corps de barons unis par un même esprit de résistance à une oppression commune; trouvant sur le sol de l'Angleterre les formes délibératives des Saxons, ils en usèrent pour se défendre ou pour attaquer.

Ce n'est pas tout, il dut en résulter à la longue une séparation dans l'aristocratie. Tous les nobles n'avaient ni assez de richesse, ni assez de puissance pour prendre une part utile à l'action exercée par les hauts barons. N'étant pas classée à la suite, ne formant pas le cortége hiérarchique de chaque grand seigneur, puisque ceux-ci tiraient leur force de leur réunion, et non de leur isolement, cette seconde noblesse eut un esprit à part; et, lorsque naquirent les Communes, lorsqu'elles eurent des représentans de leurs intérêts, il se fit peu à peu une alliance entre deux situations qui avaient tant de rapports. De là se forma l'esprit de la constitution an-

glaise; de là lui vint une aristocratie nationale et réelle. En France, les Communes tentèrent, par la révolte, de s'assurer des droits. La lutte fut longue et cruelle; mais les bourgeois étaient seuls, disposant seulement d'une force brutale, aveugle, indisciplinée, redoutable même à ceux qui l'employaient. Vaincues par les forces réunies de la royauté et de la noblesse, les Communes cherchèrent, sous l'égide de l'autorité royale, à obtenir le bon ordre et la justice. Puis commença le combat plus long et plus sourd de la royauté, s'aidant des Communes, contre l'aristocratie; combat qui, après avoir été d'abord de souverain à souverain, ne consista plus qu'à ranger au devoir des serviteurs exigeans et indociles. Rien dans tout cela ne fut collectif, ni national; et l'on arriva ainsi à l'époque d'égalité d'obéissance.

« Avant notre révolution, cette différence pouvait at-
« trister un Français : maintenant, malgré les maux que
« nous avons soufferts, malgré ceux que nous souffrirons
« peut-être encore, il n'y a point de lieu pour nous à
« de telles tristesses. Les progrès de l'égalité sociale
« et les lumières de la civilisation ont précédé en France
« la liberté politique; elle en sera plus complète et
« plus pure. La France peut considérer sans regret
« toutes les histoires; la sienne a toujours été glo-
« rieuse, et l'avenir qui lui est promis la dédomma-
« gera à coup sûr de ce qui lui a manqué jusqu'à pré-
« sent. »

C'est avec ce sentiment de sécurité et de calme que M. Guizot termine son livre. On reconnaît à cette conclusion, comme à toutes les pages qui l'ont précédée, une conviction profonde de la puissance de la raison,

et une indifférence, trop grande peut-être, pour les revers momentanés que peut essuyer cette noble cause; mais nulle aigreur contre nulle opinion : toutes semblent à l'auteur des faits nécessaires; chacune a son temps, et règne d'après les formes qui lui sont propres, par les hommes qui lui sont analogues; lorsque son terme est arrivé, lorsqu'elle succombe, il a fallu, pour l'abattre, employer plus ou-moins d'argumens tirés de la justice et de la vérité, et il en reste quelque chose dans l'esprit des hommes. Ainsi vont se développant la raison et la morale publiques. Peut-être M. Guizot a-t-il espéré être acteur dans cette lutte; on voit qu'il ne se plaint pas d'être seulement spectateur.

Au reste, examiner le passé avec tant de sagacité et une si grande fermeté de jugement, ce n'est pas être inutile au présent.

SUR L'HISTOIRE

DE

PHILIPPE AUGUSTE

PAR M. CAPEFIGUE.

M. DCCC. XXIX.

On a quelquefois imputé à l'histoire de France de ne pas exciter l'intérêt du lecteur ; mais il faut convenir qu'il y aura du malheur, si elle encourt maintenant ce reproche. Tous les écrivains qui s'occupent de nos annales nationales s'évertuent à les préserver de l'ennui, à les présenter avec variété, avec la couleur de temps et de lieu si fort recherchée à présent, avec le mouvement dramatique. Nul n'a plus montré cette volonté que M. Capefigue ; il n'omet aucun moyen pour donner à son Histoire ce charme qui retient l'attention

et qui grave les faits dans la mémoire, comme un vivant tableau ; la naïve familiarité des chroniques et les détails de mœurs y sont prodigués avec une érudition féconde; les progrès du droit public, l'histoire des institutions, de la composition sociale, l'état des personnes et des biens, sont exposés d'une façon rapide, mais raisonnable ; les résumés philosophiques de la marche de l'esprit humain et des développemens de la civilisation ne sont point omis ; tout ce qui a valu quelque succès à d'autres écrivains, tout ce qui a paru plaire au public, M. Capefigue le cherche dans son sujet, et il le présente tour à tour sous ses divers aspects.

De quelque point de vue qu'on envisage le règne de Philippe Auguste, c'est en effet une grande et curieuse époque. Jusqu'à Louis le Gros, la royauté des premiers Capétiens avait été pour ainsi dire nominale; la dispersion complète de tout pouvoir social, le chaos où germait le régime féodal, forment le caractère du commencement de la troisième race tout autant que de la fin de la seconde. La société barbare des conquérans germains et l'administration de Charlemagne se trouvèrent dissoutes ; une multitude de possesseurs régnèrent sur le sol sans autre droit que celui de la force ; être propriétaire fut une souveraineté de fait. Une fois cette révolution consommée, lorsque les seigneurs se trouvèrent maîtres incontestés et héréditaires de leurs domaines, tout commença à prendre une apparence de règle et de système. Chaque situation, quand elle n'est point troublée, donne naissance à des habitudes nécessaires, et plus tard ces habitudes constituent des droits ; l'idée de justice s'attache à ce

qui dure. L'homme est porté à appeler injuste ce qui le dérange dans les calculs qu'il a fondés sur ce qui est ; ne pas admettre l'arbitraire est une loi morale inhérente à son instinct; il a le besoin de ce qui est prévu et régulier : plus tard, il cherchera le juste par sa raison ; d'abord il commence par le demander au passé.

La féodalité devint peu à peu une sorte de régime appuyé sur des coutumes. Des traditions germaniques, d'un reste d'autorité resté aux délégations du pouvoir royal, et peut-être encore plus de l'inégalité des domaines et des forces, dériva la hiérarchie des vassalités : c'était un principe d'ordre. En même temps il se trouva, et ce fut la circonstance qui décida du sort de la France, que, malgré la diversité des races et la division des territoires, un esprit d'unité, un lien national, un caractère éminemment social, ne cessa jamais de rapprocher et d'unir une grande part de ce royaume. Ainsi, lorsque se forma peu à peu le droit féodal et ses maximes, un pouvoir unique et central put se présenter pour y puiser des règles et des attributions. Si l'autorité du seigneur dans son fief était grande, s'il alléguait des coutumes pour la justifier, l'autorité royale empruntait à la même source ses prétentions et ses droits. On a souvent désigné le droit Romain ou la Bible comme les titres où la royauté avait pris les maximes qui devaient lui assujettir la constitution féodale. On aurait dû placer en première ligne le droit féodal lui-même ; c'était une mine féconde pour le pouvoir absolu, et il serait possible de produire beaucoup de preuves de cette origine de l'autorité monarchique.

Quoi qu'il en soit, ce fut sous le règne de Louis le

Gros que commença à s'éveiller le pouvoir royal ; il était serré de si près par l'anarchie féodale, que ses premières tentatives n'eurent rien de bien grand. C'étaient des guerres entre seigneurs voisins ; mais l'un de ces seigneurs s'appelait le roi, et il en résultait pour lui de grands avantages. Ainsi furent domptés les seigneurs du Puiset, de Montmorency et autres, de façon que les rois eurent leurs mouvemens plus libres dans la région de l'Ile-de-France et d'Orléans : c'est le premier âge de l'émancipation royale. M. Capefigue remarque fort bien que le second commence à Philippe Auguste, et que dès-lors la scène historique s'agrandit. En effet, tandis que, par le cours des événemens et le progrès nécessaire des choses, le roi devenait plus puissant dans sa banlieue, il en arrivait autant, sur tout le territoire français, à chacun des grands vassaux. Eux aussi établissaient leur autorité, eux aussi acquéraient une souveraineté plus réelle ; tout se réglait chez eux comme autour du fief royal. Ainsi le théâtre était plus vaste, les acteurs moins nombreux et plus grands.

Telle est la situation de la France au moment où Philippe Auguste monte sur le trône, et son historien l'explique avec clarté. Nous apprenons d'abord à quels souverains, à quels grands vassaux va avoir affaire ce roi destiné à un si grand règne. On nous enseigne aussi l'état des mœurs, la condition des diverses classes, la disposition des esprits, le degré des lumières. Par malheur il ne se trouve, parmi les chroniqueurs de cette époque, aucun de ces conteurs naïfs et familiers qui représentent les personnages vivans. La *Philippide* de Guillaume le Breton est un poëme latin bien pompeux,

bien classique, qui n'a aucune vérité de couleur; le moine Rigord est un froid annaliste; la Chronique de Saint-Denis ne fait guère que le répéter. Les historiens anglais, Raoul de Dicet, Benoît Peterborough et Matthieu Paris, sont plus anecdotiques, et en tout fort supérieurs à leurs contemporains du continent; mais ils savent mieux l'Angleterre que la France. De sorte qu'un prince rempli d'activité, dont le caractère et la volonté furent pour beaucoup dans tout ce qui advint sous son règne, se présente à nous comme un roi abstrait. Nous le voyons sans cesse agissant, accomplissant les plus grandes entreprises, et nous ignorons qui il était; quelle part nous devons faire à sa prudence ou au hasard; s'il agissait par passion ou par habileté; s'il recueillit les résultats des événemens et de sa situation, ou sut les préparer. Ce qui est peut-être plus fâcheux encore pour l'intérêt d'une histoire, nous ne le voyons pas dans sa vie privée, dans ses relations avec les hommes; nous ne savons pas quel empire il exerçait sur eux. Il semble impétueux, soudain, absolu, comme l'étaient ces grands hommes du moyen âge; mais enfin il est le grand-père de saint Louis, et ne pouvait-il aussi pas avoir quelque chose de plus sage et de plus noble que tous ces princes à peine sortis de la barbarie?

Si nous sommes si mal instruits, ce n'est pas la faute de M. Capefigue; il a bien cherché et a suppléé de son mieux au silence des historiens : non pas en imaginant un Philippe Auguste; il ne lui était pas permis d'être un romancier, ni un auteur de théâtre; mais en rassemblant de toutes parts des documens. Les

lettres d'Innocent III sur le divorce d'Ingeburge et le mariage du roi avec Agnès de Méranie nous font pénétrer fort avant dans les secrets domestiques de ce grand procès. Nous y trouvons toute la nudité du latin et la naïveté du XII^e^ siècle. M. Capefigue est bien du temps présent ; il ne craint pas le scandale, et, sans le chercher, il n'a pas fui ce moyen de succès. Les fabliaux, les tensons, les sirventes et toute la littérature des trouvères et des troubadours ont été pour lui une source abondante. Là on trouve des témoignages continuels du désordre des mœurs, des manques de foi des princes et chevaliers, de la licence des moines et du clergé, des galanteries des nobles dames. Ce sont, il est vrai, des satires ou des récits populaires, mais ils ont leur portion de vérité. D'ailleurs le nouvel historien n'a point les vertueuses indignations de M. de Sismondi ; il ne prend point le temps passé en amertume, et ne se fait pas l'ennemi personnel de tous les rois, seigneurs ou évêques ; son livre a cette impartialité d'indifférence si commune aujourd'hui, et dont nous reviendrons peut-être : car il semble que nous sommes à peu près au dernier terme.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

AUX XIV^e^ ET XV^e^ SIÈCLES,

PAR M. MONTEIL.

M. DCCC. XXX.

Il existe à Paris une collection fort curieuse, formée par les soins de M. du Sommerard, amateur éclairé des arts et des antiquités nationales. Depuis beaucoup d'années, il rassemble assidument tout ce qu'il peut rencontrer de meubles, d'ustensiles, de menuiseries, d'objets d'art, d'armes, d'outils, appartenant aux vieux temps de la France; on voit dans son cabinet des lits, des coffres, des armoires, des vitraux, des instrumens de musique, des quenouilles, des poignards, des escabelles. Enfin c'est comme un Pompéia des époques gothiques; on retrouve là tout ce qui servait à l'homme, tout ce que l'homme fabriquait de sa main; mais l'homme lui-même, la créature vivante a disparu. A

l'imagination seule appartient de le faire revivre, de le replacer sur ce théâtre dont on a découvert les débris, et de l'y remettre en mouvement et en action.

Le travail de M. Monteil ressemble beaucoup au cabinet de M. du Sommerard. On voit qu'il a passé sa vie en quête des choses du temps passé. Il a une collection, non pas de meubles, mais de vieux titres, contrats, diplômes, comptes-rendus, parchemins de toutes sortes. Dès qu'il a entrevu, dans quelque livre manuscrit ou imprimé, une particularité sur la façon de vivre de nos ancêtres, une circonstance qui lui a semblé curieuse ou caractéristique, il en a pris note. Les ordonnances des rois, les réglemens de police des villes, les archives des chambres des comptes, tout cela a été feuilleté et épluché avec une longue patience. De la sorte il s'est fait un muséum historique, un magasin de curiosités, ramassées jour à jour, selon l'occasion, et placées pêle-mêle dans ses notes ou dans sa mémoire.

Lorsqu'ensuite il a voulu mettre en œuvre de si riches matériaux, l'érudition n'a plus suffi. Pour la mise en scène de tous ces témoignages du passé, il fallait un coup d'œil général qui découvrît la liaison et l'ensemble de tous ces débris, qui sût y apercevoir l'esprit de chaque époque, et faire rentrer la vie parmi cette lettre morte. M. Monteil a essayé quelque chose de pareil; il a voulu d'abord diviser par siècles son trésor de documens et de citations, puis il a cherché une sorte de cadre, afin d'y placer les pièces de sa collection. Pour le XIV^e^ siècle, c'est une suite de lettres écrites par frère Jehan, Cordelier de Tours, à frère André, Cordelier de Toulouse. Pour le XV^e^ siècle, c'est une succession

de récits faits par des hommes de chaque état : chacun prétendant prouver que son état est le plus malheureux de tous.

L'auteur n'a pas cherché à répandre le moindre intérêt romanesque dans la correspondance de son moine ou dans les historiettes de ses narrateurs. Ils défilent, sans grande liaison, une ample collection de notes recueillies avec une longue et méritoire patience. C'est une œuvre d'érudition utile et instructive, à laquelle il eût mieux valu, sans doute, laisser son véritable caractère. En adoptant la division par ordre de matières, en prenant, puisque telle était l'idée première de M. Monteil, chaque profession, chaque état, et les considérant aux époques diverses; en montrant leur sort et leur position dans l'ordre social; en étudiant leurs progrès comme effet et comme signe de la civilisation, le livre eût renfermé des notions encore plus positives, et aurait un aspect plus sérieux. *La vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy, ouvrage incomplet, fort inférieur en savoir à celui de M. Monteil, écrit dans un temps où l'on avait une moindre intelligence du passé, est pourtant conçu sur un plan meilleur, sans être embarrassé d'une fiction parasite.

M. Monteil a eu raison sans doute de ne pas chercher à imiter le langage des siècles où il fait parler ses personnages. C'eût été une puérilité et une affectation; toutefois il aurait dû entrer dans son dessein de reproduire les idées et les sentimens de l'époque qu'il voulait peindre : c'est, sans doute, une tâche difficile. S'il s'agissait d'un drame ou d'un roman, il faudrait se bien garder d'un pareil travail. Sous peine d'un

froid mortel, on ne peut pas s'adresser à l'érudition pour lui demander l'enchaînement des pensées, la marche des sensations. Une fois qu'on a pris son inspiration dans une étude sincère des faits, qu'on s'est donné un sentiment général du temps qu'on veut peindre, qu'on en a charmé son imagination, il faut se laisser aller à son propre mouvement. Il n'y a que la vie qui puisse donner la vie.

Mais M. Monteil avait à nous instruire plus qu'à nous charmer; il ne prétendait pas s'élever à la sphère poétique; il devait donc veiller soigneusement aux anachronismes de pensées, d'opinions, d'expressions. Sans cela, il courait le risque d'altérer l'exactitude des documens qu'il a recueillis, et d'en dénaturer le sens. C'est là ce qui aurait dû l'engager encore davantage à adopter la forme de recherches ou de dissertations. Ressusciter un Cordelier du XIV^e^ siècle pour ne lui donner aucune aventure et aucune passion, mais seulement pour lui faire raconter le courant de la vie commune, c'était se créer une difficulté presque insoluble; c'était prendre tous les inconvéniens de la fiction, sans en avoir l'intérêt.

Par exemple, et sans aller plus loin, on lit à la fin de l'Épître IV : « Frère André, nous sommes au midi « de la raison humaine dont la lumière pénètre, res- « plendit, rayonne de toutes parts, au XIV^e^ siècle, « au grand siècle. » Voilà qui est parlé comme un jeune doctrinaire du XIX^e^ siècle; et pourtant l'Épître V commence ainsi : « Frère, nous avons le diable « dans la maison. Tous les soirs il entre dans la cel- » lule d'un jeune novice, dès qu'il est endormi. Le

« novice, qui est fort et vigoureux, se débat avec lui, « et finit par le terrasser : mais aussitôt il se change en « une belle demoiselle vêtue de satin blanc. » Toutes les fois que l'auteur veut peindre les superstitions, la crédulité, la simplicité d'esprit, il semble railleur et exagéré; sa couleur est moderne, à la fois fausse et sans gaîté : car il n'a pas voulu se moquer.

Le XIVe siècle n'était pas, que nous sachions, si content de lui-même; et la raison humaine n'était pas encore une divinité de ce temps-là. C'est le siècle de beaucoup de grandes choses; mais il n'eut pas la conscience de ce qu'il faisait. Sauf le règne de Charles V, règne de sagesse, de bon ordre, et de répit pour le pauvre peuple, le XIVe siècle fut horriblement malheureux. Le commencement des grandes guerres entre la France et l'Angleterre, les batailles de Crécy et de Poitiers, la captivité du roi Jean, la Jacquerie, les grandes compagnies, les troubles sanglans de Paris; et enfin, pour clore cette déplorable époque, la démence de Charles VI, la perte des franchises communales, et la bataille de Nicopolis : c'était plus qu'il n'en fallait pour obscurcir ces lumières que frère Jehan voit rayonner de toutes parts. Sans doute il y eut alors de grands pas vers l'amélioration des sociétés humaines; beaucoup de choses se montrèrent qui devaient par la suite croître, se développer et porter des fruits salutaires : mais elles naissaient du chaos, et n'en étaient pas encore dégagées. Ainsi commença alors l'existence politique des communes et de la bourgeoisie. Elles se trouvèrent enserrées, comme les autres membres de la France féodale, dans le lien mo-

narchique qu'avait tissu Philippe le Bel. Vers ce temps-là aussi, intervint une autre grande circonstance : le besoin d'argent. Le roi et les seigneurs exigèrent de plus en plus des impôts au lieu de services, et eurent à solder leurs dépenses, non plus avec des concessions de terres, mais avec du numéraire. De là les subsides consentis ; de là un plus grand besoin d'ordre, un contrôle des dépenses publiques, et conséquemment du gouvernement ; de là une supériorité manifeste de l'économie, de la prudence et de la régularité, sur la violence frivole et brutale. Tout cela est encore bien informe, précaire, turbulent ; mais ce sont des principes qu'on voit poindre et prendre de durables racines. On pourra les oublier souvent, les fouler aux pieds ; mais les voilà dans l'esprit des peuples.

En même temps, le XIV^e^ siècle, sans être une époque de raison humaine, prépara les voies à l'émancipation des esprits. Le savoir commença à y être en grand honneur. La classe qui savait réfléchir, parler et écrire, ou, pour parler le langage du temps, la clergie prit de plus en plus le verbe haut, eut un sentiment nouveau de sa force et de son utilité. Ce n'était plus l'autorité d'un saint Bernard, ni une influence exercée d'une façon impérieuse au nom de la religion ; c'était au nom du bon sens, de l'équité, de la science, que s'établissait le pouvoir des clercs. Écoutons ce qu'en pensait, dès le commencement du siècle, Godefroy de Paris dans ses avisemens à Louis X.

Roi, élis le grain de la paille,
Si ton royaume veut que bien aille,
Prends gens qui sachent droit et lois,
Tu ne peux sans clercs et sans lois.

Les sages clercs pour conseiller,
Chevaliers lais pour batailler.
L'un et l'autre sont nécessaire,
L'un principal, l'autre accessoire.
. . . . . .
Tu peux bien par ce connaître
Que sans clergie tu ne peux être;
Car si chevaliers veux avoir
Devant tout ce, gens de savoir,
Tiens : car, après les clercs, viendront
Chevaliers qui te défendront.
Et quand clergie partira,
Chevaliers après ira.

On trouverait cent exemples de ce genre. Pour que cet orgueil des clercs leur fût ainsi venu au cœur, il fallait bien que, dans l'opinion de tous, leur place fût dès-lors marquée plus haut que par le passé. En effet, ils avaient pris rang et position dans la société du XIV^e siècle : ils étaient maintenant quelque chose dans l'État. Plus tôt, aux époques antérieures, *clerc* était synonyme d'ecclésiastique; alors il n'en est plus ainsi. Au XIII^e siècle, l'exercice de la pensée et les plaisirs de l'esprit furent affectés presque exclusivement, d'une part, au clergé séculier et régulier, d'autre part, aux troubadours, aux trouvères, aux jongleurs, aux ménestrels. Dans le siècle suivant, il existe des professions lettrées; le Parlement commence à devenir une vaste corporation embrassant une foule d'hommes studieux et réfléchis; l'Université prend aussi un immense développement. Les sciences sont cultivées pour elles-mêmes; les princes encouragent cette nouvelle *clergie*, cette clergie laïque. Sans cesse on les voit appeler auprès d'eux quelque habile secrétaire, quelque homme parlant bien, sachant bien *remontrer*, comme

on disait alors. Toutes les ambassades se composaient d'ordinaire de seigneurs, de prélats, et, avec eux, un ou plusieurs clercs, gens bien disant, qui faisaient de beaux discours en plusieurs points, remplis de citations, comme on en peut lire beaucoup qui nous sont restés. Charles V surtout fut un grand protecteur des clercs de toute sorte. Le repos de son règne donna loisir aux études. C'est le moment où le Parlement prend plus spécialement le caractère légiste; c'est le moment où l'Université devient une sorte d'ordre dans le royaume : ainsi qu'on peut s'en apercevoir, sous le règne suivant, quand elle se mêla souvent des affaires et fit tant de belles remontrances.

M. Monteil a donc raison de faire dire à son frère Jehan, après la mort de Charles V : « Les princes se « disputent la régence. On ne sait ni ce qui sera décidé, « ni même qui en décidera. L'Université n'a pas encore « été appelée; on assure même qu'elle ne le sera pas. « Est-ce donc aux barons à juger seuls une question « aussi difficile, aussi importante; aux barons, qui ne « savent ni lire, ni écrire? » Mais il ne fallait pas ajouter : « A quoi sert donc la supériorité de la raison et de « la science? Autant vaut nous ramener aux derniers « siècles, où l'épée avait toujours droit. » On ne remontait pas ainsi aux principes généraux; on ne cherchait pas le droit dans la raison. L'Université, quand elle faisait ses remontrances, alléguait de bons passages de l'Écriture Sainte, des vers de Virgile et d'Ovide, quelque citation des Pandectes, quelque belle anecdote des empereurs romains. Sans doute on avait commencé à répudier la domination brutale de la force; sans

doute naissaient alors des supériorités d'intelligence, qui prenaient rang à quelques degrés au-dessous des supériorités de fait ; mais l'esprit humain, encore essentiellement obéissant, ne cherchait pas en lui-même la raison et le droit : il étudiait plus qu'il ne raisonnait. Un texte cité était le meilleur de tous les argumens. On cherchait humblement des titres dans le passé.

De même pour les sciences : elles étaient érudition ou imagination ; elles flottaient entre les livres et le merveilleux. Observer les faits, les classer, et attendre que de leur comparaison on pût déduire des lois plus ou moins générales, c'était un procédé destiné à d'autres siècles. De sorte que la crédulité la plus grossière et la plus enfantine s'alliait fort naturellement avec l'ardeur de l'étude.

Pour ne s'être pas conformé à cet esprit du siècle qu'il voulait peindre, M. Monteil a en général donné une fausse couleur à son tableau. Son livre, instructif par le détail, est une sorte de contre-sens dans son ensemble, et ne laisse pas une impression historique. Nous venons d'indiquer la contradiction manifeste qui se trouve dans la même page, où, après avoir parlé du midi de la raison humaine et de la lumière qui rayonne, l'auteur passe sans transition au diable, qui est dans le couvent. Une citation nous montrera encore mieux comment cette ardeur, ce respect du XIVe siècle pour la science, se confondaient, sans nulle incohérence, avec le goût et la croyance du merveilleux :

Le sage roi Charles, qui se délectait singulièrement en tous hommes de science, entendit que vers Avignon il y avait un

clerc spéculatif qui tenait vie de philosophe et moult ouvrait en l'art d'alchimie en laquelle il avait jà, comme on disait, atteint de moult beaux et notables points, et avait été, cedit clerc, disciple de maître Arnauld de Villeneuve, qui moult fut en science solennel homme, et tenaient aucuns qu'il atteignit à la pierre des philosophes. Le roi, qui toutes subtiles choses désirait voir, lui écrivit qu'il voulût venir par deçà, et bien grandement lui serait sa peine récompensée. Le clerc, en ses lettres dictées en très-beau latin, mercia le roi, humblement de l'honneur qu'à lui indigne il faisait; mais que vraiment comme il était homme solitaire, spéculatif, et d'étranges manières, n'était apte à la cour, ni en bouche n'eût su avoir les blandices flatteuses qui convenaient à seigneur. Si était trop plus aise, en repos et en pauvre vie, mangeant chous et raves et spéculant philosophie : comme il ne fut convoiteux d'autre richesse, qu'il ne le serait de quelconques richesses ou délices, par si qu'il en dût perdre le repos et aise de spéculation (1).

Un tel récit montre, aussi bien que la lettre de frère Jehan, quel rôle jouaient, au XIV^e^ siècle, la science et l'étude. On voit qu'elles étaient honorées et recherchées. Les rois leur font accueil et prévenance; l'écrivain lui-même en parle avec un ton de respect. Ce digne clerc, qui ne se trouve pas apte à la cour, nous donne aussi l'idée d'un sentiment de dignité et d'indépendance. Mais en même temps quelle est cette science où s'adonne un sage du XIV^e^ siècle? C'est l'alchimie. Que recherche-t-il? que croit-on qu'il a trouvé? C'est la pierre philosophale. Aussi nous n'allons pas être surpris, lorsque, dans la même chro-

(1) Christine de Pisan.

nique, le chapitre suivant nous racontera comment Charles V voulut aussi faire venir près de lui une dame de la Ruhelle, « de très-élue vie, singulière « en dévotion et discipline de vivre ; et mêmement « tel degré avait jà acquis devers Dieu, que ce que de « grande affection requérait, on s'apercevait qu'il lui « était octroyé, et que moult avait de belles révéla- « tions de notre Seigneur. — J'ai certainement ouï « recorder à gens dignes de foi qu'en sa contempla- « tion, on l'a aucunes fois vue soulevée de terre en « l'air à plus de deux pieds. »

Il en est ainsi sur tous les points. Partout l'auteur, à l'exactitude des détails, joint la fausse couleur de l'ensemble. Les faits et le langage sont en perpétuelle contradiction. Nous l'avons vu, quant au caractère général de l'esprit du siècle, nous pourrions le remarquer dans tous les chapitres. S'agit-il des États-Généraux? frère Jehan écrit : « Nos couvens sont « comme de hautes loges grillées autour du grand « théâtre, d'où nous jugeons quelquefois assez bien « les différentes scènes qui se jouent. Dans ce mo- « ment, il s'en prépare une à laquelle toute la nation « va prendre part. On parle d'une convocation des « États-Généraux. » Les *loges grillées* et la *nation* nous placent à la veille des États-Généraux de 1789 ; il semble que nous allions voir le serment du Jeu de Paume, et non point les scènes de Marcel et de Maillard.

Il ajoute : « Nous connaissons tous l'esprit de l'as- « semblée qui va se réunir. » Ne dirait-on pas qu'il est question d'une institution régulière, dont la forme

et les attributions sont déterminées? Or, il n'en était rien. Tout était accidentel et variable dans la convocation des États, qui, par parenthèse, ne portaient nullement alors le nom de *généraux*. Leur composition, le mode d'élection, quand il y avait élection; la délibération, les attributions, n'avaient nulle certitude et dépendaient de l'occurrence. Ce ne fut pas à un jour donné, par une charte formelle, que furent établies des assemblées d'États. Philippe le Bel n'y a pas plus introduit le tiers-état que Louis le Gros n'a affranchi les communes. On trouve déjà sous saint Louis, non-seulement un ordre donné aux sénéchaux de rassembler, en certaines occasions, les prélats, barons et gens de bonnes villes et de prendre leur avis, mais des ordonnances du roi, ordonnances générales, rendues après avoir consulté les bourgeois et citoyens des villes. Si Philippe le Bel appela plus souvent les gens des communes, c'est qu'elles avaient, par le cours du temps, acquis plus d'importance.

C'était d'ailleurs une conséquence naturelle, conséquence sinon raisonnée, du moins instinctive, du vieux principe des races germaniques, que toute autorité reposait sur un libre consentement. De ce principe dériva la féodalité d'abord, puis les libertés modernes. Toute loi était un contrat accepté par chaque membre de la société; et le fait venant au secours du droit, c'était chose mal sûre que de vouloir imposer aux sujets féodaux des règles non consenties. Quand les communes eurent pris place parmi ceux qui se possédaient eux-mêmes, et qu'elles eurent cette portion de souveraineté sans laquelle on n'était point

libre alors, il était simple et nécessaire qu'on les traitât comme des seigneurs, puisqu'elles n'avaient plus de seigneur. Il fallut donc prendre leur appui pour ne pas rencontrer leur résistance. Philippe le Bel, homme actif et entreprenant, en eut plus besoin qu'un autre.

Dans le XIVe siècle arriva le commencement des impôts, des aides, des subsides, du revenu royal autre que les redevances ou péages: un consentement était encore plus nécessaire. De même encore que les autres membres de la société féodale, les Communes au droit joignaient la force. Les troubles de Paris, l'orageuse régence du Dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean, apprirent qu'il fallait compter avec ce peuple nouveau. Louis le Gros ou Philippe Auguste avaient eu à combattre et à traiter avec leurs vassaux; à son tour, Charles V sut qu'il y avait à satisfaire d'autres hommes que les seigneurs. Aucune émancipation n'est une pure munificence du pouvoir; si elle n'est pas nécessaire et forcée, elle est ordinairement impossible et prématurée. Ce même siècle vit la Jacquerie succéder aux sanglantes révoltes des Pastoureaux, et avertir ainsi que l'heure de l'affranchissement des serfs était arrivée.

Quand on veut, comme M. Monteil, écrire spécialement l'histoire des Français, et l'état des choses ou des personnes plutôt que la série des événemens, il faudrait surtout distinguer les temps avec un soin tout particulier. Ainsi frère Jehan, continuant à raisonner sur les États-Généraux, dit, toujours en langage actuel : « Les Communes ont toujours voté pour la

« royauté, pour le maintien de l'autorité royale, pour « son extension, peut-être pour sa trop grande exten- « sion. » Cela est vrai sans doute, à prendre en sa totalité l'histoire politique du Tiers-État; mais certes, il n'y a rien de pareil dans les assemblées d'États du XIV^e^ siècle. Les Communes s'y montrent avec cette turbulence brutale qui ne trouva pas même son terme lorsque la bataille de Rosebecque eut à la fois humilié les villes de Flandre et dompté les villes de France. Ce que pouvait, à bon droit, remarquer M. Monteil, non pas dans les États-Généraux, mais dans l'opinion et les habitudes françaises, c'est en effet la naissance de cet esprit humble et filial pour la royauté, de ce besoin de trouver un abri sous son pouvoir. On le voit poindre sous le règne de Charles V, ce règne de calme et de réparation. La France se reposa avec une sorte de bien-être et de sécurité en sa sagesse; elle ne réclama l'exercice orageux d'aucun droit. Le pouvoir royal lui donna ce qu'elle désirait, ce qu'il lui fallait, et elle ne chercha point à y mettre la main.

En même temps commence à se dessiner cette aristocratie municipale, bourgeoise, judiciaire, lettrée, qui fut la véritable et constante alliée du trône; également effrayée des séditions désordonnées de la populace, des violences tyranniques de la féodalité, et de la rapacité des courtisans. Il faut chercher dans les mœurs, et non point encore dans les institutions, cet élément de l'ancienne France, qui, deux siècles plus tard, se concentra et prit forme dans l'action politique des Parlemens. On ne trouve même pas, à pro-

prement parler, d'assemblées des États pendant la dernière partie du XIVe siècle.

Un passage tiré des registres du Parlement montrera, mieux que nous ne pourrions le dire, combien les formes et le langage avaient alors peu de précision, combien on songeait peu à distinguer les pouvoirs et les attributions : « 10 décembre 1369. Le roi tint sa « cour de Parlement, et là étaient venus à son mande- « ment les gens du clergé, les nobles et les bonnes villes « du royaume de Langued'oil, pour avoir avis sur le « fait de la guerre et de la défense du royaume ; et « proposa la parole du commandement du roi, le « cardinal de Beauvais, chancelier, par le thème : *In-* « *duamus arma lucis ;* et vaquèrent lesdits *états* en « la besogne jusqu'à mercredi 19 en Parlement, et « d'illec en avant par-devers le roi à Saint-Paul. »

Maintenant appellerons-nous ceci des États-Généraux, ou une assemblée de notables ? Dirons-nous que le Parlement représentait les anciennes assemblées, les placites de la nation ? Verrons-nous là un grand conseil du roi, ou y trouverons-nous un caractère de représentation ? Pour les écrivains qui aiment à construire des systèmes bien clairs, bien précis ; à trouver, dans les origines, des droits et des pouvoirs réglés à la façon de nos constitutions écrites, par bons articles numérotés, il y a de quoi être embarrassé, ou de quoi déduire des preuves pour tout ce qu'on voudra. Notez que, quelques mois auparavant, le roi, toujours en *parlement*, assisté aussi de prélats, de nobles, des principaux seigneurs de son royaume, sans aucune mention de pairie, et avec les gens des bonnes villes,

avait pris avis sur une réponse à faire au roi d'Angleterre, qui réclamait contre l'appel du comte d'Armagnac et des autres seigneurs de Guienne. Le registre qualifie d'*arrêt* cet acte, qui pourrait aussi bien être appelé manifeste, et qui fut envoyé à l'Empereur, au pape, aux bonnes villes, et en tous lieux.

Sous le règne suivant, il y eut maintes fois des assemblées, que les chroniques contemporaines appellent assemblées des trois États, et qui ne furent que des réunions de notables ou bien une large accession au conseil du roi. En 1412, on trouve que ces États chargèrent l'Université de faire remontrance au roi sur ce qu'il était à propos de faire, et que le Parlement refusa de s'y joindre, déclinant toute attribution politique.

Ainsi il n'était point possible de *connaître l'esprit de l'assemblée qui allait se réunir.* Après avoir vu les gens des bonnes villes et les bourgeois de Paris, en 1356, exiger que le régent renvoyât de ses conseils le chancelier et vingt autres conseillers, et mettre véritablement le trône en tutelle ; puis ce même régent, devenu roi, appeler dans son Conseil, ou son Parlement, ces gens du troisième ordre en leur montrant toute confiance et demandant leurs bons avis, on ne conçoit guère qu'il pût venir à la pensée d'un contemporain de parler des Communes qui ont toujours *voté* pour la royauté.

Du reste, si l'on veut savoir de quelle sorte un clerc du XIV^e^ siècle parlait des trois États, quelques citations en donneront l'idée. En voici une tirée du livre *de la Chute et réparation de justice*, par maître

Nicolas Clémengis, un des hommes les plus illustres de la fin du XIVe siècle, mêlé à toutes les affaires du temps, souvent organe de l'Université, grand faiseur de harangues et de remontrances, envoyé mainte fois en ambassade.

Toute cité est gouvernée avec une louable justice, quand chacun des trois ordres travaille à l'utilité des deux autres. L'ordre sacerdotal doit, dans les choses qui sont de Dieu et de la foi, et touchant au culte de la religion et au salut de l'âme, instruire les deux autres, et ceux-là doivent lui obéir. L'ordre militaire doit défendre les deux autres ordres, c'est-à-dire le clergé et le peuple, dans leurs personnes et leurs biens, contre l'incursion des ennemis, et remplir l'emploi des chiens qui gardent les brebis contre les attaques des loups. Quant à l'ordre plébéien, il faut qu'il fasse tranquillement son affaire, qu'il s'occupe avec diligence et fidélité des travaux des champs et des autres ouvrages nécessaires dans la république, moyennant quoi les autres États et généralement toute la cité sont entretenus.

. . . . En somme je conclus qu'il me semble très-utile, voire même nécessaire à la réforme universelle de ce royaume, de tous ses membres et abus, de convoquer l'assemblée générale des trois États; d'y faire proposer et expliquer les vices et les délits de chaque ordre, de chaque office, de chaque employé, par des gens sages pris pour cela dans chaque ordre; d'appliquer remèdes convenables, lois et provisions à toutes les erreurs, lésions et excès, selon la délibération de l'assemblée; d'établir des règles opportunes pour l'avenir, avec addition de peines très-graves contre ceux de chaque ordre qui violeraient ces lois. Car il paraît à propos, dans la ruine et le péril universels, de chercher un secours universel. Ce qui importe à tous doit être réglé par tous. Qui au-

rait assez peu de bon sens pour croire que la république, si mortellement atteinte, pourrait être convenablement réformée par les jugemens d'un ou de plusieurs, peut-être même de ceux qui sont le moins intéressés au bien public? tandis que dans la congrégation générale de toute la cérémonie en une seule assemblée, il est vraisemblable que la majorité (*major pars*), oubliant tout intérêt privé, éclairée et dirigée par le Saint-Esprit, aspirera au salut public de la patrie. Le Saint-Esprit a la coutume, lorsqu'il en est pieusement requis, d'assister les saintes assemblées des fidèles, et l'Apôtre a écrit: *La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour le bien;* et l'Évangile: *Le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera tout, vous suggèrera tout.*

Tel était l'esprit du temps, plus moral que politique, réclamant plutôt l'équité que le droit, plus porté à réformer qu'à maintenir, voyant dans la volonté générale un remède extraordinaire, et non pas un régime légal et habituel. Tel a été toujours, à vrai dire, l'esprit et le caractère des libertés françaises.

Nous pourrions citer encore quelques passages où Gerson, homme plus grave et plus illustre que Clémengis, parle des trois États, bien plus comme d'une division de la société en trois classes que comme d'une forme de gouvernement. Le goût du XIV^e^ siècle se ferait voir dans les longues et subtiles comparaisons des trois États avec les trois fleurs de lis de l'écu royal, avec les trois vertus théologales, avec la Trinité, avec les trois facultés de l'âme.

Si M. Monteil, après avoir réuni tant de documens, après avoir compulsé tant d'actes particuliers, eût étu-

dié les écrivains et les chroniqueurs de chaque époque, il aurait mieux établi le rapport nécessaire qui existe entre la vie privée et la vie publique. Dans sa préface, il reproche à tous les historiens de n'avoir écrit que l'histoire des rois, des gens d'église et des gens de guerre. « Ce n'est pas là l'histoire des divers états, « dit-il; ce n'est pas l'histoire. » Mais l'histoire des divers états, peut-on lui répondre, est encore bien moins l'histoire, si on ne la rattache pas soigneusement au cours général des événemens. L'intérêt historique, c'est l'histoire de l'humanité, c'est la marche de la civilisation, c'est l'ensemble des destinées du genre humain. Chaque détail, chaque anecdote n'a de charme que comme signe caractéristique de son époque. S'en isoler, c'est se mettre de niveau et même au-dessous des fictions romanesques. Une vue générale peut être donnée par le récit des faits, en leur imprimant une couleur vraie, en les choisissant et les enchaînant de telle sorte qu'ils expriment l'esprit et presque le jugement de leur temps. Cette vue générale est peut-être exprimée plus explicitement par l'analyse philosophique, par l'appréciation des circonstances et des hommes. Mais alors on est sujet à s'écarter trop du détail des événemens, et, pour mieux généraliser et résumer, on fait des histoires factices, ennuyeuses et sans vérité. Écrite ainsi en résumé philosophique, l'histoire des rois, des gens d'église et des gens de guerre n'a pas été l'histoire. Mais c'est la faute des écrivains, car au fond l'histoire des rois a plus de généralité, et conséquemment une vérité plus large et plus complète que l'histoire des charpentiers ou des brodeurs, telle que nous l'expose

M. Monteil. L'une n'a d'intérêt ni de signification qu'à cause de l'autre. Toute l'érudition du monde ne réussirait pas à tirer le caractère du XIV^e^ siècle des réglemens de métier, des contrats de vente et de loyer, des actes de foi et hommage, si à cela ne venaient se joindre indispensablement les événemens généraux, les guerres et les traités, le gouvernement des rois, l'esprit de leurs conseillers, le génie de leurs capitaines, leurs relations avec la papauté et l'Église. Pour dire le vrai, quels sont les états et les professions qui peuvent se présenter isolés de ces influences universelles et inévitables, et n'en reçoivent pas leurs progrès, leur prospérité, leur détresse, leur liberté ou leur asservissement ?

Ce n'est pas que l'auteur n'ait cru à propos de jeter un coup d'œil général sur les siècles qu'il a voulu peindre, et de les caractériser ; mais dans son appréciation succincte et rapide, il est resté dans un vague que ne peut déguiser la précision un peu prétentieuse des mots. Il a voulu formuler en une seule parole chacun des cinq siècles qu'il se propose de peindre : le XIV^e^ siècle, la féodalité ; le XV^e^, l'indépendance ; le XVI^e^, la théologie ; le XVII^e^, les arts ; le XVIII^e^, les réformes. Voilà qui est bientôt dit, et rien ne serait plus commode que d'imposer ainsi un sobriquet à chaque siècle pour le résumer. Mais en procédant de la sorte, à force de vouloir faire entrer tout un cercle d'idées dans un seul mot, ce mot finit par ne plus rien signifier du tout.

Selon l'auteur, le XIV^e^ siècle, c'est donc la féodalité, et il ajoute : « Les siècles antérieurs ont été,

« comme le XIV^e^, des siècles féodaux ; ils ont tous été « enchaînés, tous stationnaires, tous les mêmes. » Pour le coup, c'est aussi trop résumer et voir les choses de trop haut. A ce compte, la féodalité aurait donc été un régime à règles fixes, sans progression, renfermé dans une immuable unité, pareil à ce qu'on raconte des sociétés sacerdotales de l'Orient, ou des sociétés divisées par castes. D'Hugues Capet à Philippe le Bel, il ne se serait donc rien passé. Le roi Robert, Louis le Gros, Philippe Auguste et saint Louis seraient donc politiquement des souverains pareils. En vérité il n'en est rien. Aucune composition sociale n'a au contraire été plus diverse et plus progressive que la féodalité ; aucune n'a été formée d'élémens plus discords, n'a été signalée par des luttes plus continues, plus essentielles. Si bien qu'on peut dire et peindre quel est l'esprit général du régime féodal, montrer comme il se forma et où il atteignit, mais non pas lui trouver un moment complet et régulier, un état normal, pour parler le langage actuel. Il est toujours en situation transitoire. On croit le saisir dans son ensemble, dans sa règle, dans ses principes d'application ; en y regardant mieux, on voit qu'il y règne des combats intérieurs, qu'il est déjà en travail et en fermentation pour se détruire. Arrivée au XIV^e^ siècle, la féodalité avait déjà subi de grandes transformations.

Au commencement de la troisième race, lorsqu'un seigneur, un peu plus puissant que les autres, prit ou reçut le titre de roi, l'unité de la nation française cessa d'exister, même sur le territoire assez restreint où l'on avait pu l'entrevoir sous les derniers Carlovingiens.

L'autorité centrale disparut pour ainsi dire. Le fief fut, dans toute la rigueur du principe, la confusion de la propriété et de la souveraineté. Alors, peu de relations entre les seigneurs ; une hiérarchie faible et contestée ; une foule de petits seigneurs indépendans. Chacun s'établit et se fortifie sur son domaine ; rien de collectif ; aucune assemblée générale ; à peine quelques restes des anciennes formes judiciaires, du jugement par mallum et par placites. Peu à peu cet état se consolide : plus d'invasions ; plus de conquêtes ; les rapports du faible avec le fort, du possesseur de fiefs avec ses inférieurs ou ses sujets, se règlent par accoutumance, et cette accoutumance devient une sorte de droit. Les concessions de terres, pour solde de services, se multiplient de jour en jour. C'était l'unique manière de payer. Cette circonstance, plus que tout autre, crée la hiérarchie de vassalité.

Telle est la première époque de la féodalité. Dans la seconde, les croisades impriment un mouvement nouveau à la foule dispersée des seigneurs, les rapprochent, leur donnent des intérêts communs et commencent à faire une nation en faisant une armée ; car c'était le seul moyen. Bientôt celui des propriétaires de fiefs qu'on appelait roi, fort des souvenirs attachés à ce mot, entreprend d'exercer quelque autorité. Pour procurer la sécurité à son domaine, il fait la guerre à ses voisins, et tout en employant la force, il allègue le droit. On voit renaître la souveraineté. La même chose se passe sur plusieurs points du royaume ; les grands fiefs acquièrent plus d'autorité sur les petits. Au lieu d'une multitude de seigneuries indépendantes, ou rebelles à

des devoirs mal définis et contestés, le territoire se divise en duchés ou comtés, qui reconnaissent la suzeraineté royale, mais d'une façon plus nominale que réelle.

Sous Philippe Auguste, la scène s'agrandit; la royauté devient plus puissante, étend ses bras plus loin: alors commencent les essais de législation générale; ils n'ont pas encore la forme d'une ordonnance exécutoire, émanant d'un pouvoir unique. Des souverains réunis par un lien commun, sous la suzeraineté du roi, conviennent entre eux de faire observer une même règle dans leurs domaines; tout comme de nos jours les États européens stipulèrent en congrès l'abolition du trafic des esclaves.

Sous saint Louis, la France offre déjà un autre aspect: les progrès ont été rapides; un besoin général d'ordre et de justice se fait sentir; la royauté semble accepter ce devoir et cette mission. Sans lutter hostilement contre l'indépendance féodale, on lui cherche des règles. De même que le domaine royal s'est agrandi, de même l'attribution royale, le ressort de son autorité s'accroît; les cas royaux se multiplient; les appels se régularisent: le droit féodal s'écrit sous forme de coutumes. En ce qui est soumis à la juridiction de la couronne, ces coutumes prennent même, sous le nom d'*établissemens,* un caractère plus législatif. De l'autorité absolue que les seigneurs ont exercée sur leurs vassaux et sujets, se tire un recueil de maximes, un corps de doctrines qu'à son tour la royauté applique à ses vassaux. On avait dit dans les seigneuries: « Entre « toi, seigneur, et ton vilain, il n'y a d'autre juge, fors « Dieu. » Le roi prit la maxime pour lui, et dit que:

« De son jugement on ne pouvait appeler qu'à notre « Seigneur de là haut. » En même temps s'établirent une foule d'autres adages féodaux, qui, après avoir servi à opprimer les peuples, devinrent un moyen de les protéger, en rendant le pouvoir royal plus absolu. L'étude de la loi romaine vint corroborer cette jurisprudence, et dériva d'un autre ordre de souvenirs et d'idées les droits de la souveraineté. De ce moment la féodalité fut atteinte au cœur. Dès qu'on en voulait faire un système régulier, par conséquent créer des garanties et des recours contre elle, on attentait à son principe primitif : dès-lors la propriété n'était plus souveraineté. L'essence véritable de la féodalité était la négation de tout gouvernement.

Saint Louis avait voulu réglementer, selon la raison et l'équité, le système féodal : Philippe le Bel travailla efficacement à le détruire. Dès-lors commence la lutte intestine de la royauté contre ses vassaux, pour en faire des sujets. En même temps vient l'affranchissement des serfs et l'intervention des Communes dans l'État. Telle est la féodalité du XIV^e^ siècle ; c'est, si l'on veut la distinguer par époques, son troisième âge, son âge de décadence. On ne peut, en aucune façon, accepter l'assertion de M. Monteil sur son état *stationnaire*.

Le XV^e^ siècle est-il mieux caractérisé par le mot *indépendance ?* Et d'abord indépendance de qui? Ce n'est pas celle des Communes ; elles avaient perdu une grande part de leurs priviléges. Ce n'est pas celle de l'autorité royale ; elle fut au contraire, du moins dans la première partie du siècle, compromise dans

son existence même, et Charles VII, roi de Bourges, était assurément moins indépendant que son aïeul Charles V. Ce n'est pas non plus l'indépendance de nos seigneurs particuliers; déjà ils n'étaient plus que des gentilshommes soumis à la dure et continuelle obligation du ban et de l'arrière-ban. Est-ce l'indépendance des États-Généraux ? ils furent, pour ainsi dire, mis en oubli jusqu'à la fin du règne de Louis XI, et l'établissement de l'impôt permanent, comme conséquence naturelle des troupes permanentes, fut la plus rude atteinte portée aux droits publics de la nation. On ne peut pas non plus parler de l'indépendance du Parlement. Outre que le mot indépendance ne peut guère s'appliquer au rôle qu'il a joué dans la monarchie, ce rôle n'avait pas même encore commencé. L'indépendance de l'Université et de la bourgeoisie parisienne avait fini avec l'invasion des Anglais. A la vérité, si l'on veut nommer indépendance le degré de puissance ou s'étaient élevés les deux grands vassaux, le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne, certes celle-là était complète. En fait, ils n'appartenaient plus au royaume : c'étaient des souverains étrangers. Ils ont fini plus tard, non point en vertu d'aucun mouvement politique intérieur, mais par des guerres, des traités, des mariages. Il y eut conquête ou réunion de pays, non pas fusion dans les élémens d'un même corps monarchique.

L'indépendance n'est donc pas le caractère du XV^e siècle. Dans l'ordre politique, comme dans l'ordre de l'intelligence, c'est une époque de confusion d'abord, et de transition ensuite. Une nécessité d'ordre et

de repos succéda à un affreux désordre. Tel est le spectacle qu'offre le règne de Charles VII. Aucun peut-être n'a eu de plus grands effets pour l'établissement de l'autorité royale. C'est la vraie fin de la féodalité. Quand arriva le XVI^e^ siècle, il ne trouva plus en France que des sujets et des serviteurs; ils purent être factieux ou indociles, mais ils avaient perdu toute couleur, tout souvenir de souveraineté. Sous tous les aspects, le XV^e^ siècle nous conduit au seuil d'un monde nouveau. Nulle limite n'est plus naturelle, plus prise dans les faits, que la ligne tracée par M. Hallam entre le moyen âge et les temps modernes.

Dans les deux volumes du XV^e^ siècle, M. Monteil a peut-être rassemblé encore plus de détails curieux que dans la première livraison. Il y a, sur le commencement de l'administration, les finances, le conseil du roi, les compagnies d'ordonnance, l'artillerie, la navigation, une foule de documens très-profitables pour quiconque veut bien étudier l'histoire. Mais les mêmes défauts s'y retrouvent; les mœurs, l'esprit du temps, le caractère de chaque profession, les idées contemporaines, ne viennent pas interpréter et animer tous ces détails matériels. L'histoire générale manque aussi à toutes ces histoires privées. Au milieu de ce siècle si cruellement agité, parmi les émeutes des bouchers et des Cabochiens, le double assassinat du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne, les massacres de Paris, la démence de Charles VI, l'invasion des Anglais, l'usurpation de leur roi, les guerres longues et terribles, la délivrance merveilleuse de la France, les ravages si longtemps prolongés des Bourguignons et des Armagnacs, la

Praguerie, la guerre du bien public, la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire, les prises d'armes du duc d'Orléans contre la régence d'Anne de Beaujeu, il semblerait, à lire M. Monteil, que chaque profession a suivi tranquillement son cours, et que ce qui a importé le plus aux hommes de tout état, ce sont les réglemens ou les usages auxquels ils étaient assujettis. On dirait une société calme et régulière, qui marche sans trouble à une civilisation progressive.

L'absence de noms propres déroute aussi l'imagination. Il n'est pas possible que ce paysan du XV^e siècle n'ait point vu ou entendu raconter à son père qu'une paysanne envoyée du ciel a sauvé le royaume; ce devait être un souvenir du peuple, s'il y en eut jamais. M. Monteil place à Troyes le lieu de tous ces récits; la Pucelle avait assiégé cette ville. — Et le bourgeois, comment ne descend-il pas de ceux qui l'avaient rendue au roi? Comment ne voyons-nous pas, dans son discours, cette haine des étrangers, ce courage à résister aux Anglais durant vingt ans, cette longue patience à souffrir, mais en restant toujours Français, qui, tôt ou tard, devaient prévaloir? — Et l'homme d'armes, qui nous explique catégoriquement la composition et l'armure des compagnies d'ordonnance, pourquoi n'est-ce pas quelque vieux compagnon de La Hire et de Saintrailles? D'où vient qu'il ne nous raconte pas cette vie d'aventures et presque de brigandage, ces courses continuelles des routiers anglais et des routiers français, ces fortunes soudaines d'un simple gentilhomme devenu par son épée un des capitaines de Charles VII, un des premiers du royaume, comme il y

en eut maint exemple? Il y avait à consulter en témoignage de ces mœurs demi-chevaleresques, demi-soldatesques, le livre du *Jouvencel*, qui est très-riche en détails techniques, tels que les recherche M. Monteil. C'eût été chose intéressante que de peindre la transition de ces derniers restes d'une milice indépendante et sans discipline, aux premiers commencemens des troupes réglées. Ce ne fut pas sans peine qu'on assujettit tous ces hommes de désordre à entrer dans le cadre des compagnies d'ordonnance; il y fallut de la constance et de l'habileté; il fallut même faire tuer un bon nombre de ces vaillans Armagnacs dans la guerre contre les Suisses, afin de pouvoir discipliner le reste.

Mais le moment était venu : ce ne fut pas la force de volonté de Charles VII, prince faible et indolent; ce ne fut pas le génie de ses ministres et de ses conseillers; il en changea souvent, et aucun ne domine au-dessus des autres : ce fut l'empire de la nécessité. La nation entière voulait l'ordre et le repos, elle commençait à avoir assez d'unité pour que son opinion fût forte; rien ne réussit mieux que ce qui est dans le désir et surtout dans la raison de tous.

Le chapitre des conseillers d'État aurait dû nous donner quelque idée de cette disposition générale des esprits; il aurait représenté ce conseil de Charles VII, qui, selon un contemporain, « équipollait à une cour « de parlement pour les notables et grandes gens qu'il « y tenait (1). » On trouvait là aussi une occasion de

(1) Éloge historique de Charles VII.

montrer l'époque où le Parlement cessa d'être un conseil. C'était un tableau doux à peindre que l'origine, la première aurore de la règle, de l'administration, du soin des intérêts communs, « par quoi, vingt « ans avant son trépas, lui et son peuple vécurent en « paix et en tranquillité, étant aimé tant de ses sujets, « comme des nations étrangères, qui venaient souvent « devers lui à conseil pour le différend de leurs ques- « tions, et ce pour la grande justice qu'il tenait; était « craint des bons et des mauvais, savoir : des bons, qui « craignaient de mal faire de peur que cela ne vînt à « sa connaissance, et des mauvais, qui craignaient sa « justice ; était obéi de ses sujets et de ses vassaux et « sujets, et bien servi de ses serviteurs vieux, sages, et « bien morigénés. » C'est qu'il avait la première vertu des rois, il se laissait bien conseiller. Ce qu'il avait d'insouciant et de frivole dans le caractère était plutôt utile que nuisible à son gouvernement ; il avait assez de raison et de discernement pour bien choisir, et pas assez de cette activité malheureuse des princes qui veulent sans connaître, qui suivent leurs préjugés et s'y obstinent. C'était donc le cas de montrer quel grand rôle eut le conseil du roi sous ce règne.

Ce qui était délibéré dans son conseil était exécuté sans aucune dissimulation ou variation. Les arrêts de ses cours de parlement étaient exécutés.... et avait la justice entièrement son cours, sans aucun empêchement, rescription ou défense contraire..... chacun était sûr de son état ; car on ne désappointait personne sans cause..... Le roi continuellement s'étudiait à trouver moyens bons au soulagement de son peuple.

L'Église était en union, les nobles en paix, le peuple en sûreté; le roi obéi, craint, aimé. Quand on lui baillait des requêtes, il les faisait prendre et voir; et quand on lui en avait fait le rapport, renvoyait les supplians où il appartenait : c'est à savoir, ce qui dépendait de justice au chancelier et à son conseil; ce qui appartenait à la guerre, au connétable, maréchaux, capitaines, gens de finance, conseil de la guerre; et ce qui dépendait des finances, aux généraux et trésoriers qui en délibéraient et le lui rapportaient chaque semaine, et il en ordonnait ainsi qu'il le trouvait par conseil, sans lequel il ne faisait rien..... Quelques lettres qu'il écrivît, par importunité des requérans ou autrement, il n'entendait point déroger aucunement à justice, ni aux ordonnances anciennes; et quand il était averti du contraire, il le faisait réparer. Les lettres qu'il écrivait étaient juridiques, et toutes les faisait voir et mettre au conseil, autrement ne les eût signées.

M. Monteil aurait pu transcrire presque en entier l'Éloge historique de Charles VII, dont est tirée cette citation; ce document est beaucoup plus connu que la plupart des sources où l'auteur a puisé, et donne à la fois connaissance de l'esprit général du gouvernement à cette époque, et de ses formes matérielles; on y voit les choses en action, ce qui est le vrai moyen de les connaître.

Il eût été à propos aussi de donner une idée moins vague de la position qu'avait alors un conseiller, non pas *d'État*, le mot n'est pas de ce temps-là, mais du roi. M. Monteil dit : « Un grand et très-grand personnage « que le maire, son parent, a amené. » Plus loin : « Ma famille me destinait à être clerc, le sort m'a fait

« passer à la magistrature, ensuite au maniement des « affaires publiques. » Ainsi il ne s'agit point ici de quelqu'un des grands seigneurs comme le vicomte de Foix et le comte de Dunois, qui étaient dans le conseil du roi ; non pas même d'un gentilhomme que sa sagesse et son habileté y ont fait appeler, comme le comte de Dammartin ; c'est un de ces bourgeois du conseil commun de Paris ou de quelque autre ville, ou bien un maître des comptes, un membre du Parlement, un trésorier de France ou un général des finances, qui, parmi tant de troubles et de changemens, s'est montré capable, hardi, prud'homme, et qui sera ainsi monté au premier rang. Mais il fallait montrer qu'à cette époque les conseillers du roi n'étaient pas purement gens de plume et de chancellerie. Les grandes affaires embrassaient tout. Chacun avait eu à se montrer homme de cœur et même homme de guerre ; les villes avaient soutenu des siéges ou avaient chassé les Anglais de leurs murailles ; les bourgeois s'étaient armés ; les échevins, les centeniers, les dizainiers, avaient porté le casque en tête et commandé des arbalétriers. C'était un de ces momens où les hautes positions sont au concours, accessibles au mérite et à l'ambition de tous ; où se font ces larges promotions qui recrutent de gens nouveaux la vieille aristocratie. Ce conseiller, très-grand personnage, devait être quelque homme du genre des deux frères Bureau, qui furent si célèbres et si habiles à gouverner, ou pour mieux dire à instituer l'artillerie ; qui contribuèrent à réduire tant de villes pour le roi ; à qui l'on attribua une si grande part dans la conquête de la Normandie et de la Guyenne. Quand les Anglais

furent chassés de France, on voit les frères Bureau employés à toutes sortes de commissions ; il y en a un qui est à la fois prévôt des marchands de Paris, maire de Bordeaux et gouverneur de l'artillerie et des mines; ils se font faire une belle généalogie, et les voilà au niveau de tous les gens de la cour, chambellans, capitaines d'hommes d'armes. Guillaume Cousinot, fils du greffier du Parlement et maître des requêtes, suivit aussi une route pareille : on le trouve sans cesse chargé de conduire des expéditions ou d'aller en ambassade ; il fut fait chevalier au siége de Rouen. Jouvenel des Ursins, chancelier de France, avait de même été homme de guerre, capitaine, lieutenant de gens d'armes, créé chevalier devant Reims. Le conseiller d'État de M. Monteil ne nous retrace en rien tous ces personnages du xv^e^ siècle; il n'appartient, à vrai dire, à aucune époque.

Ce qu'on attend de l'histoire d'un état, d'une profession, durant un siècle, ce sont surtout ses variations, son progrès, son développement; c'est de la sorte qu'on pourrait faire, par chapitres séparés, une histoire générale, où tout concourrait dans une même marche, et où l'on apprendrait en même temps le sort des individus de chaque classe, leur somme de bonheur ou de malheur, leurs idées morales, leurs connaissances, leur caractère. Ainsi l'histoire du conseil du roi devait surtout représenter le gouvernement de chaque roi; ce n'est pas en effet une de ces institutions subsistant par elles-mêmes, animées d'un esprit de corps durable ou lentement progressif. Là tout change avec le souverain. Le conseiller de Louis XI n'a, en

aucune façon, la même position que le conseiller de Charles VII. Non-seulement l'esprit, mais les attributions, mais les personnes varient. Il eût fallu voir succéder aux honorables conseillers de Charles VII, les hommes ignobles que son fils aimait tant à employer. Lui, dont le petit cheval portait, comme on disait, tout le conseil, il lui fallait non pas des donneurs d'avis, mais des gens de condition et de cœur serviles, habiles à exécuter ses volontés, sans être arrêtés par leur conscience ou leur opinion; des gens tels que son barbier Olivier le Dain, son médecin Cottier, Jean Doyat ou Tristan l'Hermite. M. Monteil n'aurait pas dû omettre ces notables différences entre les portions successives de chaque siècle; c'était une partie obligée de sa tâche, et il pouvait la remplir mieux que personne.

En poursuivant son œuvre, il est à désirer qu'il n'enveloppe pas ainsi en une sorte de résumé vague le cours de cent années. Le xve siècle plus qu'un autre exigeait impérieusement la distinction des époques; peut-être n'en est-il pas un dans l'histoire de France où la différence ait été plus grande, en toutes choses, du commencement à la fin. La France de Charles VI, comparée à la France de Louis XII, semble un autre pays, habité par un autre peuple; c'est une tout autre composition sociale. Dans ce travail de renouvellement, omettre les événemens et les noms propres, ainsi que le comporte le plan de M. Monteil, c'est se priver de la vérité. Rien ne peut être présenté sous forme abstraite, lorsqu'il n'y a eu nulle stabilité, lorsque aucune idée dominante n'a gouverné la succession des faits.

Le XV^e^ siècle se prête difficilement à une analyse rapide; il a besoin du récit pour se faire comprendre; se connaissant mal lui-même, il a marché rapidement, mais sans savoir son but. Il a constitué la monarchie en France; et elle ne s'est développée et réglée que plus tard. A suivre la chronologie, le XV^e^ siècle a inventé l'imprimerie et découvert l'Amérique, et il n'a pu cependant se douter de la portée infinie de ces deux nouveautés; il est curieux de voir ce qu'elles étaient pour les contemporains.

J'ai vu grand multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes
Aura maint écolier,
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

Il y a loin de ce premier résultat de l'imprimerie à l'éternelle émancipation de l'esprit humain. C'est là pourtant le motif pourquoi elle fut inventée; c'est pour vendre des livres bon marché aux écoliers, que Guttemberg et les premiers imprimeurs trouvèrent les caractères mobiles. Il en est toujours ainsi; l'homme, quel que soit son génie et sa pénétration, n'est qu'un instrument aveugle, quand on le rapporte à la marche générale de l'esprit humain. Il se propose un but particulier, et il atteint à un résultat fécond et général; c'est ainsi, pour employer une belle expression de Montesquieu, que l'homme a toujours plus exécuté qu'entrepris.

J'ai vu deux ou trois îles
Qu'on trouva de mon temps
En chucades (1) fertiles,
Et dont les habitans
Sont d'étranges manières,
Sauvages et velus :
D'or et d'argent minières,
Voit-on en ces palus (2).

Voilà ce qu'était pour un chanoine de Valenciennes, historiographe de la cour de Bourgogne, la découverte de l'Amérique, cet événement si solennel pour nous, ce nouveau monde ouvert à la civilisation européenne, cet autre univers, resté inconnu durant tant de siècles; cette prise de possession du globe, incomplet et à demi ignoré jusqu'alors.

Le tableau du XV^e siècle devait donc reproduire cette ignorance de lui-même et de la grandeur des choses qu'il faisait, cette activité qui accomplit tant de changemens sans les avoir explicitement voulus. C'était là le trait principal de ce moment critique de l'histoire moderne.

Dans les siècles suivans, l'activité de l'intelligence étant devenue au moins aussi grande que l'activité des passions ou des intérêts, l'histoire des idées et des opinions prend une place plus large. Tout est plus général, plus explicite. On voit mieux, dans la succession des événemens, ce qui était nécessaire, ce qui tenait à des causes universelles, aux lois qui régissent le progrès des sociétés. Au XVI^e siècle, l'historien se

(1) Sucre.
(2) Chronique rimée de Molinet.

perdrait, en suivant la marche des chroniqueurs ; il serait errant à l'aventure parmi les faits, s'il ne saisissait pas leur fil conducteur, s'il ne les ramenait pas à une marche générale.

LE JOUVENCEL,

ROMAN DU QUINZIÈME SIÈCLE, IMPRIMÉ A PARIS EN 1493, PAR ANTOINE VÉRARD, LIBRAIRE, DEMEURANT SUR LE PONT NOTRE-DAME, A L'IMAGE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE, OU AU PALAIS, AU PREMIER PILIER DEVANT LA CHAPELLE OÙ L'ON CHANTE LA MESSE DE MESSEIGNEURS LES PRÉSIDENS.

LE MÊME :

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

M. DCCC. XXIX.

A ce titre, *le Jouvencel, roman du* XV^e^ *siècle,* qui ne croirait que nous allons parler d'un livre publié hier, de quelque roman historique, roman de mœurs, chronique refaite ou contrefaite? Il semble qu'on en a vu l'affiche sur les murs, en grosses lettres de trois pouces de haut. Il n'en est rien : il s'agit d'un vrai roman du XV^e^ siècle, imprimé pour la première fois,

comme on vient de voir, mais incomplètement, en 1493. Puisqu'on aime si fort la vérité historique, la couleur du temps, l'exactitude de costume, ne pourrait-on pas réimprimer *le Jouvencel?* Je ne sais à quel roi de Lacédémone on voulait faire entendre un homme qui contrefaisait merveilleusement le chant du rossignol : « J'ai entendu le rossignol lui-même, » répondit-il. Cette vieille citation classique revient souvent à la pensée, lorsqu'on voit des hommes d'esprit, des écrivains pleins de talent, qui, parce qu'on est fatigué de la littérature d'imitation, veulent avoir une littérature de contrefaçon. Ils s'efforcent de se faire sciemment gothiques; c'est de leur pleine volonté et avec préméditation qu'ils s'en vont chercher des formes, des mots, des idées, des sentimens étrangers à notre temps. C'est, en vérité, s'écarter de la route du naturel, plus encore que ceux qui se laissent aller tout bonnement au courant de la littérature commune. Les uns comme les autres ne reçoivent pas leur inspiration de la réalité; la forme n'est point pour eux un résultat naturel, involontaire, non cherché, de leurs conceptions propres et originales : les uns l'empruntent à une sorte de pratique consacrée du métier littéraire; les autres sont en quête de ce qui peut s'en écarter. Voilà toute la différence. A prendre le mot *classique* comme l'opposé de ce qui est vraiment original et inspiré, on peut être classique dans le bizarre, comme dans le vulgaire. L'essentiel serait d'avoir pour guide et pour règle sa propre conception, de trouver simple, et comme ainsi dire nécessaire, la route que l'on est entraîné à suivre. En fait d'imagination, la maxime est contraire à celle

de l'Évangile ; il faut dire : Cherchez, et vous ne trouverez pas.

Ce n'est pas d'ailleurs chose possible que de se transporter complètement hors de son temps ou de son pays. Les œuvres de l'imagination naissent sur leur propre sol, et ne se transplantent pas à volonté, sous peine de perdre leur vrai caractère et l'énergie native de leur croissance. Elles sont en harmonie avec tout ce qui les environne : elles réfléchissent les couleurs de leur ciel et de leur contrée. On ne veut point dire pour cela que le poète ou l'artiste soit condamné à végéter sur le point du globe où le sort l'a fait naître, et à ignorer ce qui est arrivé avant lui. Bien au contraire, l'imagination, lassée de tout ce qui est commun et usé, s'anime en songeant aux temps passés : elle y trouve une source d'inspirations ; mais alors elle ne copie point ; elle ne calque point les témoignages que les générations éteintes nous ont légués. Ce monde, autre que le monde vulgaire, c'est elle qui le crée et le fait vivre ; il est vrai, non point parce qu'il est exactement imité ; non point parce qu'il est un portrait fidèle, mais parce qu'il se produit vivant aux yeux du poète. Souvent c'est même à son insu qu'il a créé tous ses personnages, qu'il les a doués de la vie, qu'il les a animés de passions, qu'il les a mis en scène les uns avec les autres ; lui-même a cru copier, pourtant il a inventé. L'observation du modèle a suggéré, a guidé son inspiration ; mais, avec trop de modestie, il a pris les moyens d'exécution pour le principe de l'art.

L'imagination ne saurait se faire érudite et anti-

Durward, où la scène est en France, où l'action est prise dans notre histoire. Pense-t-on que sir Walter se soit mis fort en peine et en grands frais d'érudition pour faire son *Louis XI?* Il lui a suffi de parcourir rapidement *Philippe de Comines,* plus en homme du monde qu'en historien. Le livre une fois lu, il a confondu quelques dates, il s'est mépris sur quelques noms; il appelle Comines lui-même sire d'Argenton, sans songer qu'à la cour du duc de Bourgogne, Comines ne portait pas ce nom; il parle des soupçons qui s'élevaient contre le roi pour la mort de son frère, et, quelques pages plus loin, il est question d'envoyer chercher ce frère; il prend Louis XI, encore jeune, présomptueux, hardi dans ses ruses, plein de cette activité funeste qui l'animait, tel enfin qu'il était lorsqu'il se rendit imprudemment à l'entrevue de Péronne, et il en fait un seul et même personnage avec le Louis XI vieux, apoplectique, sombre, méfiant et vivant tristement enfermé dans les murs du Plessis. Il rapproche ainsi deux époques fort séparées par les dates. Au lieu de l'intérêt historique, qui consiste à montrer le progrès des choses et leur changement successif, il substitue l'intérêt dramatique avec son unité resserrée et sa marche instantanée. Il crée un Louis XI qui a tout cet aspect de tyrannie ombrageuse, bizarre et cruelle, dont le souvenir, resté dans la mémoire populaire, forme son cachet poétique; et en même temps le vieux roi conserve assez d'entreprise et d'ardeur du succès pour tenter l'aventure de Péronne. C'est une figure vivante, nous la voyons, nous la connaissons; peu nous importe si un historien pour-

rait l'avouer et la placer dans l'exactitude de son récit.

Il en est de même pour les mœurs ; sir Walter Scott ne s'inquiète pas beaucoup d'une fidélité scrupuleuse. Il n'a pas fait de grandes recherches sur la révolte des Liégeois. Peu lui importe que ce fût le peuple le plus indomptable des contrées flamandes, qui, depuis plus d'un siècle faisait de terribles guerres aux ducs de Bourgogne. Il ne songe pas que c'était une population, non point de commerçans, mais d'ouvriers en fer, de rudes forgerons, gens intraitables et cruels. Au lieu de leur donner pour chefs quelqu'un de ces bourgeois du moyen âge, habitués à la cuirasse et à la dague, quelque syndic de métier, comme les Artevelde et les Pierre Dubois, il lui est venu en fantaisie de mettre en contraste avec la bande féroce du sanglier des Ardennes, l'honnête syndic Pavillon, un vrai bourgmestre hollandais, empêché dans son armure et dans sa révolte, plus semblable à M. Pigeon qu'à un bourgeois du XV^e^ siècle. Pourtant, à moins d'être professeur d'histoire ou membre de l'Académie des Inscriptions, qui a jamais songé que ce tableau de la sédition de Liège ne fût pas d'une parfaite vérité ? Les scènes en sont déjà gravées dans notre souvenir avant que les vérifications historiques soient faites. Ainsi en est-il de la spirituelle *Chronique de Charles IX*. Elle est toute animée de la vivacité de l'auteur. Est-elle conforme au XVI^e^ siècle ? Personne ne se fait cette question pédantesque.

Pour notre *Jouvencel*, c'est autre chose, et si l'on veut vraiment connaître le XV^e^ siècle, on peut en toute confiance étudier un livre où il a dû se réfléchir, où

il a nécessairement déposé le témoignage de ses mœurs, de ses idées, de ses jugemens, de sa morale. Mais il nous faut dire aussi que cette lecture est un plaisir d'érudit et d'historien, et nous sommes loin de promettre que ce XV^e^ siècle, bien véritable, bien authentique, ait autant de charme pour le lecteur que le XV^e^ siècle d'imagination d'un roman de Scott. *Le Jouvencel* n'est pas même un roman de chevalerie, ni d'aventures; il ne tient en rien à la Table Ronde, à la cour de Charlemagne, ni à tout le monde épique de la chevalerie. C'est un roman moral, comme on en faisait souvent alors, un cadre pour tracer des préceptes de conduite, pour représenter ce que doit être un jeune gentilhomme élevé au métier des armes. Le Jouvencel est, comme on dirait aujourd'hui, l'idéal du guerrier, tel qu'on le concevait sous les règnes de Charles VII et de Louis XI.

M. de Sainte-Palaye a cru trouver dans ce livre un intérêt beaucoup plus grand, et qui le rendrait fort précieux. Le plus beau manuscrit qu'on en ait à la Bibliothèque du roi, le seul complet, et qu'il faut lire quand on veut connaître l'ouvrage, car les deux éditions imprimées sont informes et tronquées, se termine par ces mots : « Explicit le livre monss^r^ du Bueil « nommé le Jouvencel. » Ce serait déjà une grande recommandation d'avoir été composé par un des capitaines et des conseillers de Chares VII et de Louis XI, par un amiral de France. Mais M. de Sainte-Palaye fit, à ce qu'il raconte dans un mémoire de l'Académie des Inscriptions (1754), la découverte d'un manuscrit encore plus complet; M. le comte d'Herouville, lieute-

nant-général, en avait fait l'emplette dans une de ses tournées d'inspection.

Les vingt pages de plus de ce manuscrit apprennent que le sire de Beuil avait, dans sa retraite, fait composer le livre du *Jouvencel* sous ses yeux, par trois secrétaires qui sont nommés. Guillaume Tringant, dit Messodez, « nourri en la compagnie des trois susdits « et leur serviteur, » qui est l'auteur des vingt pages ajoutées, rapporte que le sire de Beuil a voulu raconter sa propre histoire, et que loin de donner, comme beaucoup d'autres, « argent pour soi faire « mettre ès chroniques, » il a déguisé son nom, ainsi que celui de tous les lieux où il avait fait la guerre, et de tous les personnages de son temps. Suit une clef qui apprend que le Jouvencel est le sire de Beuil lui-même, que le comte de Dunois est caché sous le nom du comte de Provenchères ; que le siége de Cax, c'est le siége d'Orléans, etc.

Nous avons cherché où pouvait être ce manuscrit trouvé par M. d'Herouville. M. de Sainte-Palaye ne dit point qu'il ait été donné ou cédé à aucune des bibliothèques publiques. Il n'est point à la Bibliothèque du Roi. Ce serait chose fâcheuse de l'avoir perdu. Toutefois, après avoir lu et relu *le Jouvencel*, nous ne pouvons point admettre que ce soit un livre historique, ni qu'il raconte des faits réels. La clef donnée par Messodez transforme de simples allusions, des ressemblances générales, des traits épars empruntés aux événemens réels, en une grosse et positive explication. C'est ainsi qu'on nous a fait des clefs de Rabelais, de Télémaque, des Caractères de La Bruyère, qui s'écartent du sens des

ouvrages, de l'esprit de l'auteur, pour y substituer, sans nulle intelligence, les malices d'un satirique vulgaire.

D'abord il n'y a nulle apparence que le sire de Beuil ait voulu se peindre sous le nom du Jouvencel. Ce Jouvencel est un jeune gentilhomme, mais « combien qu'il « fût noble de lignée, si était-il nud, très-pauvre, indi- « gent des biens de fortune... des plus mal-habillés, des « plus pauvrement convoyés. Si n'avait cheval, ni âne ; « ainçois allait à pied, dont j'avais grand pitié ! » Or, le sire de Beuil, pour arriver à la haute fortune de conseiller de deux rois et d'amiral de France, n'était point parti d'une si humble situation. Il était fils de Jean de Beuil, grand-maître des arbalétriers, tué à Azincourt, et de Marguerite, fille de Béraud, dauphin d'Auvergne. Depuis Jean de Beuil, chambellan de Charles le Bel, le premier dont le nom soit connu, cette famille était restée au premier rang à la cour de nos rois. Il est au contraire facile de voir que l'intention de l'auteur a été de proposer aux pauvres gentilshommes et gens de guerre un objet d'émulation, en leur montrant la route qui pouvait s'ouvrir à leur courage, à leur noble ambition. Les révolutions et le long désordre du xv^e^ siècle, époque de transition et de renouvellement, autorisaient de telles espérances. Lahire, Xaintrailles, d'autres, étaient des exemples d'une si belle et si heureuse carrière ! Eux aussi avaient été de petits et pauvres gentilshommes, et avaient fait leur fortune à la guerre. Si le Jouvencel était un personnage réel, ce serait plutôt l'un de ces deux capitaines ; mais le fait est qu'il représente une situation et une classe très-communes alors. C'est là ce qui rend le livre curieux et instructif ; pei-

gnant un caractère général, des circonstances propres à tout un temps, il intéresse bien plus que s'il racontait des anecdotes et des faits particuliers.

Le xv^e^ siècle fut l'agonie convulsive et sanglante de la grande féodalité, l'enfantement douloureux d'une constitution monarchique qui ne prit son caractère et son assiette que sous François I^er^. Les idées et les mœurs y sont aussi dans un état intermédiaire et de passage. Ce n'est plus la chevalerie de Froissart, mais pas encore les gens de guerre de Brantôme. Ce ne sont plus les armées féodales formées de vassaux; et ce ne sont pas encore les compagnies d'ordonnance. C'est le temps d'une sorte de service volontaire; des hommes de tout état se réunissent sous des chefs en qui ils ont confiance, et qui les emploient, soit à défendre le pays, soit à faire des incursions et de bonnes prises. Tout cela est fort bien représenté dans *le Jouvencel*. Et, en donnant une rapide analyse de ce roman, nous ferons remarquer comment il est une fidèle image du temps où il fut écrit. Lorsqu'on a une connaissance un peu détaillée du règne de Charles VII, on retrouve à chaque page, non pas le récit d'un événement, mais une allusion continuelle aux événemens; on reconnaît d'où sont venues les fictions assez peu variées et les longues moralités qui composent cet ouvrage.

Pour commencer, nous remarquerons que, dans sa préface, l'auteur lui-même se rend compte du caractère de son temps :

Si aucuns voulaient arguer que je veux faire de vieux bois nouvelle maison, parce que dès long-temps ceux qui ont écrit les faits des Romains, les chroniques de France et

les batailles des temps passés, ont mis suffisamment en écrit la façon de soi gouverner à la guerre, je répondrai à cet argument que celui même qui ne renouvellerait les sciences y trouverait pourtant toujours quelque chose de nouveau; en outre que de jour en jour, et de plus en plus, croissent les intentions des hommes, et qu'ils renouvellent leurs manières de faire. Car ainsi que le temps se renouvelle, ainsi viennent les nouveautés; et se sont trouvés de présent plusieurs choses et engins subtils desquels les autres n'avaient point connaissance. Par quoi me semble que mon œuvre peut être aucunement profitable.

Le livre est divisé fort méthodiquement, selon l'usage du temps. L'auteur se propose d'examiner l'homme dans trois états divers : lorsqu'il n'a que le gouvernement de lui seul, c'est l'état *monostique;* lorsqu'il a la conduite de plusieurs qui sont sous ses ordres, c'est l'état *œconomique;* lorsque enfin il est chargé de régir des citoyens, c'est l'état *politique*. Le Jouvencel passe successivement par ces trois états, et ses devoirs lui sont tracés dans ces situations diverses.

Pauvre jeune gentilhomme, et comme qui dirait cadet de Gascogne, il se trouve donc dans la garnison d'un château nommé le Luc. Toute la contrée est ravagée par la guerre :

Le pays moult désolé et désert, les habitans pauvres et en petit nombre; ce semblait mieux réceptacle de bêtes sauvages qu'habitations de gens. Néanmoins au plat pays, il y avait encore quelque menu peuple, et aucuns lieux habités de pauvres gentilshommes, c'est à savoir châteaux ou forteresses qui n'étaient pas de grand édifice, mais de pauvre clôture et de vieille façon.

C'est la peinture de la France au commencement de Charles VII. Les garnisons de ces petits châteaux font des courses, vont au butin, puis se réfugient dans leurs murailles. Les deux partis sont ainsi épars sur le territoire. Chacun tient çà et là des châteaux ou des villes ; chacun tente des coups de main ; nul ensemble, nulle opération générale. Il n'y a point d'armée principale dont on puisse espérer le secours, point de souverain dont on entende parler.

Le premier exploit du Jouvencel est de dérober la lessive du château voisin, nommé Verset, qui tient pour le parti opposé. De cette façon il se procure un jacque de bonne toile, qui lui était bien nécessaire, car il n'a cuirasse, ni nulle armure. Une autre fois, il emmène des chèvres, et toujours croissant en entreprise :

Il trouve la vache au capitaine de Verset, qui était en pâturage; et quand le capitaine sut cette aventure, il en fut moult dolent, car sa femme en avait du lait pour nourrir son enfant; si s'appensa qu'il la fallait racheter, et manda au Jouvencel qu'il lui renvoyât sa vache à sauf-conduit, et le contenterait à son plaisir. Ainsi il le fit, dont le capitaine le remercia, disant qu'il était bon homme et gentil compagnon.

Puis il surprend les chevaux, et le voilà monté ; ensuite on lui confie la conduite de quelques courses ; à chaque fois il montre plus de courage et de ruse, dans ce genre de guerre qui a une simplicité toute épique : de sorte que le Jouvencel devient important parmi les gens du lieu. On le loue, on le consulte, on lui prédit

un brillant avenir. Alors la pensée lui vient d'aller chercher fortune à la cour :

Mes beaux seigneurs, j'ai tant entendu parler du roi et de grande noblesse de la cour ! vraiment j'y veux aller voir si l'on me donnera un cheval.

Là-dessus, grandes conversations et moralités : on disserte en forme sur la convenance d'aller à la cour ; on met en opposition l'homme de guerre et l'homme de cour :

Voulez-vous jà aller faire la bête ? lui dit un de ses compagnons ; ah, beau fils, puisque vous avez volonté d'être homme de guerre, que Dieu vous y a donné bon commencement, ne vaut-il pas mieux être armé et monté, de votre aventure, et faire toujours votre métier, que d'aller à la cour presser le roi et faire l'ennuyeux près des seigneurs ; dépensant votre argent et perdant votre temps, comme font ceux qui ne sauraient vivre si on ne leur donnait ! Je ne dis pas que les princes et les grands seigneurs ne puissent avoir des serviteurs, et que ceux-ci, lorsqu'ils sont en leur grâce, n'en puissent tirer bon profit, et donc faire que sage de les servir. Mais de ceux qui délaissent leur vacation et vont à la cour passer leur temps en oisiveté, sans besoin qu'il en soit, ni sans savoir à quel propos, les seigneurs disent quand ils les voient : Ah ! c'est un tel, je le connais bien ; je l'ai vu autrefois. Car les princes sont de telle condition que plus ils voient les gens, et moins les prisent.

Alors le moraliseur cite les exemples des bons chevaliers qui sont morts pauvres, mais honorés, comme messire Bertrand Duguesclin et autres. D'ailleurs on peut par sa prouesse conquérir une principauté par

l'épée, ainsi que François Sforze et plusieurs vaillans hommes. Suit une longue comparaison de la vie de l'homme de cour avec la vie de l'homme de guerre; elle est animée du sentiment qui domine dans ce livre, un noble amour pour le métier des armes, ses périls, ses hasards. A travers un langage que l'auteur cherche à rendre aussi gravement scolastique qu'il le peut, on retrouve le goût et l'habitude d'une vie active et chanceuse, dont rien ne remplace l'attrait. Le désintéressement de l'homme de guerre est opposé à l'ambition du courtisan :

Quant à moi, je crois qu'on va plus à la cour pour l'amour de la croix d'or ou d'argent, que pour l'amour de la croix de bois où Dieu souffrit mort.

Cette distinction si marquée de la noblesse de cour et de la noblesse qui servait obscurément le roi et l'État, ne pouvait être fort ancienne; elle appartenait à un nouvel état de choses, et ne trouvait pas encore sa place lorsque la vassalité et toute la hiérarchie féodale formaient le fond des mœurs et la constitution sociale. Il y a là un esprit d'égalité dont on pourra remarquer d'autres indices. Ainsi, lorsque l'on confie au Jouvencel quelques hommes à conduire, l'auteur fait quelques réflexions qui auraient fort bien figuré pour la discussion du titre de l'avancement dans notre loi de recrutement.

Celui qui a charge et administration de gens doit apprendre et savoir leur condition avant de s'en entremettre, et cette chose ne peut mieux être éprouvée que par être premièrement en l'état particulier et en communication ou com-

pagnie des moindres et égaux à soi. Pour cette cause voit-on communément les gens de petit état, quand ils ont grand sens naturel et haut entendement, venir à bonne perfection.

Peu à peu la scène s'agrandit, et le Jouvencel concerte, avec quelques garnisons des châteaux voisins, la surprise d'une ville des environs. Alors il faut se gouverner avec plus de prudence et l'on a bien plus de choses à considérer:

Il faut que les marchands et gens de labeur puissent aller et venir parmi nous, sans trouble ; car si nous voulons détruire et dérober les marchands et bonnes gens allant en cette ville ou à l'environ, nous nous détruirons nous-mêmes, et mettrons le pays à pauvreté, ce qui serait notre grand dommage et déshonneur. Et pour ce, s'il plaît au roi, notre sire, nous bailler ordre de vivre à solde d'aucun payement pour nous soutenir, nous le servirons en ses affaires, et obéirons à ses commandemens sans lever ni exiger aucune chose des habitans,

C'était en effet ainsi que se passaient les choses vers 1430, quand Charles VII était le roi de Bourges. Sans qu'il s'en mêlât, sans qu'il donnât aucun ordre, un chef de routiers ou d'Armagnacs, comme on disait alors, après avoir couru la campagne et fait la guerre, de château à château, avec les Bourguignons et les Anglais, s'emparait de quelque ville ; alors il se formait autour de lui une petite armée royale, qui commençait à avoir une sorte de relation avec le gouvernement, si l'on peut parler ainsi. C'est ce qu'on voit encore mieux dans ce passage :

Nous prendrons tribut et apatissement sur nos adversaires

le plus que nous pourrons, et sur ceux de notre parti ferons cueillette la moindre et la plus douce que faire se pourra, en leur remontrant comment, par ce moyen, nous les contiendrons et les garantirons contre ceux qui leur voudraient demander; et ainsi passerons le temps jusqu'à ce qu'il plaise au roi nous faire aucune ordonnance.

Pour prendre cette ville, les garnisons de plusieurs châteaux se sont réunies, et l'entreprise a été concertée entre leurs chefs. Une fois la ville occupée, il faut choisir un capitaine pour cette petite armée. Le Jouvencel est élu par le conseil de guerre, parce que

Tous ont vu et aperçu qu'il avait cœur et volonté, et qu'il était bon et convenable pour ce métier. Car la guerre est une friande chose pour un jeune homme, comme vous, quand il y a cœur.

La guerre n'est pourtant encore qu'une suite d'expéditions, de surprises, de butin fait sur l'ennemi; mais le Jouvencel craint que ses compagnons ne bornent là tous leur choix et leur ambition, ainsi qu'il arrivait souvent à toutes ces petites armées, à ces bandes qui souvent oubliaient les Anglais et les Bourguignons, et ne songeaient qu'à faire de bons coups :

Si Dieu nous a donné bonnes et grandes fortunes, si nous sommes bien à nos aises et que nous ayons gagné de l'argent, ce n'est pourtant pas que nous devions laisser notre métier; nous l'avons appris à grande peine et péril et à la sueur de nos corps. Maintenant que nous sommes clercs en la science, devons-nous laisser l'œuvre?

Aux aventures de guerre et aux entreprises, sont entremêlées des conversations continuelles sur toutes

les dispositions à prendre pour le succès ; c'est un cours complet d'art militaire, tel que le comportaient la composition des armées de cette époque, les armes offensives et défensives, l'espèce de fortification des places. Si tel était le sujet de cet article, si nous voulions esquisser une histoire de la milice française, il y aurait grand parti à tirer de ce livre : c'est même, à le bien prendre, son mérite principal ; c'est pour cela qu'il fut composé. On y trouve de curieux détails sur ce qu'étaient alors l'artillerie et les diverses sortes d'armes à feu, qui n'étaient encore employées que pour l'attaque et la défense des places. De même que nous retrouvons, dans les mœurs, le passage de l'âge féodal à la monarchie ; de même, dans l'art militaire, nous voyons la transition de la guerre impétueuse des chevaliers aux dispositions mieux calculées des masses d'infanterie. Toutes les batailles célèbres du xv^e^ siècle sont examinées et proposées en exemple à suivre ou à éviter. Sous ce rapport, l'historien a aussi beaucoup à profiter de ce roman.

Le Jouvencel, ayant pour place de retraite sa ville de Cranthor, fait de tels dommages aux ennemis, qu'ils réunissent leurs forces et viennent mettre le siége. La garnison est peu nombreuse en comparaison des assiégeans. Alors il faut envoyer au roi pour le conjurer de porter secours à ses fidèles serviteurs enfermés dans la ville. Cela rappelle le siége d'Orléans et de quelques autres villes, qui envoyaient toujours messages sur messages à Charles VII pour être secourues.

Le maréchal de l'armée, homme bien entendu et bien parlant, capable de remontrer au roi, arrive donc

à la cour. Le roi lui fait bon accueil, et, après la messe, assemble son conseil : là se trouve le comte de Provenchères, dont la clef fait le comte de Dunois, et qui peut être tout aussi bien le connétable de Richemond. Toujours est-il que c'est bien le conseil de Charles VII, où il y eut constamment un grand personnage conseillant et décidant sur tout ce qu'il y avait à faire. Après que les maréchaux, l'amiral, le maître des arbalétriers, ont donné leur avis, on résout que le roi se rapprochera de la ville assiégée, assemblera une armée et avisera sur les lieux à ce qu'il faudra faire. Le comte de Provenchères arrive devant la ville, se met facilement en communication avec la garnison, et veut forcer les ennemis à quitter leurs retranchemens, pour les attaquer avec plus d'avantage dans leur retraite. La difficulté de maintenir la discipline, d'empêcher des attaques partielles, de mettre un frein à l'esprit de bravoure et d'aventure, forme encore une peinture toute historique; la guerre de cette époque était remplie de circonstances de ce genre.

Le duc Baudouin, chef des ennemis, se voyant ainsi pressé, envoie demander un jour de bataille, et propose un défi d'armée à armée. Cent ans plus tôt on eût été embarrassé de ne pas accepter : les chevaliers auraient trouvé qu'il y allait grandement de leur honneur; alors un refus était chose sage et simple. Le comte de Provenchères répond au héraut :

Vous direz à vos maîtres que c'est un proverbe vieil et commun qu'il ne faut rien faire à l'entreprise de son ennemi. Nous ne sommes pas venus pour cela faire, mais pour les

déloger de là où ils sont, et pour entreprendre sur eux à notre requête et non à la leur.

Après la levée du siége, le Jouvencel est nommé, par le comte de Provenchères, lieutenant du roi, et le voilà avec une autorité officielle et reconnue. La guerre va prendre aussi un caractère plus général, car l'auteur nous mène progressivement par tous les degrés, et donne un véritable enseignement classique de la guerre. Les attributions d'un lieutenant, l'étendue de son autorité, les décisions qu'il rend sur toutes les questions de prisonniers, de paroles données, de rançon, de butin; les détails de juridiction, dont l'application était journalière, tiennent beaucoup de place, et l'auteur a soin de poser presque tous les cas de procédure militaire.

Cependant le Jouvencel s'ennuie de faire ainsi l'emploi d'homme de justice. Il lui déplaît d'avoir trois personnages à représenter : comme délégué du comte de Provenchères, il lui faut faire le seigneur; cela n'est pas bien difficile, il n'a qu'à se faire faire une belle robe : pour rendre la justice, il lui faut avoir bon conseil : mais pour l'exploit de la guerre, il s'agit de payer de sa personne. C'est là ce qui lui plaît, et il veut aller en course comme auparavant. Les autres lui disent qu'un lieutenant du roi ne doit chevaucher qu'à grand arroi et belle ordonnance :

Je ne suis qu'un seigneur emprunté, dit-il, je ne veux oublier d'aller à la guerre, car c'est de là que m'est venu le reste; si j'oublie la guerre, j'ai grand peur que je ne ferais guère le seigneur, et je montrerais peu de jugement.

Il y a là un grand bon sens, et nous avons vu de nos jours bien des applications de ce sage propos.

Il va donc faire une surprise aux ennemis et revient ensuite souper avec ses capitaines. Après beaucoup de discours joyeux et une soirée passée à rire et à banqueter, le Jouvencel s'anime et se met à leur parler sur ce métier de la guerre, qu'il aime tant. Ici le langage de l'auteur, ordinairement froid et lourd, s'élève et prend une noblesse et une chaleur tout-à-fait remarquables.

C'est joyeuse chose que la guerre! on y voit et apprend beaucoup de bien, quand elle se fait pour bonne querelle. C'est défendre justice, c'est défendre droiture, et je crois que Dieu aime bien ceux qui exposent leur corps pour mettre à la raison les ingrats, les insolens et les orgueilleux, qui vont contre la bonne équité. Ceux qui prennent de la peine à les réprimer sont fort à louer. On pense en soi-même : Laisserai-je ce tyran dans sa cruauté ôter à autrui un bien où il n'a nul droit? A la guerre on s'entr'aime tant; quand on voit sa querelle bonne, et son ami bien combattre, les larmes en viennent aux yeux : on sent au cœur une douceur de loyauté et de pitié, de voir son ami si vaillamment exposer son corps, pour accomplir le commandement de notre Créateur; puis on se dispose à aller mourir ou vivre avec lui et à ne l'abandonner jamais; en cela se trouve une délectation, telle que qui ne l'a point essayée ne saurait dire quel bien c'est. Pensez-vous que homme qui fait cela craigne la mort? — Nenny, car il est tant reconforté, il est si ravi qu'il ne sait où il est; il n'a peur de rien. Ah! vraiment je crois qu'il est bien heureux en ce monde et en l'autre.

Bientôt le roi le nomme son lieutenant, non pas

seulement pour commander l'armée, mais pour gouverner tout le pays à l'entour ; les lettres du roi lui sont portées et remises en grande solennité par un docteur en théologie, un conseiller et un chevalier. C'était de la sorte que d'ordinaire on composait alors les ambassades et les députations. Chacun à son tour prend la parole, et, dans un long discours, expose les devoirs d'un gouverneur de province.

Maître Jean Bienassis, l'homme de justice, lui recommande, avant tout, ce qui était la grande affaire du temps, ce qui fut le premier objet des remontrances des États-Généraux d'Orléans, en 1439, ce qui détermina la création des compagnies d'ordonnance et l'établissement des taxes permanentes : le besoin d'ordre et de sécurité, qui forme le trait principal, le glorieux caractère de la seconde moitié du règne de Charles VII.

Gardez bien qu'il soit fait vilainie et injure aux marchands publics suivant ou fréquentant la contrée ; mais honorez-les et priez-les : car ils vont par tout le monde et rapportent la bonne ou mauvaise renommée des gens du roi, de ses sujets, des chefs de guerre et de justice. Rendez et faites rendre à chacun ce qui est dû par bonne justice. Ainsi seront les cités, que vous avez en gouvernement, garnies de tous biens, les rentes du roi multipliées, son honneur et sa gloire accrus, et vous serez plus redouté des ennemis.

Plus loin il ajoute :

Si vous savez que messeigneurs d'église fassent aucuns abus, devez en avertir le roi ; si messeigneurs les nobles veulent faire aucune violence, vous ne le devez souffrir, car vous avez la force ; si messeigneurs les avocats veulent manger le

peuple, vous devez faire de belles informations et les adresser au roi : il vous enverra de bons commissaires qui n'épargneront personne, pas même un bailli.

Qui ne voit là le commencement des polices royales et ce recours universel à l'autorité monarchique, pour l'établissement de l'ordre public ? Qu'on cherche quelque chose de pareil dans Froissart, et qu'on juge de la différence des temps. Le discours du sire de Chamblay sur les devoirs du gouverneur, quant aux choses de la guerre, est bien plus long et détaillé : on y retrouve des préceptes d'art militaire souvent répétés dans ce livre ; il y a en outre des informations sur l'état de la marine.

Quant à maître Nicole, le docteur en théologie, ses enseignemens ne consistent guère qu'en lieux communs de morale.

Après cette ambassade, le Jouvencel assemble ses principaux compagnons ; à son tour, il les entretient de leurs devoirs et des siens, en commençant par un nouvel éloge de la condition des gens de guerre. Plus qu'aucun autre passage du roman, ceci nous montre ce qu'allait devenir, ce qu'était déjà la nouvelle constitution sociale, et la transformation du régime féodal en noblesse militaire :

Nous, pauvres soudoyés, sommes de l'état des nobles, et nobles la plupart ; ceux qui ne sont pas nobles de lignée, le sont par mérite et exercice des armes, qui est noble de lui-même. Je vous dis que le harnois est de telle noblesse, qu'un homme d'armes, dès qu'il a le bacinet sur la tête, est noble et suffisant pour combattre un roi. Si un homme d'armes peut, sur un champ de bataille, prendre le plus grand roi du

monde et lui sauver la vie, irai-je chercher avec qui je dois combattre? Je vois un homme d'armes devant moi; il est mon ennemi; me dois-je enquérir qui il est? — Nenny. — Les armes ennoblissent qui que ce soit qui les porte. Dois-je courir sus à tous ceux mes ennemis qui portent les armes? — Oui, soit en champ de bataille, soit en lices closes... Et, Messeigneurs, puisque nous sommes ici la plupart des nobles de ce pays, pour faire ce que tous nobles gens doivent faire, aller à la guerre, je vous prie que avisions aucune bonne chose à faire pour le bien du roi, la chose publique du pays et notre honneur.

Il s'agit maintenant de remettre sous le pouvoir du roi tout le pays environnant, et là encore, il semble qu'on voie comment se passaient réellement les choses :

Donc il faut que, par nous qui sommes les hommes du roi et ses serviteurs, il ait le tribut de ce pays qui lui appartient, sur quoi sont assignés les gages qui nous sont ordonnés. Pour ce faut-il que vous chevauchiez sur ce pays, et il vous obéira, et vous le mettrez en tribution du roi; il vous apatissera, et vous en aurez l'argent et les vivres que les ennemis lèvent. Ainsi écrivez à tous messeigneurs les nobles du pays qui ne sont ici et aux capitaines qu'ils viennent pardevers vous à un jour pris, chacun fourni du plus grand nombre de gens qu'il pourra fixer.

Le Jouvencel délivre une ville de la puissance des ennemis; il y est aidé par les bourgeois, qui ont avec lui de secrètes intelligences : circonstance qui se retrouve si souvent dans l'histoire de la délivrance du royaume; mais ne pouvant laisser garnison dans la ville, il la confie aux habitans eux-mêmes.

Mes amis, obéissez au roi notre souverain seigneur, à qui vous êtes, et aussi à ses commis. Allez-vous-en, chacun chez soi. Je ne vous demande rien autre chose ; il me suffit de vous avoir montré que le roi, notre souverain seigneur, a bien puissance d'aller vous querir et vous punir, si vous lui désobéissez, et que le duc Baudouin ni son roi n'ont pas puissance pour vous garder. Vous pourrez lui dire : Puisque vous n'avez pas puissance pour nous garder, il faut que nous payions le tribut à qui nous le devons. Nous sommes gens tributaires et non pas gens de défense, et puisque vous nous avez mis en votre subjection par force, et que par force nous possédez et tenez, défendez-nous.

Ce fut en effet de la sorte que pied à pied la France fut reconquise sur les Anglais ; les chroniques nous disent les faits ; ce roman nous les rend vivans.

Il était impossible que, dans ce cou r complet de la vie d'un homme d'armes, il ne fût pas question du combat singulier et du duel judiciaire, qui n'était pas encore effacé de nos mœurs ni de nos lois. Le Jouvencel blâme et veut empêcher le simple défi :

Celui qui le fait veut ôter à autrui son honneur pour s'attribuer une vaine gloire de bien petite valeur, et il ne rend service à nul ; il expose son corps, il dépense son argent pour tollir la vie à son adversaire ; il laisse là la guerre, le service de son roi et de la chose publique, sans faire œuvre méritoire.

Mais tout cela est l'opinion d'un sage, d'un faiseur de moralités ; ce n'est pas ainsi qu'on en pense tout autour du Jouvencel, et par force de requêtes des

chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, il est contraint de permettre un combat sur défi, en assurant que ce sera le dernier.

Il se fait même de grands scrupules sur le combat judiciaire. Un de ses hommes a été fait prisonnier par un des gens ennemis; dans le cours de la bataille, il a été délivré. L'autre soutient que, la parole ayant déjà été donnée, il n'a pu y avoir bonne et loyale délivrance. Chacun soutient son dire et demande à être admis au serment et au combat.

Quand le Jouvencel vit le corps de Notre Seigneur sur quoi on allait jurer, il lui prit une grande pitié, en disant : « Il faut qu'un de ces deux chrétiens soit parjure, car l'un dit fausseté assurément. Ainsi l'un des deux va aller à damnation et déshonneur; j'y voudrais mettre remède. »

Alors il estime la rançon à cinq cents écus, fait apporter une bourse contenant cette somme, et dit aux champions :

Ne jurez pas, et combattez à qui aura la bourse, puisqu'au fait vous disputez sur cette finance.

On retrouve aussi un cas de chevalerie dont il fut question au siége de Rouen, en 1449, lorsque le roi fit plusieurs chevaliers, entre autres Guillaume Cousinot, maître des requêtes de son hôtel. Nous voyons dans *le Jouvencel* qu'on ne devait donner chevalerie qu'en bataille et au Saint Sépulcre, et pas pour les siéges ou assauts. Il faut qu'il n'y ait fortification, haie ni fossé, rien entre deux, qu'on puisse marcher droit

l'un sur l'autre, face à face, ce qui est plus grande chose que d'attendre son ennemi derrière un rempart, ou de l'y aller assaillir ; car alors on peut toujours se repentir et reculer. Nous voyons encore qu'un homme non noble peut, pour sa vaillance, être anobli par les lieutenans du roi, mais que le roi seul peut faire un non noble, chevalier ; s'il l'était d'une autre main que celle du roi, son seigneur naturel pourrait le prendre de son autorité, le mener sur un fumier, lui faire couper ses éperons dorés et le dégrader de chevalerie.

Mais les rois ont d'autres prééminences que les capitaines et chefs de guerre. — Ils peuvent faire aussi à leur plaisir des chevaliers pour porter l'ordre en leurs salles ou leur chambre, et prendre pour cela gens enrichis. Ce sont des chevaliers de chambre, et de ceux-là je ne parle pas.

Les aventures de guerre continuent, avec des succès divers. Après quelque notable avantage, on envoie Cranthor le héraut en porter la nouvelle au roi ;

Comme le roi retournait de la messe, Cranthor arrive dans la salle où moult de gens, connaissant qu'il apportait des nouvelles, se tinrent près de lui pour en savoir. Quand le roi rentra dans la salle, voyant Cranthor le héraut et tant de gens assemblés environ lui, il dit à un sien chambellan : « Certes, Cranthor apporte quelques nouvelles; voyez comme nos gens sont assemblés environ lui. Nous sommes si aisés à émouvoir pour peu de chose ! Quand il nous vient bonnes nouvelles, nous faisons si grand'chère ! quand il en vient de mauvaises, nous sommes si ébahis ! » Et son chambellan

répondit : « Vous ne pouvez pas faire les hommes autres que Dieu les a faits; nous sommes faibles; notre nature s'émeut légèrement pour le bien, et pour le mal aussi. Ceux qui n'ont pas trop grande joie du bien, ni trop grand deuil du mal, qui ne prisent rien les choses de ce monde, sont bien heureux; mais il n'en est guère. — Vous dites vrai, dit le roi. » Véritablement le roi avait cette constance.

Ou nous nous trompons beaucoup, ou l'on trouvera du charme à cette peinture, qui nous représente au naturel la cour du roi de Bourges attendant impatiemment les nouvelles, et cette égalité d'âme moitié courageuse, moitié insouciante de Charles VII, de ce roi à la fois fainéant et chevaleresque, témoin plutôt qu'acteur de tant de grandes et belles choses qu'il aida de son consentement et de sa droite raison. Continuons, et nous retrouverons encore mieux l'histoire du temps.

Après dîner le roi saillit de table, et se tira en sa chambre; la reine vint, et plusieurs dames et demoiselles de sa compagnie, et firent moult grand'chère et beaucoup de beaux ébattemens, ainsi qu'était la coutume. Entre les autres, une moult belle dame parla et dit au roi : « Sire, j'ai ouï dire que vous aviez de bonnes nouvelles, Dieu merci. Menez-nous à la guerre, vous en serez plus vaillant et toute votre compagnie. Nôtre heur vous vaudra plus que vous ne sauriez croire. » Et le roi répondit : « Si tout n'était déjà gagné, ce serait bien fait de vous y mener; car je sais bien que par vous et les autres dames qui sont ici, tout se conquerrait; mais tout est gagné et conquis, nous n'y trouverions plus honneur. » Et la dame lui répondit : « Ne vous inquiétez pas : pensez-vous être un roi sans affaires ? Nenny ! Il

n'en fut jamais aucun ; les grands rois ont toujours de grandes affaires ; vous trouverez encore assez à employer les vertus des belles dames quand vous voudrez. »

On voit assez que la belle dame est Agnès Sorel. Il s'agit ici de l'époque de sa grande faveur, de 1445 à 1449, lorsqu'elle joignit, à ce qu'indiquent les chroniques contemporaines, ses efforts à ceux de Dunois pour décider le roi à entrer en Normandie et à chasser tout-à-fait les Anglais de force. Jusque-là Charles, sauf le siége de Montereau, où il avait montré une grande vaillance personnelle, n'avait réellement pris que bien peu de part à toutes les guerres. Paris était reconquis depuis plusieurs années ; l'ordre se rétablissait ; on avait créé les compagnies d'ordonnance ; Jacques Cœur gouvernait sagement les finances ; les frères Bureau avaient fait une belle artillerie. En même temps tout était en discorde parmi les Anglais. Il importait de profiter d'un moment si favorable, et c'est alors, non pas du temps des grandes misères de Charles VII, que *gentille Agnès ouvra de France recouvrer,* comme disent les vers de François Ier.

Le roi assembla un grand conseil pour en délibérer :

Tous furent de cette opinion, et moult joyeux du vouloir qu'il avait. Il fit dresser son artillerie en peu de temps, car il en était bien garni ; et avait aussi sous la main l'argent et tout ce qu'il lui fallait. C'était un homme qui était toujours sur ses gardes. Pour affaire qu'il eût, il ne mettait pas plus grand subside sur son peuple. Il avait toujours un ordinaire qu'il prenait tous les ans sur ses sujets, et mettait cela en

bonne garde, tellement qu'il s'en aidait au besoin, sans autre chose leur demander. Il était bien payé de ce qu'il devait avoir, et nul n'osait lui faire fraude, ni faute de paiement. Aussi il tenait grand'justice en ses statuts et ordonnances, et nul ne faisait tort à l'autre. Il fut en peu d'heures sur les champs, car nul ne lui eût osé ni voulu faillir. Il était craint et aimé de ses sujets et de tous ses serviteurs et officiers. . . . . .

Le roman place après cette expédition royale une circonstance où le sire de Beuil eut à peu près le rôle principal, et qui, dans l'histoire, précéda de quelques années la conquête de la Normandie et de la Guyenne. En 1444, quand on eut conclu avec les Anglais de longues trèves dont le mariage de Marguerite d'Anjou avec Henri VI fut le fragile gage, comme la réforme des compagnies de gens de guerre n'avait pu être accomplie, et qu'on ne pouvait réussir à les soumettre à une forte discipline, on résolut de les employer hors du royaume. Ce fut alors que fut résolue la guerre contre les Suisses.

Le roi dit : « Que ferons-nous de nos gens d'armes ? » Le chevalier répondit : « Il les faut envoyer en quelque pays étranger chercher aucune bonne querelle. » Et le roi repartit : « C'est bien dit ; il faut tenir conseil sur ce le plus tôt possible. »

Le chancelier et les autres conseillers s'expliquent avec détail sur cet important sujet.

Le roi veut mettre sa seigneurie et son royaume en paix, et que tous puissent vivre en justice et sans violence sous lui ;

car le royaume a assez souffert de peines. La cause pourquoi le roi a exposé son corps et sa vie a été principalement la chose publique du royaume plus que ses revenus et son intérêt particulier. Il veut à son pouvoir rendre guerdon à tous ceux envers qui il est tenu. Voici tant de vaillantes gens qui ont travaillé pour la chose publique et y ont tant de fois exposé leur vie. Beaucoup y sont demeurés ; ceux qui en sont revenus ont mis leur corps en douleurs de goutte ou autres maux, qu'ils sentent tous les jours et sentiront toute leur vie. La plupart n'ont de quoi manger. Par quoi le roi et le royaume sont tenus et obligés, de vraie et loyale dette, de les pourvoir.... Messeigneurs de la guerre ont grandement et notablement servi, comme chacun sait, et le roi est tenu, pour eux et pour la chose publique, de bien pourvoir à ses gens d'armes. Ainsi il montrera qu'il n'est point ingrat ; par quoi chacun aura toujours bon vouloir et meilleur cœur à le servir.... Il faut leur donner exercice pour qu'ils n'oublient pas les armes et passent leur vie honnêtement. A la guerre il faut toujours faire de la terre le fossé.. . On leur quèrera une bonne et juste querelle pour remettre un bon et notable seigneur en sa seigneurie, si elle lui a été prise, et vous en trouverez bien. Il appartient aux rois de soutenir droiture et justice, et de remettre les autres rois et princes en leurs vraies et justes possessions, quand on les leur retient à tort. S'il y a aucuns sujets désobéissans à leur roi, il faut les faire obéir.... Baillez-leur donc une bonne grosse guerre bien fondée et à juste titre, car à gens d'armes est défendu le repos ; ils sont faits pour tourmenter le monde et être tourmentés..... S'ils restaient en ce royaume, ils chercheraient oisiveté, deviendraient gras, accompliraient les sept péchés mortels, et mourraient avant leur jour, sans tirer pénitence des peines qu'ils ont souffertes. C'est donc pourvoir au corps et à

l'âme. Ils vivront ensemble, comme par le passé, et mourront plus joyeusement et mieux ensemble qu'à part chacun chez soi.

Tout cela ou à peu près dut être dit dans les grands conseils qui se tinrent à Tours, lorsque le Dauphin, sous la conduite du sire de Beuil, fut envoyé contre les Suisses à la tête des Armagnacs. Cette expédition fut terminée par la fameuse bataille de Saint-Jacques; le sire de Beuil la rappelle ailleurs dans son roman, pour en tirer quelque précepte de guerre.

Le Jouvencel est donc envoyé afin de remettre en son royaume le roi Amidas, qui est en guerre contre une ligue des seigneurs de ses États avec quelques princes voisins. Ce roi détrôné a fait offrir sa fille en mariage au lieutenant que son grand allié enverra lui porter secours. Ainsi le Jouvencel arrive en Amidanie pour épouser la princesse. Leurs amours ne demandent pas grand récit; tel n'est pas le sujet du roman, et sauf la naïveté du langage, on y trouve peu d'intérêt:

Après, le roi le mena à sa fille, et lui dit: « Voici ici votre dame et femme. Or on verra comment vous ferez la besogne pour l'amour d'elle. » Et le Jouvencel répondit: « Sire, qui n'aurait pas cœur au ventre, voici de quoi le lui faire venir, et Dieu me donne pouvoir de la bien servir! » (On veut le mener souper.) « Quoi! rafraîchir? dit le Jouvencel; je suis tant rafraîchi de voir madame que je ne saurais nommer lieu où j'eusse tant de plaisir ou de joie. » Adonc la reine se tourna et dit: « Mon fils, il faut que vous me la laissiez pour cette heure, et puis je vous la rendrai.... » Et le fit

asseoir vis-à-vis de sa dame ; et je crois qu'il soupa très-mal, car il ne fit que la regarder.

Après le mariage, le bon roi Amidas nomma le Jouvencel régent du royaume d'Amidanie. Alors commence la troisième partie du roman, ou, pour mieux dire, le troisième point du sermon. Le héros est maintenant dans l'état politique, puisqu'il a règne et gouvernement. Cette dernière partie est fort courte ; elle a le même caractère que les autres ; elle est historique et allusive, mais on y démêle moins les faits réels, parce qu'il y a moins de détails. On reconnaît pourtant, dans le tableau d'un roi en guerre contre des sujets révoltés, beaucoup de souvenirs de la Praguerie, et surtout de la ligue du Bien Public, où le sire de Beuil, disgracié par Louis XI, avait pris parti. De telles factions se compliquent toujours d'intrigues, d'anecdotes secrètes, que les chroniques du temps n'indiquent pas assez pour qu'on puisse les retrouver dans le roman. Il y a évidemment des portraits, mais nous n'avons pu les deviner avec assez d'assurance pour proposer nos conjectures. Par exemple, voici un passage qui se rapporte à quelque belle et puissante dame, dont les charmes et les artifices jouèrent un grand rôle dans les cabales du temps. Cette peinture a de la grâce ; elle ressemble beaucoup à Armide dans le camp de Godefroy. On a fait prisonnier le sire de Morcellet, qui a été le plus traître des rebelles et a mis tous les autres contre le roi Amidas :

Il est venu une demoiselle qu'on appelle la demoiselle de Grantfort, qui le redemande plus que toutes choses au monde,

et en veut payer grande rançon. Le roi répondit : « La demoiselle dont vous parlez est la plus forte enchanteresse et la plus mauvaise femme du monde; si elle demande messire Morceflet, je ne m'en ébahis pas, car eux deux ont fait toutes ces menées. Comment est-elle venue, mon fils? — Monseigneur, sur ma sûreté, dit le Jouvencel. — Ah! celle-là est bien assurée, dit le roi, même quand elle serait venue sans sûreté. Vous ne sûtes oncques les choses que nous savons sur elle; elle tient entre ses mains la dame du Blanc-Châtel, et lui a mis sus l'accusation qu'elle voulait nous donner le Blanc-Châtel. En outre son château de Grantfort est une des places les plus fortes du monde. Là elle tient plus de dix chevaliers et de vingt jouvenceaux en servage. Je vous prie, mon fils, que vous parliez à elle le moins que vous pourrez, et la renvoyiez le plus tôt possible; car j'ai grand'peur qu'elle ne vous enchante et ne vous fasse quelque mal. » Le régent répondit : « Laissez-la chanter ou enchanter, car je ne la crains point, et n'ai point peur que de telles enchanteresses me fassent déplaisir, car j'ai bonne croyance en Dieu. — Tout ce qu'elle a fait, dit le roi, est par la force de son beau château et de son beau langage, de la subtilité et mauvaiseté dont elle est pleine. Je n'entends point que par son enchanterie elle me sût rien faire; mais elle me séduirait tout mon monde par son esprit; et pour ce, renvoyez-la. »

Il est bien entendu que le Jouvencel est aussi sage et aussi parfait dans l'état politique que dans le monostique ou l'œconomique. C'est le Grandisson du XV^e^ siècle; il est vainqueur des ennemis du roi Amidas; il remet tout en paix en Amidanie. Puis, quand on découvre que ce bon roi lui a caché qu'il avait un fils et un héritier, afin de lui donner meilleur courage par l'espérance de la succession au trône, le Jouvencel ne

se fâche point, rassure sa femme tout éplorée, pardonne l'innocente ruse de son beau-père, et reconnaît généreusement la légitimité.

Nous avons donné une longue, peut-être trop longue analyse de ce roman, parce que nous ne croyons pas qu'on en fasse une édition nouvelle. C'est un document historique très-curieux, selon nous; il n'a pourtant ni l'intérêt du récit, ni l'intérêt du roman.

DE LA MORT DE HENRI III,

PAR M. VITET,

ET DES DRAMES HISTORIQUES.

M. DCCC. XXIX.

Le spirituel auteur des *Barricades* vient de terminer par *la Mort de Henri III* les études historiques qu'il avait entreprises sur ce règne. Le troisième drame est digne des deux premiers; il mérite et il obtiendra le même succès.

Dans la préface de son premier volume, M. Vitet rappelle que le président Hénault avait tenté un essai de ce genre, et composé des scènes historiques peu connues aujourd'hui. Le président Hénault était aussi allé chercher son sujet dans ce XVI^e^ siècle, si fécond en grands et nouveaux événemens, dans cette époque de révolutions où la chrétienté prit un aspect renouvelé;

Son drame se nomme *François II;* nous y voyons, comme dans les pièces de M. Vitet, les derniers Valois, Catherine de Médicis, les Guises, la Réforme, les guerres de religion. Mais l'auteur de l'*Abrégé chronologique* est loin d'avoir l'intelligence des caractères, des opinions, de l'esprit de faction, au même degré que notre contemporain. Il se montre historien sensé, plus clairvoyant et plus libre d'esprit que les Daniel ou les Garnier; toutefois ses personnages, loin d'être aussi animés que l'exigerait le drame, ne sont pas même assez vivans pour un récit. Ils n'ont ni le mouvement des passions, ni la verve du dialogue; tous parlent un même langage glacé. Malgré son admiration pour Shakspeare et sa bonne volonté de l'imiter, le chronologiste n'a pas su trouver la moindre flexibilité de manière et de ton. Sans être pompeuse, sa prose a quelque chose de froid et d'empesé; nulle familiarité, nulle variété; aucun personnage populaire, aucune représentation de l'état des esprits, des opinions des divers partis, des habitudes des diverses classes; de grands personnages s'entretenant avec une dignité assez fine, mais étrangers à la vérité individuelle, comme les héros d'une tragédie médiocre, et s'appelant même seigneur les uns les autres.

Tel est le drame historique du président Hénault; telles ne sont pas les scènes historiques de M. Vitet. C'est bien le moins que pour avoir vécu au milieu d'un temps si bouleversé, pour avoir vu de leurs yeux crouler des trônes, dresser des échafauds, conquérir le monde, périr les libertés, s'agiter des factions, pour avoir assisté à la lutte non encore terminée du passé

contre l'avenir, les enfans de la Révolution comprennent mieux que Hénault, *fameux par ses soupers*, tout ce qui agite les peuples, tout ce qui rend la politique vivante et passionnée. En outre, le moment actuel se distingue surtout par la liberté de jugement. Le respect ne place plus de barrières devant nulle chose. Auparavant les rois conservaient même dans leurs tombeaux quelque chose de la majesté qui les avait environnés durant la vie; leur mémoire n'était touchée qu'avec ménagement, avec un reste d'étiquette. Maintenant ce n'est plus cela : les grands de la terre ont été trop vus et maniés; ils ont vécu de plain-pied avec tout le monde. Tantôt on les a aperçus naître soudainement du milieu de la foule; tantôt il leur a fallu vivre avec elle; ils ont appris qu'ils étaient hommes, et eux-mêmes ont perdu ce sentiment intime du droit divin qu'ils ont eu long-temps de si bonne foi. A plus forte raison, le public s'est départi de ce qu'il y avait de superstitieux dans l'obéissance et le respect.

Le scepticisme et l'indépendance ne s'arrêtent pas là. Ce n'est pas seulement les grandeurs officielles qui sont soumises à examen et à révision. Les hautes renommées ne sont pas plus à l'abri que les hautes positions. On se plaît à chercher si, sur le théâtre de la gloire, il n'y a pas eu de même quelque usurpation, quelque injustice de la fortune; si l'homme célèbre a mérité sa place dans l'histoire, si la postérité n'est pas un peu dupe. L'admiration n'est pas beaucoup plus de mise que le respect.

Cette disposition n'est pas aussi anti-poétique qu'on pourrait le supposer au premier aperçu. Bien qu'elle

ait concouru avec une complète décadence de l'art dramatique, elle n'est pas, ce nous semble, incompatible avec lui. Seulement il faudrait que le drame remplît d'autres conditions, et le public lui demande un nouveau genre d'intérêt. On reproche souvent à plusieurs de nos historiens leur système de fatalité historique; ils font, dit-on, de l'homme un instrument nécessaire de la force des choses; ils appellent chaque événement l'accomplissement d'une idée, ou la conséquence d'un principe; ils démontrent que ce qui a été a dû être; ils se font prophètes infaillibles du passé. Hé bien! cette fatalité ne pourrait-elle pas être le mobile du drame, tout comme le fut, pour les Grecs, une autre fatalité?

La représentation d'un grand événement historique laisserait continuellement entrevoir son dénouement inévitable, forcé, écrit dans les lois générales de l'humanité, dans la progression historique des circonstances. Les détails se trouveraient ainsi rapprochés par le lien d'une unité complète et attachante. C'est sur l'accomplissement d'un fait nécessaire que porterait l'intérêt. Le spectateur, associé pour ainsi dire aux volontés universelles de la Providence, verrait les personnages, libres dans leurs desseins, en proie à leurs passions, responsables de leurs actions, s'agitant sur la scène du monde; et travaillant à leur insu à l'exécution du plan général. Tous y contribueraient pour leur part. Les vertus des uns comme les vices des autres, la prudence comme l'emportement, l'ardeur vers l'avenir comme la résistance appuyée sur le passé, tout tendrait vers le même but avec des motifs différens. On démêlerait ainsi les ressorts divers de cette fatalité qui,

sans peser sur la vie et la volonté des individus, gouverne la vie des peuples et la marche de l'esprit humain. Cependant toutes les émotions sympathiques, qui sont proprement le caractère du drame, n'en continueraient pas moins à l'animer. Si la fatalité antique, symbole de la faiblesse humaine, des misères de la volonté et de la puissance des passions, nous a laissé tout notre intérêt pour OEdipe qui n'est point maître de son sort, et pour qui le crime et la vertu ne sont que des aventures fortuites; combien, à plus forte raison, suivrions-nous d'un regard curieux la créature humaine, semblable à nous par l'activité, par le bonheur ou le malheur, lorsque, instrument ignorant de la force des choses, elle nous rappellerait à la fois et notre faiblesse et la vaste destinée dont nous faisons partie! Émus par ce que le drame aurait d'individuel et d'humain, notre émotion serait rendue solennelle et poétique par la grandeur de l'ensemble et du but.

Voilà le drame historique et politique que semble demander un parterre blasé. Chaque jour il tâte d'une dent dédaigneuse tous les essais de nouveautés qu'on lui présente pour réveiller son goût affadi. Mais ce n'est pas la forme qui lui importe. Que lui font les trois unités? Qu'a-t-il à recueillir de ces agrémens romantiques déjà si usés, cousus en guise de broderie à des tragédies conçues dans un esprit de double imitation? Ce qu'il veut, c'est une pensée dramatique en harmonie avec le moment présent, avec la disposition des esprits, avec l'aspect sous lequel nous envisageons les choses et les hommes. Si nous nous intéressons plus à la peinture des caractères qu'à la peinture des passions,

si nous nous plaisons à revoir sur le théâtre ce que nous avons tant vu dans la réalité, la faiblesse et la vanité des desseins de l'homme, en relation et en contraste avec la force des circonstances générales; si nous aimons à voir dans leur familière vérité les mœurs d'un peuple ou d'une époque; si nous préférons le progrès vers un but marqué au développement d'une seule situation; une telle variation dans le goût du public entraînera sans doute quelques changemens nécessaires dans les formes dramatiques, dans le langage poétique.

Mais s'occuper, par avance et spécialement, ou de la forme ou du langage, c'est puérilité; c'est changer le costume du drame, et l'habiller à une mode nouvelle, au lieu de le changer dans son esprit et dans sa conception. Qu'on s'en fie à l'inspiration! Elle se fait à elle-même ses formes et son langage, sans même s'en douter. Racine s'empreint et se colore de l'esprit de Tacite, malgré les vingt-quatre heures, l'étiquette du palais, et les amours romanesques de Junie. La Bible a rendu simple et familier le langage d'Athalie; et cela, sans projet, sans système et sans effort. Molière s'empare-t-il d'un canevas espagnol : le voilà sans unités de temps, de lieu, ni d'action, rejetant toute vraisemblance, se laissant aller au merveilleux et au fantastique, sans cesser d'être le peintre le plus profond de la nature morale. Il y a cent cinquante ans que le public admire le *Festin de pierre;* et aujourd'hui l'on s'en va dissertant sur le classique et le romantique, comme si le talent avait jamais besoin qu'on lui donnât licence de s'obéir à lui-même; comme si le succès avait jamais manqué au poète, quand il est en harmonie, à la fois avec cette vérité qui est de tous

les temps, et avec cette autre vérité locale et accidentelle qui distingue chaque peuple et chaque époque.

Les tragédies historiques de Shakspeare, qui inspirèrent au président Hénault son drame glacial de *François II,* ne lui plurent apparemment que sous le rapport de la forme. Il lui sembla que c'était un cadre commode pour raconter et expliquer des faits historiques. On voit, dans sa préface, toute spirituelle qu'elle est, que c'était là à peu près son unique idée. Il distingue dans les tragédies l'interêt d'ensemble et l'intérêt de détail : « car, dit-il, l'intérêt général ne saurait s'y trouver, par le manque d'unité d'action, et c'est là un des défauts des tragédies de Shakspeare ; à moins qu'on ne voulût appliquer cet intérêt général sur la totalité d'un règne, et regarder le règne comme un personnage qui serait heureux ou malheureux ; de même qu'on dit le règne malheureux de Charles VI, le règne glorieux de Louis XIV. »

C'est que précisément le langage commun nous apprend ici le secret de l'art et le mérite éminent de Shakspeare. L'imagination, tout comme la réflexion, est naturellement portée à rattacher tout un règne, une époque, un grand événement, à une seule pensée, qui lui donne l'unité indispensable aux œuvres de l'esprit. A travers la diversité des événemens et les actions de chaque personnage, on cherche une impression unique, l'accomplissement d'un fait général. Sans cela, l'intérêt de détail serait dispersé, sans progression, et bientôt fatigant et monotone.

Il faut que la pensée de l'auteur plane au-dessus de son drame, serve à le résumer en une grave conclu-

sion, ou le revête d'une seule couleur. C'est en cela que Shakspeare excelle. Nul poète dramatique n'a assisté plus philosophiquement à la composition de ses propres œuvres ; en lui l'observateur se cachait, pour ainsi dire, derrière le poète. L'humanité semble avoir toujours apparu à ses yeux comme un spectacle qu'il jugeait, en même temps qu'il le reproduisait. Il y a en lui un fond de pitié ou de dédain pour la créature humaine, qui est comme le caractère de son génie.

Mais selon l'époque où l'on est placé, l'homme se présente sous un aspect différent. Chaque époque de civilisation a un cachet particulier, dont les personnages historiques portent l'empreinte, dont le peintre et le poète impriment la marque aux créatures de leur imagination. Ainsi le XVI^e^ siècle fut un temps d'audacieux affranchissemens ; toutefois ce n'étaient pas l'opinion universelle, les masses populaires, qui se portaient à l'émancipation : c'étaient des esprits privilégiés, des âmes fortes, des chefs indomptables, des supériorités hautaines. Le génie féodal, qui avait si long-temps fait du faible le docile instrument du fort, semblait présider encore à la révolution qui le détrônait ; c'est le temps des grands hommes, des entreprises vastes, d'une politique à la fois ardente et calculée.

Maintenant, le cours général des choses, les idées répandues parmi les peuples, les intérêts universels, la marche de la civilisation, la situation relative des diverses classes, rapetissent les individus. Nous sommes toujours portés à expliquer leur grandeur par le concours des circonstances. La volonté humaine n'est pas assez forte pour opérer par sa propre puissance ; il faut qu'elle

soit l'instrument ou le représentant de quelque chose de collectif. Nous ne savons plus concevoir ces fortes natures des vieux temps. Tout nous semble résulter d'une loi nécessaire plutôt que de l'usage d'une liberté ; l'idée d'une cause nous vient toujours à l'esprit avant l'idée d'un être. Jadis on vit, dans les volcans et les tremblemens de terre, les convulsions des géans ensevelis : à présent, nous voulons faire de tous les géans historiques des phénomènes naturels.

Cette philosophie, qui est au drame historique ce que le marivaudage est à la comédie, et qui substitue sans cesse les motifs extérieurs aux déterminations instinctives, est tellement propre à notre époque, que le talent même doit en subir le joug. Cette condition lui est imposée, car il est de son temps, sinon il reste sans naturel et sans action sur les autres. Ainsi, comparez le Wallenstein ou même le Guillaume Tell de Schiller avec les personnages de Shakspeare, et vous retrouverez toute la différence des deux siècles. Les héros de Schiller ont quelque chose d'incertain, et pour ainsi dire de sceptique. Ils ne croient pas facilement à la puissance de leur action; ils en examinent la moralité et les conséquences; ils se voient petits et faibles devant les circonstances qui les environnent; ils sont pleins de scrupule et d'hésitation. Wallenstein s'irrite d'être entraîné par la force des choses à devenir rebelle et conspirateur ; Guillaume Tell éprouve de morales angoisses avant de se résoudre au meurtre de Gessler.

Le poète qui avait trouvé l'Europe toute sanglante encore et agitée des convulsions du xv^e^ siècle, qui avait

pu entendre raconter aux vieillards de son temps la Rose blanche et la Rose rouge, Warwick, Richard III, Marguerite, Charles le Téméraire et Louis XI; le poète contemporain, ou à peu près, de Luther et de Calvin, de Henri VIII, de Charles-Quint, de François Ier, des Guises, d'Élisabeth et de Henri IV, ne devait pas, quelque philosophe qu'il pût être, affaiblir l'action de la volonté et des passions. On devait retrouver en lui toute la hardiesse du XVIe siècle; ses personnages devaient « marcher dans leur force et dans leur liberté, » ou bien, comme dit l'Écriture, *ponere animam suam in manibus suis*. Ils ont en effet quelque chose de ferme, de hautain, d'en dehors; un courage qui va au bout de leurs idées et de leur vouloir; un caractère finement entrevu, mais complet et entier. Shakspeare les connaît bien; il tient en sa main tous les fils qui les font agir; mais c'est le destin de l'homme qui remplit son imagination; tandis qu'aujourd'hui ce qui nous préoccupe c'est le destin de l'humanité; nos yeux sont fixés sur le travail de la fourmilière, et le sort de chaque insecte nous touche moins.

Si nous en sommes tous là, si telle est notre fantaisie, si Schiller, le seul poète dramatique qui ait encore répondu à cette disposition, en a reçu toute l'influence, M. Vitet, qui n'a point tenté un drame théâtral, ne s'étonnera pas si nous la retrouvons en lui. L'intérêt de son ouvrage n'est pas dans les crises et la péripétie d'une action tragique; il est dans une variété de tableaux qui ont toute la couleur du temps; dans un jugement pénétrant, qui démêle les opinions des partis et les motifs des personnages. Souvent une scène est si bien dia-

loguée, si vivante, qu'elle appelle l'idée de la représentation dramatique ; il y en a plusieurs de ce genre, surtout dans les *États de Blois;* mais elles se trouvent là parce que le sujet les amène, comme elles se trouveraient dans un récit historique. Rien ne commandait à l'auteur de les lier et de les rendre progressives. Son imagination a parfois suppléé à l'histoire et en a rempli les lacunes ; mais elle ne s'est pas emparée du sujet pour en disposer à son gré. C'est le mérite de l'historien qu'a ambitionné M. Vitet, et sous ce rapport le succès est complet. On ne peut mieux connaître cette époque, en savoir plus complètement les secrets, en montrer plus nettement les ressorts. Les trois abrégés historiques qui précèdent les trois drames sont des modèles de bon jugement, de résumé et de clarté. Rien n'y sent l'effort ou le besoin d'effet. M. Vitet s'étonnera peut-être qu'on trouve à cela du mérite ; mais comme il y a maintenant beaucoup de gens dont le travail porte sur le langage plus que sur la pensée, qui se complaisent aux combinaisons de mots et y cherchent la nouveauté, il faut bien remarquer et remercier ceux qui n'écrivent que pour dire ce qu'ils pensent.

Toutefois, même à considérer les drames des *Barricades,* des *États de Blois* et de *la Mort de Henri III,* comme un œuvre d'historien, nous croyons qu'elle aurait pu avoir plus d'ensemble et d'unité. C'est surtout en terminant une lecture dont on a senti tout le charme, qu'on se trouve attrapé de ne pas avoir atteint un dénouement ; on serait tenté de tourner encore la page pour continuer à lire ces récits animés et spirituels.

L'avénement de Henri IV eut pourtant quelque chose de décisif. Ce fut une terminaison pour cette série d'événemens qui remplissent les scènes de M. Vitet. A dater de là commença un autre ordre de circonstances, une nouvelle époque. Les *Barricades* présentent le triste spectacle de la destruction et de l'avilissement du pouvoir royal. On y voit clairement que les bons citoyens et les hommes sensés ne pouvaient attacher nulle espérance aux entreprises du duc de Guise. Elles avaient un caractère évident d'ambition personnelle ; cette indocilité d'un grand serviteur de la couronne ressemblait tout-à-fait à une rebellion féodale; et la bonne bourgeoisie ne pouvait se départir de cet instinct qui lui faisait toujours chercher le bon ordre, au défaut de liberté, sous l'ombre du trône monarchique. Dans les *États de Blois,* ce pouvoir monarchique paraît si avili par la lâcheté, si flétri par le crime, que la France n'y peut trouver nul recours. Ainsi l'on arrive à *la Mort de Henri III,* sans savoir d'où viendra le salut, sans apercevoir le point autour duquel se rallieront les débris épars du royaume des Valois. Il ne fallait pas nous laisser sur cette impression : c'est une faute s'il s'agit de drame ; c'est une erreur s'il s'agit d'histoire.

Tel est le défaut, non pas de M. Vitet, mais de notre temps, de notre tour d'esprit, de notre manie de tout disséquer et de rechercher les plus petits ressorts des plus grands événemens. Sûrement cette alliance mal assortie du parti Huguenot et du parti Royaliste forme une peinture spirituelle et amusante ; leurs défiances, leurs diversités, leurs antipathies,

sont représentées au vif. Le rôle de d'Aubigné est charmant, rempli des traits les plus piquans, plein de verve et de vérité. Il y a aussi beaucoup de vrai dans ce portrait de Henri IV et de ces amours un peu soldatesques avec l'abbesse de Vanvres; nous aimons, complices que nous sommes de M. Vitet, à voir le héros avec son humeur gasconne; nous pardonnons volontiers à l'auteur, qui l'a descendu de son piédestal pour nous le rendre familier et vrai. Il nous plaît aussi d'entrevoir comment cette mobilité méridionale, cette camaraderie des camps, lui serviront d'habileté et le dispenseront de la dissimulation. On découvre sur ses lèvres le mot si connu : « Un royaume vaut bien une messe; » et d'Aubigné ne nous laisse pas ignorer ce qu'il en devine. La vérité historique nous choque un peu plus quand, troublé et indécis à l'instant de la mort de Henri III, ses serviteurs sont contraints à le cacher jusqu'à ce qu'ils l'aient aidé à prendre une résolution. Tout cela est exact, appuyé de pièces justificatives : il n'y a rien à dire, les preuves historiques sont là. Nous nous amusons d'assister ainsi à la répétition de la pièce, au déshabillé des acteurs. Pourtant est-ce là le vrai? N'est-ce point au contraire un aspect restreint et particulier de la réalité? N'est-ce pas envisager la chose par son petit côté, en perdant l'impression grande et générale qu'elle doit faire, et même qu'elle fit?

En effet, nous autres peintres du passé, il ne faut pas nous figurer qu'après avoir bien compulsé les témoignages contemporains, avoir pénétré de notre mieux dans le caractère et l'esprit des personnages,

avoir même appelé à notre aide cette imagination sympathique qui nous révèle les secrets des êtres humains nos pareils, nous puissions pourtant atteindre à la résurrection des morts. Ce qui nous amuse, ce qui nous intéresse, ce qui nous fait sentir et penser, ce n'est, lors même que nous le prenons le plus à cœur, qu'un passe-temps, un plaisir de l'esprit. Ce sont des jeux pour nous; c'était pour les contemporains la vie et la mort; et il y a dans cette réalité quelque chose que rien ne saurait remplacer. S'ils pouvaient de leur point de vue apercevoir ce que nous éprouvons à leur sujet, combien ils nous trouveraient indifférens, froids, et souvent dans le faux! Tous ces détails, ces petits motifs, cette anatomie des actions et des personnages qui nous occupent aujourd'hui, nous spectateurs désintéressés, restaient sans doute inaperçus aux contemporains, entraînés qu'ils étaient par l'ensemble des choses; c'était de leur bonheur ou de leur malheur, de leur salut et de leur perte qu'il s'agissait, et les détails ne pouvaient les en distraire comme nous. La première vérité, la vérité la plus vraie, comme parle Beaumarchais, c'est cette vérité totale qui nous est léguée par la tradition, par l'écho des générations contemporaines. Elles ont jugé que tel homme était grand. En vain éplucherez-vous des anecdotes qui nous le montrent rempli de petitesses; cela se peut, mais il était grand, son temps le savait mieux que nous. Telle action passa pour criminelle et sanglante; elle répandit l'horreur et l'effroi dans les esprits. Maintenant, cherchez des motifs, expliquez qu'elle fut nécessaire, que c'était la condition de quelque grand

dessein; donnez-lui l'excuse d'un système de politique, d'un but général à atteindre : cela est fort bien; ce sont des vues de l'esprit plus ou moins ingénieuses; ce n'est pas la vérité.

Ainsi, pour en revenir à Henri III, la circonstance principale, celle qui effaça et entraîna toutes les autres, ce fut la réunion du parti Huguenot et du parti Royaliste contre la Ligue. Là était le salut de la monarchie; par là devait se préparer la succession de Henri IV au trône. Sûrement rien ne se convenait moins que les mignons de Henri III et les camarades du Béarnais; aucune alliance ne semblait si mal assortie. Mais il la fallait; ou bien que serait devenue la France? Sans sacrifier la vérité des détails, peut-être l'auteur aurait-il dû nous montrer quelle fut l'opinion des hommes sages de tous les partis, et comment elle ne commença à avoir quelque satisfaction qu'au moment où les deux rois se réconcilièrent et marchèrent de concert. A juger des choses par le menu, il y eut besoin d'assez petites intrigues pour en arriver là; des deux côtés on y répugnait; tout se passa gauchement et de mauvaise grâce. C'est cela même qui prouve que c'était chose nécessaire, et non point due au hasard et à des négociations plus ou moins bien dirigées.

Aussi voyez, dans les *Économies royales*, Rosny raconter comment, lorsqu'il en apporta la première espérance dans l'armée du roi de Navarre, on se pressait autour de lui, en le surnommant le dieu Rosny. Dans le parti Royaliste, cette alliance était plus impatiemment attendue encore : Pasquier, après avoir raconté à M. de Sanzay comment le roi de Navarre est

venu en toute franchise saluer le roi Henri III, et quelle joie incroyable chacun en portait dans son âme, ajoute :

« Nous tous jetons les yeux sur lui, ores que « d'autre religion que la nôtre ; et, le voyant, ou- « blions tout le mal-talent que nous lui portions aupa- « ravant..... A la vérité notre parti était trop faible « sans le sien.... Auparavant les Ligueurs s'assuraient « de la ruine du roi, de quelque façon qu'il voulût « ménager ses affaires ; car, ou il ne prendrait aide du « roi de Navarre (et en ce cas ces forces n'étaient « bastantes), ou bien s'en aiderait (quoi faisant, il « exciterait de plus en plus la haine publique contre « lui) ; mais ils comptaient sans leur hôte, comme « l'événement l'a montré. »

C'était vraiment un devoir de nous montrer cette joie des bons citoyens. Parmi la représentation fidèle et ingénieuse des factions, il ne fallait pas laisser ignorée l'opinion nationale, et cet instinct patriotique de conservation, qui détache tôt ou tard les masses populaires des iniquités et de la déraison de l'esprit de parti. Il s'y méprend toujours, et dans tous les temps il se jette en avant, sans s'apercevoir que la terre va manquer sous ses pas. Même parmi les Ligueurs ou plutôt sous leur tyrannie, ces hommes qu'on nommait *les politiques*, et dont M. Vitet a ironiquement représenté les timides ménagemens, accueillaient de leurs vœux cette alliance des deux rois ; plus tard c'est à eux que fut due la reddition de Paris.

Nous serions donc tentés de demander à l'auteur de *la Mort de Henri III* qu'il fermât le cadre de sa trilogie historique, qu'il indiquât un dénouement, et ne

laissât pas ainsi nos esprits en suspens. Il ne fallait pas terminer cette suite de tableaux par la patrie sans espoir et Henri IV sans décision et sans grandeur. M. Vitet, s'il est de notre avis, saura mieux que personne, lui qui s'est fait contemporain, nous présenter son sujet sous un aspect à la fois plus politique et plus dramatique. Tant de vues justes, une connaissance si détaillée et si vivante des hommes et des affaires de ce temps-là, ne peuvent se dérouler ainsi sans conclusion. Elle est dans l'esprit de l'auteur; il l'a, pour ainsi dire, répandue dans le cours de ses trois drames. Il ne s'agit que de la résumer.

Pendant que M. Vitet écrivait l'histoire sous une forme dialoguée, le Théâtre-Français voyait la foule se porter sur ses banquettes aux représentations d'un drame de *Henri III*. Il faut assurément que le public ait un grand goût pour tout ce qui est ou se prétend historique; car il ne s'agit nullement ici d'une représentation fidèle des faits et des personnages. L'auteur n'y a sans doute pas même songé: il s'est occupé avant tout des combinaisons dramatiques, et surtout des effets de théâtre. Sous ce rapport, le succès a répondu à ses efforts. Pour quiconque voudrait aller chercher quelques impressions analogues à cette époque de notre histoire, le mécompte serait complet. Toute la portion politique a quelque chose de vague. A quelle époque de la Ligue se trouve-t-on? quel est l'espoir qui anime ces chefs populaires, ces Crucé, ces Bussy, placés là comme figurans. Où se cache le parti Huguenot, dont l'existence est le mobile de tout ce qui se fait à la cour

et à Paris? Tout cela passe sous les yeux du spectateur, comme la décoration gothique, seulement pour constater l'époque et le lieu de la scène.

Le duc de Guise, le Balafré, cette grande figure historique, qui impose encore aux respects de la postérité, n'est là que pour recevoir des boulettes au nez, et pour jouer le rôle d'un mari jaloux. Le nœud de la pièce est un guet-apens, qui n'a pas même l'audace brutale des rencontres et des assassinats en pleine rue si fréquens dans ce temps-là. Vêtu de fer, afin de pouvoir porter ce gantelet qui meurtrira le bras de sa femme, le duc de Guise semble quelque personnage du vieux temps, aux mœurs rudes et grossières, arrivé récemment d'une gentilhommière de province, pour être la risée d'une cour parée de velours et de satin. On se croirait au XIV^e^ siècle, quand le connétable de Clisson était surnommé le boucher, et précipitait sa fille du haut des marches d'un escalier. Il y a là anachronisme.

Mais il y a de l'habileté à avoir choisi ces grands noms et cette époque solennelle pour y établir l'action du drame. Si, comme on le dit dans les mémoires du temps, il se passa une aventure semblable au château de Montsoreau; si Bussy d'Amboise fut assassiné dans un rendez-vous par le mari de sa maîtresse, on doit convenir que l'auteur a fait preuve de tact en transportant ailleurs ce fait tragique. Entre personnages obscurs, la représentation en eût été insupportable, et ignoble comme une séance de la cour d'assises. Si on eût voulu la relever par quelque appareil féodal, c'était un mélodrame tel qu'il y en a

tant. Mais ce mari, on l'a appelé le duc de Guise; on entend parler à chaque scène de la maison de Lorraine; voici la Ligue; la Saint-Barthélemy est dans l'avant-scène: nous voyons là Henri III, et la pièce commence par Catherine de Médicis. Tous ces grands noms, tous ces souvenirs s'emparent du spectateur, remuent son imagination, jettent une sorte de vernis poétique sur une action qui en elle-même n'a rien d'attachant; par-là elle est tirée du vulgaire; et, au premier coup d'œil, un air de drame héroïque masque tant de grossièreté. Ainsi, ces espèces d'intermèdes historiques, qui semblent distraire de la duchesse et de ses amours, et s'y rattachent assez peu, sont pourtant essentiels au succès de la pièce; l'auteur ne les a sûrement pas mis sans motif. Ils partagent l'attention du spectateur, amusent ses regards, et satisfont à son goût pour les détails historiques.

D'ailleurs, le rôle de Henri est bien conçu, et peut-être n'a-t-on pas rendu justice suffisante à cette création. Henri III est difficile à peindre, même pour l'histoire. Nous ne pouvons guère arranger d'une façon vraisemblable dans notre imagination, ce prince, vainqueur de Jarnac et de Moncontour, promoteur de la Saint-Barthélemy, appelé, pour sa haute renommée, au trône de Pologne, et en même temps faible, efféminé, lâche, débauché et dévot. Comment tant de contrastes se combinent-ils dans un seul et même caractère? comment lier la succession d'idées si disparates? L'auteur s'en est fort bien tiré. Son Henri III est le personnage de la pièce qui a le plus de consistance et d'originalité. C'est un roi dégradé,

mais spirituel, qui juge de tout et de lui-même avec finesse ; qui met de l'amour-propre et presque de la dignité à ne pas prendre la responsabilité de son propre gouvernement. Il n'a point de volonté, cela lui donnerait trop de peine ; mais il voit juste, et ne veut pas qu'on le croie dupe. C'est le Louis XV de madame Dubarry ; c'est l'égoïsme royal s'enveloppant, en toute conscience, dans la conviction de son droit divin, sans se soucier du reste. Le public s'est plu à cette peinture, comme à tout ce qui est dédain du passé. Ces anciens temps, dont on a tant voulu s'armer contre lui, il aime qu'on les lui présente sous une couleur de barbarie, de désordre, d'immoralité. On le flatte par son endroit sensible, en lui faisant croire que notre pays et notre génération ont plus de bonheur et de dignité que ces siècles, où les déclamateurs s'en vont vainement chercher un âge d'or pour la religion et la monarchie. Cette disposition du public a opéré un renversement dans l'art dramatique. Autrefois, la tragédie représentait les infortunes des princes, et la comédie, les ridicules des citoyens ; aujourd'hui, il nous faut le drame pour les infortunes des citoyens, et les pièces historiques pour les ridicules des princes.

loin d'être ce qu'il est devenu depuis ; que les mœurs avaient conservé encore une large part de rudesse et d'indocilité ; que les observances de la religion et une conviction sincère étaient compatibles avec de fort mauvaises mœurs ; vainement démêlons-nous sans cesse dans des petitesses une apparente grandeur : la vue de l'intérieur des coulisses ne peut détruire le prestige de la représentation.

Les contemporains eux-mêmes, en nous révélant ces détails dramatiques, ces circonstances anecdotiques, ne semblent pas y avoir attaché une grande importance ; leur satisfaction, leur déférence, n'en étaient point troublées. Ils n'en étaient pas plus hardis à juger ou à blâmer : c'est sans en tirer aucune conséquence, presqu'à leur insu, qu'ils nous offrent ces exemples partiels de désordre dans la société, de tyrannie dans le pouvoir, de dissolution dans les mœurs. Toutes les autorités n'en demeurent pas moins sacrées pour eux ; ils ne demandent compte à aucune, et les croient toutes sur parole, sans prendre garde à quelques dissemblances de la réalité avec l'apparence. Les lettres de madame de Sévigné, dans leur élégante naïveté, sont pleines de cet esprit, qui raconte sans juger. On en pourrait extraire une foule de témoignages qui donneraient, du temps où elle vivait, une tout autre idée qu'elle ne l'avait elle-même.

Les Mémoires de Brienne sont précédés d'une introduction, où l'éditeur, M. Barrière, cherche avec soin et érudition à donner une idée vraie du caractère social de cette époque, et à la dépouiller un peu de ses parures pompeuses et solennelles ; mais il y va avec ménagement,

et la majesté de Louis XIV maintient son esprit dans le respect.

M. de Brienne est lui-même un exemple frappant de cette domination complète et absolue que Louis XIV et sa puissance exercèrent non-seulement sur les volontés, mais sur les opinions, les jugemens, les impressions de ses contemporains. Né en 1636, il fut élevé comme enfant d'honneur auprès de Louis XIV, qui était de deux ans plus jeune que lui. Cette éducation, sur laquelle il donne de piquans détails, était à la fois militaire, gymnastique, mêlée des plaisirs et des pompes de la cour, et cependant n'était pas dénuée d'études classiques : elle portait tout le caractère de ce temps de licence, d'activité, d'indépendance d'esprit, qui précéda et prépara la Fronde. Les grands seigneurs venaient d'être affranchis du joug de Richelieu ; mais c'était avec une existence diminuée, avec un moindre sentiment de leurs forces, qu'ils tentaient un dernier effort, pour ne pas subir la règle que leur imposaient les progrès de l'ordre public. Ce n'était plus qu'un pâle et dernier reflet de la puissance féodale et des vigoureuses existences du XVI^e^ siècle. Le langage témoigna lui-même du jugement que le public portait de ces efforts frivoles : ce fut alors que les courtisans ambitieux furent appelés petits-maîtres, et que les esprits indépendans reçurent le nom de libertins.

M. de Brienne, secrétaire d'état à quinze ans, à l'âge et avec le caractère d'un page, ne put, à ce qu'il semble, se plier à aucune des convenances de sa situation ; il resta incompatible avec la régularité naissante du règne de Louis XIV. Il avait, comme on dirait aujourd'hui, un esprit trop excentrique pour se renfer-

mer dans le cercle où la génération contemporaine cherchait le repos. Cependant rien en lui ne porte le cachet de la révolte, ni de la satire, et il ne se plaint d'aucun joug. Il ne sait point se ranger dans cet ensemble si bien réglé, mais il ne cherche aucun argument contraire. Sa conduite n'y est pas soumise, mais il n'a ni doctrine, ni système à lui opposer. Sa vie est licencieuse, mais l'on voit qu'il conservait toujours un respect profond et sincère pour la religion. Comme le lui dit le cardinal Mazarin, « il est bien le fils de sa mère, » une des personnes les plus pieuses de ce temps-là. Au milieu de ses malheurs et de ses désordres, il se retire à l'Oratoire, et veut entrer dans les ordres sacrés. La fougue de ses penchans l'emporte encore, et après de nouvelles aventures, sa famille le fait entrer à Saint-Lazare, où il reste enfermé dix-huit ans. C'est là qu'il mourut; c'est là qu'il a écrit ses Mémoires « pour sou-« lager son cœur, pour se retracer l'image de sa jeu-« nesse, comme on aime à se rappeler la clarté du « jour dans les ténèbres, et les douceurs de la liberté « au fond des cachots. » Il ne montre ni indignation contre les persécutions dont il était l'objet, ni amertume contre l'abus de pouvoir qui le privait de la liberté. La pensée qu'il en put être autrement semble presque ne lui être pas venue.

Si, en ce qui le touche de si près, on remarque cette finesse d'impressions, cette vivacité d'imagination, et en même temps une parfaite soumission à l'ordre le plus établi, le mieux compassé; si, dans son propre intérêt, il n'éprouve pas le besoin de déduire une conséquence, de prononcer un jugement sur ce qu'il voit; à plus forte

raison en est-il ainsi de tout ce qu'il peint ou raconte, sans en être personnellement touché. Cet homme dominé par l'impatience et la curiosité de son esprit apprend et parle les langues étrangères, ce qui n'était pas commun alors; il est doué de ce sentiment fin et vrai des arts qu'on n'acquérait alors qu'en Italie ; il voyage dans toute l'Europe et pousse jusque dans les glaces de la Laponie. Puis quand il revient, il se présente devant le cardinal Mazarin et le roi, et leur fait des harangues bien solennelles, comme un écolier de rhétorique qui n'aurait pas quitté son collége : tout y est froid, cérémonial, pédantesque. La reine a envie d'entendre les récits d'un homme qui arrive de Laponie. M. de Brienne prend jour, se présente devant le cercle de la reine, salue à plusieurs reprises, comme pour commencer un pas de menuet, fait en langage de madrigal une peinture des dames Lapones, de leur toilette, de leur façon de vivre ; il s'excuse de son mieux d'oser parler, en si brillante compagnie et devant une cour si polie, de gens si barbares et de mœurs si rudes; il lui faut nécessairement accommoder les Lapons au goût et aux habitudes du temps, hors desquelles on ne pouvait plus rien concevoir, et accommoder les habitans du pôle comme on faisait alors l'antiquité, l'histoire, les pays étrangers.

C'est pourtant parmi cette cour où les manières étaient si nobles, les sentimens si élevés, la piété si fort en crédit, que se passaient des aventures comme celle que raconte M. de Brienne de mademoiselle de Lamothe-Houdancort et du marquis de Richelieu; c'est pendant cette époque de décence qu'il avait avec sa femme des conversations telles qu'aucun des Mémoires

de la Régence n'en raconterait une pareille. Des préceptes de conduite que lui donna un jour le duc de Vendôme montrent mieux encore que, sous la pompeuse écorce d'honneur et de religion dont le siècle s'était revêtu, germait dès-lors toute la corruption qui éclata bientôt après. « Garde-toi bien, me dit-il, « et il ne m'avait jamais vu que cette fois, d'être « aussi homme de bien que ton père. La dévotion « n'est bonne à rien. Il faut hurler avec les loups. La « galanterie est d'usage. Sois fourbe, scélérat même « s'il le faut pour faire fortune. Ton père ne te dira « pas cela ; mais pour moi, je t'en avertis pour que « tu n'en prétextes cause d'ignorance. ».

Les Mémoires de Brienne ne sont pas moins curieux en ce qui touche le gouvernement du roi, et cette puissance absolue qui fut établie et acceptée avec tant de soumission et presque d'empressement. Au milieu de cette indifférence universelle, lorsque le public ne savait regretter, ni même remarquer la ruine et l'abolition de tout ce qui, dans les mœurs et dans les institutions, aurait pu garantir à la France qu'elle serait gouvernée selon la justice et selon ses vrais intérêts, remarquons encore, comme exception, qu'il y avait des hommes d'un esprit ferme et indépendant, qui jugeaient le présent et prévoyaient l'avenir. Le roi, tout auguste qu'il paraissait aux yeux de tous, quelque séduction qu'il exerçât de près, quelque respect qu'il imposât de loin, n'était pourtant pas tout-à-fait, et surtout à son commencement, à l'abri du coup d'œil de quelques observateurs. Nous n'attacherons pas grande importance à l'épigramme de Bussy-Rabutin, qui

n'était qu'un courtisan fâché, sur le surnom de Dieu-donné :

On dit que Dieu nous l'a donné :
Hélas ! s'il pouvait le reprendre!

Le sonnet d'Hesnault est plus grave :

Ce peuple, que jadis Dieu gouverna lui-même,
Trop las de son bonheur, voulut avoir un roi.
« Hé bien ! dit le Seigneur, peuple ingrat et sans foi,
« Tu sentiras bientôt le poids du diadême.

« Celui que je mettrai dans le pouvoir suprême
« D'un empire absolu voudra régner sur toi ;
« Ses seules volontés lui serviront de loi ;
« Et rien n'assouvira son avarice extrême.

« Il cherchera partout mille nouveaux moyens
« Pour te ravir l'honneur, la liberté, les biens.
« Tu te plaindras en vain de tant de violence. »

Ce peuple en vit l'effet, il en fut étonné.
Ainsi règne aujourd'hui par les vœux de la France
Ce monarque absolu qu'on nomme Dieudonné.

Ces vers, dans le temps, furent attribués à Boileau ; nous voyons qu'ils ne sont point de lui, mais il les avait remis furtivement à M. de Brienne. Quoi qu'on fasse, il existe à toutes les époques une sorte de secrète intelligence entre les gens d'esprit. C'est une franc-maçonnerie dont le signe est la liberté du jugement. Ils se reconnaissent entre eux, en ne se payant point de paroles, en n'étant point dupes des apparences. Mais il est des temps où ils n'ont aucune action sur le vulgaire ; ils ne sont que des spectateurs isolés : entrevoir la vérité n'est pour eux qu'un passe-temps, un exercice de l'esprit. Ils n'en tirent pas de conclusions ; le fond de

leur conduite, l'ensemble de leurs opinions, se règlent sur le train général.

Ainsi était M. de Brienne. D'ailleurs c'était alors une idée fort répandue qu'il y avait pour les rois de grands priviléges en morale; qu'autre chose leur était permis qu'aux autres hommes, et que les règles humaines n'étaient pas applicables à leur caractère tout divin. On avait aussi un particulier goût pour la politique; le cardinal de Richelieu et Mazarin avaient mis en grand honneur les hardiesses et les ruses du pouvoir. L'art de gouverner portait avec lui toutes sortes d'excuses. Corneille est rempli de cette humble adoration pour l'habileté des gens puissans.

On en voit un plus singulier indice dans le passage où M. de Brienne raconte comment son père, fort honnête homme et de grande piété, lui expliquait que le cardinal de Richelieu avait sciemment laissé assassiner le maréchal d'Ancre son patron. « Il fallait, « pour en venir à ses fins, laisser tuer son ami, puis- « que aussi bien son heure était venue; et quoique, « selon les règles de l'amitié et de la charité chrétienne, « l'action de M. de Luçon ne puisse se justifier, selon « les maximes de Machiavel et de la politique humaine, « je la crois bonne, encore que je ne l'approuve pas. « — Ainsi me parla mon père dans un temps où j'étais « bien plus soigneux de lire le *Prince* de Machiavel « que l'Évangile. »

Ailleurs nous voyons M. de Villeroi, archevêque de Lyon, qui, pour justifier son père le maréchal d'avoir mal élevé le roi, donne d'étranges louanges à ce royal élève :

« Or je vous apprends qu'encore que l'on fasse cou-
« rir le bruit que M. le maréchal mon père a donné au
« roi une très-mauvaise éducation, cela est faux. Vous
« verrez si le roi ne sera pas le plus grand prince et le
« plus brave héros qu'ait eu la France depuis Clovis
« et Charlemagne : il a tout l'esprit de Henri le
« Grand son aïeul, et toute la piété de Louis le Juste
« son père. Ne vous y méprenez pas, il ne dit pas
« un mot de ce qu'il pense ; et la sagesse du roi,
« jointe à un grand jugement, justifiera M. le ma-
« réchal. »

M. de Brienne revenait de ses voyages quand l'archevêque de Lyon lui donnait ces informations. Il semble qu'il en reconnut la justesse ; car voici comme il peint le roi.

« Louis XIV, dit-il, est un prince très-dissimulé et
« paresseux, quoiqu'il paraisse très-actif. Il ne parle
« que très-peu, et toujours à propos. Il aime qu'on le
« soulage dans les affaires. Il est dominé par ses mi-
« nistres et par ses domestiques mêmes. Il n'y a pas
« jusqu'à Roze et Bontems qui ne le gouvernent aussi
« absolument, et peut-être plus impunément que ne
« l'ont fait le cardinal Mazarin et le marquis de Lou-
« vois. Pour moi, je lui ai obéi très-ponctuellement ;
« mais je me suis bien donné de garde de le maîtriser,
« ni de le gourmander, moins encore de le trahir. Il
« a été un temps où je l'aurais pu faire sans qu'il eût
« pu s'en apercevoir. Il a fait en politique des fautes
« étonnantes et qui devaient le perdre ainsi que la
« France, mais le ciel le soutient et le protége visi-
« blement. Il a détruit en France le Huguenotisme et

« a risqué le tout pour le tout. Avec Dieu l'on ne peut « rien perdre. »

Quelques années auparavant, lorsque M. de Brienne, avant sa première disgrâce et ses voyages, remplissait près du roi l'office de secrétaire d'état, il était encore moins dans une adoration aveugle, et alors il ne craignait pas de l'avouer aux autres et à soi-même. Il parle des commencemens de la fortune de M. de Louvois, qui plut au roi, d'autant mieux qu'il était nouveau aux affaires : « Si j'avais eu cet avantage, dit-il, je serais « encore en place; mais je puis dire que j'avais trop « d'esprit et trop peu de complaisance pour le roi d'a- « lors, bien différent de celui d'aujourd'hui. Il se ca- « chait à moi comme à tout le monde, et je lui trouvais « quelquefois si peu d'intelligence, que j'en étais « étonné.... La faute que je fis de me méprendre au « génie de ce grand roi fut la cause de mes malheurs. »

Et cependant en preuve de ce génie qu'il avait méconnu, de cet auguste caractère qu'il avait mal jugé, que nous raconte M. de Brienne? des fautes grossières en politique, une duplicité honteuse envers Fouquet, la haine et la jalousie du roi contre son ministre Louvois, l'opinion généralement répandue de son peu de bravoure, et bien d'autres détails épars çà et là. Cela ne l'empêche pas de conclure ses Mémoires par les paroles suivantes, après avoir, à la vérité, rapporté plusieurs exemples du grand sens de Louis XIV, d'un noble empire sur soi-même, d'une convenance pleine de gravité : « Qu'on me cite un prince qui ait jamais montré plus de « dignité, de vrai courage, de modération, de généro- « sité, de sens dans les paroles, et de grandeur d'âme

« dans les actions. Si j'étais encore à sa cour, admis « dans sa familiarité, comme autrefois honoré de ses « bonnes grâces, mes louanges pourraient paraître sus- « pectes ; mais on peut croire aux éloges d'un homme « qui écrit ces lignes à Saint-Lazare. »

Que s'était-il donc passé dans les esprits pour que le même roi, sans avoir corrigé ses défauts, sans avoir acquis une autre portée d'esprit, sans avoir contraint aucune de ses passions, étouffé aucune de ses volontés, fût jugé si diversement par la même personne ? Comment se fait-il que, comblé de faveurs et dans un poste éminent, M. de Brienne observe le roi, en toute liberté d'esprit, lors du voyage de Saint-Jean-de-Luz en 1660 ; et que vingt ans après, persécuté et prisonnier, il puisse, préoccupé d'une admiration aveugle, raconter, sans presque s'en apercevoir, tout ce qui viendrait bien plutôt à l'appui de sa première vue, de ses premiers jugemens ? C'est que le succès est un grand maître. Pour presque tous les hommes, il est le jugement de Dieu. Lorsqu'on voit réussir ce qu'on a blâmé, lorsqu'on voit durer ce qui avait paru fragile et ruineux ; lorsqu'on voit tout se ranger, s'établir, se discipliner sous le joug qu'on avait voulu secouer ; on se résigne aussi, et la pensée elle-même obéit, comme la volonté.

Nous avons été témoins de quelque chose de pareil. Nous avons vu aussi un pouvoir absolu s'établir et grandir sous nos yeux. Accueilli d'abord par la faveur publique, elle n'étouffa point, en commençant, le besoin de garanties, les tentatives de contrôle. Il y eut encore quelque liberté d'opinion. Peu après les imaginations furent séduites, la soumission de la foule

devint universelle et contagieuse. Chaque jour voyait faiblir ou disparaître une résistance ; le respect gagnait de toutes parts et pénétrait dans les âmes. Les victoires, le cortége éclatant de toutes les illustrations dont s'entourait la domination nouvelle, éblouissaient les regards. La régularité de l'administration, la force d'une autorité sans limites, effrayaient les uns, charmaient les autres, imposaient à tous. Les doctrines du pouvoir, appuyées par une vigoureuse réalité, avaient le verbe haut ; tandis que les pensées généreuses, sages et prévoyantes, ne pouvant produire en leur faveur aucune chance de succès, seul argument irrésistible que reconnaissent la frivolité, l'ignorance et l'égoïsme, se voyaient traiter de rêveries ou de séditions. Peu d'esprits étaient de trempe à conserver toute l'indépendance et la portée de leur jugement. Isolés les uns des autres, sans projets, sans espérance prochaine, sans action sur le public, les hommes de sens étaient réduits à chuchoter leur opposition inaperçue, qui souvent leur semblait à eux-mêmes vaine et puérile. L'épigramme et la raillerie avaient émoussé leurs faibles traits contre un si ferme colosse. Les préjugés de parti, les obstinations de la vanité, ne faisaient pas beaucoup meilleure défense ; les souvenirs de la Révolution se plièrent facilement à l'Empire, comme jadis les habitudes de la Fronde et l'indépendance des grands seigneurs s'étaient courbées devant Mazarin. Les débris de l'ancien régime se laissèrent aussi docilement employer comme matériaux du nouvel édifice. Tel qu'on avait entendu regarder en pitié ou poursuivre de quolibets les pompes du couronnement, venait, après la victoire d'Aus-

terlitz, revêtir l'habit de chambellan ; le Républicain qu'on avait vu s'indigner du Consulat à vie, le général que le Concordat avait mis en velléité de conspirer, trois ou quatre années après portaient le joug doré sans trop s'étonner d'eux-mêmes. Souvent quelques semaines, l'arrivée d'un bulletin, une nouvelle campagne terminée, changeaient le cours des idées, le ton de la conversation ; on s'apercevait tout à coup que l'ami avec lequel on avait librement raisonné, qui avait ri avec vous des illusions de la servitude, qui avait d'un œil ferme envisagé les fautes du présent et entrevu l'avenir, qui s'était ému de colère au spectacle de l'arbitraire et de l'iniquité, maintenant froid et embarrassé, adoptait une sorte de langage officiel, se refusait à la vérité ; et, pour mettre les choses au mieux, consentait encore à juger les détails et la surface, mais ne souffrait plus qu'on arrivât jusqu'au fond. Il a fallu les revers, il a fallu une chute complète, pour dessiller la vue de tant d'hommes qui avaient, pour ainsi dire, abdiqué les clartés de leur raison et les inspirations de leur âme.

Si tel a été le prestige et la puissance morale d'une domination dont la naissance avait été soudaine, qui prenait place parmi les aventures d'une révolution, et passait comme un brillant météore, combien on doit être moins surpris de l'influence qu'exerçait sur les esprits un règne qui avait toute la consécration du passé ! Aucune apparence nouvelle n'inquiétait les imaginations, n'éveillait les scrupules. Il ne s'agissait pas de remplacer à la fois une antique dynastie, une république récente : chacune ayant ses partisans et ses adora-

teurs. C'était la monarchie s'affermissant sur ses propres bases, agissant au nom des droits qu'elle avait toujours exercés ou prétendus. On pouvait en sûreté de conscience se reposer sous son abri; l'Église était son alliée naturelle, et non point son instrument emprunté; religion, souvenirs, gratitude, espérance, respect, tout concourait à changer et à amollir les cœurs. La personne du roi était aussi merveilleusement convenable pour accroître de telles dispositions. Certes la hauteur du génie, la sagacité de l'esprit, la promptitude du coup d'œil, la force et la vivacité du langage, la grandeur dans la conception, l'habileté dans l'exécution, le don du commandement universel, toutes ces gigantesques qualités que la Providence avait départies à celui qui remplira les siècles de sa renommée, et qui a sillonné le monde de sa trace, étaient de bien forts leviers pour remuer les imaginations, et subjuguer les volontés. Il ne fallait pas moins, durant la Révolution, pour comprimer la France et l'Europe remuées jusque dans leurs fondemens; mais il ne fallait pas tant pour séduire et dompter les dernières agitations de la Fronde. Autre chose est de calmer une sédition, autre chose de réglementer une révolution. Cette gravité de Louis XIV, cette idée de sa grandeur qui le préoccupait sans cesse, ce devoir qu'il s'imposait vis-à-vis de lui-même, cet empire sur ses propres mouvemens, cette dignité, extérieure et composée sans doute, mais provenant d'un sentiment véritable, ce respect pour la mission divine et la nature royale qu'il sentait en lui, formaient un ensemble réellement majestueux et imposant. Personne n'a échappé à cette impression. M. de

Brienne en offre l'exemple ; dans le témoin le plus éclairé et le plus austère de cette époque, dans Saint-Simon, nous retrouvons ce même respect à travers un jugement éclairé et chagrin.

Mais, lorsqu'une influence est si universelle, si efficace, pouvons-nous raisonnablement l'attribuer à un homme ? N'est-ce pas bien plutôt lui qui est le résumé, le produit, le symbole du temps où il s'est élevé ? C'est sans doute parce qu'il lui est conforme qu'il le domine ou le représente. Or, quelles étaient les dispositions générales au milieu du XVII^e^ siècle ? Les grandes luttes du XVI^e^ étaient finies ; l'esprit humain, après tant de vastes conquêtes qu'il avait eu tant de peine à s'assurer, tendait au repos. C'était un de ces momens de halte dans la civilisation où elle jouit du succès de ses efforts. La Réforme avait attaqué les dogmes de l'Église universelle, mais point au nom de la raison humaine ; elle s'était tenue dans l'enceinte religieuse et présentait aux esprits des dogmes aussi, non pas la liberté de croyance. La philosophie s'était affranchie des liens de la théologie scolastique ; mais, ne procédant point par voie d'observation et d'expérience, elle aussi s'efforçait à dogmatiser, et voulait prendre d'assaut les hautes questions de notre nature. En un mot, l'esprit de révolte était apaisé, et le véritable esprit d'examen ne commençait pas encore. Ainsi, les principes de l'autorité n'étaient pas encore en problème et reposaient dans une auréole respectée.

Dans l'ordre politique, la France se trouvait en une situation dont son histoire offre d'autres exem-

ples; parmi ses continuelles oscillations, elle s'était déjà reposée ainsi plus d'une fois. Froissée et fatiguée de l'anarchie aristocratique, comme jadis elle l'avait été de l'anarchie féodale, ne trouvant d'appui solide dans aucune institution, dans aucune des supériorités sociales, elle se livrait au pouvoir royal, lui demandait le bon ordre et tendait à l'égalité par la soumission. Ces biens, elle les reçut du gouvernement de Louis XIV. Le règne de François Ier, premier règne de la monarchie administrative, de la monarchie réglée pour le plus grand pouvoir du souverain, mais en même temps pour le plus grand repos du peuple, avait été appelé le temps des grandes polices. Le règne de Louis XIV fit descendre les polices jusqu'au moindre sujet de son royaume. Tous se trouvèrent protégés, tous eurent droit à la justice, furent préservés de la violence, vengés de leurs injures. A l'ombre de l'autorité du roi, au milieu de ce loisir si doux et si nouveau, les esprits employèrent aux arts, aux lettres, à la science, l'activité que leur avaient imprimée les secousses du temps passé; l'industrie naquit; le commerce devint un intérêt, déjà même un honneur national; la gloire militaire anima et ennoblit toute cette prospérité, ce bien-être universel.

De tels bienfaits ne sont jamais oubliés des peuples. L'ordre est pour eux un grand bonheur dont la jouissance est évidente, quotidienne, domestique; il est, à le bien prendre, la plus grande liberté, et en même temps la base nécessaire de la liberté légale, qui ne peut croître et pousser de racines que sur un

sol affermi. On ne doit pas s'étonner si toutes les époques qui l'ont vu s'établir sont demeurées chères et respectées dans la mémoire des nations. Même lorsque l'ordre fut imposé pour l'intérêt du pouvoir; même lorsqu'il ne légua aucune institution à l'avenir; même lorsqu'il prépara les voies à la tyrannie, ainsi que cela s'est vu souvent, son influence se fait sentir comme heureuse, et recommande à jamais le nom d'un prince à la postérité. Ainsi s'étaient montrés le règne d'Élisabeth en Angleterre, l'époque de Charles VII en France. Ainsi s'explique la place que tiendra toujours dans notre histoire le règne de Louis XIV. Nous ne serons donc pas surpris que, tout en prenant plaisir aux anecdotes ou épigrammes contemporaines, tout en y reconnaissant le charme de la vie réelle et de la vérité, l'impression totale et définitive qui demeure en notre esprit soit grande et solennelle, comme l'ensemble et la marche générale de cette brillante époque.

DES ŒUVRES DE LEMONTEY

ET DU

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

M. DCCC. XXX.

M. Lemontey, dont on vient de recueillir et de publier les œuvres, était un homme d'esprit, comme on le verra après avoir lu ses écrits, et comme on le sait encore mieux lorsqu'on l'a connu. Épicurien par ses opinions, passablement cynique dans son langage et ses habitudes, il était d'une société douce et facile, sans nul sentiment de malveillance, d'envie, ni d'hostilité. Avant tout, il arrangeait sa vie de la façon qui lui

était commode. Rien de ce qu'il faisait n'avait un autre objet que son propre contentement, jamais pourtant aux dépens d'autrui. L'étude, la réflexion, la conversation, les écrits qu'il livrait au public, sa conduite politique, tout était calculé pour la satifaction paisible de ses penchans. On pourrait dire qu'il avait presque fait de l'esprit une jouissance physique, tant il en ménageait convenablement l'usage pour son plus grand repos. La vérité, le savoir, la raison ne renfermaient pour lui aucune idée de devoir, n'opéraient en lui aucune impulsion involontaire; il les aimait, parce qu'il les trouvait bons à aimer. Attaché dès sa jeunesse aux opinions qui commencèrent la Révolution, assez aigre contre l'ordre social et les abus de l'ancien régime, il avait eu horreur et dégoût des saturnales révolutionnaires; il s'était même trouvé un des courageux défenseurs de la ville de Lyon. Entre ces deux extrêmes, le champ est vaste. Il y a de la marge entre la honteuse monarchie de Louis XV et la tyrannie ignoble et sanglante du régime Conventionnel. M. Lemontey savait se bien trouver de tout ce qui n'était ni l'un ni l'autre : avant tout, il aimait l'ordre, qui garantit la sécurité. Quant à la liberté, celle d'un paresseux comme lui consistait à garder un libre jugement, une pensée dégagée; à trouver tolérance pour une raillerie insouciante et à demi-voix. En véritable élève du XVIII^e^ siècle, il se plaisait surtout au laisser-aller d'un pouvoir absolu, et jugeait que le plus agréable des gouvernemens, c'est celui dont on peut se moquer tout bas, sans risquer de le renverser. Une plaisanterie lui semblait le contre-poids suffisant d'un acte d'autorité. Lorsque,

censeur impérial des théâtres, il disait à ses amis : « N'allez-vous pas voir, ce soir, *Athalie* par Racine et « Lemontey ? » sa conscience était en repos sur la façon dont il avait rempli son office. Les émolumens de la censure étaient pour lui comme ce prieuré de Thimer dont l'abbé Morellet parle si complaisamment dans ses Mémoires.

De cette façon, il y eut toujours une conséquence suivie, une constance réelle, quoique non apparente, dans les opinions de M. Lemontey. Qu'il célèbre à sa façon le gouvernement réparateur et réglémentaire du Consulat, la stabilité présumée de l'avénement impérial, ou l'ordre légal promis par la Restauration, il est toujours inspiré par le même sentiment. Il a pu sans embarras mettre côte à côte, dans une même édition de 1816, les contes, facéties, mélanges et rognures, où il consigna les louanges successives de Bonaparte premier consul, de Napoléon empereur, des Bourbons et de leurs ministères successifs, d'abord celui de 1814, puis celui de 1816. L'éditeur actuel a eu tort de soustraire à cette collection complète *la Famille du Jura*, composée pour le couronnement de 1804, et *Thibaut, comte de Champagne*, pour la naissance du roi de Rome. C'est toujours la même inspiration, et l'auteur n'aurait à se dédire de rien. « Je suis de la « faction des contens, dit-il quelque part; et si je « n'en étais pas, je me tairais. » Et ailleurs : « L'élo- « quence est pour ceux qui écoutent, le lacet pour « ceux qui parlent. »

Avec de telles dispositions, on ne se compromet point par un vif enthousiasme pour aucun pouvoir ; on

les loue tous de ce bien-être de la civilisation, que leur seule présence atteste et maintient. Ce dont on ne peut les remercier pour le présent, on feint de l'espérer pour l'avenir, et lorsque cette espérance offre peu de probabilité, on lui donne une tournure d'épigramme ; de façon que parfois la louange ressemble à la raillerie d'un mystificateur. Si pourtant il paraît nécessaire d'excuser cette Révolution française, entreprise pour la liberté et se soumettant sans conditions au pouvoir absolu de l'empire, on en est quitte pour dire : « Que « voulez-vous ? nous avions cru les hommes meilleurs ; « mais, il faut l'avouer, ils ne valent pas grand'- « chose. »

Cette politique est de mise sous tous les régimes. Les gouvernemens aiment assez l'esprit, sous de telles conditions. Il y a toutefois grande imprévoyance à ne pas voir que cette complaisance sans affection, cette flatterie qui ne suppose pas même l'approbation, cette méprisante incurie, sont un symptôme triste et menaçant : c'est le signe d'une maladie de langueur. Ainsi périt la monarchie de l'ancien régime. Il vient un moment où ces opinions dédaigneuses, après avoir été long-temps une jouissance des sybarites de toute classe, un privilége des aristocrates de la société et de la littérature, tombent dans des âmes neuves et vigoureuses, se saisissent de toutes les illusions, et descendent jusqu'à la brutalité populaire. Alors on frappe à grands coups les idoles, dont le culte était déjà depuis long-temps devenu dérisoire. Le polythéisme était bien malade, lorsque deux augures ne pouvaient se regarder sans sourire ; le pouvoir absolu touche à sa

ruine, lorsque les censeurs se raillent de leur ministère. En ce sens, de bons et fermes citoyens sont des sujets plus fidèles et plus sûrs que les hommes qui sont, tant que cela est possible, de la *faction des contens*.

Il n'y a pas long-temps que M. Lemontey était parmi nous, et cependant les formes de son esprit, les procédés de son style ne sont plus de notre temps. On a perdu cette habitude de faire patte de velours à la puissance, en laissant voir tout doucement la griffe. On y va aujourd'hui plus rondement, et l'opposition ne se fait plus à coups d'épingle. Il n'y a même ni mérite, ni courage à cela.

Le despotisme oriental créa, dit-on, l'apologue et les fabulistes. La monarchie française engendra, il y a long-temps, la chanson et l'épigramme. Là se trouvent les archives de l'opinion; les premiers volumes de M. Lemontey sont une chronique amusante du cours des idées pendant quinze ou vingt ans; c'est l'expression fine et aiguisée de ce que pensait dans ce temps-là le gros de la foule. Il n'y avait alors ni tribune, ni chambres, et les gens du centre, pour parler l'argot actuel, n'avaient d'autre organe que la littérature tolérée. Ils ne désavoueraient pas M. Lemontey: c'est leur spirituel représentant. Ainsi, un observateur attentif trouvera dans des écrits, futiles en apparence, l'explication d'une époque qui n'est déjà plus contemporaine; il y démêlera le comment et le pourquoi d'une phase brillante de notre Révolution; il y verra surtout le secret de cet établissement facile du pouvoir absolu, et aussi son principe de ruine. — « Que de choses dans

« un menuet! » va-t-on dire. C'est qu'en effet ce serait faire tort à M. Lemontey et à ses lecteurs de trouver à deux ou trois volumes de facéties un intérêt intrinsèque, et d'y chercher autre chose qu'un témoignage historique. Et puis, aujourd'hui rien ne se juge plus en soi; tout est observé comme symptôme; tout est document; c'est comme faits qu'on prend les idées et les écrits : tel est le goût de notre temps.

Mais M. Lemontey a laissé un titre meilleur et plus sérieux à la renommée. L'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* est une production fort distinguée. On y voit une longue et consciencieuse étude des faits, beaucoup de sagacité, et une grande vue d'ensemble. Ce morceau fut donné par l'auteur comme préface d'une *Histoire critique du dix-huitième siècle;* il annonçait en 1818 que plusieurs volumes étaient achevés. A bien dire, ce fut le travail de sa vie; ses amis savent qu'il en faisait sa principale occupation et en espérait quelque gloire. Cet ouvrage n'est point publié. On a répandu dans le public qu'après la mort de M. Lemontey, l'archiviste des affaires étrangères s'était opposé à la publication des travaux historiques inédits trouvés dans sa succession, disant que puisque des documens appartenant à l'État avaient été communiqués à l'auteur, il n'était plus seul maître de son ouvrage. Ce serait une prétention assez étrange et bien puérile.

Pour en revenir à l'introduction que lui-même avait livrée à la publicité, elle est la preuve d'un esprit vraiment historique. Avoir vu que le XVIII^e^ siècle ne pourrait être compris, si on l'isolait du gouvernement

de Louis XIV, c'est montrer un jugement sûr et réfléchi. M. Lemontey, en examinant le travail de décomposition, le renouvellement intérieur de la société française, qui éclatèrent à la fin du siècle dernier, a fort bien démêlé que le germe en était renfermé dans le gouvernement de Louis XIV.

Il ne s'agit point ici de l'enchaînement nécessaire de toute époque avec la précédente : nul doute qu'on ne trouve constamment liaison et progression dans les parts successives du temps ; autant vaudrait dire qu'il n'y a pas d'effet sans cause. Ce n'est pas d'une telle trivialité qu'on pourrait savoir gré à M. Lemontey. Mais l'histoire se divise en périodes naturelles, en drames, qui ont leur commencement, leur progrès et leur dénouement. Il y a des séries de faits qui appartiennent, ou à un même ordre d'idées, ou à un même état de civilisation, ou au développement des mêmes principes. Le talent de l'historien consiste surtout à saisir le premier et le dernier anneau de ces diverses chaînes d'événemens : il marque ainsi des points de repos dans la chaîne immense et continue de l'histoire humaine ; de la sorte, il lui donne à la fois de l'intérêt par l'unité, de la moralité par la conclusion. Autrement la vie du genre humain s'en irait se déroulant sans donner aucune leçon, sans saisir la raison, ni même l'imagination. L'histoire universelle ne serait ainsi qu'un long calendrier, où les faits serviraient seulement à marquer des dates.

La liaison intime et la transition insensible du temps de Louis XIV et du temps de Louis XV apparaissent, même par un examen superficiel. Il s'est pourtant

établi une sorte de préjugé plus littéraire qu'historique, qui les isole l'un de l'autre, et semble reprocher à une époque d'avoir honteusement dégénéré du noble modèle que lui avait laissé l'époque précédente. C'est ce qui rendait d'autant plus nécessaire à M. Lemontey de dresser, comme il le dit, l'inventaire de la succession de Louis XIV, afin de pouvoir fixer sans méprise la responsabilité de la génération qui recueillit l'héritage. C'était d'ailleurs une œuvre de bon citoyen. Le gouvernement de Louis XIV est le type respecté de la monarchie pure, telle qu'on la peut concevoir dans nos sociétés modernes. Ceux à qui déplaisent nos récentes institutions et les opinions dont elles émanent, tournent sans cesse un œil de regret vers ce règne de gloire. Là, le pouvoir absolu leur apparaît dans tout son éclat, revêtu de moralité, sanctionné de religion, avec un cortége de mœurs graves, avec une hiérarchie sociale non contestée, avec une complète harmonie de l'opinion et de l'autorité. Pour eux, c'est la solution du problème politique. *L'État, c'est moi,* leur semble un axiome profond et sacré ; ils prennent au sérieux l'identité d'une nation avec la personne de son souverain.

On ne saurait donc trop montrer combien cette opinion est frivole. Entrer dans le détail, opposer des anecdotes et des mémoires secrets à l'aspect général de la domination de Louis XIV, déshabiller un peu sa solennité, et regarder dans les coulisses de ce théâtre, ne serait pas une controverse bien sérieuse, ni suffisante. L'établissement de l'ordre dans l'État et dans les mœurs est un fait général si patent et payé si jus-

tement par tant de gloire et de reconnaissance publique qu'on ne le détruit point par de petits récits, tout vrais et amusans qu'ils peuvent être. On peut, avec plus de gravité, faire remarquer que ce gouvernement a duré cinquante-cinq ans; qu'il a eu des fortunes diverses et n'a point fini ainsi qu'il avait commencé. Par là, on relègue dans les âges d'or imaginaires les belles peintures que la poésie et la rhétorique font parfois de ce règne; elles le prennent seulement à son apogée, dans ses belles années, et l'offrent ainsi comme un type de perfection. Sous le rapport de l'impression poétique, c'est fort bien fait et même naturel. Dans la réalité, Louis XIV n'a pas pour lui l'argument du succès définitif. L'humiliation, sinon de son caractère, du moins de sa gloire, et les calamités de la France, ont terminé son règne.

Alléguer l'événement sans l'expliquer ne serait pas encore une bonne manière de raisonner. M. Lemontey a pris la chose plus au fond. Il a exposé comment l'*établissement monarchique* de Louis XIV, ainsi qu'il l'appelle, n'avait en lui-même aucun principe de durée, aucune garantie solide, ni pour le pouvoir, ni pour la nation. Il a expliqué comment il tenait à un heureux concours de circonstances, essentiellement transitoires; comment cette harmonie, cet ensemble moral, qui caractérisent les belles années de Louis XIV, cet accord du bon plaisir d'un souverain avec le bon plaisir d'un peuple, n'avaient rien que d'accidentel et ne pouvaient durer, même la vie d'un homme. En un mot, il montre ingénieusement que c'était non un gouvernement constitué, ayant ses ra-

cines dans le pays, mais une administration heureuse et passagère.

Prenant un à un les élémens divers de la nation, clergé, grands seigneurs, noblesse, armée, magistrature, tiers-état, lettrés, commerçans, M. Lemontey fait voir toutes les classes, toutes les corporations passant sous l'égal niveau de l'autorité, perdant toute existence propre, rangées à l'obéissance commune. Comme il n'y avait pas un de ces élémens qui eût contribué au bien du pays; comme tous et chacun n'y avaient jamais produit que désordre et trouble; comme la Fronde venait encore de donner le spectacle d'une sédition qui n'aboutissait qu'à des intérêts privés; comme les ordres, les corps, les institutions de l'État n'avaient ni droits reconnus, ni traditions constantes, et n'avaient fait que surgir de temps en temps pour retomber après sous le joug, rien ne fut mieux reçu que cette universelle soumission. La France lui dut de respirer; elle commença à connaître le bon ordre, la police, une meilleure économie des finances, une action publique régulière et uniforme. Elle eut même, sinon des lois, du moins des réglemens émanés d'un pouvoir solennel et raisonnablement conseillé.

Mais toutes ces classes de la nation, heureuses de leur obéissance, gardaient encore leur activité que les années précédentes avaient même augmentée et excitée. C'était une époque de grande et rapide progression. La sécurité, un loisir nouveau contribuaient à faire avancer les idées. Par une heureuse inconséquence, Louis XIV s'en faisait même une gloire. Plus tard, il en pensa autrement; un instinct plus sûr lui

apprit par la suite qu'un pouvoir absolu et une civilisation stationnaire sont deux conditions qui s'exigent l'une l'autre. Jeune, il partageait l'ardeur nationale, et marchait vers toutes les gloires, vers tous les succès.

L'auteur démontre fort bien ce que le mouvement progressif avait de contradictoire avec les principes du gouvernement, et quel désaccord en devait bientôt résulter. La domination absolue dans le clergé et dans les choses de la religion devait amener l'intolérance, la persécution, l'hypocrisie, et par suite l'impiété. — La domination absolue sur la noblesse contraignait à placer la grande à la cour, la petite dans les armées. De là, des palais, des pensions, un état militaire immense, la guerre continuelle, le désordre des finances. — La domination absolue sur les Parlemens les poussait « vers un système vague de censure chagrine « et d'espérances erronées. » — Le Tiers-État n'avait existé jusqu'alors que sous la forme de corps judiciaires, municipaux ou scolaires. La sécurité lui donnait chaque jour une assiette plus large, une situation plus politique ; du moment qu'il pourrait, qu'il oserait raisonner, dans quelle situation allait-il se reconnaître ? était-elle supportable ? — Nous allons citer le passage où M. Lemontey fait ressortir les effets que devaient produire les encouragemens accordés au commerce.

Vouloir, comme le fit Louis XIV, élever la France au rang des nations industrieuses et la soumettre à un gouvernement absolu, c'était tomber dans une contradiction ma-

nifeste et tenter un alliage impossible. Les siècles écoulés n'en offrent aucun exemple ; et encore, dans les républiques où l'aristocratie aurait pu effaroucher le commerce, on a toujours vu les chefs de l'État déguiser le pouvoir et se mêler à la condition des marchands. Qu'une population agricole attachée au sol et répandue sur une grande surface endure ou l'empire turbulent de la pospolite polonaise, ou l'avide oppression des pachas turcs, ou le despotisme paternel des princes autrichiens, on le conçoit ; l'isolement, la propriété et la routine façonnent au joug : mais transportez-la, de cette existence monotone, dans des ateliers, et demandez-lui les travaux des arts et les calculs du négoce ; la métamorphose va commencer. Aux habitudes succèdent les passions ; à l'isolement, la société ; à la torpeur, l'émulation ; à l'abrutissement, des facultés nouvelles ; au cercle le plus borné, un horizon politique. Le commerce subsiste par l'invention, par les capitaux et par le crédit ; mais on n'invente et ne perfectionne rien sans liberté ; on ne crée point de capitaux sans sécurité ; et il n'existe point de crédit sans garanties. Or, la liberté, la sécurité et les garanties sont exclues de tout gouvernement qui se résout dans le caprice d'un seul. Un port et une halle ne suffisent pas au commerce, il lui faut une patrie dans toute la sincérité du mot ; et comme ses propriétés sont portatives, si vous la lui refusez, il la trouvera ailleurs. Le gouverner est assez superflu, car il aime l'ordre et les lois. Le retenir par la justice et la bonne foi, c'est le point important. La force des choses a posé cette alternative : de la servitude sans commerce, ou du commerce sans servitude ; car, tôt ou tard, l'arbitraire chassera l'industrie, ou l'industrie détruira l'arbitraire. Ce dernier dénouement est le plus vraisemblable ; et pour qui observe l'Europe, la Providence en prépare une preuve nouvelle. Depuis trente ans, l'influence grecque ronge sans

bruit le sceptre ottoman ; possesseurs des flottes et des richesses, bientôt les vaincus seront plus maîtres de la Propontide que les conquérans. Ainsi l'ordonne la loi universelle.

Imprimer ces lignes en 1818, trois ans avant l'insurrection grecque, c'était montrer une perspicacité peu commune.

Quant à l'encouragement donné aux lettres et aux sciences par Louis XIV, c'est assurément un de ses titres d'honneur ; mais il est trop évident que là, plus qu'ailleurs, l'effort était contraire au but. « On croit « récompenser des panégyristes, dit l'auteur, et l'on « érige des juges. »

Et qu'on ne dise pas que le roi eût pu faire autrement, qu'il eût pu éviter ces contradictions, ces fautes politiques, si l'on veut les nommer ainsi. Alors, il n'eût pas été lui-même ; il n'eût pas été Louis XIV ; il n'eût pas sympathisé avec la nation ; il ne l'eût pas entraînée sur ses pas. Ce pouvoir absolu, il n'aurait pas eu à le conserver, car jamais il ne l'eût acquis. Ce n'est pas la force qui le lui donna. On prend toujours sa force quelque part ; la volonté seule ne serait que puérilité ou folie. Archimède promettait de remuer le monde, mais un levier ne lui suffisait pas ; il fallait un point d'appui. Louis XIV trouva le sien dans cette heureuse harmonie qui exista entre le roi et son peuple.

Mais, si elle ne pouvait durer, si, de toute nécessité, l'accord de tous les intérêts, de toutes les opinions avec le caractère du souverain devait se briser

chaque jour, quelle en devait être la suite ? — Il a saisi tous les pouvoirs ; il s'est chargé de tout vouloir et de tout faire : c'est donc lui qui répondra de tout. Il n'y aura pas un désordre dans l'État, pas un intérêt froissé, pas une vanité blessée, pas un mécontentement, pas un blâme, qui ne porte à plomb sur l'autorité royale. Rien à faire pour personne ; rien même à dire pour remédier au mal qu'on voit ou qu'on sent ; plus de citoyens ; plus de droits à exercer ; plus de devoirs à remplir autres que la soumission. Donc le mal, l'abus, le désordre continueront à subsister d'une part ; de l'autre part, les murmures, l'opinion mécontente et despectueuse se répandront de proche en proche et s'aigriront de plus en plus. L'autorité ne se contrôle guère elle-même ; ainsi tout se relâchera. Le zèle nouveau d'une administration qui se forme, d'un régime qui s'établit ; cette opinion favorable et reconnaissante qui s'empresse vers le pouvoir, qui le reconnaît comme un bienfaiteur, qui l'aide et le soutient ; cette opinion s'attiédira, puis s'aliènera. Alors, tout deviendra difficile et moins exact. L'obéissance languit ; les rouages se ralentissent ; l'intérêt personnel prend la place du dévouement dans les agens de l'administration. Peu à peu la machine se détraque. Cependant le pouvoir absolu a gardé sa présomption ; il lui semble toujours que le vent enfle ses voiles : il s'est accoutumé à ne point connaître d'obstacles, à ne point redouter d'écueils. Ses projets, autrefois conformes aux vœux et aux besoins du pays, sont aujourd'hui indifférens, demain onéreux, enfin odieux. Néanmoins, il s'y obstine, sans se douter qu'il a perdu tout appui moral,

sans voir que tout a changé autour de lui, que lui-même a usé et dégradé ses propres instrumens.

Trente ans plus tôt, tout était régulier et bien ordonné. La royauté était comme l'âme de la nation; chaque mouvement concourait à l'accomplissement de sa volonté; elle n'a pas trouvé un empêchement, pas une opposition; elle a été respectée, adorée. Le pouvoir absolu a suivi son libre cours; il a eu pour lui toutes les chances : gloire, prospérité, conquêtes. Il a roulé sur lui-même dans sa propre orbite sans nulle perturbation. Les docteurs politiques qui le voudraient imposer aux peuples ne sauraient, certes, lui souhaiter des circonstances plus favorables. — Quelques années s'écoulent, et un contemporain a pu s'exprimer ainsi :

Tout périssait peu à peu, ou plutôt à vue d'œil : le royaume entièrement épuisé; les troupes point payées et rebutées d'être toujours mal conduites et par conséquent si malheureuses; les finances aux abois; nulle ressource dans la capacité des généraux ni des ministres; aucun choix que par goût et par intrigue; rien de puni, rien d'examiné, rien de pesé; impuissance égale de soutenir la guerre ou de parvenir à la paix; tout en silence, en souffrance; personne qui osât porter la main à cette arche chancelante et prête à tomber (1).

Telle est donc la marche naturelle de la monarchie pure, lors même que, par grand hasard, elle tombe en

(1) Saint-Simon.

des mains dignes de la guider. Cette gravité, ce goût de l'ordre ; ce caractère administratif, si l'on peut ainsi parler ; cette complète harmonie avec son peuple ; l'opinion, d'abord enthousiaste, puis respectueuse, enfin muette et jamais factieuse ; rien ne peut empêcher un déclin rapide, rien ne peut empêcher le fleuve de suivre son cours. Un peu plus tôt, un peu plus tard, tous les bienfaits du pouvoir absolu doivent disparaître et s'abîmer. Malheureux les peuples qui n'ont pas en eux un principe d'activité assez puissant pour y porter remède eux-mêmes ! Car, arrivé à ce terme, le despotisme peut subsister long-temps. Bienfaisant, il favorise une progression qui tend à le renverser. Funeste, quand une fois il a accoutumé le pays à une sorte de désordre stationnaire, il a des conditions de durée.

C'est dans cet esprit que M. Lemontey a exposé, avec impartialité et philosophie, le tableau du gouvernement de Louis XIV, et montré l'avenir qu'il prépara à la France. Partout on aperçoit, à travers un résumé ingénieux et rapide, les faits et les anecdotes de ce règne si bien connu. Les maximes d'État, le droit public de la monarchie absolue, tel qu'il fut hautement professé, sont produits en preuve et ramenés à notre souvenir. Rien n'est supposé ; aucune induction n'est forcée, ni tirée de loin. C'est un travail fait avec conscience. Parfois cependant on y retrouve une habitude d'épigramme qui rapetisse le langage, ou un brillant factice, emprunté au style des éloges académiques en vogue il y a cinquante ans.

On ne sait si c'est à ce faux goût qu'il faut attribuer

une considération tout-à-fait étrangère et même contraire à la conception et à l'ensemble du livre.

Au milieu de son règne, le monarque fut frappé d'une révolution humorale qui changea la force de son tempérament et le cours de ses idées. Sa carrière fut coupée en deux moitiés, dont la première forma sa vie héroïque, et la seconde sa vie subjuguée. Enfin, puisqu'il faut dire cette vérité abjecte, le sort de la monarchie dépendit d'une fistule.

Voilà qui est sans doute fort joli et fort piquant. Rien de mieux si l'on voulait montrer les affaires humaines livrées au hasard, et les événemens se succédant sans règle et sans enchaînement. Faire dépendre d'une fistule le sort d'une grande monarchie, mettre à la merci du moindre accident de santé, le gouvernement, les institutions, l'avenir d'une nation, c'est une raillerie dirigée contre la Providence, ou bien la condamnation de toute sagesse humaine. Voltaire est plein de ces choses-là; Pascal, dans un sentiment tout opposé, a parlé du grain de sable dans la vessie de Cromwell.

Quand on cherche, au contraire, à expliquer la liaison des causes aux effets, à renouer la chaîne des temps, à démêler les lois morales et nécessaires qui président au développement des peuples; quand on veut rabaisser les faits accidentels à n'être que des occasions, et non pas des causes, alors il faudrait renoncer à la plaisanterie un peu usée des grands événemens dus aux petites causes. Ce qui est vaste, durable, essentiel, dans le progrès et les révolutions des peuples, est sans doute hâté ou retardé par telle ou telle circonstance; un terme nécessaire et fatal peut être atteint par une

voie ou par une autre, selon quelque hasard, selon quelque détermination individuelle. Mais ce n'est pas ce détail secondaire que M. Lemontey a prétendu examiner; il s'est appliqué à extraire de la foule des événemens secondaires, de ces événemens qui pouvaient être ou n'être pas, la marche générale, le cours forcé des choses. A la vérité, il tire, de cette immense influence attribuée à une maladie fortuite, cette conclusion très-raisonnable : « L'État, réduit à un homme, « courait les chances de sa fragile organisation. » Il suivrait de cette seule considération que le pouvoir absolu livre les États à d'étranges hasards.

Cela est vrai, et suffirait à dégoûter les hommes d'honneur et de raison des chances de la monarchie pure; mais il y a une leçon morale plus grande et plus complète à déduire de l'histoire de Louis XIV. Pour arriver à ce trait épigrammatique, M. Lemontey s'est même écarté de la vérité. Aucun des contemporains, pas un des témoins oculaires, qui nous ont laissé des mémoires et des récits, pour ainsi dire domestiques, n'a donné une telle importance à cette maladie du roi. Personne ne s'est aperçu de ce grand changement, de cette révolution humorale. A prendre ses actes et ses paroles, on ne voit pas de transition brusque, ni un jour contraire au jour précédent. La vie de l'individu, comme le gouvernement du monarque, a eu un cours continu, qui ne présenta aucun accident notable. Le sort l'avait doué d'une santé robuste et presque imperturbable. Si donc on trouve quelque déclin dans sa constitution morale; s'il eut dans la dernière partie de sa vie des idées moins grandes et moins généreuses; si

sa raison eut moins de clairvoyance, son esprit moins de justesse ; si son caractère devint à la fois plus absolu et plus subjugué, n'en cherchons pas une cause physiologique.

Nous avons vu que le pouvoir absolu le plus salutaire, le plus bienfaisant, renfermait des germes de décadence pour l'État qui le subit; cherchons ce qu'il porte en lui-même de nuisible à l'homme moral, ce qu'il doit lui ôter de vertu et d'intelligence. Essayons de suivre ses effets sur l'âme du monarque, comme nous les avons étudiés sur l'administration du royaume ; si nous trouvons qu'il a perverti et amoindri le prince, alors nous pourrons conclure qu'un tel mode de gouvernement ne comporte pas même les garanties transitoires et accidentelles qu'on espère quelquefois de la moralité des souverains.

Louis XIV était né avec une élévation naturelle dans les sentimens ; elle avait triomphé de la détestable éducation qu'il avait reçue. A la mort de Mazarin, il se saisit du gouvernement avec un noble empressement de tout ce qui était grand. Il aimait la France ; il la voulait glorieuse, éclatante de succès et de prospérité. Cette ardeur de jeunesse, cet orgueil qui, rapporté à lui-même, embrassait pourtant son peuple, respire dans les lettres, les ordres, les instructions des premiers temps de son règne.

Il aimait la gloire, dit M. de Saint-Simon ; il voulait l'ordre et la règle ; il était né sage, modéré, secret, maître de ses mouvemens et de sa langue. Le croira-t-on ? il était né bon et juste, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon

roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal vint d'ailleurs.

Il vint de ce respect de sa propre volonté, de cette conscience de son droit divin, conscience intime, incorporée à tout lui-même. Personne, roi ou publiciste, n'a raisonné si juste, n'est allé plus droit au fait que Louis XIV sur le chapitre du droit divin. Il l'a proclamé au seul titre qu'on puisse alléguer en sa faveur sans tomber dans l'absurde. Pour lui, le droit divin a été une mission divine, une délégation directe de Dieu, une nature autre que l'humanité. Pour dire aux autres hommes : « Obéissez sans examen, » il faut être infaillible. C'est ce que Louis XIV pensa de la meilleure foi du monde ; c'est ce qu'il a répété en toute naïveté durant le cours de sa puissance.

Décidez : Dieu vous a fait roi; il vous donnera les lumières nécessaires. (*Instructions au duc d'Anjou.*)

Il est sans doute de certaines fonctions où, tenant pour ainsi dire la place de Dieu, nous semblons être participans de sa connaissance aussi-bien que de son autorité. (*Instructions pour le Dauphin.*)

Dans la place qui vous attend après moi, vous ne pouvez sans honte être conduit par d'autres lumières. (*Ibid.*)

On multiplierait beaucoup, si on le voulait, de pareilles citations.

Voilà donc une créature humaine persuadée de son infaillibilité ; la voilà qui se croit participant à la divinité. Sans doute une conviction si bizarre peut d'abord élever les sentimens, peut donner un respect de

soi-même, une gravité intérieure, un besoin de se sentir juste et honnête, qui contribuent quelque temps au perfectionnement moral.

On ne peut pourtant échapper à la condition humaine : un tel orgueil est évidemment le levain le plus actif de corruption. Pour celui qui est infaillible, sa volonté c'est la justice; sa pensée c'est la vérité ; sa propre satisfaction est un devoir ; son désir une loi. Il n'y a rien à combattre en lui, puisqu'il pense, veut et agit selon l'impulsion divine.

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle!
> Je trouve deux hommes en moi.

On assure que Louis XIV, entendant ces vers de Racine, s'écria : « Je les connais bien ces deux hommes-là. » Sans doute il les connaissait ; la conscience ne se laisse pas dompter et avilir aussi facilement que les courtisans ; mais il traitait ses reproches et ses avis comme des remontrances du Parlement. Des deux hommes qui étaient en lui, c'était l'homme de la passion, l'homme du premier mouvement, l'homme de l'orgueil qui était le roi. L'homme de la réflexion, de la raison, du scrupule, de la justice, était un conseiller disgracié et repoussé. En effet, ce conseiller intérieur se présente aussi au nom d'une loi que le souverain n'a pas faite, qui lui est imposée, et à laquelle il doit obéissance comme tout autre. Or, quand on a contracté l'habitude de s'offenser des conseils du dehors, on en vient bientôt à repousser les conseils du dedans ; quand on n'a pas voulu vivre sous le droit commun politique, on ne se croit pas fait non plus pour plier sous le droit commun

moral. Ainsi l'on voit sans cesse Louis XIV craindre, pour ainsi dire, de se manquer de respect à lui-même en se contraignant en quoi que ce soit. Hésiter, délibérer, se repentir, lui semblait au-dessous de sa grandeur.

Exerçant ici-bas, disait-il, une fonction toute divine, nous devons tâcher de paraître incapables des agitations qui pourraient la ravaler (1).

Nul ne devait donc s'abandonner plus entièrement à ses passions. Sa religion, toute sincère qu'elle était, ne pouvait rien sur lui. Loin d'aider et de sanctifier le sentiment moral, elle l'étouffait et le corrompait. Cette religion ne consistait qu'en formalités extérieures, sans jamais pénétrer au fond de l'âme, pour y porter la grâce et la lumière. C'était un tarif d'observances appliqué à un tarif de péchés. Il trouva toute sa vie des prêtres qui, comme tant d'autres prêtres, pensèrent que la soumission suffit et tient lieu de tout mérite. Comme ils voient dans la soumission un moyen de parvenir à la foi et aux œuvres, ils en font un devoir unique et confondent le moyen avec le but. De la sorte, ils arrangèrent à leur royal pénitent une religion sans morale, dont le seul résultat était d'imposer silence au remords.

C'est ce qu'on voit pleinement dans l'affaire de la dîme royale. Louis XIV avait toujours dit que les biens de ses sujets lui appartenaient (2). Toutefois, quand il fallut mettre à exécution cette terrible doc-

(1) *Instructions pour le Dauphin.*

(2) « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de

trine, et accabler d'impôts nouveaux ce royaume épuisé par tant de guerres et de profusions, le cœur manqua au roi. Le bon sens et la justice se firent jour, et il tomba dans une cruelle et scrupuleuse perplexité. Que fit-il pour en triompher? Il assembla je ne sais quel conseil de conscience, dont il appela la bassesse au secours contre ses bons sentimens; puis désormais, calme et sans inquiétude, il taxa de plus belle ses malheureux sujets.

D'ailleurs, dans son idée de la nature divine du souverain, il croyait que la religion lui imposait d'autres devoirs qu'au commun des hommes, et que la piété royale devait s'appliquer bien plus au peuple qu'au roi, bien plus au gouvernement de l'État qu'à la conscience du monarque. De là ce penchant à faire *son salut sur le dos des autres,* comme dit le duc de Saint-Simon. Il lui fallut avoir toujours une persécution tenante afin de se constater à lui-même son zèle pour la religion; si bien qu'après la révocation de l'édit de Nantes et la ruine de Port-Royal, on lui inventa la bulle *Unigenitus* uniquement pour avoir encore à persécuter (1).

Et puis, au lit de la mort, quand il se vit, lui, qui croyait n'avoir à répondre de rien devant les hommes,

---

nos trésoriers, ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples. . . . .

« Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la pleine et libre disposition de tous les biens qui sont possédés aussi-bien par les gens d'Église que par les séculiers. (*Instructions pour le Dauphin.*)

« Nos sujets nous doivent leur vie. (*Réflexions sur le métier de roi.*)

(1) Saint-Simon.

sur le point d'aller rendre compte devant Dieu, il faut regarder quelles craintes le saisissent, quelle figure fait en ce moment, à ses propres yeux, sa prétendue infaillibilité et cette révélation naturelle aux rois où il avait mis une confiance si absolue.—Il se rejette sur son ignorance; ce n'est pas lui qui a décidé; ce n'est pas lui qui a voulu. A cette heure, il lui faut des ministres responsables, pour les abandonner à la Justice divine. — Le voilà rentré dans la nature humaine, enseignant malgré lui, aux peuples, les infirmités royales, et les précautions qu'ils ont à prendre pour rendre conforme à la justice et à la raison cette volonté souveraine, plus aveugle que toute autre, quand on la laisse livrée à elle-même.

Il appela les deux cardinaux, protesta qu'il mourait dans la foi et la soumission de l'Église; puis ajouta, en les regardant, qu'il était fâché de laisser les affaires de l'Église en l'état où elles étaient; qu'il y était parfaitement ignorant; qu'ils savaient, et qu'il les en attestait, qu'il n'y avait rien fait que ce qu'ils avaient voulu; que c'était donc à eux à répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui s'y était fait de trop ou de trop peu; qu'il protestait de nouveau qu'il les en chargeait devant Dieu, qu'il en avait la conscience nette comme un ignorant (1).

Puis fiez-vous aux rois qui veulent qu'on respecte leurs conseillers, comme une émanation de leur propre pensée, de leur vraie volonté, de leurs opinions personnelles. Viennent les jours de péril devant Dieu ou

(1) Saint-Simon.

devant les hommes ; ils diront à leur tour qu'un roi ne peut mal faire, puisque, de vrai, il ne voit rien et ne sait rien par lui-même.

Les doctrines du droit divin et du pouvoir absolu ayant ainsi perverti la morale et la religion de Louis XIV, on s'étonnera moins de le voir passer sa longue vie à ne jamais rien se refuser. Tout ce qu'il a désiré, non-seulement pour la gloire du souverain, mais pour la volupté de l'individu, il eût été humilié de ne pas en jouir. De là tant de pompeux scandales, cette merveilleuse gravité dans les moindres fantaisies amoureuses, l'adultère élevé à une dignité solennelle, ces mœurs que l'on pourrait appeler mythologiques au milieu d'une dévotion d'étiquette.

Dans cette chronique galante, qui tient une si grande place en son règne, trouve-t-on même la trace d'une ame expansive, portée à la tendresse, susceptible d'affection? En aucune façon : l'orgueil avait aussi tout desséché, tout flétri dans son cœur. La superstitieuse occupation de lui-même avait tari une bonté naturelle, une sympathie susceptible d'émotion, dont il était loin d'être dépourvu. Il craignait d'aimer autrement que pour lui-même. La fantaisie une fois passée, l'habitude rompue, il ne connaissait plus ni bonté, ni égards; il foulait aux pieds l'objet de sa tendresse éteinte, s'indignait de pouvoir être ému, et repoussait la souffrance, comme attentant à sa dignité. « N'ayez jamais d'attachement pour personne, » conseillait-il à son petit-fils. Il perdit avant sa mort frère, fils, petit-fils, sa famille entière, hormis un faible enfant; sa vie n'en fut pas même dérangée; sauf un pre-

mier instant d'émotion, il ne permit pas à la douleur de le troubler dans sa majesté, et le deuil l'importuna même dans les autres.

La vivacité d'un récit de M. de Saint-Simon en dira plus que nos réflexions. On verra mieux encore, dans un tableau animé, cette passion d'égoïsme, cette religion de soi-même, qui va jusqu'à la cruauté; cette colère produite par le sentiment secret d'un tort qu'on lit dans les reproches muets d'autrui; cette aigre révolte contre sa propre conscience; ce reste de sensibilité qui tourne en violence et en dureté. Une telle anecdote montre tout l'homme.

La duchesse de Bourgogne faisait le charme de sa sombre vieillesse; elle déridait ce front chargé d'ennuis. C'était toute la joie de cette triste cour. Écoutons maintenant Saint-Simon :

Madame la duchesse de Bourgogne était grosse; elle était fort incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison, et l'avait déclaré. Il voulait faire ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusait fort; il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodait pas avec son état. Madame de Maintenon en était inquiète; Fagon en glissait doucement son avis. Cela importunait le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté pour avoir vu voyager ses maîtresses grosses ou à peine relevées de couches, et toujours en grand habit. Les représentations sur les voyages de Marly le chicanèrent sans pouvoir les rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mardi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire ou faire pour l'en em-

pêcher ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles.

Le samedi suivant, le roi se promenant après sa messe, et s'amusant au bassin des carpes, entre le château et la perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse de Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi; ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire; il fut au-devant d'elle, et, quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le roi revint vers nous, et jusque près des carpes', sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressait de parler. A la fin, le roi, arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et, sans adresser la parole à personne, dit, d'un air de dépit, ces paroles: — « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de La Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes, le maréchal de Boufflers à répéter à basse note; puis M. de La Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'était le plus grand malheur du monde, et que, s'étant déjà blessée plusieurs fois, elle n'en aurait peut-être plus. — « Eh! quand cela « serait, interrompit le roi tout d'un coup avec colère, qui « jusque-là n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait? « est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? et quand il mourrait, « est-ce que le duc de Berri n'est pas en âge de se marier et « d'en avoir? et que m'importe qui me succède des uns ou « des autres? ne sont-ce pas également mes petits-fils? » Et tout de suite avec impétuosité: — « Dieu merci, elle est « blessée puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus con- « trarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de « faire par les représentations des médecins et les raisonne- « mens des matrones. J'irai et je viendrai à ma fantaisie, et

« on me laissera en repos. » Un silence, à entendre une fourmi marcher, succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux; à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. Jusqu'aux gens des bâtimens et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

Le roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe; personne ne répondit: il adressa après la parole sur ces carpes à des gens de bâtimens, qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire; il ne fut question que de carpes avec eux, tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidens des uns et des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules. Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours présente. M. de La Rochefoucauld était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort; le premier écuyer en pâmait d'effroi: j'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis long-temps que le roi n'aimait et ne comptait que lui et était à soi-même sa fin dernière.

Si l'adoration de soi-même détruit ainsi la morale, la religion et la sympathie, l'effet sur la raison et la portion intelligente de l'humanité n'est pas moins évident. La décadence doit même être plus rapide. Les passions y doivent porter encore de plus prompts ravages. La bonne politique n'a pas une voix si forte que la conscience, et il est plus aisé encore de se méprendre dans les calculs que dans le sentiment moral. Les déterminations de Louis XIV sur les affaires du royaume,

n'eurent pas non plus, dans la seconde partie de son règne, d'autre mobile que son prodigieux orgueil.

Il serait peu juste de lui imputer le désir d'agrandissement ; le goût des conquêtes était l'esprit du temps. Les nations s'y laissaient prendre au moins autant que les souverains. Le commerce et les prospérités qu'il amène ne pesaient pas beaucoup alors dans l'opinion. D'ailleurs l'opinion publique se concentrait encore parmi une noblesse et une cour impatientes de tout repos (1), qui cherchaient l'avancement, la renommée, le mouvement.

La première guerre de Louis XIV, celle qui se termina en 1668 par la paix d'Aix-la-Chapelle, et qui valut à la France la possession de la Flandre, eut un assentiment général. Elle avait été entreprise contre la foi des traités. Néanmoins il faut reconnaître encore dans cette politique, non point un manque de parole, un oubli de l'honneur de la part du roi, mais la constante habitude de tous les gouvernemens européens depuis Louis XI. Pas une voix ne s'éleva pour lui faire un reproche ; la France, au contraire, retentit de louanges et d'unanimes acclamations. « En se dispen-« sant d'observer les traités à la rigueur, on n'y con-« trevient pas, parce qu'on ne prend pas à la lettre les « paroles d'un traité. » Ce passage des *Instructions pour le Dauphin*, et plusieurs autres qu'on pourrait

(1) « Tant de braves gens que je croyais animés pour mon service semblaient me solliciter à toute heure de fournir quelque matière à leur valeur. . . Au premier bruit de la guerre de Flandre, ma cour se grossit en un instant d'une infinité de gentilshommes qui me demandaient de l'emploi. » (*Instructions pour le Dauphin.*)

citer, entraient pour lors dans le droit public de l'Europe, et n'ont rien de particulièrement imputable à Louis XIV.

Ce fut là le beau moment de son règne :

Tout était florissant dans l'État, tout y était riche ; Colbert avait mis les finances, la marine, le commerce, les manufactures, les lettres au plus haut point, et ce siècle, semblable à celui d'Auguste, produisait à l'envi des hommes illustres en tout genre (1).

La seconde guerre commença en 1672, et se termina, six ans après, par la paix de Nimègue ; elle interrompit les prospérités de la France ; elle était de même sans prétexte de justice. Toutefois la faveur publique n'abandonna pas encore le monarque. Le mouvement, l'enthousiasme furent pareils. Peu à peu, et long-temps avant la fin de cette guerre, commença le divorce entre les passions du roi et les intérêts de la France. Déjà, parmi les hommes sages, plusieurs avaient vu avec peine cette nouvelle prise d'armes. Colbert, sans nul doute, déplorait le trouble apporté aux finances et à l'administration intérieure. Les premiers succès furent rapides et éclatans. Au bout de trois mois, on aurait pu faire une meilleure paix que celle qu'on signa six ans après ; mais les transports de l'orgueil avaient pris le dessus et la prolongèrent. La haine contre les Hollandais, l'horreur pour un peuple libre et républicain, l'irritation produite par leurs gazettes, plus tard, cette aversion fatale pour le prince

(1) Saint-Simon.

d'Orange, qui avait refusé d'épouser la fille de madame de La Vallière; tous ces motifs purement personnels apparurent pleinement aux yeux des gens raisonnables. Ce fut alors aussi que se montra, dans toute son impudence, le scandale des maîtresses; on les vit successivement, ou même ensemble, produites aux yeux de la France et de l'armée. Il fut même possible d'imputer de grandes fautes à une telle cause. De belles occasions de victoire furent manquées par le désir d'abréger l'absence et par d'amoureuses impatiences. D'ailleurs le sort des armes ne fut pas constamment heureux. La mort d'un héros, de Turenne, plongea la France dans le deuil et fit réfléchir sur l'inutilité de la guerre.

Puis vint la longue guerre qui dura de 1683 à 1697, et qui finit par la paix de Riswich :

Ici, dit Saint-Simon, finit l'apogée de ce règne et ce comble de gloire et de prospérité. Les grands capitaines, les grands ministres au dedans et au dehors n'étaient plus, mais il en restait des élèves. Nous allons voir le second âge qui ne répondra guère au premier, mais qui en tout fut encore plus différent du dernier.

On ne doit pas attacher trop d'importance à l'anecdote de la fenêtre de Trianon, et à Louvois précipitant le roi dans la guerre pour le détourner de ses bâtimens. Ce serait retomber dans les grands événemens attribués aux petites causes; il n'en est pas moins vrai qu'on chercherait vainement un motif raisonnable à cette guerre, hormis la volonté royale. Elle ruina la France au dedans, ne lui donna pas un pouce de territoire, fut aussi féconde en revers qu'en succès; elle

abonda en fautes grossières, en illusions pitoyables; elle détruisit l'influence de la France en Europe. C'est la guerre où fut incendié le Palatinat; c'est la guerre où commença la faveur accordée aux mauvais généraux; c'est la guerre où, après tant d'insultes au prince d'Orange, on fut obligé de le reconnaître pour roi d'Angleterre, en dépit de la légitimité et de la religion catholique.

La paix, après laquelle soupiraient depuis long-temps le roi et l'État aux abois, fut honteuse (1).

Vient enfin la guerre de la succession d'Espagne. Celle-là montre un oubli bien plus complet et plus évident des intérêts de la France. Par le projet de partage consenti avant la mort de Charles II, on nous cédait le Guipuscoa, la Sicile, Naples et les ports de Toscane. Au lieu de cela, le testament appelait un fils du roi au trône d'Espagne, sans nul avantage pour la France et avec la probabilité d'une guerre générale, lorsqu'à peine le royaume se remettait de son épuisement. Jamais démenti plus formel ne fut donné au mot, « l'État, c'est moi. »

Mais ce n'est pas tout : l'Europe, fatiguée, ne s'était pas émue autant qu'on devait le craindre. La faute d'avoir accepté ce fatal testament semblait ne point porter ses conséquences probables, lorsque Jacques II meurt à Saint-Germain. Le roi s'empresse à aller consoler les derniers momens du prince déchu, auquel

(1) Saint-Simon.

il avait accordé une noble hospitalité. Ému de la triste et pieuse fin de son hôte royal, dans un mouvement généreux, il lui dit de mourir en paix, et qu'il va reconnaître le prince de Galles, son fils, pour roi d'Angleterre. C'était immoler la France sur le tombeau de Jacques II. Dans de telles circonstances, après avoir, par le traité de Riswick, reconnu Guillaume III, au moment où l'Europe hésitait encore à se déclarer contre la succession d'Espagne, il y avait là quelque chose d'insensé. Sans doute cette parole, dite à un mourant, partait d'un cœur attendri ; mais où était le devoir du roi ? où était la pitié pour son peuple ? Une fois cette promesse faite, sans réflexion, de premier mouvement, sans conseil, sans contrôle, la vanité s'y trouva engagée. Quatorze ans des plus effroyables calamités accablèrent le royaume, et mirent les Bourbons à deux doigts de leur perte, sans rétablir les Stuarts.

En suivant le cours du gouvernement de Louis XIV dans la haute politique, dans les déterminations qui lui furent plus particulièrement personnelles, ainsi qu'il arrive de la guerre et de la paix dans les États despotiques, on voit donc qu'il y eut une progression constante dans l'enivrement de lui-même, et que la raison, la vérité, le devoir envers son peuple, se firent chaque jour moins écouter. Il n'est nul besoin de fistule et de révolution humorale pour expliquer ce phénomène : c'est l'ordre naturel des choses.

La vanité et l'orgueil, qui vont toujours croissant, furent nourris et augmentés sans cesse en lui, sans même qu'il s'en aperçût, et jusque dans les chaires, par les prédica-

teurs, en sa présence (1). Le poison abominable de la flatterie le déifia dans le sein même du christianisme. Ce poison ne fit que s'étendre; il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'était pas dépourvu d'esprit et qui avait de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix, ni musique, chantait, dans son particulier, les endroits les plus à sa louange des prologues des opéras. On l'y voyait baigné; et jusqu'à ces soupers publics au grand couvert, où il y avait quelquefois des violons, il chantonnait entre ses dents les mêmes louanges, quand on jouait les airs qui étaient faits dessus.

La même cause qui avait obscurci les lumières naturelles de Louis XIV, la droiture de son sens, et l'amour qu'il avait eu pour la France, dut se faire sentir encore davantage dans les détails du gouvernement et dans l'administration intérieure. Là aussi, il y eut non pas révolution, comme dit M. Lemontey, mais dégradation successive, désordre toujours croissant. Il y eut des époques diverses; nous les avons indiquées, avec M. Lemontey, mais d'une manière générale, comme dégénération nécessaire d'un gouvernement absolu. Maintenant recherchons non plus ce qui arriva à l'État, mais ce qui advint du roi lui-même, de son mérite administratif.

L'action du souverain absolu sur l'administration de son royaume consiste surtout dans le choix des hommes qu'il emploie :

Sa première entrée dans le monde fut heureuse en es-

(1) Saint Simon.

prits distingués de toute espèce. Ses ministres au-dedans et au-dehors étaient alors les plus forts de l'Europe ; ses généraux les plus grands, leurs seconds les meilleurs.... Les mouvemens dont l'État avait été si furieusement agité au-dedans et au-dehors, depuis la mort de Louis XIII, avaient formé une quantité d'hommes, qui composaient une cour d'habiles et d'illustres personnages et de courtisans raffinés (1).

Tant qu'il ne voulut que ce qui était raisonnable, réellement grand et avantageux au pays, il aima ces hommes forts et habiles. Il ne redouta pas leurs conseils ; ils étaient conformes à ses propres pensées. Il se complaisait même à l'importance et au pouvoir qu'il avait donnés à ceux dont il s'entourait : c'étaient les auxiliaires de sa volonté. Mais à mesure qu'il se livra à ses impulsions irréfléchies, à mesure qu'il s'enfonça dans l'idolâtrie de lui-même, ses conseillers lui devinrent importuns. Quand sa passion avait dérangé toutes leurs mesures, quand il lui avait fallu parfois écouter leurs réflexions, entrevoir leur opposition, alors il s'irritait. Son orgueil s'offensait aussi de ce qu'on pouvait leur attribuer une part dans ce qu'il entreprenait. Ainsi les hommes d'élite ne tardèrent pas à lui être à charge. Il se félicita lorsque la mort l'en délivra, et prévint ainsi leur disgrâce. Après eux, il lui fallut des hommes médiocres.

La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant plus que tout l'air de néant, sinon par lui, étaient les uniques voies de lui plaire. A considérer ceux qui ont

(1) Saint-Simon.

joui de sa faveur, depuis qu'il se fut rendu suspects l'esprit et le mérite, on ne trouvera qu'un petit nombre de courtisans en qui l'esprit n'ait pas été un obstacle. Il avait été fatigué de la supériorité d'esprit et de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espèce de favoris, qui en avaient beaucoup. Il voulait primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominait partout ailleurs. Il sentait qu'il ne l'avait pu avec ceux dont nous venons de parler ; c'en fut assez pour sentir le soulagement de ne les avoir plus, et se bien garder d'en choisir à leur place qui pussent lui donner la même jalousie. Ces nouveaux venus lui plaisaient à titre d'ignorance, et s'insinuaient d'autant plus qu'ils la lui avouaient plus souvent... Tels étaient la plupart des ministres et tous les généraux à l'ouverture de la succession d'Espagne (1).

Sur cela, quel témoignage plus sûr que le sien propre ?

Il me semble qu'on m'ôte ma gloire, quand sans moi on en peut avoir.

Ce ne sont pas les bons conseils, ni les bons conseillers qui donnent la prudence au prince ; c'est la prudence du prince qui seule forme les bons ministres et produit tous les bons conseils qui lui sont donnés (2).

Les fautes que j'ai faites ont été par complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres (3).

Après ces grands hommes dont Louis XIV parle avec un si singulier dédain,

(1) Saint-Simon.
(2) *Instructions pour le Dauphin.*
(3) *Réflexions sur le métier de Roi.*

La machine roula quelque temps encore d'impulsion, et sur leur compte. Mais tôt après le tuf se montra ; les fautes, les erreurs, se multiplièrent; la décadence arriva à grands pas, sans toutefois ouvrir les yeux à ce maître despotique, si jaloux de tout faire et tout diriger par lui-même, et qui semblait se dédommager des mépris du dehors par le tremblement que sa terreur redoublait au-dedans (1).

En effet, rien ne rend l'orgueil plus tyrannique que l'ineffaçable sentiment de ses fautes. Il en est poursuivi malgré lui ; il en conçoit une sorte de colère puérile ; sa haine s'allume contre les hommes qui peuvent le juger ; il ne pardonne pas à ceux qui ont osé lui donner un bon conseil qu'il n'a pas suivi ; c'est à eux qu'il s'en veut prendre du mauvais succès ; et s'ils l'ont annoncé, cela devient un véritable crime. Il ne lui faut autour de lui que cette béatitude des courtisans qui ont abdiqué toute intelligence et toute liberté d'esprit, afin de pouvoir toujours admirer, espérer et croire.

C'est sur de tels hommes que tombèrent de plus en plus l'estime et la faveur de ce roi, qui avait vécu avec la forte et spirituelle génération de sa minorité, qui avait aimé les lettres, les arts, qui avait voulu donner cet ornement à sa couronne. Plus il s'absorba dans sa vanité, plus il prit horreur de l'esprit ; plus il devint jaloux de son autorité, plus la raison lui devint suspecte. Penser, parler, furent deux torts impardonnables à ses yeux ; c'était un commencement de sédition.

---

(1) Saint-Simon.

Le duc de Saint-Simon, suspect de ce délit, passa sa vie dans une sorte de demi-disgrâce, croyant à chaque instant qu'elle allait devenir complète. En 1709, sachant comment étaient conduites les affaires, il avait parié que, malgré les espérances dont on se flattait, Lille ne serait point secourue et capitulerait. C'est ce qui arriva. Le roi le traita plus froidement encore que de coutume. Il se crut perdu, et songeait à se retirer de la cour. Il obtint une audience. — « Mais aussi, « monsieur, lui dit le roi, c'est que vous parlez, vous « blâmez. » M. de Saint-Simon répond : « Qu'encore « qu'il se mesurât beaucoup, il était difficile que les « occasions ne donnassent pas lieu à parler quelque- « fois naturellement. — « Mais, reprit le roi, vous « parlez sur tout, sur les affaires... »

On peut rappeler aussi Racine, mourant humblement de la disgrâce du roi pour un mémoire sur l'état du royaume que lui avait demandé madame de Maintenon, et Fénelon, exilé vingt ans bien plus encore pour *Télémaque* que pour le quiétisme.

Le maréchal de Vauban, illustre par une longue carrière de science et de valeur, honoré de la France entière, modeste et sans ambition, écrit sur l'impôt un livre, fruit de longues recherches, conçu dans le seul intérêt de l'administration, sans une pensée politique. Il présente ce livre au roi :

De ce moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, l'affection que le roi y avait mise, jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux; il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du bien public, et qu'un criminel qui attentait à

l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua sans ménagement. Le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur, et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre (1).

Il est plaisant de voir comment, long-temps même avant cette époque, prenant la vérité pour un de ses sujets, il lui imposait une sorte d'étiquette : « La vérité « est toujours bien reçue quand on me l'apporte avec « respect (2). » Dirait-on pas que voilà la vérité bien punie d'être ainsi renvoyée pour n'avoir pas été assez respectueuse?

Cette hydrophobie de la vérité ne profita guère à sa puissance réelle; son orgueil fut dupe, et voilà tout. Il n'avait nulle instruction, et sans dire, avec Saint-Simon, que son esprit était au-dessous du médiocre, on peut affirmer qu'il n'était pas homme de méditation, ni d'étude. Une certaine rectitude de jugement au premier aperçu, telle était sa principale qualité, la seule qui pût s'accommoder avec son caractère et son genre de vie. Lors même qu'il aurait eu un génie supérieur, né pour le trône, roi dès l'enfance, toujours enveloppé de grandeur, il devait ignorer tout le détail des choses

(1) Saint-Simon.

(2) *Réflexions sur le métier de Roi.*

humaines. Plus il eût voulu gouverner par lui-même, plus il lui aurait fallu s'entourer d'hommes supérieurs, afin de pouvoir se résoudre en connaissance de cause. Ainsi fit-il dans son bon temps. Lorsqu'il fut fatigué de recevoir de bons conseils, il fut plus subjugué qu'auparavant. C'est ce qui devait être. Les gens d'esprit persuadent, les gens médiocres trompent. Les uns empruntent leur influence à l'autorité de la raison, de la vérité, du talent; les autres étudient les faiblesses du maître, et mettent leur habileté dans ce genre de ruse, qui est à la portée des âmes les plus épaisses. Or la vanité se sent humiliée quand on la persuade, et ne s'aperçoit pas quand on la trompe. De là son goût invariable pour la médiocrité.

C'est ce que peignait fort bien mademoiselle de La Chausseraye, une des maîtresses obscures de Louis XIV, qui conserva avec lui de secrètes intelligences jusqu'à sa mort. Elle racontait long-temps après à l'abbé d'Andigné comment elle avait été toujours en correspondance avec le roi, et l'allait même voir quelquefois en cachette :

Elle lui disait que toute son application et tout son savoir-faire auprès du roi, et qui la mettait avec lui dans une gêne continuelle, était de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle; que c'était uniquement par là qu'elle entretenait sa faveur et sa confiance, et qu'elle avait moyen de le conduire souvent où elle voulait; mais que pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût, il fallait un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à

bien des choses, quoiqu'elle en abandonnât aussi d'autres, mais qui toutes lui faisaient suer sang et eau (1).

On suit ainsi à la trace et sans avoir recours à des influences physiques l'affaiblissement de l'esprit, marchant du même pas que la perversion du sentiment moral, et l'éclipse de toute vraie religion. M. Lemontey a voulu peindre le déclin nécessaire d'un établissement monarchique reposant sur le pouvoir absolu. Il eût été bon d'y ajouter l'effet graduel de ce pouvoir sur la constitution morale de celui qui l'exerce. Étudiés sous ce rapport, les innombrables documens contemporains offrent une grande expérience politique et morale. C'est une belle leçon que de voir cette vie royale commencée dans une auréole de gloire, au milieu de l'idolâtrie nationale, avec Turenne et Colbert, pour finir avec Voisin et Villeroy, sans autre pompe funèbre que les malédictions du peuple.

(1) Saint-Simon.

SUR LES TABLEAUX

DE GENRE ET D'HISTOIRE

PUBLIÉS PAR M. BARRIÈRE;

ET

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

AU XVIII^e^ SIÈCLE.

M. DCCC. XXVIII.

M. Barrière n'a pas eu cette fois la main aussi heureuse que lorsqu'il a publié les *Mémoires de Brienne*, et dans son zèle à recueillir des mémoires et des documens sur les deux derniers siècles, il n'a pas fait une aussi bonne trouvaille. Le volume s'ouvre par le récit d'une *rupture entre le régent et madame de Parabère*. Ce n'est pas même une pièce contemporaine.

C'est une sorte de jeu d'esprit moitié roman, moitié comédie, dont le style est péniblement alambiqué. Il paraît que c'est M. de Lauragais, depuis duc de Brancas, qui en est l'auteur. Ce marivaudage de mauvaises mœurs n'a rien de plaisant, et ne ressemble en aucune ce que nous savons du caractère du régent.

La *Conversation de la duchesse de Tallard* n'a rien de très-curieux. Après le système et au milieu des embarras de finance, on eut besoin de conclure un emprunt avec Samuel Bernard : « Ma foi, monsieur le « duc, dit-il au duc de Noailles, quand on a besoin « d'une si forte somme, cela vaut bien la peine de la « demander soi-même aux gens ; que le roi m'en parle, « et nous verrons. » Là-dessus on arrange une sorte de présentation, et Samuel Bernard se trouve sur le passage du roi qui part pour la chasse, et lui dit par grâce singulière : « Vous voyez, M. Bernard, je vais à la « chasse. » Le financier croit avoir été *présenté*, et voilà un emprunt conclu. Madame de Tallard ne raconte pas si M. Bernard fut aussi dupe dans le calcul des intérêts que dans la présentation ; mais l'amusement, la joie parfaite que cette aventure donne à tous les courtisans est assez vivement racontée. La mystification se prolonge ; chacun accable M. Bernard de politesses ; les scènes de l'*École des bourgeois* n'ont rien de chargé en comparaison de ce récit. Pour finir le badinage, madame de Tallard, gouvernante des enfans de France, engage M. Bernard à souper, et y prie tout ce qu'elle rencontre de connaissances. On met M. Bernard à jouer avec madame de Flamarens, madame de Brissac et la maîtresse de la maison. Comme on y

comptait bien, il se pique d'être beau joueur, tient à tout jeu, tire de l'argent de toutes ses poches, s'égaie de la joie générale, rit comme les autres, et se familiarise si bien, que, trouvant madame de Flamarens charmante, il en agit sans façon avec elle. Mais il faut laisser raconter madame de Tallard : « Il retire sa main gau-
« che pleine de rouleaux, les pose sur la table, et
« plonge son autre main dans la gorge de madame de
« Flamarens, en lui disant : *Ma belle, qu'en pensez-*
« *vous? va-tout.* Nous voilà toutes parties de rires
« immodérés. Le fou rire gagne tout le monde. Le
« duc d'Ayen en pense mourir. Chacun quitte sa place;
« on entoure M. Bernard; on veut le voir, et profiter
« de l'occasion de lui rire au nez. C'est à qui de nous
« fera son va-tout. Enivré de son succès, il n'entend
« plus rien, ne sait plus ce qu'il fait, et, dans cinq mi-
« nutes, nous ne lui laissâmes pas un écu; il en faut
« convenir. »

On doit avouer que la discussion du budget à la Chambre des Députés est moins divertissante que l'histoire des finances vers 1730. Les capitalistes de toute religion ne se laissent plus ainsi bafouer. Il leur faut de vraies présentations, quand telle est leur fantaisie; ils ne s'amusent plus à perdre leur argent au brelan avec de belles dames, et n'ont plus des façons aussi prenantes. C'est ainsi que tout dégénère, et que nous avons perdu l'aimable frivolité française.

Cependant la duchesse de Tallard, qui racontait cette anecdote dans sa vieillesse, s'étonnait elle-même d'avoir vu une telle chose, et, pour diminuer la surprise de ceux qui l'écoutaient, elle racontait les histoi-

res si connues de Mazarin et de Fouquet, que lui avaient dites dans sa jeunesse des témoins oculaires. Ses remarques morales se terminent par le mot si connu de la reine Marie Leczinska : « Oh! vous m'en « direz tant! » Il est amené fort naturellement, et l'on conçoit à merveille que, moitié plaisanterie, moitié distraction, cette bonne et vertueuse reine ait laissé échappé cette naïveté.

Les *Lettres* de Diderot pourraient s'en aller rejoindre ses œuvres complètes, sans que le livre de M. Barrière en reçût aucun dommage; elles n'ont rien d'historique. C'est toujours cet enthousiasme quelquefois vrai, quelquefois cherché, et ce prétendu goût pour les arts, qui, dans un temps où on ne les aimait guère, donna de la réputation aux examens des salons de peinture.

La *Conversation entre M. de Choiseul et madame de Guémenée* est sans doute écrite par M. de Choiseul lui-même, quoi qu'en dise une note; c'est toute la manière de M. de Choiseul : lui seul pouvait se complaire à donner tous les détails d'une tracasserie de société, dont l'intérêt est fort personnel, et qui n'a d'autre mérite qu'une impertinence hautaine. On voit combien il s'applaudit et se sait bon gré de l'espèce de supplice qu'il fait subir à madame de Guémenée. C'était un tour d'esprit qui lui était particulier, et qui fut sans doute pour beaucoup dans ses succès et sa puissance. A cette époque, le talent, qui pouvait usurper une autorité despotique sur le monde des courtisans et des salons, était précisément celui qui devait gouverner le royaume.

Les *Lettres du chevalier de Lille au prince de Ligne* sont une peinture élégante et facile de la société de madame de Polignac, qui était devenue la société intime de la reine Marie-Antoinette et de M. le comte d'Artois. On n'y trouve pas un seul renseignement historique. C'est un ton continuel de plaisanterie, une façon de se jouer avec les paroles, un jargon et des allusions propres à une coterie de personnes qui se voient sans cesse. Il y a de l'esprit, mais il n'est que dans la forme : jamais une observation nouvelle, fine ou vraie; jamais un jugement franchement porté sur quoi que ce soit; pur commérage qui ne pourrait avoir d'intérêt que par les noms sur lesquels il porte. Toutefois, il est impossible de ne pas être saisi par une réflexion profondément triste, en songeant à cette malheureuse reine qu'on voit si jeune, si bienveillante, si frivole, si empressée à rechercher les amusemens et la liberté de la vie privée, tandis que les orages commençaient à gronder autour de son insouciance. On se sent le cœur serré par tous ces détails d'une vie de douceur et de plaisir, qui bientôt allait devenir la proie d'un temps de rudesse et de cruauté. Les dernières lettres de M. de Lille sont de 1783; six ans après vint le 5 octobre, et dix ans après l'échafaud. Du reste, quoi de plus simple que cette imprévoyance d'une aimable et jeune reine, vivant dans la confiance de son sort? Était-ce donc à elle de juger le présent, de craindre l'avenir, de gouverner le royaume? Ce qui est plus surprenant, c'est de voir partout la même légèreté, le même aveuglement. Le chevalier de Lille passe cependant pour

un des prophètes de la révolution. De temps en temps, on cite sa fameuse chanson, *Vivent tous nos beaux esprits encyclopédistes*, etc., etc., où semblent prédites tant de grandes nouveautés, accomplies ou tentées par la fin du XVIII^e^ siècle. Cette charmante chanson n'est qu'une preuve de plus d'imprévoyance et de puérilité. Elle fut faite contre le ministère de M. Turgot. C'est un acte d'opposition contre les réformes qui peut-être eussent prévenu la révolution ; c'est une attaque des opinions de courtisans contre les desseins graves et les vues patriotiques des hommes de bon sens. Il ne s'agissait nullement de défendre la religion ou la morale contre les philosophes, mais de sauver des abus que voulaient guérir un roi vertueux et de sages ministres. Il n'y a qu'à lire les lettres du chevalier de Lille pour voir quel cas il fait des choses sérieuses et saintes qu'il semblait venger par des chansons. On trouvera le récit de la mort de madame de Mazarin qui rebute sur les sacremens ; puis ailleurs : « Croyez-vous qu'il faille attacher un « grand prix aux honneurs de ce monde ? Ce n'est « pas que je veuille vous porter à estimer ceux de « l'autre, car je m'en bats l'œil, comme des pre- « miers. » — « Ce n'est pas, dit-il plus loin, que je « dise rien contre la religion ; je la trouve trop en- « nuyeuse pour en parler. »

Il eût sans doute convenu beaucoup à M. de Lille et à ses amis de garder en privilége l'immoralité et l'irréligion. Cela ne se pouvait pas. Tout s'accumulait pour renverser le ruineux édifice : le libertinage d'esprit qui avait pénétré les masses, et plus encore peut-

être le besoin de retrouver de la force, du sérieux et de la morale.

Les *Conversations de M. de Bouillé* avec Frédéric, Joseph II et Louis XVI n'apprendront rien à personne. La façon de vivre du roi de Prusse, le ton de sa conversation, sont connus de tout le monde.

Le volume se termine par une lettre de Mirabeau au roi, où il s'engage « à servir de toute son influence « les véritables intérêts du roi; et pour que cette « assertion, ajoute-t-il, ne paraisse pas trop vague, « je déclare que je crois une contre-révolution aussi « dangereuse et criminelle, que je trouve chimérique, « en France, l'espoir ou le projet d'un gouvernement « quelconque sans un chef revêtu du pouvoir néces- « saire pour appliquer toute la force publique à l'exé- « cution de la loi. »

Cela était encore assez vague; ce qui par malheur ne l'était pas, et ce qui rendait Mirabeau indigne d'arrêter le cours d'une révolution plus forte que lui ou que tout autre, c'est l'argent qu'il recevait pour prix de ses promesses. Le roi lui avait donné deux cent vingt mille francs pour payer ses dettes, et lui faisait compter trois mille francs par mois. « Pour « mieux encourager son zèle, dit l'éditeur, et pour « l'attacher à l'appât d'une magnifique récompense, « le roi écrivit et signa de sa main quatre bons de « deux cent cinquante mille francs chaque. M. le « comte de ... les fit voir à Mirabeau. Le roi, lui dit- « il, m'autorise à vous les remettre dès que je jugerai, « moi, qu'ils vous seront acquis par vos services. — « Dites au roi, reprit Mirabeau, qu'avant trois mois

« j'aurai mérité le million. — Six semaines après il n'é-
« tait plus. »

Il est à regretter que M. Barrière n'ait pas fait une meilleure moisson. Ce sont, pour se servir du titre qu'il a choisi, plutôt des tableaux de genre que des tableaux d'histoire ; et c'est précisément ceux-là qui seraient curieux. Le XVIII^e^ siècle, tout connu qu'il est, et malgré tous les examens qu'on lui a fait subir, n'a peut-être pas été envisagé suffisamment sous son véritable aspect.

Au commencement de la Révolution, il était impossible de juger toute la grandeur de l'événement. Alors, ceux qui étaient intéressés à nier sa puissance l'attribuèrent à de petites causes, à des hasards, à des individus, à une résolution prise ou manquée dans telle ou telle occasion.

Quand la Révolution eut atteint d'immenses résultats et eut changé la face de l'Europe, il fallut bien y voir autre chose qu'une émeute non réprimée. On commença par attribuer la catastrophe aux opinions, à la littérature, à la philosophie. Elles s'en étaient tant vantées, qu'elles-mêmes s'étaient désignées à l'accusation. Alors nous eûmes un flot de mémoires et de correspondances littéraires : La Harpe, Marmontel, Collé, Grimm, et nous n'ignorâmes pas un commérage académique.

Un peu plus tard, on s'avisa cependant que la nation française du XVIII^e^ siècle n'avait pas consisté en un peuple d'auteurs, et ne s'était pas composée uniquement d'une aristocratie qui écrivait et d'une démocratie qui lisait. Il y avait dans le pays d'autres classes, d'autres intérêts, et ils avaient dû être pour

quelque chose dans ce qui se passait. La littérature n'est pas étrangère aux mœurs d'un peuple : elle en est le produit et l'expression. Les courtisans et les classes supérieures avaient tout imputé à la licence des écrivains. On se mit à rechercher s'il n'y avait pas eu aussi de licence parmi eux. L'attention se porta sur l'étude des mœurs du XVIIIe siècle, sur les habitudes sociales, sur les opinions qui ne s'écrivaient pas, mais qui se pratiquaient. Vinrent les Mémoires de Besenval, de madame du Hausset, du prince de Montbarrey, d'autres encore. On se mit à raisonner, en grande austérité, sur la corruption de la cour, sur sa frivolité, sur ces tristes avant-coureurs d'une révolution, châtiment cruel, mais nécessaire, d'une légèreté si immorale.

Il est simple que les esprits, de plus en plus émerveillés de la persistance et de l'immensité des conséquences, se soient de plus en plus portés à rechercher des causes générales. Aujourd'hui, on ne veut plus que rien ait été accidentel dans cette série de faits enchaînés les uns aux autres. Des générations entières y ont péri à la peine ; des hommes de caractères, d'opinions, de capacités diverses, travaillant en sens opposé, ont concouru à la même œuvre. L'Europe entière ne s'en est mêlée que pour subir l'influence qu'elle voulait combattre. Subjugués par ce déploiement manifeste d'une volonté de la Providence, nous voilà tombés dans un système de fatalité qui tente de prévaloir dans la philosophie historique et politique. On dirait, à entendre quelques personnes, que les peuples et même les individus n'ont aucun libre arbitre, qu'ils sont les symboles et les instrumens d'idées nécessaires ; que tout a

dû être; que le bien et le mal sont, l'un comme l'autre, des pas faits sur la route du destin; qu'enfin, comme dit Schiller dans la plus sceptique de ses poésies, l'histoire du monde est le jugement du monde.

Toutefois, si la marche générale de l'esprit humain fut infailliblement tracée, si les phases de la civilisation se succèdent d'après des lois éternelles, la liberté humaine n'en reste pas moins, avec la conscience d'elle-même, chargée, à ses risques et périls, de parcourir ces distances, d'atteindre ces buts successifs établis sur la route. Dans leur intervalle, divers chemins peuvent être choisis : le point de départ, le point d'arrivée, sont donnés et nécessaires; mais il y a un moment où tel sentier a pu être préféré à tel autre. Une révolution peut s'accomplir dans les esprits avec lenteur ou précipitation, violemment ou insensiblement; les progrès peuvent être aidés ou contrariés. La race humaine n'est pas un corps privé de volonté et de vie, roulant dans les espaces du destin, d'après les lois d'une gravitation morale. La responsabilité des individus, des peuples même, est aussi une idée nécessaire et indestructible dans notre âme. Si la Providence choisit ses instrumens, elle les choisit aveugles, ne leur confie pas ses desseins, les laisse suivre leurs propres volontés. Ils accomplissent souvent ce qu'ils n'ont pas tenté, mais ils répondent du but qu'eux-mêmes s'étaient proposé, non de celui qu'ils ont atteint. En vain on nous les produirait comme représentans d'une idée, comme portant en eux-mêmes une mission qu'ils ignorent; leur caractère moral tient à leur personne, à leurs actes volontaires. Rouages de la machine universelle,

ils n'en restent pas moins à nos yeux pour ce qu'ils sont, avec leurs vices ou leurs vertus. L'exercice individuel de leur libre arbitre est aussi une vue de la Providence. Ce serait faire d'elle, non pas Dieu, mais une loi fatale; nous ne pouvons supprimer la comparaison des faits historiques avec la loi morale, avec la règle de devoir révélée en notre âme. Autrement l'histoire serait muette et sans leçons; rien n'y serait à blâmer ou à approuver; nulle expérience à y puiser, nul enseignement à y recueillir. Traitée comme une des sciences fondées sur l'observation physique, on n'y chercherait que les lois nécessaires des mouvemens moraux; le sommet de la science serait atteint lorsque les convulsions des peuples, les ravages de la guerre, les crimes de l'iniquité, seraient réduits en formules, comme les éclipses ou les conjonctions des astres. C'est sans doute un spectacle magnifique que le déroulement de la destinée du genre humain : il faut un grand esprit pour apercevoir le lien de toutes les causes et de tous les effets, pour dominer au-dessus de tous les mouvemens humains, de si haut que, perdant de vue les individus, on distingue nettement les masses. L'imagination s'anime par un tel aspect; elle se fait, de toutes ces abstractions, un monde vivant et réel, une épopée lyrique devant laquelle semble pâlir le drame de l'histoire. Mais ces sublimes formules ne comprennent pas l'humanité entière; elles n'embrassent pas toute la question, c'en est un aspect, ce n'en est pas le total. C'est l'humanité, soit; mais l'humanité moins l'homme.

Ainsi, dans la Révolution française, beaucoup d'évé-

nemens ont un caractère si général qu'ils paraissent comme nécessaires ; en remontant de proche en proche, on ne trouve guère quel jour une détermination individuelle aurait eu assez de force pour changer le cours des choses. Néanmoins il est impossible de ne pas rechercher curieusement si de tels changemens n'auraient pu s'accomplir par une autre voie. Qu'il fût possible de les empêcher, est une supposition qui n'appartiendrait qu'à des esprits bornés ou puérils ; car la Révolution ne les a proclamés que parce qu'ils étaient déjà consommés. Mais cette reconnaissance extérieure et visible de ce qui était moralement accompli devait-elle être nécessairement soudaine et convulsive ? La transition ne pouvait-elle être adoucie ? C'est là que se trouverait la part des individus ; c'est là que devraient être prononcés le blâme ou l'absolution, là que seraient reconnus les vices, les vertus, les fautes, les talens, les crimes. Là s'exerceraient les devoirs moraux de l'historien.

Sur qui porterait surtout cette responsabilité ? S'il y a des coupables, quels sont-ils ? Accuser tout un peuple à la fois, c'est rester dans des causes générales, c'est presque retomber dans la nécessité. Encore que l'idée de bien et de mal puisse et doive s'attacher aux mœurs de toute une nation, imputer les événemens à une classe, aux hommes de lettres ou aux grands seigneurs, ce n'est encore qu'un jugement physiologique et abstrait. Les masses ont une direction bonne ou mauvaise, mais on ne trouve pas en elles un instant précis de détermination. En fait, elles marchent à l'aveugle, et, ne conduisant rien, elles ne répondent

de rien. Dans l'histoire, comme dans les lois justes, ce qui est spécialement responsable des événemens politiques, c'est le gouvernement, ce sont les hommes chargés d'exercer la puissance publique. Assurément eux aussi peuvent être entraînés par le flot universel; eux, plus que d'autres, peuvent recevoir l'influence des causes générales; toujours est-il que ce sont pour eux seulement des circonstances atténuantes, et qu'ils restent vrais justiciables, puisque leurs volontés avaient un effet immédiat. Il y a donc toujours injustice et niaiserie, lorsqu'un gouvernement déchu reproche à un peuple la révolution qui l'a renversé : cela se voit pourtant.

L'histoire du XVIII• siècle n'a peut-être pas été assez examinée sous ce rapport. Peut-être a-t-on pensé, sans bien s'en rendre compte, que pendant cette époque la nation avait été si peu gouvernée, que c'était elle qui était responsable. Mais, de quelque façon qu'on l'envisage, gouverner peu, c'est gouverner mal. Car l'autorité la plus juste, la plus légale, celle qui s'exerce le plus dans l'intérêt général, a besoin d'une force de tous les jours. Autre chose est de laisser à chacun l'exercice légal de ses facultés, autre chose d'abandonner à toutes les attaques extérieures et intérieures les droits de chacun. Certes cette nullité de gouvernement est bien le trait principal et apparent de la plus grande partie du XVIII• siècle. Mais cette faiblesse a été mêlée continuellement de prétentions despotiques, d'essais maladroits de l'arbitraire, de tentatives répétées de coups d'état; alternative funeste; marche qui, plus qu'aucune autre, pouvait conduire à la sédition contre un pouvoir à la fois débile et menaçant.

Il serait donc à souhaiter qu'on s'occupât à écrire, ou du moins à rechercher des matériaux pour l'histoire politique de cette longue avant-scène de la Révolution. Il faudrait examiner les actes et la conduite de chacun des ministères, la manière dont se traitaient les affaires, les luttes avec les Parlemens, la gestion des finances, l'état militaire, les relations extérieures, la police intérieure; de la sorte on ferait ressortir les causes directes et prochaines de la Révolution; et sans nier la force des causes générales et indirectes, on donnerait à l'histoire un aspect moins vague et plus assuré. Plusieurs des mémoires que nous avons cités, Besenval, Montbarrey, etc., renferment à cet égard des détails curieux; mais ils se présentent plutôt comme tableaux de mœurs, et c'est surtout ainsi que le public les a pris. Nous avons en ce moment entre les mains des documens plus spécialement ministériels. Il serait à désirer qu'on leur donnât de la publicité; ce serait une réponse fort complète aux regrets du passé. Du moins nous est-il permis d'y puiser quelques citations.

C'est d'abord une *Correspondance de l'abbé de Bernis avec le duc de Choiseul*, alors ambassadeur à Vienne, pendant les quatre premières années de la guerre de Sept ans. C'était l'abbé de Bernis qui, changeant tout le système politique de l'Europe et de la France, avait conclu le traité d'alliance avec l'Autriche. Il était devenu ministre, et se trouvait appelé à exécuter ce qu'il avait entrepris. C'est là qu'il faut voir la petitesse du personnage et la misère de ce gouvernement. En général on se fait une idée triste et pitoyable de la façon dont pour lors les affaires étaient conduites. La

guerre de Sept ans et le règne de madame de Pompadour sont, dans tous les esprits, une époque honteuse de notre histoire. Quelque loin qu'on ait pu pousser les préjugés à cet égard, ils sont fort au-dessous de la réalité. On demeure confondu, en lisant cette correspondance ministérielle, que le royaume de France ait pu tomber si bas; que nos pères, ces Français du XVIII^e siècle, dont les opinions conquéraient l'Europe, aient subi l'ignominie d'un pareil gouvernement.

L'abbé de Bernis avait été porté aux affaires et au ministère par madame de Pompadour. C'était probablement sans aucune grande vue, sans projets, sans intérêt national, qu'il avait négocié le traité avec l'Autriche. Il est vraisemblable, comme l'ont écrit plusieurs contemporains, que ce grand acte politique fut surtout déterminé par les flatteries que l'impératrice Marie-Thérèse adressa à madame de Pompadour. C'était elle qui était devenue premier ministre. « Elle parlait de sa place « et non de sa faveur. Quand elle était arrivée à Ver- « sailles, elle rejetait toute idée d'affaires, et le roi « ne cessait de lui en parler. — Occupons-nous de « notre amour, disait-elle; qu'ai-je besoin de vos af- « faires? — M. de Puisieulx la força un jour de parler « d'une affaire au roi. Dès ce moment les rôles chan- « gèrent. Louis XV ne lui parla jamais d'aucune, et « elle lui parla de toutes. Non-seulement elle lui en « parla, mais elle les conduisit avec un empire dont il « y a peu d'exemples. » Ainsi s'exprime la notice qui précède le recueil manuscrit, notice qui est vraisemblablement écrite par le cardinal de Brienne.

Ce gouvernement de madame de Pompadour paraît

avec évidence dans la série des lettres de l'abbé de Bernis. Faire ce qu'elle veut, lui plaire, soigner ses intérêts est la première, la principale affaire; d'autant que M. de Bernis était bon homme, reconnaissant et attaché de cœur à sa bienfaitrice. Il apportait dans sa situation ministérielle tout l'esprit des relations de société. Les procédés, les ménagemens, les tracasseries de cour et de salon, forment la politique de ce temps-là. Il semble voir une coterie de gens frivoles et indolens, menant entre eux une vie de château, sans aucun rapport avec les petites gens qui les entourent, jouissant pour leur propre compte de leur situation; propriétaires du sol, sans être occupés des intérêts de la population. Madame de Pompadour n'était même pas une femme ambitieuse, active, dominante; c'est de la conservation de sa situation, et de rien de plus, qu'elle et ses amis s'occupent.

« 20 janvier 1757. Le roi a été assassiné, et la cour « n'a vu dans cet affreux événement qu'un moment « favorable pour chasser notre amie. Toutes les intri- « gues ont été déployées auprès du confesseur. Il y a « une tribu à la cour qui attend toujours l'extrême- « onction pour tâcher d'augmenter son crédit. Pour- « quoi faut-il que la dévotion soit si séparée de la ver- « tu ? Notre amie ne peut plus scandaliser que les sots « et les fripons. Il est de notoriété publique que l'a- « mitié depuis cinq ans a pris la place de la galanterie. « C'est une vraie cagoterie de remonter dans le passé « pour noircir l'innocence de la liaison actuelle. Elle « est fondée sur la nécessité d'ouvrir son cœur à une « amie sûre et éprouvée, et qui, dans la division du « ministère, est le seul point de réunion. D'ailleurs

« pourquoi vouloir diriger la conscience de personne, « et pourquoi faire servir la religion de masque à l'in- « trigue, à l'ambition, à l'esprit de vengeance? Que « d'ingrats j'ai vus, et combien notre siècle est cor- « rompu! Il n'y a peut-être jamais eu plus de vertu, « mais il y avait plus d'honneur. » Cette intrigue, qui excite l'indignation de l'abbé de Bernis, échoua, comme on sait, et il en advint le renvoi de M. de Machault et de M. d'Argenson, les seuls ministres qui eussent un peu de capacité. Les entreprises et les projets fondés sur l'alliance autrichienne se trouvèrent livrés à des généraux et à des ministres qui n'avaient ni ne méritaient la confiance du public, ni de l'armée. Le prince de Soubise succéda au maréchal d'Estrées. Le traité de Vienne, qui avait toujours été un marché de dupe, devint de plus en plus onéreux. La France payait des subsides, entretenait des armées pour aider l'Autriche à conquérir la Silésie, sans même prendre le soin de s'assurer les Pays-Bas, qui lui étaient promis. Il semblait qu'on fût tributaire ou sujet de Marie-Thérèse, et la France n'était plus que l'humble satellite de l'Autriche.

« 10 septembre 1757. Faites ma cour, je vous prie, « à l'impératrice, et cultivez l'estime et l'amitié que « M. Kaunitz me témoigne. Au surplus, je vous re- « commande une seule chose, c'est de ne pas vous « lasser d'avoir envie de plaire. » Bientôt la guerre commença à aller de mal en pis, encore qu'on eût de superbes chances :

« 1^er novembre 1757. L'indiscipline de nos troupes, « l'avarice sordide de nos généraux, et leur âpreté in-

« satiable, indisposent tout l'empire contre nous. On « n'observe aucune forme avec les villes impériales ; « nous déshonorons le nom français et nous mourons « de faim par l'accumulation de nos propres vols. J'ai « le cœur navré de honte et de la douleur la plus « amère. »

Ce fut cinq jours après que la bataille de Rosbach fut perdue. Le désespoir du pauvre abbé de Bernis, la crainte des clameurs de ce public français, dont on avait pourtant grand'peur malgré tant d'insouciance, l'inquiétude pour *notre amie* qui était surtout en butte à l'opinion, le courage avec lequel il se promet de lui parler sincèrement de la funeste protection accordée à M. de Soubise, tout cela agitant un caractère faible et léger, forme un triste sujet d'observations. A dater de ce moment, le ministre perd véritablement la tête. Il ne peut se faire obéir, ni entendre. Sa douleur est sincère, parfois même assez patriotique ; mais c'est un vrai chagrin de femmelette, sans détermination, sans volonté, flottant entre le découragement qui le pousse à se retirer, et une sorte de demi-ambition qui lui suggère l'idée de se faire premier ministre.

« On craint que je ne devienne premier ministre. « Cette belle idée me cantonne dans mes limites, et « j'en suis aux jérémiades auxquelles on est accou- « tumé depuis long-temps, et qui ne font plus de sen- « sation. Les malheurs affligent et ne corrigent pas. « Sensible, et si j'ose le dire, sensé comme je suis, « je meurs sur la roue et mon martyre est inutile à « l'État. On a voulu, dès le premier moment, détruire « un ouvrage qui, au mois de septembre, allait tout

« seul. La politique avait remué l'Europe, et le succès « était assuré sans nos fautes et nos brigandages. Quand « je dis nos fautes, j'entends aussi celles de nos alliés... « Tout a été précipité, rien ne s'est fait en règle, ni de « concert. »

« 13 décembre. J'ai parlé avec la plus grande force « à *Dieu* et à ses saints. J'excite un peu d'élévation « dans le pouls, et puis la léthargie recommence. On « ouvre de grands yeux tristes, et tout est dit.

« Si je pouvais éviter le déshonneur qu'il y aurait à « déserter le jour de la bataille, je m'enfuierais à mon « abbaye. Je sens que je ne tiens pas à ma place, mais « je sens aussi que je tiens à ma réputation, et qu'il est « cruel de se déshonorer sans pouvoir l'éviter... Nous « n'avons ni généraux ni ministres. Je trouve cette « phrase si bonne et si juste que je veux bien qu'on « me comprenne dans la catégorie... Si vous pouviez « exciter plus que moi le principe de vie qui s'éteint « chez nous! pour moi, j'ai joué tous mes grands « coups, et je vais prendre le parti d'être en apoplexie « sur le sentiment, comme les autres, sans cesser de faire « mon devoir en bon citoyen et en honnête homme. »

Bientôt le désir de faire la paix s'empare de l'abbé de Bernis, parce qu'il voit l'impossibilité de bien faire la guerre avec un tel gouvernement. Mais l'Autriche ne le veut pas. Le roi, dans son apathique insouciance, n'a pas une autre volonté que de garder sa foi à l'impératrice, et d'être allié fidèle malgré les revers de ses armées ; de sorte qu'on n'est pas même de force à faire la paix. La voix publique devient de plus en plus méprisante et menaçante : « Quoi qu'il en soit, il ne

« faut pas que M. de Soubise soit battu une seconde « fois ; notre amie serait déchirée par le peuple. » — « Le public n'a point de confiance. Tout est tourné en « fronde et en plaintes. Point de ministres, point de « conseil, point de généraux ; point de volonté dans « les uns, point d'activité dans les autres. Dieu me « préserve de jamais gouverner les affaires dont je ne « serai pas totalement le maître ! m'en voilà cor- « rigé pour la vie ; j'espérais que la même confiance « qui m'avait choisi me donnerait la supériorité dans « le conseil... On fait plus de cas de moi peut-être que « des autres ; mais mon influence n'en est pas plus « grande dans les momens décisifs. »

Tant de difficultés, et si peu de force et de génie pour en triompher, rendent de jour en jour plus malheureux le pauvre abbé. Il s'aigrit contre tout le monde, contre son pays, contre son temps, contre les généraux, les officiers, les soldats. Ses lettres sont parfois remplies des épithètes les plus flétrissantes et qu'on s'étonne de voir accolées au nom de Français. Ce ne serait pas un motif pour s'opposer à la publication de ces documens. De si belles revanches ont été prises que la gloire nationale n'en souffrirait pas ; d'ailleurs le public saurait bien faire la part de ce qui tient à la mauvaise humeur de l'abbé ! lui-même fait souvent une honorable distinction entre la bravoure des soldats et l'insouciante malhabileté de ceux qui les commandent : « Nos soldats sont exténués de fatigue, mais « ils ont bonne volonté. Nos officiers ne valent rien et « ne veulent que revenir en France. Le public est de « leur avis. » D'autres passages sont encore plus durs

pour les officiers, avec d'honorables témoignages pour les soldats.

Cette espèce d'agonie d'un ministre, on ne peut pas dire honnête homme, mais bonhomme, inspire un sentiment profond de pitié et de dégoût. L'âme est flétrie de voir une noble nation en de telles mains et livrée à de tels affronts. Les maux de nerfs et les mauvaises nuits de l'abbé de Bernis sont une faible compensation de tout le mal qu'il fait, puisqu'il ne sait pas l'empêcher; cependant on se surprend à le plaindre.

« Je fais tous les jours le sacrifice de ma vie et de « mon amour-propre. J'aime le roi et le plains de tout « mon cœur. Honnête homme, capable d'amitié et ne « désirant que le bien, il laisse faire le mal et ternir « l'éclat d'un règne qui aurait pu être glorieux et tran- « quille. » Mais il ajoute : « J'en suis bien fâché : « mais au fait il faut en prendre son parti. Tout le « monde s'adresse à moi pour redresser les torts. J'en « ai la volonté. Est-ce ma faute si je n'en ai pas le « pouvoir?

« Tant qu'on n'aura pas le courage de faire rendre « gorge aux fripons, de mettre de l'harmonie dans les « dépenses, de n'en pas faire d'inutiles, de retrancher « celles qui sont superflues, on ne fera qu'affaiblir « l'État.... Voilà ce qu'il faudrait faire : voilà ce qu'on « ne fera pas. J'ai cassé toutes les vitres; j'ai dit les vé- « rités les plus fortes : il ne me reste plus qu'à mourir « de douleur ou à me retirer.... Encore si l'on voulait « périr en se battant avec courage; mais on veut périr « en laissant tout aller sous soi... On est mal gouverné, « on cherche partout un moyen de se tirer d'affaire. Ce

« moyen n'existe que dans un meilleur gouvernement.
« On attend de l'argent, comme la rosée du ciel, sans
« le chercher où il est, sans frapper les grands coups
« qui le font circuler, sans émouvoir la nation qui le
« jetterait par les fenêtres pour le service du roi, si l'on
« savait la remuer. »

Ce qui est merveilleux au milieu de cette détresse de la France et de ce désespoir du ministre, c'est la parfaite tranquillité du roi, et cette religion monarchique, née sous Louis XIV, qui empêche l'abbé de Bernis de tirer une conclusion quelconque, de porter un jugement sur ce profond et coupable égoïsme.

« Le roi se porte à merveille et n'est nullement in-
« quiet de nos inquiétudes, ni embarrassé de nos em-
« barras; dans un sens, cela est fort heureux, car nous
« serions plus à plaindre s'il voyait trop noir et s'il pre-
« nait de l'humeur. » Et une autre fois : « En général
« le roi ne voit pas en noir. Il a été accoutumé à se
« tirer du bourbier, sans s'y être donné beaucoup de
« peine. Il croit qu'il en sera toujours de même. Mais
« les progrès du mal ont énervé les forces intérieures
« de son État. Les reins de la monarchie sont affaiblis.
« L'autorité, éparpillée partout, n'est réunie nulle
« part : l'esprit de citoyen a disparu. » — « Nous n'a-
« vons point de gouvernement. Mes représentations
« sont inutiles ou ne font qu'une impression passagère.
« Le public abhorre notre système de politique, parce
« qu'il abhorre la guerre. Le militaire pense de même.
« On me menace par des lettres anonymes d'être bien-
« tôt déchiré par le peuple. Quoique je ne craigne
« guère de pareilles menaces, il est certain que les

« malheurs prochains qu'on peut prévoir pourraient « aisément réaliser ces menaces. Notre amie court « pour le moins autant de risques.... Vous verrez par « mon Mémoire lu au Conseil si j'ai dissimulé la vérité ; « c'est la centième démarche de la même force. Qu'est-« ce que tout cela a produit ? une légère secousse ; et « puis on s'est renfoncé dans la léthargie ordinaire. »

A travers tant de tribulations, l'abbé de Bernis suivait une négociation avec la cour de Rome pour obtenir le chapeau de cardinal. Pour lui rendre justice, ce n'était pas sa principale affaire, et les malheurs du royaume l'intéressaient encore plus que son désir de la pourpre romaine. Mais enfin il souhaitait cette dignité, et songeait un peu à lui-même, ce qui, comme on voit, n'était pas plus rare alors qu'aujourd'hui. Le chapeau arriva tout juste au moment où le ministre était au plus fort de ses embarras et de sa désolation. Il avait déjà conçu l'idée d'appeler au secours de sa faiblesse le duc de Choiseul, à qui il reconnaissait plus de caractère et de volonté qu'il n'en pouvait avoir. Il se faisait un peu l'idée que le roi le conserverait au Conseil, et que, sans portefeuille ou seulement avec la feuille des bénéfices, il deviendrait premier ministre. Un cardinal premier ministre, c'était presque de tradition dans la monarchie française. L'abbé de Bernis aurait ainsi reposé ses nerfs et laissé à M. de Choiseul la peine d'avoir une volonté et de la faire exécuter.

Tout cela était fort mal calculé et ne pouvait pas même convenir à madame de Pompadour. C'était prétendre justement au rôle qu'elle avait ; c'était vouloir être premier ministre à la façon dont elle l'était.

« Votre Majesté l'exige: il viendra un temps où, après « ces témoignages de bonté, elle m'exilera. — Cinq « ans après la prédiction eut son effet. »

Le mémoire a plus de gravité que la circonstance qui l'avait motivé. C'est un compte rendu de toute l'administration de M. de Choiseul, depuis les six années qu'il avait été appelé aux affaires; cependant on y retrouve toute cette impertinence hautaine, ce ton dégagé, cette légèreté affectée et pourtant véritable, qui était sans doute alors la condition pour réussir. Le début du mémoire en donnera une idée.

« En entrant dans le ministère de V. M., je lui pro- « testai, et avec vérité, que l'emploi qu'elle me for- « çait d'accepter était très-étranger à mon éducation, « au genre de vie que j'avais mené, aux goûts que mon « caractère et mes passions m'inspiraient. Je représen- « tai alors que j'avais pu gêner ma liberté pour mettre « à profit quelques talens dans les ambassades, mais « que j'aurais bien de la peine à l'asservir aux sérieu- « ses et continues occupations d'un ministère. Je mé- « prisais, autant par principes que par caractère, les « intrigues de la cour, et je prévoyais que je serais le « dernier à m'en apercevoir quand elles seraient contre « moi. Enfin, je n'acceptai ce triste et pénible emploi « qu'avec l'assurance que V. M. voulut bien me don- « ner qu'elle me permettrait de le quitter à la paix; et « quoique chaque membre de l'administration dise « communément que c'est par obéissance qu'il est dans « le ministère, il est de fait que j'ai été ministre sans « y songer, et en obéissant aux ordres de mon maître « et de mon bienfaiteur. »

Cela dit, le ministre entre dans le détail de son administration, qui avait compris les affaires étrangères, la guerre, la marine, les colonies et les postes.

Il commence par rappeler l'excessive duperie du traité conclu avec l'Autriche, les revers de la guerre de Sept ans, la pauvreté de caractère de M. de Bernis, et la façon dont il s'était mis, dans son désespoir, à mendier la paix. Ce qui avait surtout forcé sa retraite, c'est qu'il était devenu nécessaire de ne pas tenir les engagemens de subsides pris avec l'Autriche, la Suède, la Bavière et le Danemark. Dès la première année, M. de Choiseul réduisit la dépense des affaires étrangères de cinquante-deux millions à vingt-cinq. La guerre continua à être malheureuse; mais tout en désirant la paix on y travailla avec une dignité ferme, et l'idée principale du duc de Choiseul, en arrivant au ministère, fut, dit-il, de négocier séparément avec l'Angleterre. Cette marche, suivie pendant trois ans, amena en effet le traité de Versailles. Du reste, le ministre résume ainsi sa politique et la direction qu'il conseille : resserrer de plus en plus la liaison de la France avec l'Espagne, dont on peut faire une auxiliaire soumise; regarder l'alliance avec l'Autriche comme précaire et peu naturelle; entretenir de bonnes relations avec les petites puissances, sans leur payer de subsides, ni contracter des engagemens précis; maintenir autant que possible équilibre et rivalité entre la Prusse et l'Autriche, et craindre de voir prévaloir l'une ou l'autre; ménager la cour de Turin alliée indispensable en Italie, où la France et l'Autriche se trouvent en présence. Quant à l'Angleterre, le ministre en parle avec crainte : « Mais,

« dit-il, la révolution d'Amérique qui arrivera, mais « que nous ne verrons vraisemblablement pas, remet- « tra l'Angleterre dans un état de faiblesse où elle ne « sera plus à craindre. » Du reste, en cas de guerre, il conseille de songer surtout à éviter les grandes dépenses, et à diriger les armées sur la Hollande et le Portugal, alliés indissolubles de l'Angleterre.

C'est dans le ministère de la Guerre que M. de Choiseul se complaît le plus à parler des services qu'il a rendus, et c'est à juste titre. Il trouva l'armée dans le plus déplorable état. La guerre ne devint pas plus heureuse, et le ministre s'en tire en disant qu'il est malheureux de n'avoir que de mauvais généraux; mais il montre qu'au moins l'ordre commença à se rétablir, et qu'il parvint à ne dépenser en deux ans que deux cent quarante millions au lieu de trois cent soixante qu'avait demandés son prédécesseur. A la paix, commencèrent les réformes et la refonte presque complète de l'état militaire. C'est, à ce qu'il semble, le vrai titre de M. de Choiseul, et il a pour lui le témoignage de plusieurs contemporains, qui, pour le reste, lui sont peu favorables. Il fallut de la décision et de la force pour exécuter ces projets; et sans pouvoir dire qu'ils fussent absolument propres à la conception du ministre lui-même, toujours est-il qu'il ne les avait pas adoptés de confiance, et qu'il avait étudié cette matière avec soin et gravité. Son mémoire l'atteste, et ce chapitre est fort supérieur aux autres.

La marine était dans une situation encore pire; M. de Choiseul parle beaucoup des soins qu'il prit pour la rétablir. Cependant, il a laissé peu de souvenirs dans ce

département. Il en parle en homme de sens, mais non point avec connaissance spéciale. « Il est effrayant, « dit-il, en terminant cet article, de voir la négligence « avec laquelle V. M. et tout ce qui l'entoure considè- « rent la marine. Si j'avais du crédit, je représenterais « à V. M. qu'il serait de son devoir de roi de faire au « printemps prochain un voyage à Brest. Les quatre « jours qu'elle passerait dans ce port y feraient un effet « décisif en bien, peut-être pour un siècle. »

C'est attribuer une grande efficacité à un voyage de pure représentation; mais enfin M. de Choiseul n'eut point le crédit de déranger Louis XV de ses habitudes, même pour quatre jours, quand il s'agissait de son devoir de roi.

Les aveux de M. de Choiseul sur l'administration des colonies ont du moins le mérite de la franchise. « J'ai fait beaucoup de changemens, mais ils ont pres- « que tous mal réussi. Je me suis trompé et sur les « choses et sur les hommes. J'ai engagé V. M. dans « des dépenses considérables en pure perte, de sorte « que vos colonies sont peut-être en plus mauvais état « qu'elles l'étaient en 1755, quoique vous y ayez dé- « pensé plus que pendant l'autre paix. Mes fautes vien- « nent de ce que j'ai été mal instruit par les bureaux, « et que j'y ai joint des idées de moi qui portaient à « faux. » Il n'en dit pas beaucoup davantage, et il ne lui est pas venu encore d'idées vraies à la place de ses idées fausses. On peut craindre qu'il n'en ait été souvent ainsi à propos de nos colonies, et peut-être les idées vraies sont-elles encore à venir.

Quant aux postes, le passage est bon à citer, mais

uniquement pour mieux donner l'idée de la manière de M. de Choiseul : « Je ne parlerai point à V. M. « des postes. Je ne fais, dans cette partie, rien du « tout que de toucher des appointemens. Vous y êtes « trompé aussi honteusement que dangereusement. « Mais j'aurais l'air de l'animosité si je vous éclairais. « Je ne réussirais pas, et comme dans le fond cette « partie n'est pas essentielle à l'administration, je ne « me crois pas obligé de souffrir l'humiliation de voir « préférer les avis de ceux qui vous trompent aux « miens. »

Ce mémoire ne traite que de départemens ministériels, et nullement de l'ensemble du gouvernement : soit que M. de Choiseul se fût peu occupé de la politique intérieure, soit qu'il lui convînt d'éviter tout ce qui aurait pu sembler une prétention de premier ministre, il n'y a pas un mot qui se rapporte aux relations du gouvernement avec le pays, à l'état de l'opinion, aux parlemens, à la police générale. Il se défend au contraire avec soin de s'être mêlé en rien de tout ce qui ne se rapportait pas à ses ministères. Le renvoi des Jésuites avait déjà été prononcé, et presque tous les mémoires du temps donnent à M. de Choiseul une grande part dans cette mesure. Il s'en défend : « Quoiqu'on ait dit que j'avais travaillé à renvoyer « les Jésuites, et que j'avais soutenu les demandes et « les prétentions des parlemens, de près ni de loin, « ni en public, ni en particulier, je n'ai fait aucune « démarche sur ces objets, et n'ai eu d'autres idées « que celles que V. M. m'a vues dans son conseil, « lorsqu'elle m'a demandé mon avis. » Néanmoins il

est probable que M. de Choiseul avait su inspirer au roi la volonté à laquelle il paraissait seulement obéir. Dans les lettres du cardinal de Bernis, il y en a deux écrites en 1769 pendant qu'il était ambassadeur à Rome, où il entretient M. de Choiseul de l'affaire des Jésuites, dont il était chargé de presser la conclusion auprès du Saint-Siége ; ces lettres indiquent assez que M. de Choiseul était pour beaucoup dans le renvoi de la compagnie de Jésus. Nous voudrions transcrire toute la fin de ce mémoire, non qu'elle contienne des détails de gouvernement ou d'administration ; mais on se plairait à voir le ton que M. de Choiseul prend avec le roi. Certes ce n'est pas la franchise grave et austère d'un loyal serviteur, à la fois respectueux pour la majesté du souverain et dévoué au bien de son pays ; mais, à défaut de cette vraie noblesse, on trouve quelque chose d'aristocratique et de grand seigneur dans cette façon de parler à son maître. Il y a là quelque chose de mieux que dans une domesticité humble et servile, qui adore sans juger, qui obéit avec abnégation de soi-même, sans aucune indépendance dans la pensée, sans aucune fierté dans le cœur.

« Quand V. M. m'a choisi, je lui ai promis que « j'emploierais le peu d'esprit et de ressources que j'ai « en moi et toute ma fidélité à son service ; mais je « ne lui ai pas promis que j'abandonnerais le goût « que j'ai pour le plaisir, ni que je serais sans défauts. « Je souhaite que V. M. trouve des ministres sans dé- « fauts et éclairés : ils vaudront mieux que ceux « que vous avez, et j'ose vous conseiller de les prendre ;

« mais je doute que les gens qui vous entourent vous « proposent, non-seulement des ministres sans défauts, « mais d'honnêtes gens pour gouverner sous vos « ordres. »

« Malheureusement pour moi, je ne suis pas long « à réfléchir et suis très-prompt à exécuter, ce qui « me donne le démérite, devant les gens pesans, d'être « léger. Je ne suis dissipé que quand je n'ai rien à « faire : c'est l'affaire de ma santé et de ma force. Ja- « mais mes plaisirs n'ont retardé mes devoirs. Je « ne mêle point les uns avec les autres. On ne peut « pas dire sérieusement que je ne travaille pas : j'em- « ploie huit heures par jour à mes départemens... Si « je travaillais davantage, je m'appesantirais, et je tra- « vaillerais mal. »

« Enfin le grand reproche tombe sur ma religion ; « il est difficile de m'attaquer positivement sur cette « matière sérieuse. Je n'en parle jamais; mais dans « la forme j'observe exactement la décence, et dans « les affaires, j'ai pour principe le maintien de la re- « ligion. »

Après cette apologie de la religion de M. de Choiseul, adressée à la religion de Louis XV, viennent des protestations de reconnaissance et d'attachement personnel faites avec bonne grâce, et cette sorte d'effusion que M. de Choiseul devait employer pour d'autres séductions. Puis vient un morceau hautain et méprisant contre la petite cabale qui avait essayé de le renverser, un maréchal de Richelieu, une d'Esparbès, un Bertin, un Damecourt, qu'il appelle des *espèces*. Il parle au roi de leurs délations, de leurs notes se-

crètes, de la confiance occulte qu'ils obtiennent : « La « considération du ministère, qui n'est autre que la « vôtre, en est anéantie... Tout le monde se croit en « droit de dire du mal de vos ministres, parce que « tout le monde sait que vous permettez au rebut de « votre royaume de vous en écrire encore plus...Votre « autorité et votre dignité sont attaquées de toutes « parts; la raison en est simple, c'est qu'il n'y en a « pas par le mépris où sont tombés ceux qui les « exercent. »

Il conseille au roi, quand il aura choisi des ministres quelconques, de leur accorder sa confiance entière, et de ne pas les laisser miner et détruire par de sourdes intrigues : « Alors uniquement occupés de « votre service, ils feront trembler à la ville, à la « cour et dans les provinces, ceux qui s'échapperaient « de la retenue que l'on doit maintenir dans les sujets. « Ils ne détourneront pas, sans doute, les plaisirs très- « justes de V. M.; mais ils ne seront pas en garde « contre les pernicieux effets de ces plaisirs, et V. M., « heureuse dans sa vieillesse, gouvernera son royaume « avec la tranquillité et la gloire que ses vertus mé- « ritent. »

Les réflexions se présentent d'elles-mêmes en lisant de telles relations. Nous regrettons que les manuscrits qu'on nous a communiqués ne soient pas entièrement livrés au public. Ce serait une bonne œuvre. Tout ce qui peut élever dans notre estime et enraciner dans nos affections la forme de gouvernement sous laquelle nous vivons, tout ce qui peut dissiper des préjugés qui, comme on voit, ne sont pas même des souvenirs,

tout ce qui substitue la connaissance des faits et de froids lieux communs à de banales déclamations doit être recherché avec soin. Nous avons acheté cher la régénération de la France ; mais il faut qu'on sache du moins jusqu'où elle était tombée, et de quelle humiliante léthargie elle est sortie pour remonter à la vie.

JACQUES BONHOMME.

M. DCCC. XXXII.

Jacques Bonhomme, M. Jacques Bonhomme, est d'une famille ancienne. Depuis qu'il est devenu important, des flatteurs et des savans lui ont même fait une belle généalogie ; ils lui donnent une origine celtique. A les croire, sa race s'en va se perdre dans la nuit des temps qui précèdent les histoires écrites. Ils retrouvent en lui je ne sais quelle physionomie gauloise, un peu semblable aux descriptions de César. Ils disent qu'ensuite ces Jacques Bonshommes de la vieille Gaule firent assez bonne société avec les Romains leurs conquérans : ils se mêlèrent aux vainqueurs du monde par mariage ou autrement, finirent par parler la même langue et prirent ensemble des habitudes municipales ; tachant de se tirer au moins mal du gouverne-

ment du Bas-Empire, ou, ce qui fut pire encore, de sa décrépitude expirante.

Vinrent alors les Barbares, Goths, Visigoths, Bourguignons, enfin les Francs, plus vaillans et plus barbares que les autres. A ce point, grande discorde entre les historiographes de la famille Bonhomme et les généalogistes des maisons qui ne veulent pas être Bonshommes. Les uns s'en vont disant : Ceux-là sont les gens du sol, de la vieille patrie, de la bonne France ; ceux-ci, arrivés le fer et la flamme à la main, se sont établis par le droit du plus fort, et depuis n'ont jamais voulu connaître un autre droit ; conquérans et envahisseurs ils furent : tels ils ont toujours voulu rester. Les vainqueurs et leurs partisans ne se défendent pas trop de semblables griefs, qui flattent leur vanité ; ils veulent bien être la race forte, la race armée, les gens à cheval parmi la gent à pied, et ne se désavouent rien de ce qu'on leur impute. Mais ils ajoutent que quand le droit du plus fort est bien vieux, bien vermoulu, quand il ne peut plus se soutenir, alors il devient respectable, prend le nom de légitimité et doit subsister sous ce beau titre, sans rien perdre de ses priviléges, même quand il ne peut plus les défendre : « De telles choses, le partage se fait au ciel, » comme dit Comines. Ce sont questions que l'événement résout.

En ces temps-là elles furent bien complètement résolues ; et quand commença la monarchie française ; quand chacun, Romain, Gaulois ou Franc, selon qu'il fut fort, hardi ou habile, eut pris sa part au milieu du désordre universel ; Hugues Capet, la couronne ; les uns, de grandes seigneuries ; les autres, de petites, il

resta aux ancêtres de Jacques Bonhomme la servitude dans toutes ses nuances et variétés. Voilà ce qui est sûr ; par-delà ce sont plus ou moins systèmes d'érudité, vanteries de généalogistes.

Le chose aurait paru fort dure à Jacques Bonhomme, n'était qu'il était déjà assez abruti. On lui avait pris tout son avoir ; il se résigna à ne pas même posséder sa propre personne. D'ailleurs tous les souverains des grands et petits domaines étaient si querelleurs et si cruels, qu'il faisait bon être protégé et défendu par quelqu'un d'eux, ne fût-ce qu'à titre de bête de somme. Tout avait été saccagé et incendié ; les terres n'étaient plus cultivées. Alors on rendit généreusement à Jacques Bonhomme le champ qu'on lui avait pris, sous la condition qu'après avoir défriché de nouveau ce terrain abandonné, replanté sa vigne arrachée, il paierait des droits de toute sorte. Jacques se contenta de ces conditions. En outre, il lui fallait trouver le temps de bâtir, à la sueur de son front, de fortes tours, avec des créneaux, des machicoulis, des enceintes de murailles et des fossés, pour loger son maître, de façon à le garer des attaques de ses voisins de campagne. Quand on voyait venir de loin, avec ses gens, quelque châtelain avec qui on était en mauvaise intelligence, la cloche du château sonnait ; vite Jacques faisait rentrer dans la cour les bœufs, les moutons et tout l'attirail champêtre. Le voisin arrivait et trouvait pont levé et portes fermées. Pour lors il passait son dépit à brûler la cabane du pauvre Bonhomme, qui était de bois et de chaume, dressée au bas du château sur le revers du fossé.

Ce régime était cruel. On a beau dire, il est difficile de se faire à ces choses-là. Jacques n'était pas content. Dans ses petites lumières, il ne trouvait pas cela conforme à l'Évangile, que les bons prêtres prêchaient à lui, tout comme aux seigneurs. De temps en temps il se révoltait et prenait d'horribles vengeances ; mais il n'y gagnait rien : il n'était pas de force à lutter.

Quand par bonheur la passion de s'aller sanctifier aventureusement à la croisade et de gagner le Ciel à coups de lance eut pris les chevaliers, ce fut un bon soulagement pour la famille Bonhomme ; elle respira enfin. En l'absence de ses maîtres, elle prit courage à travailler, à vendre, à gagner quelque argent. Ce fut profit pour tout le monde. Les seigneurs commençaient à avoir besoin de beaucoup de choses qu'il fallait payer pour les avoir ; quand le sujet avait fait de bonnes épargnes, son maître en pouvait tirer une portion par impôt ou d'autre sorte.

Pendant ce temps-là, la famille de Hugues Capet, comme la famille de Jacques Bonhomme, avait un peu secoué le joug des seigneurs. Les voyant puissans sur leurs sujets, elle eut le dessein de les traiter, eux aussi, en sujets de la couronne. De là un commencement de bonne amitié entre les deux familles : amitié bien souveraine d'une part, bien humble de l'autre.

Il en arriva que lorsque les Bonshommes qui habitaient les villes et les bourgs, se voyant toujours taxés et maltraités, eurent battu et chassé les hommes d'armes de leurs seigneurs, le roi ne prit pas la chose en mauvaise part et l'approuva par bonnes ordonnan-

ces. Ainsi, ils se trouvèrent ou se retrouvèrent maîtres chez eux, bourgeois de leurs villes, n'ayant pour maîtres que le roi : et comme tous les Barbares germains avaient apporté de leurs forêts la belle maxime, qu'un homme libre ne se soumet qu'aux obligations consenties librement, on commença à appeler de temps en temps Jacques Bonhomme et à lui demander son avis et son consentement.

Lui et les siens étaient donc quelque chose dans l'État, mais encore placés bien bas, comptant pour peu, assez méprisés, et sans grands recours contre les gens puissans. Ses libertés, à lui, consistaient à ne pas être soumis à toutes leurs volontés et fantaisies ; la liberté des gens puissans était de faire leurs volontés et fantaisies. Tout cela était difficile à bien régler.

Alors commencèrent d'effroyables guerres, non plus de voisin à voisin, de seigneur à seigneur, mais de roi à roi, de suzerain à grand vassal. Les grandes compagnies, formées de gens de tous pays, les armées d'Angleterre, coururent tout le royaume. Jacques Bonhomme apprit un peu le métier de la guerre ; il défendait les villes, il tirait de l'arc et de l'arbalète ; il se mettait à la suite d'un chef de son choix. Les chevaliers étaient vaillans, lui aussi ; de plus qu'eux, il aimait toujours le pays, il tenait au sol. Un seigneur était vassal du roi d'Angleterre et du roi de France ; il pouvait choisir, il était sûr de trouver un fief et une fortune, lorsque, mécontent, il s'alliait aux étrangers. Tous les chevaliers de la chrétienté étaient comme frères d'armes ; ils formaient une sorte de nation. Jac-

ques Bonhomme et sa bourgeoise famille ne pouvaient porter ailleurs leur petit champ ou leur boutique ; c'étaient de vrais et bons Français, détestant à mort l'Anglais et le Bourguignon, les exterminant tant qu'ils pouvaient ; grands amis du roi français, quand même il n'était que roi de Bourges ; combattant vaillamment sous la bannière des bons et loyaux gentilshommes, les Lahire et les Xaintrailles. Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans, était cousine de Jacques Bonhomme.

Après toutes ces guerres, il commença à y avoir un peu de bon ordre en France. Les grands vassaux étaient détruits, leurs fiefs étaient rentrés au royaume ; le roi gouvernait ; il avait des compagnies de gens de guerre payés sur l'argent des impôts, afin de repousser les ennemis et tenir le pays en repos. Le roi Louis XI abusa grandement de ce pouvoir royal naissant. Il fut dur et cruel pour tous ; mais il y avait tant de haine des faibles contre les puissans, que les uns lui pardonnaient presque leurs souffrances en le voyant impitoyable pour les autres. D'ailleurs, il était familier avec Jacques Bonhomme, savait prendre son langage et ses façons, le nommait son compère : ce qui fat pardonner bien des choses.

Maintenant la France était tout autre : chacun y était sujet ; pas tous égaux, tant s'en fallait, mais tous serviteurs du roi, sauf à lui obéir avec orgueil ou avec humilité. Le gouvernement se régla d'une façon nouvelle ; il n'y eut plus de seigneurs, de vassaux et de serfs, mais une cour, une armée, des gentilshommes, des gouverneurs de province, tous brillans, impor-

tans; c'était la France militaire, riche, puissante, glorieuse, chevaleresque; et en même temps une autre France plus modeste et plus laborieuse, vêtue non pas d'or et de soie, mais de laine et de bure, la France de Jacques Bonhomme.

Cette France-là avait son parlement, ses échevins, ses corps de villes: c'était son aristocratie à elle; de là sortaient les gens d'affaires du royaume, gens de bon sens et de sage conseil dans leur humble condition, que le roi appelait même autour de lui dans les grandes occasions. Sous cette aristocratie, et apparenté avec elle, était le tiers-état, la vaste famille de Jacques Bonhomme, ces riches marchands, ces grands avocats du XVI^e^ siècle, ces hommes de livres et de liberté, comme ils s'appelaient eux-mêmes.

Courageux à défendre la justice, humble, et pourtant ferme; respectueusement obstiné devant le pouvoir royal, d'une bourgeoise rudesse pour tout ce qui n'était pas le roi; cherchant ses libertés sous la protection du souverain; l'aimant et voulant se fier à lui comme à la loi vivante; feignant de ne le plus reconnaître quand son langage n'était pas légal: tel était Jacques Bonhomme à l'époque où commençait la seconde monarchie française.

Quand vint la Réforme, Jacques resta bon catholique, mais il se prit de déplaisance contre les Jésuites; dès leur origine, il n'a jamais voulu d'eux. D'ailleurs il a eu de tout temps quelques préjugés contre la cour de Rome. Il ne voulait pas les persécutions, et encore moins les massacres; la Saint-Barthélemy ne fut pas de son fait.

La guerre religieuse était nécessairement une guerre politique. Jacques Bonhomme commença par se laisser un peu enjôler par les Guises. Il était sensible à la flatterie, surtout à la flatterie des grands seigneurs. C'a été long-temps un défaut héréditaire dans la famille; d'ailleurs il avait en grand dégoût les mignons de Henri III. Quand le duc de Guise se mit à faire du mouvement, à pousser aux émeutes, à recruter les maîtres d'armes et les batteurs de pavés, Jacques Bonhomme, en bourgeois sensé et tranquille, se dégoûta des ambitieux; mais il s'en avisa trop tard. Il fallut endurer le joug des Seize, voir pendre Brisson et Larcher, et se réduire à murmurer un peu bas contre l'assemblée des États de la Ligue.

Aussi était-il affamé de voir un roi, et l'entrée de Henri IV fut une grande joie pour lui. C'était son homme; jamais souverain ne lui convint mieux : vaillant, facile, familier, de bon sens, ferme sans qu'il y parût, et, pour achever, Gascon, ce qui a toujours eu un certain charme pour Jacques Bonhomme, qui aime mieux qu'on se moque un peu de lui que si l'on prenait la parole haute.

Il joua un grand rôle dans cette parodie de la Ligue qu'on appelle la Fronde; c'était tout simple : peu à peu il était venu à tenir beaucoup plus de place en France, et les courtisans beaucoup moins. On le rechercha, on le caressa, on se servit de lui; il eut ses jours de souveraineté. En définitive, il se trouva moins libre qu'auparavant; mais en même temps ceux qui étaient au-dessus de lui perdirent toute liberté et passèrent à l'état de domesticité : c'était une grande consolation pour

Jacques Bonhomme, un contentement pour ses vieilles rancunes.

Sous Louis XIV, ou du moins dans la première partie de son règne, Jacques se trouva heureux et ne regretta rien. Il avait un goût invariable pour le bon ordre, qui semblait la première de toutes les libertés. Or, jamais on ne lui avait si bien procuré cet avantage. Pour la première fois le faible put avoir complète et forte justice contre le puissant. D'ailleurs Jacques Bonhomme a toujours été grand ami de la gloire française. Les batailles gagnées, les *Te Deum*, les drapeaux appendus aux églises, le ravissent. Une autre gloire le trouvait aussi fort sensible : encore qu'il ne fût pas alors grand connaisseur, la poésie, les arts, étaient pour lui une source de jouissances et d'orgueil national; puis ces illustres hommes dont on répétait le nom, que le roi honorait, et Molière, et La Fontaine, et Racine, et Boileau, tous étaient de la famille de Jacques Bonhomme; il se sentait glorifié en eux.

Le roi était hautain et absolu; il tranchait de la divinité. Mais il avait la volonté d'être grand et de faire la France grande et puissante. Puis il était un homme grave; si Jacques aime la familiarité, il respecte beaucoup la gravité : aussi on a beau dire; ce fut, c'est encore, pour lui, le grand règne de Louis XIV.

Ces beaux temps ne durèrent guère; il put apprendre qu'il n'y a pas beaucoup à se fier au bonheur et à la gloire d'un pays qui ne se mêle en aucune façon de ses affaires. Jacques Bonhomme, qui n'avait jamais eu l'habitude de se gouverner lui-même, ne songeait guère à un tel remède; seulement il était mécontent; les guer-

res inutiles et malheureuses, les profusions de la cour, le pouvoir des Jésuites, les persécutions religieuses, les mauvais ministres et madame de Maintenon lui inspiraient haine ou mépris. Mais il n'aurait su comment s'y prendre pour faire aller les choses plus à son gré.

La régence lui donna pour consolations et pour enseignemens des scandales, qui n'étaient plus graves et solennels comme ceux du grand roi. Le pauvre Jacques Bonhomme avait encore gardé ses mœurs bourgeoises, sa vie de famille, son train économe et modeste: on lui fit voir toute autre chose et assister à d'étranges spectacles. Cette cour et ces grands seigneurs, devant qui il était encore humble et respectueux, lui firent alors grand marché de leur considération. Il vit démé-nager la religion, la morale, la dignité. Le fond et la forme s'en allaient ensemble, et puis l'envie de s'enrichir aussi vite qu'on se ruinait; et les changemens soudains de fortune; et les jeux de bourse et de banque, qui confondaient les joueurs, grands et petits, dans une ignoble égalité : tel fut le règne de *ce bon régent qui gâta tout en France.*

Cela gâta beaucoup, en effet, le caractère de cet excellent Jacques Bonhomme. Il devint léger, méprisant, se vengeant de ce qui lui déplaisait ou lui faisait tort, par des épigrammes ou des chansons; frondant tout sans bien savoir ce qu'il aurait voulu. N'ayant rien à faire pour régler ou défendre ses propres intérêts, il s'en remit aux beaux et grands esprits du temps, qui furent ses amis, ses patrons, ses flatteurs, et firent passer à un examen public toutes les lois, coutumes, autorités, puissances, auxquelles il fallait encore obéir

par un reste d'habitude. Si Jacques avait eu quelques bons vieux titres à faire valoir, quelque ancienne charte un peu déchirée ou oubliée à produire pour réclamer un meilleur gouvernement, il aurait chargé des avocats ou des magistrats de sa confiance. Faute de droits, il se fit enseigner les droits de l'homme par des poètes et des philosophes, qu'il honora et adora par-dessus tout ; à juste titre, puisqu'il ne pouvait guère porter reconnaissance ni respect aux autres puissances.

Cependant il s'enrichissait, et tout lui prospérait ; encore qu'on ne songeât guère à ses intérêts, encore que le roi lui fît banqueroute quand il lui empruntait son argent. Ses mœurs, son langage, jusqu'à son habillement, devenaient plus élégans. Il avait des parens qui se poussaient dans le beau monde, et qui y étaient assez bien venus quand ils avaient beaucoup d'argent ou beaucoup d'esprit. Il n'y avait plus moyen de le traiter du haut en bas, comme don Juan traite M. Dimanche. Les airs de dédain avaient pris quelque chose de plus délicat et de mieux ménagé. Jacques Bonhomme, pour un rien, se sentait prêt à se fâcher ; il se trouvait parfois mécontent, et même jaloux. Quand l'égalité approche, la jalousie commence.

Bientôt on voulut réparer le vieil édifice de la monarchie française ; chacun s'y trouvait mal logé, et Jacques Bonhomme plus mal que les autres. C'était à qui mettrait la main à l'œuvre pour tout démolir. Mais le roi et les courtisans prirent peur, et, malgré leur goût pour la nouveauté, voulurent maintenir ce qu'ils avaient promis de changer. Un jour, ce fut un grand et redoutable jour, Jacques Bonhomme se leva tout à

coup, s'en alla prendre la Bastille, et l'on vit qu'il était le plus fort. Ce fut une bien autre nouveauté que celles auxquelles on avait songé.

Le voilà vainqueur, le voilà redoutable ; ses ennemis ont pris la fuite ; tout cède devant lui ; le roi de France, le petit-fils de Louis XIV, devient sujet de Jacques Bonhomme. La monarchie est là devant lui par terre. C'est à lui à en rebâtir une autre à sa guise.

Par malheur, Jacques n'y avait pas encore beaucoup pensé. Ce grand triomphe était venu trop vite et lui avait porté à la tête. D'ailleurs il n'était pas accoutumé aux affaires ; le temps qui venait de finir l'y avait mal préparé. Ce ne fut pas lui, à proprement parler, qui se mit à la besogne. Ce fut dommage, car il a beaucoup de bon sens, quand il se donne le temps de la réflexion, et qu'il ne se laisse pas aller à l'impression du moment, ce qui est son grand défaut.

Plein de joie et d'espérance, il se mit donc à voir arranger toutes choses par de jeunes seigneurs qui aimaient généreusement la liberté comme une mode, et courtisaient Jacques Bonhomme comme un roi ; par des hommes qui, dans leur intempérance de rhétorique, traitaient les intérêts du pays comme le programme d'un prix académique, et couraient au succès et à l'effet ; il y en avait d'autres pleins d'imagination, qui ne cherchaient qu'à s'émouvoir et à éprouver de fortes sensations, comme à la représentation d'un drame farouche ; puis venaient les gens qui ne s'inquiètent pas de l'absurde ni de l'atroce, pourvu qu'on y arrive avec un certain arrangement de paroles qu'ils appellent la

logique ; enfin les passions bonnes ou mauvaises, dévouées ou intéressées, généreuses ou ignobles.

Parmi tout ce bruit, ce grand spectacle, ces magnifiques talens, ces caractères énergiques, cette habile activité, comment le pauvre Jacques Bonhomme n'aurait-il pas perdu la tête ? lui surtout que depuis cinquante ans on avait tenu à un régime théorique et littéraire, lui à qui on répétait, à chaque chose qui étonnait sa raison ou blessait son bon naturel, qu'il devait accepter les conséquences du principe ; sans lui permettre de répondre qu'il y a plus d'un principe dans ce monde, et qu'il faut tâcher de faire vivre en paix leurs conséquences.

Ainsi on lui flétrit sa victoire, on la souilla de crimes et de sang. Cette tranquillité qu'il aime tant fut perdue ; la liberté de la vie privée, qu'il préfère à toute autre, se changea en un horrible esclavage. Plus de commerce, plus de richesse, plus de bien-être : des maîtres cruels, durs, pleins de brutalité et d'orgueil ; des échafauds, où coulait à grands flots bien plus encore le sang des braves et honnêtes parens de Jacques, que le sang de ceux qu'on appelait ses ennemis. L'envie et la peur, une certaine exaltation aveugle et stupide, l'ivresse féroce du sang répandu, se couvrirent du nom de salut public. Jacques Bonhomme avait laissé venir jour à jour cette horrible domination ; il s'était laissé persuader que le lendemain était la suite nécessaire de la veille. Puis tout cela était si terriblement étrange, si contraire aux mœurs douces et amollies du siècle, que notre excellent personnage se trouva pris comme à l'improviste. Il supporta une rude époque, pliant si-

lencieusement les épaules. Ce n'est pas le plus beau de son histoire; depuis il en a toujours été assez honteux.

Cependant il acquérait d'un autre côté un bien grand honneur; jamais il n'avait cessé d'être bon Français, d'avoir cette sainte horreur pour l'étranger, qui est un trait de son caractère. Voyant que les rois de l'Europe voulaient châtier la France, il fit partir au plus vite ses enfans pour la frontière. Alors on put admirer le noble spectacle de tant de bravoure, de patience, de zèle patriotique, récompensés par la victoire et le salut du pays : c'est l'éternelle gloire de Jacques Bonhomme. On a voulu la lui ravir; on a tenté de la flétrir par je ne sais quelle alliance avec de lâches crimes, de la présenter comme liée nécessairement à la sanguinaire tyrannie qu'on érige en habileté. Ils ne se doutaient pas, ces braves hommes, d'avoir de telles obligations. Ils n'avaient vu, eux, nul rapport nécessaire entre les massacres des prisons et les victoires de Valmy et de Jemmapes, entre les échafauds où périssaient leurs parens et les champs de bataille où ils versaient leur sang; il a fallu leur apprendre ce dont ils ne se doutaient pas : c'est que les gens qui envoyaient leurs généraux au supplice, et qui ne savaient leur donner ni vêtemens ni pain, avaient organisé leurs victoires.

Enfin, las de tant d'horreurs, Jacques Bonhomme intervint un jour dans une querelle qui s'éleva parmi ses cruels dominateurs, et pour obtenir son appui il fallut renoncer aux échafauds. De ce moment, il montra une aversion et un dégoût profond de tous ces hommes de sang. Ils furent poursuivis les uns après

les autres par la haine publique qui s'attacha à leurs noms.

Cependant il fallait composer un gouvernement pour le pays, et lui donner d'autres magistrats que le bourreau. Il s'était formé une sorte d'aristocratie révolutionnaire, pour qui le pouvoir était une place de sûreté qu'elle ne voulait pas livrer. Plus prévoyante peut-être que Jacques, elle se cantonna dans le gouvernement nouveau, dont il aurait bien voulu la chasser. Sans trop de réflexion, par instinct d'honnête homme, il se mêla même un peu à ceux qui se firent mitrailler pour expulser la Convention.

Il fallut encore subir cette souveraineté nouvelle, léguée par de tristes et récens souvenirs. On commença à en faire le siége et à la miner, en y employant ce qu'elle donnait de liberté. Jacques Bonhomme aime à honorer ceux qui le gouvernent, et ceux-là il les méprisait beaucoup. C'était un ensemble de toutes les médiocrités, tant avait été moissonné ou chassé ce qui était élevé par le talent, la vertu, la richesse ou la position. Le gouvernement directorial se défendit de son mieux. Sous l'abri des victoires dont nos armées effrayaient l'Europe, il détruisit les libertés publiques; n'osant plus verser le sang, il envoya périr dans les déserts de l'Amérique les élus que Jacques Bonhomme avait honorés de sa confiance.

Il n'y en eut pas pour long-temps. Un pouvoir jaloux, mesquin, malhabile, ignoble, ne saurait subsister même par la tyrannie. Le désordre se mit partout; la gloire militaire s'éclipsa. Alors revint de l'Orient celui qui, deux ans auparavant, avait déjà saisi toutes les

imaginations par ses victoires, qui avait laissé entrevoir en lui comme une sorte de grandeur mystérieuse, se plaçant hors de pair avec les autres gagneurs de batailles; qui, dans la crainte de voir s'amoindrir le prestige, avait fui tout cet entourage vulgaire du Directoire, pour aller en Égypte se revêtir encore plus de l'éclat du merveilleux.

A peine avait-il mis le pied sur le rivage, que Jacques se jeta à ses pieds, le conjurant de rendre à la France la grandeur, la puissance, le bon ordre, la sécurité. Sans aucun soin de l'avenir, tout préoccupé de ce qui l'affligeait et l'offensait, il fit bon marché des libertés du pays, les sacrifiant joyeusement à celui qui renversait tout au-dehors et réglait tout au-dedans. Jamais homme ne fut plus content et plus glorieux que Jacques Bonhomme à cette époque. Il retrouvait tout ce qu'il aurait pu regretter dans le passé, et ne craignait point de voir revenir ce qui lui déplaisait. Tout lui semblait pour le mieux : il s'était donné un maître, mais c'était le maître du monde. Il se sentait, non pas humilié, mais fier; non pas esclave, mais dominateur.

Lorsque toute cette gloire se décora des pompes de la souveraineté, lorsque le général devint un empereur, Jacques n'eut pas d'abord grand goût à cette représentation théâtrale : il s'en raillait, mais bien bas; car il avait peur et respect. Il eut de la peine à prendre au sérieux ceux de ses cousins qui devenaient comtes ou barons; mais il le leur pardonnait, précisément parce qu'il s'en moquait.

A force de victoires merveilleuses, de royaumes conquis ou distribués, à force de succès et de génie, ce

clinquant et ces oripeaux prenaient pourtant un éclat plus réel, et semblaient se changer en or véritable. Par malheur il en coûtait cher à Jacques Bonhomme. Tout séduit qu'il pouvait être par la gloire, la guerre perpétuelle lui était fort dure. Cette dévorante conscription, qui lui enlevait tous ses enfans, et semait leurs ossemens dans toute l'Europe, pour faire des rois Joseph ou Jérôme, devenait chaque jour plus odieuse. D'ailleurs il ne fallait pas moins qu'un joug de fer pour tenir en respect et en silence cet univers vaincu, et pour extorquer de la France les forces nécessaires au maintien d'un régime si extraordinaire. Donc, plus de liberté; des prisons d'état; la parole et la presse esclaves; partout et pour tout l'obéissance passive. Puis le commerce n'allait pas; on prenait à Jacques ses percales et ses mousselines pour les brûler; on lui faisait payer le sucre cher, on augmentait les impôts, et les créanciers étaient soldés par des banqueroutes.

De la sorte, le grand empire n'était nullement le fait de Jacques Bonhomme. Il eût volontiers pris patience, s'il eût vu un terme à tant de gloire et de souffrance, mais c'était toujours à recommencer : une victoire de plus, c'était une guerre de plus; il avait complètement perdu son goût pour les *Te Deum*. Une fois il crut pourtant que le héros et lui allaient prendre quelque repos : c'était après ce pompeux mariage avec l'archiduchesse. A la naissance de cet enfant roi, Jacques, en bon père de famille, trouvait qu'il y avait là de quoi satisfaire un homme, si grand qu'il fût. Mais c'était une idée bourgeoise; ce n'était pas de cela qu'il s'agissait : la passion du jeu ne s'apaise

point, lors même que des empires et des armées sont les enjeux. Tant fut risqué que tout fut perdu. Jacques apprit un jour, par un bulletin, que pour avoir cru que les saisons aussi devaient obéir à sa volonté, le grand homme avait fait périr cinq cent mille soldats. Nouveaux efforts, nouveaux sacrifices, nouveaux désastres. Le dévouement de Jacques Bonhomme ne se ralentit pas ; il eût donné la dernière goutte de son sang pour fournir, à celui qui avait perdu la France, les moyens de la sauver. Génie du capitaine, courage des soldats, tout fut inutile. Paris vit défiler dans ses murs les armées étrangères. C'est le plus cruel moment qu'ait jamais eu Jacques Bonhomme ; lui, si bon Français, lui, si glorieux de tant de victoires, lui, tout à l'heure maître de l'Europe, voir les Cosaques bivouaquer dans sa bonne ville de Paris ! Il a encore le cœur serré quand il pense à cet affront et à ce chagrin.

La victoire était la condition du contrat passé avec le grand empereur ; il y manquait, le contrat était rompu. Jacques se sentait peu de penchant pour l'ancienne race de ses rois. D'abord, il l'avait un peu oubliée ; elle revenait avec les armées étrangères, et c'était un terrible grief ; puis il avait un certain pressentiment que ces princes avaient la main malheureuse. Bourbon et Révolution étaient deux idées attachées ensemble dans son instinct ; de plus habiles auraient expliqué pourquoi : lui, il en jugeait comme d'un mauvais sort. Pourtant, comme il est homme de bon sens, qui ne s'obstine pas aventureusement contre la nécessité, il accepta ceux que lui donnait le destin, bien résolu de s'arranger avec eux, à sa guise, non à la leur.

Les princes légitimes furent assez surpris en retrouvant leur ancien compatriote Jacques Bonhomme. Il avait fort changé durant leur longue séparation. Ce n'était plus ce bon bourgeois, parfois hargneux et difficile, mais retournant ensuite, après un moment passé, cultiver son champ ou auner son drap. Il avait pris une large assiette dans le pays et s'y était mis d'aplomb. On ne l'intimidait plus; on ne lui imposait guère, et il était bien au-dessus d'une quantité de cajoleries, avec quoi on l'apaisait autrefois. Le roi n'était plus pour lui un dieu sur la terre, entouré de ses demi-dieux; c'était l'homme de la nation, exerçant un pouvoir utile, revêtu d'une majesté tout humaine, non plus religieuse et mystique. La jalousie de Jacques était surtout singulièrement éveillée sur le chapitre de l'égalité; il était là-dessus plus chatouilleux que sur nulle autre chose. Lui et les siens avaient été ennoblis de la façon qui ennoblit le mieux, à la pointe de l'épée. Autrefois, étant soldats, ils avaient gagné Laufeld ou Fontenoy; maintenant officiers ou généraux, ou maréchaux de France, ils avaient remporté des victoires de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz; ils avaient conquis l'Europe. Quel moyen de ramener aujourd'hui Jacques Bonhomme à son ancienne place? Il fallait compter avec lui et le bien ménager. En outre, il avait toujours son vieux levain contre les Jésuites, et son éducation philosophique le disposait trop mal pour le clergé.

Si l'on avait su, ou si l'on avait pu prendre garde à tout cela, on aurait fait très-bon ménage avec Jacques: on lui avait donné la paix, qu'il avait tant sou-

haitée; le commerce était en réelle prospérité; il y avait à la fois liberté et repos. C'était de quoi vaincre de grandes préventions ; elles seraient allées diminuant, n'était une incurable méfiance de part et d'autre. Jacques imaginait sans cesse qu'on voulait lui ôter ses libertés, lui manquer de foi, le remettre en roture et infériorité, le livrer tout garrotté au gouvernement des prêtres. D'autre part, ceux qui avaient été restaurés et qui voulaient l'être encore davantage s'épouvantaient et s'irritaient dès que Jacques Bonhomme voulait user un peu librement de ses droits. On lui imputait toujours de mauvais desseins ou un funeste aveuglement ; on lui reprochait les crimes et les malheurs du passé, l'accusant de vouloir les recommencer, lui qui les détestait. Puis on entreprenait de réformer ses mœurs et de refaire son éducation, ce qui l'offensait beaucoup. On l'appelait impie et sacrilége; on voulait qu'il fût père de famille, non pas à sa mode et selon sa situation, mais à la façon du temps passé. Enfin, au lieu d'honorer, comme il eût été juste, son bon sens, son expérience si chèrement acquise, son goût pour le bon ordre, son respect des lois, on s'inquiétait et on l'inquiétait. Il ne savait jamais sur quoi compter, toujours menacé d'être châtié, s'il n'était sage, et mis en dure tutelle, s'il contrôlait de trop près ses affaires.

Pourtant cela dura plus long-temps qu'on aurait pu le croire. Les uns comme les autres étaient devenus plus sages, moins passionnés, plus amis du repos. Ce n'étaient plus les anciennes ardeurs, les convictions absolues, les folles espérances. Les gouvernans de la

restauration furent timides, et Jacques Bonhomme fut patient. Cette conduite honorable et prudente lui fit un extrême honneur; il devint plus raisonnable, plus éclairé, moins livré au premier vent des impressions, plus honnête homme encore que par le passé. Ce n'était ni faiblesse, ni timidité : c'était sagesse, c'était crainte de trouver pire en cherchant mieux.

Aussi rien ne fut plus grand et plus beau que le moment où, attaqué dans ses droits, il se mit à les défendre. Jamais si merveilleuse force ne fut employée à justice plus évidente; jamais peuple n'eut tant raison. L'événement fut aussi prompt et décisif que la cause était bonne. En outre quel courage! quel vaillant souvenir de la gloire militaire! quelle modération dans la victoire! quelle humanité envers les vaincus! quelle sagesse à laisser s'accomplir le seul dénoûment raisonnable!

Maintenant Jacques Bonhomme est le maître, le seul maître : maître chez lui, qui aurait droit de le trouver mauvais? C'est à lui d'aviser à l'usage qu'il pourra faire de sa souveraineté. S'il en jouit sagement, il s'honorera encore plus que par ses glorieuses journées. S'arrêter après une révolution accomplie d'une telle sorte; refaire tranquillement un gouvernement après avoir écrasé l'autre dans la rue, voilà ce qui sera nouveau, imprévu, admirable. L'aristocratie anglaise assura le repos et la liberté de son pays en 1688 : elle congédia les Stuart, sans tumulte et sans convulsion; les libertés, écrites dans les lois, devinrent réelles et inattaquables; du reste, l'ordre social demeura le même. Jacques n'a cherché non plus qu'une sécurité

et des garanties qui lui manquaient. Il a combattu pour conserver ce qu'on lui disputait, non pour conquérir ce qu'il a déjà ! Lui, qui est devenu une sorte d'aristocrate, il a voulu faire aussi son 1688. Mais ce n'est pas si facile. Sa famille est nombreuse, quelquefois désunie, souvent mal disciplinée. Au-dessus, au-dessous de lui, il a des ennemis, qui veulent aussi tenter la fortune des voies de fait; ils trouvent que c'est le vrai moyen de résoudre toutes les questions. Une fois la force a eu raison; ils en concluent qu'il n'y a pas au monde d'autre raison que la force. Ils tiennent ainsi Jacques Bonhomme en alerte continuelle; il est bien loin du repos qu'il a voulu.

A travers tant de tracas et de périls, son grand bon sens se manifeste pourtant en presque toute occasion. Il a choisi un roi, et il y tient beaucoup; c'est son roi à lui; ce n'est plus le seigneur du pays, le premier gentilhomme du royaume, comme disait François Ier; son pouvoir ne vient plus de lui-même; son lustre ne tient plus à quelques-uns. Il est tout à tous; il ne dit plus : « L'État, c'est moi. » Au contraire, l'État dit : « Le roi, c'est nous. »

Mais, précisément pour cela, Jacques le veut grand, noble, respecté; il veut que son roi ait autant de majesté, et une majesté plus solide que les autres rois. Il lui plaît qu'il soit d'aussi grande maison qu'aucun souverain d'Europe. Jacques n'est pas assez abstrait pour croire qu'il a choisi Louis-Philippe à part sa situation de prince, et comme le propriétaire le mieux méritant de la banlieue.

Ce n'est pas lui qui se prendrait de haine et d'envie

contre une grandeur dont il s'honore ; qui outragerait celui qu'il a élevé, qui lui marchanderait l'éclat de la royauté, qui lui refuserait la faculté de secourir le malheur et d'encourager les arts. Sa logique à lui, c'est de bien savoir ce qu'il veut ; il n'ignorait pas que les rois ont une couronne, des palais, un nombreux cortége, un luxe obligé. Il a cru un roi nécessaire, et n'ira point le découronner et le flétrir. Il a fait une révolution d'homme libre, et non pas une saturnale d'esclave.

Sa foi en la royauté est ferme, sans être superstitieuse. Il croit l'institution bonne, indispensable même; elle est conforme à ses habitudes, à ses penchans. Il aime à crier : « Vive le roi ! » Dans les anciens temps, il a dû souvent du bonheur et de la gloire à la puissance royale, qui lui servit de refuge contre ses oppresseurs.

Mais surtout il a en répugnance et mépris les souvenirs de république ; il est prêt à se prendre de belle colère contre ceux dont l'imagination dépravée et les passions ignobles mettent à l'étude un mélodrame révolutionnaire, pour y essayer le rôle de Robespierre et de Danton. Quant aux rêveries américaines, il ne les comprend pas, et pense en gros que des peuples si différens ne peuvent pas avoir le même gouvernement.

Il est chatouilleux sur tout ce qui touche l'honneur national, et aurait bien vite repris sa vieille épée si le pays était attaqué ou offensé; mais il ne se soucie nullement de verser son sang et de ruiner la France pour arrondir les périodes ronflantes de tel ou tel orateur, ou pour vérifier les prédictions des politiques de café. Quand on promet de prendre son dernier écu et

son dernier enfant, on n'exerce sur lui aucune séduction.

Il commence à faire moins de compte des conseils et des commandemens des publicistes quotidiens. La liberté de la presse et des journaux n'a plus pour lui les charmes du fruit défendu, de la jouissance menacée. Il trouve ces messieurs trop présomptueux et hautains; ils le régentent d'une façon trop absolue. Ils se sont trompés si souvent que Jacques apprend peu à peu à estimer son bon sens plus que leur bel esprit. Il a envie de se tirer de la politique littéraire qui, deux ou trois fois, lui a gâté ses affaires. Quand il entend dire que la presse est un quatrième pouvoir, une magistrature suprême, il se prend à rire et réfléchit qu'au fait un article de journal n'est que la façon de penser de quelqu'un; comme il n'écoute pas la conversation de toutes sortes de personnes et la laisse là quand elle est ennuyeuse, bruyante ou absurde, il peut bien en faire autant, lorsque cette conversation lui arrive en caractères moulés, rangés par colonnes, sur un papier humide.

Mais ce qu'il est avant tout, c'est grand ami de l'ordre public: les émeutes excitent son courroux; on l'a toujours trouvé prêt à obéir au rappel, et à son grand dépit, ce qu'il a été avant tout, c'est garde national zélé. De tous ses devoirs de citoyen, c'est par malheur celui qu'il a eu le plus à remplir. Il a pourchassé devant sa baïonnette ceux qui troublaient son repos et son commerce; mais soit légèreté, soit faiblesse, il ne sait pas montrer assez d'indignation ni de répugnance aux sophistes ou aux rhéteurs de l'émeute; il les a réprimés, mais pas suffisamment découragés: de sorte

qu'il a fallu souvent recommencer. Son opinion a plus d'instinct que de raisonnement, plus de vivacité que de constance. A un jour donné, il est vaillant et animé; le reste du temps il a trop d'indifférence et de laisser-aller; il aime le bien et ne se garde pas assez du mal. Peu à peu l'expérience lui apprendra que ses devoirs ont augmenté avec ses droits, et qu'il lui faut être plus grave, plus ferme, plus prévoyant que par le passé. Plus tard, s'il reste ce qu'il fut autrefois, s'il aime mieux jouir de la liberté de fait, sans se donner de la peine, que d'en prendre beaucoup pour avoir la liberté de droit, il pourra retomber dans sa douce insouciance. En ce moment elle le perdrait; il faut qu'il prête secours aux défenseurs du bon ordre et de la raison; il ne doit pas être médiocrement de leur avis, qui est le sien. Qu'il les sache reconnaître, les choisisse, les encourage, se mette avec eux de tout cœur.

Ses ennemis comptent beaucoup sur un vieux défaut qu'ils lui connaissent et qu'ils flattent de leur mieux: ils espèrent égarer sa passion d'égalité, le rendre envieux, méfiant, l'exciter contre tout ce qui s'élève, l'empêcher d'accorder pleine confiance à qui que ce soit, de peur de le grandir. Jacques aurait tort de les écouter. Quelque grand que fût son préjugé contre l'aristocratie, il a touché le but et peut se tenir pour satisfait. Sa volonté est faite; ceux dont la vanité blessait sa vanité ne sont plus en scène. Dès longtemps condamnée à ne pas enfoncer ses racines dans le sol, à ne pas siéger sur elle-même, l'aristocratie française était devenue un appendice de la personne royale. Elle croissait et florissait selon la fortune de la

dynastie. Leur sort semblait être enchaîné. Charles X abdique la couronne ; l'aristocratie abdique la cité. L'amour de la patrie a été remplacé par la fidélité domestique ; au coup qui a renversé l'ancienne royauté, l'aristocratie se disperse, comme des serviteurs effarés qui n'ont plus leur maître. Leurs intérêts semblent tellement à part du pays, qu'encore une fois c'est en ses ennemis qu'ils mettent leur recours. Il y a quarante ans, ils allèrent se mêler aux armées qui voulurent envahir la France ; aujourd'hui, que l'Europe reste froide à de telles plaintes, l'impuissante aristocratie émigre vers l'anarchie. Ce n'est plus l'étranger qui nous menace, c'est l'esprit de désordre ; elle lui arrive en auxiliaire ; elle lui apporte ses passions et ses sophismes. La France est en péril ! qu'elle s'en tire comme elle pourra ; ces Français-là ne viendront pas à son aide. Ils lui souhaiteront malheur, contribueront de leur mieux à ses embarras, mettront leur espoir dans ses misères ; sauf, quand elle aura triomphé, à venir réclamer leur part de la prospérité ou de la gloire nationale.

Jacques Bonhomme a peut-être encore trop de préventions pour voir que c'est un des inconvéniens de la situation, et qu'il vaudrait mieux pour tous voir finir cette scission dénaturée. Quoi qu'il en soit, aucune supériorité ne peut lui être imposée ; mais il n'en faut pas conclure que toute supériorité doit être à jamais menacée d'ostracisme ; seulement une aristocratie large, mobile, ouverte à tous, née des entrailles du pays, recevra, jour à jour, par habitude, par confiance, par progrès de temps, une investiture nationale, non de la loi, qui serait insuffisante, choquante ou ridicule,

mais des mœurs et du cours naturel des choses. Ce n'est pas d'une institution qu'il s'agit, mais d'un esprit général, qui préfèrera le repos à l'agitation, l'ordre aux perturbations, la durée au changement : conditions qui ne peuvent guère s'accomplir, dans une vieille société toute pleine de souvenirs, lorsque rien n'est honoré, qu'aucune existence n'est entourée d'égards ; lorsqu'il n'y a nulle solidité dans la précieuse possession de la confiance et de l'estime publiques.

Ainsi Jacques Bonhomme se rassurera peu à peu ; cette aristocratie, plus personnelle que sociale, ne peut être que son œuvre. Il n'y en aura pas d'autre que celle qu'il reconnaîtra de son plein gré et pour son plus grand avantage. Services rendus, capacité, talent, richesses, souvenirs ; c'est à lui de choisir les titres qui lui agréeront le plus, de les peser, de les balancer, de les combiner, afin d'accorder sa confiance et ses égards comme il l'entendra. Mais s'il ne voulait rien élever et rien honorer ; s'il trouvait plaisir à ne rien reconnaître au-dessus de l'universel niveau ; s'il se préoccupait d'une perpétuelle jalousie ; si, sans écouter sa droite raison, il ne voulait point voir que toute la puissance de l'État ne pouvant être concentrée dans la personne royale, il faut aussi entourer de considération ceux qui se trouvent dotés d'avantages naturels ou sociaux, et ne les point traiter en ennemis du pays ; si son ambition était de tout rabaisser et non point de s'élever à tout ; alors la liberté et l'ordre public seraient en grand péril. Jacques Bonhomme peut déjà entendre comment, lui aussi, est appelé privilégié et aristocrate ; déjà sa boutique est traitée de fief et

son héritage d'usurpation; déjà on lui impute la misère du pauvre : on ameute contre lui ceux qui manquent de revenus ou de travail.

Il y a aussi une égalité au-dessous de lui, et c'est là qu'on voudrait le faire descendre. Qu'aura-t-il à répondre, si de son côté il ne veut aucune inégalité, s'il veut nier ou détruire celles qui existent réellement ? Donc, plus de société et guerre civile, jusqu'à ce qu'arrive le despotisme, ce grand niveleur qui confond, dans la condition commune d'obéissance, les grands et les petits, comprimant les supériorités dont il s'inquiète ou se chagrine.

Est-ce l'avenir de Jacques Bonhomme ? Beaucoup le disent ainsi. Il peut avoir de meilleures espérances. C'est toujours un grand danger que d'avoir son sort uniquement dans ses propres mains; mais il a beaucoup souffert, passé par bien des épreuves; il a gagné une coûteuse sagesse; il a le sentiment de sa situation et de sa force. Nous verrons.

HISTOIRE

DE

LA GUERRE DE LA PÉNINSULE,

SOUS NAPOLÉON;

PAR LE GÉNÉRAL FOY.

M. DCCC. XXVII.

On répète souvent que le caractère éminent de notre siècle, c'est l'intelligence ; que nous vivons dans la tête plus que dans l'âme ou le cœur ; que rien ne nous passionne réellement, ni ne nous échauffe beaucoup ; qu'il nous suffit de regarder et d'expliquer chaque chose : enfin que nous sommes tombés dans l'indifférence pour toutes les opinions. Or, voici un écrivain qui est bien de notre temps, qui fut bien en harmonie avec son pays

et son temps, et à qui, certes, nous ne pouvons imputer de ne pas avoir d'âme et de flotter dans l'indifférence. C'est que les hommes distingués, outre le caractère de leur époque, qui les met en communauté avec le public, savent, pour lui plaire et le remuer, réveiller et exciter en lui d'autres impressions que celles de tout le monde. Il faut être de sa génération pour être compris, pour parler la langue vulgaire, la langue vivante; mais ce langage de tous doit exprimer des pensées et des sentimens qui éveillent la société et la poussent en avant, ou font revivre à ses yeux les scènes du temps passé.

C'est ainsi qu'au milieu de notre génération inerte et méfiante, qui se plaît à voir et à juger, et ne sait plus guère croire ni aimer, le général Foy conquit non pas seulement la renommée, mais aussi l'affection et la reconnaissance de son pays. Il nous reporta vers ce temps, déjà si éloigné, où tout un peuple se mit en mouvement pour ennoblir et améliorer son sort, pour obtenir des lois plus justes et plus égales, pour avoir un gouvernement conforme à lui-même. Le général Foy était parmi nous comme pour attester que cette impulsion de 1789, tant calomniée, tant imputée à l'orgueil et à l'intérêt, était noble, généreuse, désintéressée; il faisait concevoir à notre froide et raisonnable jeunesse cette sorte d'entraînement qui jeta les hommes les plus éclairés dans de nombreuses illusions; ceux même qui avaient assisté aux commencemens et aux phases successives de la Révolution rendaient, en écoutant le général Foy, plus de justice qu'autrefois aux opinions qu'ils avaient si long-temps combattues; elles apparaissaient en lui

pures de toutes ces conséquences déplorables et criminelles qui n'appartiennent pas plus à un fanatisme qu'à un autre, et se retrouvent chaque fois que la société est en fermentation. Sa vue ne s'était jamais portée que sur le but moral de cette grande réforme; son imagination la purgeait de ce que les intérêts, l'envie, la peur, la vengeance et toutes les passions basses avaient pu y mêler de cruel et d'ignoble. Pourtant ce n'était chez lui ni l'effet de cet aveuglement volontaire et factice qui se passionne à froid et s'exprime par la déclamation; c'était encore moins cette niaiserie d'illusion qui se perpétue sans rien apprécier à sa juste valeur, sans tirer profit du temps qui s'est écoulé, des événemens qui se sont succédé; il jugeait, à distance, avec tout le désintéressement de la postérité; il se complaisait à être impartial, exact, pratique : il s'enquérait soigneusement des circonstances réelles, et ne voulait duper ni les autres, ni lui-même. Il en était de même pour l'autre passion qui l'inspirait si vivement, pour cette religion des souvenirs militaires qui anime le livre que nous annonçons plus que ses discours de la tribune, où elle trouvait moins bien sa place. En lui, l'enthousiasme pour le métier de la guerre se mêlait à l'amour de la patrie; en telle sorte, qu'à une certaine époque, il avait pu même y suppléer, et que le but étant changé, mais le mouvement étant demeuré le même, le général Foy avait à peine senti se refroidir son âme. Là encore, un esprit élevé, un jugement ferme et la pureté des souvenirs de sa vie passée le préservaient des vagues déclamations, de l'irritabilité chatouilleuse, des préventions étroites que nous voyons parfois rapetisser

l'affection qu'on témoigne à nos récentes époques héroïques. Il avait su conserver le blâme pour les motifs de la guerre, l'estime pour les vaincus, la sympathie pour les souffrances, l'admiration pour une résistance noble et obstinée. Jugeant lui-même l'espèce d'attrait qui l'avait si souvent enivré, et qui échauffait encore son cœur, il ne prétendait pas en faire un sentiment moral; mais par cela même que c'était une impulsion désintéressée et involontaire, il la peignait grande, noble, puissante sur l'imagination.

« Les hommes étrangers au métier des armes, dit-il, « ne sauraient concevoir cette inquiétude turbulente « qui conduisit Alexandre aux bords du Gange et « Charles XII à Pultawa. La guerre est une passion « jusque dans les derniers rangs de la milice; pour « ceux qui commandent, elle est la plus impérieuse et « la plus enivrante des passions. Où trouverez-vous un « champ plus vaste à l'énergie du caractère, aux calculs « de l'esprit, aux éclairs du génie? A celui que la « gloire enflamme, la faim, la soif, les blessures, la « mort sans cesse menaçante, produisent une sorte « d'enivrement. La combinaison soudaine des chances « indéterminées avec les chances prévues jette dans ce « jeu d'exaltation un intérêt de tous les momens, égal « à l'émotion que font naître, à longs intervalles, les « situations les plus terribles de la vie. Quelle puissance « dans le présent que cette volonté du chef, qui en- « chaîne et déchaîne à son gré la colère de tant de mil- « liers d'hommes! Quelle suprématie sur l'avenir, que « ce talent dont les inspirations ont réglé le sort de « plusieurs générations! »

Dans cette histoire de la guerre d'Espagne, l'intérêt du lecteur, comme le nôtre, se portera moins sans doute sur les faits, qui sont tous ou à peu près de notoriété publique et dont le récit non achevé embrasse seulement une partie, que sur le talent et la manière de l'auteur. Aussi est-ce du général Foy que nous avons été entraînés à parler; le mérite du livre, c'est qu'on l'y retrouve tel que nous l'avons connu, tel qu'il s'est fait entendre à la tribune; ce sont les mêmes sentimens, le même ordre d'opinions. Ce même besoin de rendre justice à tout ce qui est noble et de se montrer bienveillant à tous, cette même sympathie pour tout ce qui touche à l'honneur du pays, cette même fierté de la France actuelle qui ne veut jamais se laisser dédaigner au nom du passé; c'est tout le mouvement d'une conversation animée, d'une improvisation brillante. De même encore, à ce penchant à s'émouvoir pour émouvoir les autres, s'ajoute le désir d'être exact, positif, utile, de faire reposer les conclusions sur des faits bien constatés. On retrouve dans cette histoire l'orateur qui se montrait scrupuleux dans ses assertions, et, pour ainsi dire, minutieux dans la statistique, autant qu'inspiré par un sentiment ardent et sincère.

Sous ce rapport, plusieurs parties du livre sont très-instructives. Le récit est précédé d'une introduction qui expose l'état politique et militaire de la France, de l'Angleterre, du Portugal et de l'Espagne. Ce discours préliminaire est brillant de chaleur et d'imagination; les considérations politiques, dont nous venons d'indiquer le mérite et l'esprit général, sont surtout développées dans cette partie de l'ouvrage; mais

elle renferme en outre des détails curieux et peu connus sur l'armée anglaise, sa formation, sa discipline, sa législation. Les moyens de défense du Portugal, son organisation intérieure, sa composition sociale, ont plus encore l'intérêt du moment.

Dans le chapitre de la France, l'attention se porte plus sur les jugemens de l'auteur que sur les notions qu'il a rapidement résumées; l'opinion du général Foy sur notre organisation militaire et les lois qui régissent l'armée forme elle-même un document à méditer.

Le chapitre de l'Espagne est d'une rare impartialité: la misère et la détresse de ce gouvernement, la décadence de ce beau royaume, sont exposées, non avec amertume, mais avec la juste douleur qu'excite un tel spectacle; les causes en sont recherchées au loin, ainsi qu'il le faut faire lorsqu'on veut s'expliquer un état de choses fondamental et qui n'a rien d'accidentel. De cette façon d'étudier l'histoire résulte une appréciation simple et impartiale des hommes; les influences générales prennent une action plus grande; et les personnages historiques diminuent; si bien que le général Foy, tout en flétrissant Godoy, a pu le présenter comme un instrument de la force des choses, plutôt que comme un ministre dont la conduite et les desseins ont perdu la monarchie espagnole. Il y a des momens où il suffit d'être médiocre d'âme et d'esprit, et d'exercer le pouvoir sans souci du présent ni de l'avenir, pour conduire les royaumes à leur ruine.

Le récit embrasse les événemens d'une année, de septembre 1807 à septembre 1808: ce n'est, pour ainsi

dire, que l'avant-scène de la guerre d'Espagne ; mais cette avant-scène renferme l'invasion du Portugal et de l'Espagne, la révolte d'Aranjuez, les fraudes de Bayonne, la sédition de Madrid, le premier siége de Saragosse, la bataille de Baylen et la capitulation de Cintra : c'est, comme on voit, une année qui ne fut que trop bien remplie.

Lorsque le général Foy raconte, il conserve le même caractère que lorsqu'il résume et juge ; il n'est pas allé rechercher son talent hors de lui-même. Ce ne sont point des récits naïfs et anecdotiques. L'auteur cherche moins à peindre qu'à faire passer dans l'esprit du lecteur le jugement et l'impression que lui ont donnés les faits ; il les expose consciencieusement, d'une façon très-détaillée ; mais il ne raconte pas pour raconter. Des écrivains ont voulu se faire contemporains des événemens qu'ils peignent ; le général Foy a voulu, au contraire, être la postérité pour les faits où il était présent ; il en a le ton grave et presque solennel. L'ouvrage n'étant pas achevé, on ne voit pas bien encore quel aspect il aurait eu dans son ensemble : chaque livre est consacré à un des événemens considérables que nous venons de rappeler, et se renferme dans sa propre unité, sans que le lien commun puisse se faire apercevoir ; probablement cette histoire n'aurait pas eu la dimension que semblent annoncer les premiers livres, telle qu'elle nous a été laissée. Puisqu'elle est incomplète, il vaut mieux, sans doute, que ce qui nous reste ait beaucoup de développement, et que chaque événement forme une sorte de drame à part. Il n'en est pas un qui ne se lise avec le plus grand intérêt ; les

détails militaires sont écrits avec amour, mais avec clarté, et n'ont rien de technique.

Cette triste bataille de Baylen, que Napoléon avait couverte d'une despotique obscurité, est racontée avec un soin particulier et une scrupuleuse impartialité ; la bataille de Vimeiro et la capitulation de Cintra, où le duc de Wellington fit ses premières armes comme général et puis comme négociateur, sont rapportées d'une façon honorable pour la vaillance et même pour la dextérité française ; le général Foy était témoin oculaire, et fut blessé à cette bataille. Il explique fort bien la situation désespérée où la politique aventureuse de Napoléon avait jeté cette armée. En somme, un jugement sévère ressort de tout ce commencement de la guerre d'Espagne : on voit non-seulement combien il y eut peu de justice, mais aussi combien peu de prudence dans la conduite du conquérant ; il allait, toujours allait, exploitant chaque circonstance, habile à en tirer tout le profit possible, mais ne mettant jamais en sûreté le profit déjà acquis. Le succès pour lui était un moyen, jamais le but. Tout lui semblait possible, comme tout lui semblait permis. L'enivrement de sa fortune avait commencé, et il trouvait son bonheur plus probable que les vraisemblances ; son génie se manifestait déjà par le contraste d'une grande habileté d'exécution s'appliquant à l'imprudence des conceptions.

Un autre aspect de la guerre d'Espagne où se complaît le général Foy, c'est le caractère héroïque des Espagnols, la fierté et l'obstination d'une nation qui semble se défendre d'autant mieux qu'elle a été abandonnée de son gouvernement. Cette horreur de

l'étranger, le soulèvement d'un peuple que n'enchaîne pas le bien-être de la civilisation, cette lutte irrégulière contre les mouvemens concertés d'une armée, cette invasion, où tous les avantages de la barbarie sont contre le conquérant, ont singulièrement excité la sympathie de l'historien. La sédition de Madrid, et surtout la belle défense de Saragosse, lui vont au cœur.

Il écrivait en 1816; la présence des armées étrangères, les souvenirs de la double invasion, remplissaient son âme d'amertume. Sans le dire, il envie presque le désespoir des Espagnols, et regrette de ne pas avoir vu les Français se défendre derrière les ruines de leurs cités. Cette triste occupation de notre territoire fut un spectacle moins épique, peut-être, mais pourtant aussi grand et aussi noble, pour les esprits méditatifs, que la résistance populaire des Espagnols. La France, objet de tant de rancunes et de jalousies, se vit préservée par la puissance morale de sa civilisation, par sa compacte unité; imposa à ses vainqueurs par une certaine force d'opinion, et fut ménagée comme la clef de voûte de l'édifice européen; elle se montra redoutable, précisément parce que l'ordre n'y était pas troublé, et qu'on ignorait ce qui pouvait advenir, si on le bouleversait.

Tel est le caractère de la civilisation : elle perd les apparences pittoresques et poétiques des premiers âges; l'homme semble y diminuer; les forces individuelles ne se font plus remarquer. Cependant une action puissante et irrésistible est exercée; elle enveloppe et entraîne, tout invisible qu'elle est, les attaques ou les résistances. Comme elle rend faciles et promptes les

communications entre les hommes, elle établit, parmi les peuples, ces pensées communes et universelles contre lesquelles on ne saurait combattre avec énergie, qu'on ne se hasarde pas même à attaquer de vive force ; les opinions ont jeté racine au fond de ceux mêmes qui les détestent et sont armés contre elles : ébranlés dans leurs propres convictions, sans confiance en l'avenir, ils n'engagent point lutte contre la force des choses ; ils ne trouvent pas courage à lutter contre cet insaisissable adversaire.

Au contraire, ceux à qui il est réservé de combattre avec pleine conviction, avec espérance, avec courage, ce sont les hommes qui servent d'organe à la pensée commune, qui sympathisent avec les impressions actuelles et vivantes, qui les comprennent et les expriment ; ceux-là sont la voix du peuple. Ils vivent avec gloire et meurent entourés de douleur publique : les uns, comme le général Foy, avec le chagrin de ne pas reposer un dernier regard sur l'accomplissement de leurs vœux les plus chers ; les autres, comme M. Canning, avec le regret de ne pas achever de leur main l'œuvre qu'ils avaient commencée, et que le siècle continuera.

HISTOIRE DE POLOGNE,

PAR M. DE SALVANDY.

M. DCCC. XXIX.

La guerre patriotique que M. de Salvandy avait déclarée au ministère de M. de Villèle n'absorbait pas tous ses momens. Tandis qu'avec une ardeur infatigable, il suppléait au silence des journaux censurés, soutenait le courage des bons citoyens, et préparait ainsi ces élections qui nous ont arrachés de la voie de perdition, il n'en poursuivait pas moins de grands travaux historiques. L'Histoire de Sobieski n'est pas même son entreprise principale; il nous annonce une histoire de la civilisation : c'est comme qui dirait une histoire universelle de la race humaine. La tâche est noble, mais immense. Ce pourra être l'œuvre

de la vie entière. Nous devons remercier M. de Salvandy de nous avoir par avance donné cet épisode historique qui tient la première place dans l'histoire de Pologne et figure avec gloire parmi les grandes choses du XVII^e^ siècle. L'auteur en a senti tout l'intérêt, et sa plume brillante en a conservé l'éclat.

On aime beaucoup maintenant à diviser la littérature par écoles. Ainsi, les critiques distinguent parmi les écrivains historiques l'école philosophique, l'école descriptive, et peut-être quelques autres encore : tant on se plaît à généraliser et à tout imputer à des règles et à des principes, plutôt qu'à la disposition particulière de chaque écrivain. Il y a pourtant peu d'œuvres de l'esprit qui, de leur nature, soient aussi diverses que les histoires écrites. Le sujet, l'époque, le point de vue, le tour d'esprit de l'historien, le but qu'il s'est proposé, sont autant de circonstances qui font varier à l'infini la façon de présenter et de résumer les faits. M. de Salvandy ne s'est proposé aucun modèle, n'a recherché aucune forme plutôt qu'une autre. Il a été lui-même ; tel le public a appris à le connaître comme écrivain polémique, tel on le retrouve dans l'histoire de Pologne. C'est un langage animé, un besoin de communiquer ses impressions dans toute leur vivacité, une volonté de persuader, une façon ardente de présenter ses idées, comme si elles avaient là un adversaire à combattre. On reconnaît aussi l'écrivain politique, dont la pensée a été habituellement dirigée sur les formes du gouvernement, les opinions des peuples, la lutte des factions, les intérêts nationaux.

C'est cet ordre de réflexions qui forme, pour ainsi

dire, le fond de l'ouvrage. M. de Salvandy a mis sans cesse devant les yeux du lecteur la chute prochaine et le partage de la malheureuse Pologne. Il a compris, tout en peignant son époque la plus glorieuse, que, pour donner au sujet un intérêt sérieux, et à la composition de l'unité, il fallait faire planer cette pensée sur tout son récit. Chaque page est la sentence de mort de cette nation valeureuse et insensée. Du fait de sa composition sociale, dérivent comme conséquences nécessaires son anarchie et sa ruine. Elle a conservé sa constitution de horde barbare; elle a continué à vivre sous le principe de libre association; sa liberté a gardé tout le caractère de l'indépendance individuelle: de là ses désordres et ses maux. Il faudrait avoir plus d'érudition que nous n'en avons pour savoir si, comme le croit M. de Salvandy, ce fait singulier et fatal doit son origine à l'occupation constante du même sol par la même race, et s'il a manqué réellement à la Pologne ce mélange de populations diverses, conquérantes et conquises, inégales en civilisation, différentes par les mœurs, les lois et le langage, où se sont développés ailleurs des gouvernemens féodaux, portant en eux-mêmes un principe de progrès et d'amélioration.

Quoi qu'il en soit, si Montesquieu, franchissant les siècles par une expression rapide, a pu dire en parlant du gouvernement anglais : « Ce beau système a été trouvé dans les bois; » toujours est-il qu'il a bien changé en route; et M. de Salvandy a voulu nous montrer ce qu'il devait produire en restant comme dans les bois. Ainsi, point de villes, point de bourgeoisie, point d'affranchissement de communes, point

de classe moyenne; des Juifs au lieu de marchands; aucune vraie délégation de pouvoirs, aucune représentation, l'élection du roi, et l'inamovibilité des grands offices. Tout cela pouvait bien subsister, et recevoir même, jusqu'à un certain point, les lumières de l'Europe, tant que la Pologne était adossée à la barbarie moscovite et que la Prusse n'existait pas. Mais du jour où la Russie a commencé, tant bien que mal, à se civiliser et à emprunter les institutions militaires de l'Occident, la Pologne, enveloppée de pays bien ordonnés, devait succomber, puisqu'elle persistait dans le désordre.

Voilà ce que l'auteur a eu le plus à cœur de montrer; il a voulu faire sortir de là une grande leçon historique. Son style semble passionné, ses paroles sont retentissantes; mais sous cette forme se trouvent beaucoup de raison, un sens politique plein de sagesse et d'impartialité. Ainsi que dans ses écrits de controverse, la chaleur n'exclut pas le calme. D'ailleurs, ce style animé ne messied pas au sujet; il est, pour ainsi dire, en accord parfait avec ces Polonais amis de l'éclat et du bruit, qui s'animent de leurs paroles, qu'on entraîne par la passion sans les persuader par la raison. Aussi assure-t-on que leur nouvel historien obtient parmi eux autant de succès que parmi nous. C'est justice, car tout en les blâmant il les aime; il a du goût pour leurs nobles qualités; il se souvient sans cesse de leur sympathie avec la France, de leur fraternité d'armes avec nos soldats, de l'espérance qu'ils avaient mise en nous. Ce sentiment contribue à animer les récits par une tristesse compatissante.

C'est surtout en racontant les triomphes de Sobieski, de ce brave guerrier, modeste, loyal, pieux, de ce bon et grand homme, dédaigné par le vain orgueil de Louis XIV, qui le trompe, et par l'ingratitude de l'empereur Léopold, dont il est le sauveur, traité par eux comme un officier de fortune et un roi parvenu; c'est en peignant tous ses efforts pour rendre la Pologne puissante et heureuse, que l'auteur nous pénètre de regrets. On voit que rien ne peut fructifier sur ce sol inculte et barbare. La victoire n'y crée point d'armée; la gloire n'y donne point d'influence; le patriotisme y est sans raison et quelquefois sans fidélité; tout est soudain et ne dure qu'un jour; le courage, le dévouement, les vertus guerrières ou civiques, semblent un feu de paille, qui n'a que la lueur du moment. M. de Salvandy excelle à retracer les scènes où se manifeste tout le caractère polonais, le tumulte des diètes, les orages de ces assemblées où l'on siégeait à cheval le sabre à la main; il se complaît dans ce fracas, et en donne une vivante image. Il y a surtout un récit de la diète où fut élu Sobieski, qui retentit d'une sorte d'harmonie imitative. Quant au héros du livre, il n'avait rien, ce semble, de cette exaltation frivole et passagère: c'était un homme réel et solide, d'une simplicité aimable, étonné de sa gloire comme de sa royauté. Quoi de plus touchant que les premières paroles qu'il écrit à sa bien-aimée Mariette, le lendemain d'une grande victoire: « Ah! que Dieu est bon! ma chère Mariette. » M. de Salvandy a senti combien devait être conservée cette couleur de modestie et de bonhomie. Éditeur des *Lettres de Sobieski*, qu'il a publiées il y a trois ans,

il en a compris tout le charme, et il laisse d'ordinaire Sobieski être lui-même l'historien de la glorieuse campagne où il accourut au secours de Vienne, et délivra l'Europe de l'invasion des Turcs.

En somme, cette production nouvelle d'un écrivain déjà illustré par de nombreux succès doit ajouter à sa renommée; il y a marqué l'empreinte de son talent et de ses opinions généreuses et indépendantes.

DE

L'ÉDUCATION DOMESTIQUE,

PAR Mme GUIZOT.

M. DCCC. XXVI.

Si quelque chose dépend immédiatement de la marche de la société et du progrès des esprits, si quelque chose doit ressentir les prompts effets de leurs variations successives, c'est sans doute l'éducation. Quand la société n'est plus ordonnée de la même sorte, quand elle est régie par des lois différentes, quand elle est animée d'autres opinions, la destination des individus n'est plus la même, et il devient à propos de donner à leurs facultés une culture appropriée à l'état de choses où ils auront à vivre. Mais, de tous les change-

mens, celui qui doit exercer l'influence la plus directe sur l'éducation, c'est évidemment le changement des doctrines morales. Lorsque les idées sur la nature de l'homme ont varié, il est manifeste que les principes de l'enseignement ne peuvent demeurer tels qu'auparavant. Nous avons vu un grand exemple d'une pareille révolution dans l'empire de l'intelligence. Dès que la philosophie de la sensation se fut emparée des esprits en France, tous les livres qui n'étaient point œuvre d'imagination se trouvèrent à refaire. En effet, sans parler de cette hardiesse avec laquelle un besoin insatiable d'examen cherchait à se satisfaire, l'âme humaine, théâtre de tous les phénomènes moraux, ayant paru aux philosophes sensualistes sous un aspect nouveau, ayant été décrite par eux autrement que par leurs devanciers, il fallait indispensablement lui parler, conformément à la nature qu'on lui supposait. La marche des idées, les moyens de convaincre, les motifs de croire, tout devait se mettre en harmonie avec l'homme, tel que le faisait cette philosophie. Long-temps l'autorité avait été un moyen de persuasion; citer des textes, rapporter des faits avait suffi aux uns pour enseigner, aux autres pour croire. Quand arriva le temps des grandes rebellions de l'esprit humain, n'ayant pas bien démêlé encore le motif de son mécontentement, il ne commença point par protester contre la prétention de lui imposer ses croyances; il voulut seulement changer de maîtres. Philosophiquement parlant, la révolution du XVI^e^ siècle n'alla beaucoup plus loin. Descartes, le premier, proclama nettement ce que l'homme avait droit d'exiger

avant d'accorder sa conviction ; mais, après avoir déclaré que le seul principe de certitude était dans la conscience, ni lui ni ses disciples ne prirent les phénomènes de la conscience pour sujet de leurs observations : de sorte qu'ils n'élevèrent aucun édifice sur la base noble et ferme qu'ils avaient établie. Vint l'école de Locke et de Condillac : pour elle, l'âme était une mécanique mise en jeu d'une façon nécessaire par l'action des objets extérieurs. Cela une fois donné, c'était dans les rapports sensuels de l'homme avec le monde que tout devait être cherché ; là résidait le principe universel. L'homme dut y trouver sa règle, et l'enfant, qu'on voulut dès-lors persuader, et non plus seulement commander, devait être nourri à écouter la seule voix des sensations. Ainsi naquit la morale de l'intérêt ; cette philosophie n'en pouvait donner une autre.

Cependant, quelle que soit la méthode de philosopher qu'adopte une génération, elle ne peut s'y livrer en aveugle ; elle ne peut promettre d'aller au hasard partout où la conduiraient les déductions de tel ou tel système. Tout grand que puisse être l'empire d'une école en crédit, il existe une réserve tacite et involontaire ; la raison humaine a des points fixes qu'elle ne peut renier, sans s'abdiquer elle-même. Permis à la philosophie de nous y conduire par la route qu'elle trouvera la plus prompte et la plus certaine ; mais si, en définitive, elle nous écarte de ce but nécessaire, la confiance sera bientôt retirée à ce guide infidèle. D'ordinaire, les philosophes n'ignorent pas que cette condition leur est imposée ; plutôt de ne pas y satisfaire,

ils faussent leurs déductions, et sont inconséquens pour ne pas être absurdes. De là sortirent les doctrines de l'intérêt bien entendu et de la sympathie, ajustemens puérils de l'intérêt. C'est un spectacle curieux que Rousseau, dont le sentiment intérieur protestait de toutes ses forces contre les conséquences de cette philosophie, luttant avec elle sans y pouvoir échapper, tant elle avait une domination universelle. Toute l'éducation d'Émile est fondée sur la métaphysique des sensations; c'est dans l'étude et la combinaison de l'action extérieure que sont cherchés tous les moyens d'instruire et d'améliorer l'enfant; tandis que, par une contradiction manifeste, l'amour du beau moral est toujours dépeint comme un fait intérieur.

Depuis beaucoup d'années, en Allemagne et en Écosse, plus récemment en France, l'insuffisance de la philosophie sensualiste a été pleinement reconnue; et, après avoir régné d'une façon pour ainsi dire absolue, elle a aujourd'hui perdu son autorité. Maintenant, les faits internes sont admis comme fondemens de la connaissance; il est reconnu que, parmi les phénomènes dont la conscience est le théâtre, il en est dont les objets extérieurs ne sont ni la cause, ni l'occasion. L'existence de la loi morale, comme inhérente à l'âme humaine, soit dans son essence même, soit par une perception nécessaire, est reçue, non comme hypothèse, mais comme fait observé contre lequel il serait frivole de protester.

Qui ne voit combien il importe qu'une telle philosophie reçoive son plus bel et plus utile emploi, en

procédant à l'éducation? Ne faut-il pas se hâter de la placer sous cette influence salutaire? Le caractère divin de l'âme, enseigné de tout temps par l'instinct et révélé par la religion, ayant trouvé son rang parmi les convictions raisonnées et scientifiques, ne doit-on pas aussitôt le prendre en contemplation, quand il s'agit de procéder au développement graduel de cette âme, dont les droits et les facultés ne sont plus contestés.

C'est la noble tâche que s'est proposée madame Guizot et qu'elle a su dignement remplir; son livre est né au sein de cette école spiritualiste : tout pratique, tout maternel qu'il est, si l'on peut ainsi parler, il est plein des doctrines élevées qui commencent à dominer parmi nous. Mais, comme il convenait à une femme et à une mère, elles y sont à titre de sentimens. Ils apparaissent contrôlés par la raison, soumis à l'examen, dont ils n'ont rien à craindre, et cependant faciles; calmes et fermes, en même temps que doux et animés.

Le principe d'une telle éducation ne peut pas être l'obéissance purement passive, puisqu'elle est destinée à former des hommes qui demandent à leur raison compte de leurs croyances : « Car nos vertus, dit l'auteur, doivent être à nous, le fruit de notre volonté, non de notre soumission à celle d'autrui. » On ne peut pas non plus imposer à l'instituteur l'obligation de démontrer sans cesse à l'enfant l'utilité des choses prescrites; car cette démonstration serait souvent impossible : il faudrait presque toujours l'obtenir au moyen de circonstances factices, et en définitive, elle

aboutirait à la morale de l'intérêt. Ce n'est point la marche à suivre. Mais cette loi morale, ces immuables règles de la raison, ces éternelles décisions de la justice, ces affections désintéressées pour le bien, cet inévitable sentiment du devoir, qui se trouvent dans l'âme de l'homme, sont en germe dans l'âme de l'enfant. Ce sont ces germes précieux qui doivent être cherchés, nourris, cultivés; c'est à eux qu'il en faut appeler, écartant tout ce qui pourrait les flétrir ou les corrompre; leur donnant peu à peu autorité sur la vie; les instituant conseillers de la libre volonté; lorsque l'un se tait, en invoquant un autre; appelant tantôt l'affection au secours de la raison, tantôt la confiance à l'appui de la soumission; enfin, c'est au dedans que doivent être trouvés tous les ressorts de l'éducation, puisque ce ne sont point des apparences qu'on veut étaler, mais des réalités qu'on veut créer; puisque ce ne sont point des pratiques, mais des vertus que l'on désire enseigner.

Ici se présentait une objection grave qu'allèguent à la fois et des hommes religieux et des philosophes. Si la nature morale de l'homme renferme essentiellement de mauvaises dispositions, si elle a subi une corruption originelle, l'éducation ne doit-elle pas avant tout être répressive; et, avant de songer à faire germer le bien, ne faut-il pas s'occuper d'extirper les semences du mal?

Madame Guizot soumet cette question à un examen profond et sincère; en effet, on voit que dans un livre conçu comme le sien c'était la question fondamentale. Elle se demande d'abord si le mal a une

existence positive, et ce qui le constitue. Moralement, ce ne sont point ses effets qui le caractérisent, non plus que ses apparences extérieures; on peut faire le mal avec ignorance, avec innocence : il est le mal pour celui qui le souffre, pour celui qui le voit; il ne l'est point pour celui qui le commet. Quelle est la disposition d'âme qui fait commettre le mal? Voilà ce qui est à trouver. Existerait-il en nous une loi morale du mal, comme il y existe une loi morale du bien? avons-nous l'une à accomplir, l'autre à éviter? Remarquons d'abord que la religion nous fournit tout aussitôt une réponse. Dieu ne peut être auteur du mal; il le permet, mais il ne vient pas de lui. Ainsi, point de loi du mal inhérente à notre âme. Philosophiquement, l'absurdité est aussi palpable. S'il y avait deux lois contradictoires, elles ne mériteraient pas ce nom; il faudrait de toute nécessité ou détruire la responsabilité morale de l'homme, ou placer au-dessus de ces deux prétendues lois l'obligation de choisir la loi du bien : alors, c'est cette obligation qui serait la loi absolue; les autres seraient contingentes et accidentelles.

S'il n'y a point de loi du mal, d'où vient donc l'impulsion qui nous y porte? D'une part, l'homme n'est point une pure intelligence; il réside dans des organes matériels : or, cette nature animée a des besoins, des penchans; elle a même un instinct animal, susceptible de raisonnement et de calcul, bien qu'entièrement étranger à la loi morale. De là, une lutte continuelle entre les appétits de la chair et cet autre instinct du bien, du juste, de l'éternel, qui est le propre de l'âme, mais qui peut y sommeiller obscur, confus, étouffé. La

volonté parfois ne sait point l'écouter, le chercher et lui obéir: d'où résulte l'emploi responsable de la liberté. Les penchans, les besoins de la nature physique, n'ont rien de coupable en eux-mêmes; ils ne sont pas le mal, et ne le deviennent que lorsqu'ils s'exercent en transgression avec la loi morale. Que faire donc pour ne la point violer? Mettre en lumière ces préceptes déposés au fond de nous-mêmes; d'instinctifs qu'ils sont, les rendre explicites et positifs; les convertir en habitudes; faire savourer les jouissances qu'ils donnent, les appeler à occuper et satisfaire l'activité humaine.

Mais ce n'est pas de la matière seule que nous vient le mal. Cette loi morale que nous portons en nous-mêmes, se compose de prescriptions diverses, et parfois contradictoires en apparence. C'est une loi de toute liberté; on ne peut lui obéir en aveugle. Elle nous fut donnée pour nous laisser tout le mérite du bien, tout le péché du mal. Elle n'a pas, comme les lois humaines, sa lettre qui puisse excuser de manquer à son esprit. Si je me venge de mon ennemi, je ne serai point admis à dire que Dieu avait placé en moi un sentiment de justice, et que j'ai seulement puni le mal. Il me sera demandé si, dans ma vengeance, je suis assuré de n'avoir point songé à cette colère du sang que m'a donnée la crainte, à ce soin de conservation qui m'a inspiré un acte de violence. Et alors, pourquoi ai-je transgressé la loi de charité et de pardon? alors, où est mon excuse?

Ainsi, la fausse interprétation de la loi morale, contournée pour servir de justification mensongère à des

actes de l'instinct matériel, est aussi une occasion de mal. Toutefois, cela ne donne pas le droit de dire que le mal existe dans l'homme, et qu'il faut travailler à l'en extirper. Ici encore il nous faut convenir avec l'auteur, « que le mal n'est que l'absence du bien. » Dieu, tout-puissant et tout parfait, nous commande la perfection. Imparfaits ou inhabiles, nous obéissons mal, ou nous repoussons ses commandemens. Sa loi nous paraît trop difficile et trop dure; notre paresse demeure en arrière, ou notre indocilité y échappe. L'accomplir, serait le bien; y manquer, voilà le mal: il n'existe nulle part que dans la désobéissance; il n'est le mal, que parce qu'il n'est pas le bien, dont l'obligation nous est imposée.

De cette possibilité d'errer sur la loi et de l'interpréter faussement, quelle est l'indication qui résulte pour l'instituteur? s'agit-il « de caractère à rompre, de nature à dompter? comme s'il fallait ôter à l'enfant celle que Dieu lui a faite, pour lui en donner une de la façon de son maître. » Nullement. Aussi madame Guizot n'hésite-t-elle point sur la direction générale de l'éducation; elle préfère « l'encouragement, qui porte au bien, à la sévérité, qui combat le mal. » Comme, selon ce qu'elle a dit, le mal est l'absence du bien, elle s'efforce de si bien remplir la vie avec l'un, qu'il y reste le moins d'espace possible pour l'autre. « Je ferais naître dans ces jeunes cœurs le sentiment qui réprime de honteux mouvemens. A quoi s'adressent les punitions? à des défauts de vertus. C'est donc une place vide à remplir, et la crainte n'y suffit pas. Mes encouragemens au bien pénètreront en mille lieux où ne pourrait at-

teindre la rigueur de mon autorité. Je ferai connaître l'amour du sacrifice, quand je ne pourrai réprimer la personnalité; j'instruirai à trouver dans le plaisir des autres une joie qui ne laissera plus de chances à la jalousie, contre laquelle tout mon pouvoir serait sans action. Par là, et seulement par là, je pourrai appliquer à toutes les actions de mes enfans cette scrupuleuse exactitude de morale, préservatif de la vertu contre les faiblesses de la volonté et les complaisances de l'esprit. Toujours agissant de la main, du cœur et de la pensée, toujours en présence de Dieu, qui sans cesse nous communique et nous impose sa loi, il n'est pas une de nos actions où nous n'ayons quelque bien à faire pour éviter quelque mal. »

Cette analyse et ces citations pourraient donner à penser que l'auteur propose un système d'indulgence imperturbable, un appel continuel à une raison non encore développée. Ce serait se faire une fausse idée d'un livre d'autant plus pratique qu'il est moins absolu. C'est l'indication de l'esprit général que l'instituteur doit apporter dans l'éducation, bien plutôt qu'une règle tracée à sa conduite. La tâche est présentée comme douce, mais non comme facile; il y faut, en toute occasion, examen, justice, précaution. Les circonstances varient; les individus ne sont pas les mêmes. Aucun code écrit d'avance ne peut dispenser l'instituteur de réfléchir sans cesse, de n'agir qu'avec un scrupule éclairé. Ce pouvoir qui lui est confié, il peut en abuser; car le pouvoir est une grande source d'erreurs, de sorte que ce mode d'éducation est une étude morale pour le maître, comme pour l'élève. « L'expérience de

l'éducation a presque toujours pour résultat de nous enseigner à n'appliquer qu'avec réserve et lenteur les idées qu'elle aura fait naître, et à mesurer l'importance de chaque chose, moins par le but auquel nous voulons la faire servir que par l'effet du moyen en lui-même. Ainsi, telle punition appropriée à la faute sera trop forte ou mauvaise pour l'enfant. Notre juste sévérité, en réprimant un défaut, pourra risquer d'en faire naître un autre. Il faudra penser à tout, et nous garder de la pédanterie dans la pratique, avec plus de soin encore que de l'erreur dans le principe. L'éducation est une œuvre de toutes pièces, on pourrait dire de toutes mains. Tant de choses y concourent, sans nous, malgré nous, que ce serait une grande imprudence de ne pas leur assigner une place. Quelle que soit l'idée qui la domine, cette idée deviendra inutile ou dangereuse, si elle n'admet pas les hasards, les négligences, les méprises ou les mécomptes, le temps perdu ou mal employé, les notions fausses, reçues on ne sait d'où, les mauvaises habitudes prises on ne sait comment. Ce sont là des chances de la vie, du caractère, de l'esprit des enfans, et même des parens. Il faut avoir préparé le terrain de manière à ce que tout s'y puisse ramener à une bonne fin, mais sans prétendre tout assujétir à un système uniforme et régulier. »

Il était à propos de citer ce passage pour donner une idée du ton de bonne foi, de réserve et de juste mesure qui règne dans le livre de madame Guizot. Aux yeux de beaucoup de gens, un ouvrage philosophique est d'avance jugé inapplicable, et, pour se servir de l'anathème reçu, bon pour la théorie, inutile pour la pra-

tique. Mais la théorie n'est impraticable que quand elle n'est pas complète ; chercher la raison des choses, n'est un moyen de s'éloigner du réel que lorsqu'on n'a pas assez bien cherché, lorsqu'on a mis ses suppositions à la place des faits, et la fantaisie à la place de l'observation.

Nul des moyens employés dans l'éducation n'est donc systématiquement proscrit ; tous sont bons, selon la circonstance, selon l'exigence du moment. Seulement, en se servant de chacun d'eux, il faut savoir ce qu'on fait et en calculer toujours l'effet moral.

C'est de la sorte que madame Guizot examine successivement les divers ressorts que l'on fait agir sur l'enfant : les *punitions*, l'*autorité*, l'*émulation*, l'*habitude*, l'*imitation*.

Ainsi, quant aux punitions, il faut bien se garder de chercher en elles une influence pareille à l'influence des lois pénales dans la société. « Le but de la justice sociale est de régler la conduite extérieure ; l'éducation a surtout pour but de régler la raison. Il suffit à la société que l'homme menacé de sa rigueur sache quelle action il doit éviter ; il faut que l'enfant sache pourquoi il doit l'éviter. » L'essentiel, dans la punition, c'est donc qu'elle s'accorde toujours dans l'âme de l'enfant avec l'idée de justice ; autrement, vous l'instruisez à la crainte et ne lui enseignez que le droit du plus fort. Veillez aussi à sa disposition intérieure, et n'allez pas substituer au chagrin qu'il éprouve d'avoir mal fait, le chagrin bien moins moral d'avoir été puni.

Mais l'enfant ne peut comprendre le motif de tout ce qui lui est ordonné ou défendu ; faudra-t-il donc renoncer à exiger l'obéissance sur tant de points où sa

raison n'est pas suffisamment éclairée? Il est facile de montrer que l'autorité n'est pas réduite à prendre son titre ou son action, soit dans la crainte, soit dans la conviction raisonnée. Elle s'établit bien plus sur cette conviction générale de l'enfant, qui ne doute jamais que ses parens ou son instituteur n'aient plus de lumières que lui et ne soient moins sujets à se tromper; il a, à la fois, conscience de sa faiblesse et confiance dans leur affection. Lorsque l'autorité ne peut procéder par voie de raisonnement, elle a donc d'autres ressources. Madame Guizot retrace, avec toute la tendresse d'âme d'une mère, le plus sûr comme le plus doux auxiliaire de cette suprême autorité.

« Lorsque, pour le faire obéir, à l'expression de la volonté il a fallu joindre celle du mécontentement, il cède avec une petite mine émue, qui n'est point de la colère, qui n'est point de la frayeur, mais le trouble d'une faute. Ses traits enfantins se contractent sans violence; il vous regarde; il ne pleure point encore; toute son existence est suspendue entre les larmes près d'éclater et l'attente du sourire maternel qui s'empressera de reparaître et de ramener la joie sur ce pauvre petit visage à peine formé, et déjà suffisant pour révéler une âme. L'enfant sait donc obéir; il le sait, dès qu'il se sent exister autrement que par des besoins et des sensations physiques. L'*homme ne vit pas seulement de pain,* l'enfant vit aussi de sympathie. Son âme, dès qu'elle a pu se faire passage, a communiqué avec des êtres semblables à lui; il pleure, s'il est seul, non qu'il se sache abandonné, mais parce qu'il est seul; ses pleurs appellent un visage ami. — Il sera soumis

parce qu'il est sociable. Pauvre petit! Quand il se trouble d'un regard sévère, est-ce donc qu'il ait éprouvé ce que peut contre lui le ressentiment d'un être plus fort? Où est le mal qu'il ressent? Il est dans ce regard, dans cette interruption momentanée des communications affectueuses, déjà nécessaires à sa jeune existence. C'est ainsi qu'un jour, devenu homme, entré en relation avec la Divinité, comme l'enfant avec sa mère, il en recevra la punition de ses fautes. D'où vient cette angoisse qui va nous saisir, au sortir d'un moment d'égarement ou de faiblesse? Pourquoi cette inquiétude douloureuse, ce profond découragement qui se sont emparés de nous? Voyons-nous là des châtimens tout prêts? L'arrêt de la colère céleste est-il suspendu sur notre tête? Dieu a-t-il tonné? Non, mais il s'est retiré. Nous sommes seuls, et nous pleurons comme l'enfant, délaissés que nous sommes, privés de la présence paternelle, qu'avait besoin de chercher à chaque instant cette portion de nous-mêmes qui n'a pas sa société en ce monde.

« Ainsi, Dieu nous instruit de sa loi; ainsi, la mère l'apprend à l'enfant. Ainsi, dans l'homme, la conscience vit de la société immédiate de Dieu; dans l'enfant, de la société immédiate de ses parens, représentans de la loi. D'abord, la sympathie, l'instinct social agira seul sur ce cœur qui s'ignore; le sourire maternel brillera pour lui, comme un rayon du soleil; un coup d'œil mécontent l'attristera, comme l'obscurité. Bientôt, l'expérience y joindra le souvenir de l'acte répréhensible qui le lui a attiré. »

Nous nous sommes laissé charmer à cette longue

citation, et nous pourrions en faire beaucoup d'autres. Le cadre que madame Guizot a donné à son ouvrage prête à ce genre de peintures, où la morale et l'observation prennent une teinte de tendresse et de douceur. Tout y est écrit avec amour; on voit que l'auteur s'est complu dans son œuvre, qu'il lui a confié ses croyances, ses affections, ce qui occupe son esprit, ce qui remplit son cœur, sa jouissance du présent, son espoir de l'avenir. Il eût été difficile peut-être de donner un caractère aussi personnel à un livre dont la forme n'eût été que dogmatique. Ainsi, bien qu'on ne doive en aucune façon chercher un intérêt progressif et romanesque dans cette correspondance entre un mari et une femme que les circonstances tiennent séparés, l'observation et les préceptes s'y présentent sous une forme vivante et animée. L'ouvrage y perd peut-être de la méthode; il y gagne de la clarté. En effet, la marche des idées et des sentimens chez les enfans n'a pas été assez généralement étudiée; on n'est pas assez d'accord sur les faits, pour les prendre comme point de départ convenu. Une sorte de représentation dramatique, une création de personnages est donc commode pour mieux faire comprendre les nuances délicates de la vie enfantine.

De même donc que les principales questions de l'éducation sont traitées et envisagées sous un aspect que nous avons essayé de montrer; de même, les circonstances qui d'ordinaire entourent l'enfance, les scènes qui remplissent et varient les journées passées au sein de la famille, les incidens qui viennent nuire ou aider à l'éducation, sont retracés avec vérité, et c'est à leur

occasion qu'arrivent les préceptes et les conseils. Autour du groupe principal sont placés d'autres enfans et d'autres parens, de caractères et de situations, d'opinions diverses, afin que l'examen puisse embrasser non-seulement les directions différentes qu'on peut donner à l'éducation, mais aussi les modifications que doivent recevoir les principes en telle ou telle hypothèse.

La complète analyse d'un livre si plein eût été longue; nous avons voulu indiquer seulement la marche de l'auteur et surtout le caractère moral de son ouvrage. C'est par là qu'il est frappant et qu'il mérite, nous ne dirons pas le suffrage, mais la reconnaissance du lecteur. On se sent porté dans une atmosphère pure, élevée, salutaire, où les sentimens désintéressés semblent naturels et nécessaires comme l'air qu'on respire. Tout y est animé par le sentiment du devoir; il n'y a pas une pensée qu'il n'ait inspirée, pas une ligne qu'il n'ait dictée; et pourtant, rien ne sent l'effort, rien ne paraît commandé; tout est libre, volontaire; si bien que, tout en repoussant au loin les frivoles doctrines de l'intérêt et de l'utilité, madame Guizot semble, sans y songer, avoir écrit un livre sur le bonheur.

SUR

L'ÉDUCATION PROGRESSIVE.

M. DCCC. XXVIII.

Un des points sur lesquels M. Cousin insiste le plus dans ses hautes leçons, c'est que la philosophie d'une époque en est toujours le résumé, qu'elle exprime et constate le degré où l'esprit humain est parvenu dans sa marche; que l'aspect sous lequel l'homme s'observe et s'envisage est la marque assurée des besoins et des penchans de l'humanité à un moment donné. Cette vue elle-même est propre à notre époque de doute et d'incertitude, qui a imaginé de substituer ainsi l'idée de nécessité à l'idée de vérité. Autrefois, la philosophie se présentait avec moins de modestie; elle croyait apercevoir et saisir les questions, non pas

sous un seul de leurs points de vue, mais dans leur ensemble; elle croyait les résoudre en elles-mêmes et pour tous les temps; elle se serait étonnée si elle eût supposé que sa solution n'était que l'expression abstraite et raisonnée des dispositions contemporaines du vulgaire.

Cette présomption pouvait être d'autant plus permise à la philosophie, qu'en général elle ne s'est pas présentée comme une dernière déduction, un résumé général des autres études humaines. C'est elle, au contraire, qui, presque toujours, les a précédées en date, leur a servi de guide, leur a tracé de nouveaux programmes, et a entraîné une sorte de révision de tout ce qui avait été professé avant le changement du système philosophique.

Ainsi, sans vouloir nier la complète harmonie de la métaphysique du XVIII^e^ siècle avec l'ensemble de la civilisation française, il n'en est pas moins vrai que c'est cette métaphysique qui a ouvert la marche et qui a enseigné aux sciences particulières sous quelle forme nouvelle elles devaient se présenter, en quel langage elles devaient se traduire. Les théories spéciales ont suivi la théorie générale, et l'on pourrait, comme nous faisons aujourd'hui pour toutes choses, démontrer que cela devait être ainsi. Toujours est-il qu'il est curieux et utile d'étudier cette transformation des connaissances humaines qui suivit presque immédiatement ce qu'on croyait avoir découvert sur leur origine, et cette domination souveraine d'une philosophie nouvelle sur tout le domaine de la science.

Nulle conséquence n'était plus naturelle, plus né-

cessaire, qu'un changement correspondant de l'éducation considérée non-seulement dans ses principes moraux, mais dans sa plus simple pratique. En effet, si l'homme d'une philosophie n'est point l'homme d'une autre philosophie, si autres sont ses facultés et ses modes d'action, ne faut-il pas que l'éducation se propose une autre marche, et n'est-ce point par d'autres moyens qu'elle doit chercher à atteindre son but?

Si rien ne vient que par nos sens, si nous ne sommes qu'un reflet du monde extérieur, si la statue, douée d'une vie qui n'est que le mouvement, reçoit l'intelligence par ses rapports avec les objets; si l'âme est créée, non par le Créateur, mais par la création, quel devient alors le devoir de l'instituteur? On a remis entre ses mains une puissance active, mais neutre; capable d'exister, mais n'existant vraiment pas encore. Elle recevra tout du dehors : de là lui viendront ses facultés diverses, ses penchans, ses croyances; de là elle déduira tout, même l'art de déduire. Ainsi, dans ce système, ce qui importe, c'est de disposer autour de l'enfant les objets extérieurs, de telle sorte qu'on produise sur lui le résultat qu'on veut obtenir. On ne laisse plus le cours ordinaire des choses amener devant ses yeux le spectacle du monde. L'éducation consiste à l'entourer d'un spectacle artificiel, à le faire vivre dans un monde de théâtre calculé pour produire telles ou telles impressions. Il n'y a rien en lui : conséquemment il faut tout faire arriver par ses sens : la raison, la justice, la religion. Telle est l'œuvre que Rousseau s'est proposée dans l'*Émile;* puis, par un trait de génie qui lui est propre, et qu'on retrouve dans tous ses ouvrages,

arrivé au terme de la carrière que son système lui a prescrite, il proclame que la route était vaine et impossible. Émile ne peut vivre dans le monde; de même que Julie n'a point étouffé son amour ni trouvé le bonheur; de même que le *Contrat social* est une fiction inapplicable; de même que l'égalité des conditions sociales est contraire à la nature humaine.

C'est que Rousseau a passé sa vie et enchaîné son génie dans un système de philosophie qui ne répondait point aux besoins de son âme, et où il se débattait péniblement. Le sensualisme peut suffire à une société encore toute charmée du nouveau bien-être que lui donne le progrès de la civilisation, encore animée du désir d'échapper aux lois qu'on a long-temps imposées à son intelligence par voie d'autorité et d'habitude, et non par voie de persuasion. Une telle situation distrait et amollit les âmes. Elles ne cherchent rien en elles-mêmes, et vivent seulement dans un doux commerce avec le monde extérieur, c'est-à-dire avec toutes les circonstances où elles sont placées. Les phénomènes du dehors frappent seuls l'attention; et les phénomènes du dedans, les faits de la conscience, passent inobservés, inaperçus. Mais s'il vient à se rencontrer quelque âme sérieuse, solitaire, souffrante, elle se replie sur elle-même; elle se sent une vie intérieure qui est la véritable; elle aperçoit qu'elle n'est point l'œuvre des objets extérieurs, et que c'est elle, au contraire, qui les colore et les crée. La philosophie des sensations, d'où ne peut être déduite aucune loi morale, où la destinée humaine n'a ni origine ni but, refusait à Rousseau toute solution satisfaisante: elle le condamnait à tourner

dans un cercle douloureux et sans issue. C'est alors que lui et d'autres, qui parurent après les Encyclopédistes, cherchèrent dans la sympathie et dans les passions la loi morale de l'homme. Cependant il ne pouvait résulter de ce point de vue aucun système nouveau, tant qu'on ne transportait pas le théâtre de l'observation dans la conscience elle-même, comme seul principe de connaissance et de certitude; tant que les faits de conscience ne devenaient pas les matériaux de la science.

Deux générations ont passé, et maintenant la philosophie procède d'une autre sorte; elle a pris un autre point de départ. Il lui a semblé qu'elle avait autre chose à observer que les relations des objets extérieurs avec l'âme, que leur action ne présentait qu'une question particulière, et même insoluble au fond, tant qu'on la considèrerait comme unique et isolée. La philosophie actuelle cherche à dégager, dans chaque phénomène intellectuel, dans chaque pensée, ce qui tient aux fonctions de l'âme, à son mode d'action, plutôt qu'aux matériaux fournis par le monde extérieur. C'est tout comme si, après avoir découvert le mécanisme de la respiration, on se fût d'abord occupé uniquement de l'influence de l'air sur la vie, et qu'ensuite on se fût avisé de rechercher les lois vitales d'après lesquelles une portion de l'air est assimilée à la matière animale; comme si, après avoir cherché ce qui produit l'excitation d'un organe, on voulait savoir sa contexture et ses fonctions.

Ainsi maintenant on reconnaît à l'âme des facultés diverses inhérentes à sa nature, exercées, mais non

formées par les relations avec le dehors ; ou bien on recherche les lois de l'intelligence ; les idées nécessaires inhérentes à l'âme humaine, idées réveillées et non suggérées par les objets : idées générales et absolues dans leur essence, particulières et accidentelles quand les sensations leur font revêtir une forme qui semble venir du dehors.

Dans une telle philosophie, l'éducation doit évidemment se diriger par de tout autres principes. Elle prend une tâche plus noble, une destination plus élevée, des espérances meilleures, des moyens plus vrais, plus simples, plus sympathiques. Il ne faut plus aller chercher au dehors, tout est dans l'âme. L'idée du vrai, du juste, du bien, de l'utile, l'idée de Dieu, n'ont besoin ni d'être imposées par la mémoire et l'autorité, ni enseignées en résumant des impressions sensuelles ; elles existent dans l'âme humaine dès qu'il existe une âme humaine. Il ne s'agit que d'enseigner à l'intelligence à s'apercevoir elle-même ; comme l'a dit un ancien : « Rentrez en vous-même, vous y trou-« verez les dieux. » Ces idées nécessaires n'y sont même pas comme simple aliment de l'activité intelligente ; elles portent avec elles, en elles, une conséquence qui est aussi instinctive qu'elles, le sentiment du devoir, la loi morale, qui attache une obligation à ce qui est vrai, à ce qui est juste, à ce qui est saint. De sorte que le problème de l'éducation consiste à mettre la loi morale en présence de la liberté humaine, à écarter les circonstances qui peuvent empêcher d'en lire au fond de nous-mêmes les caractères sacrés.

Il est glorieux pour les mères que cette direction nouvelle de l'éducation ait trouvé parmi elles leurs premiers interprètes. Madame de Rémusat, dans un ouvrage qu'elle n'a pu achever, a la première reçu, comme par un noble instinct, cette influence d'une philosophie spiritualiste. Madame Guizot s'y est, comme nous l'avons indiqué, plus expressément rattachée dans les *Lettres sur l'Éducation*.

Dans le livre que nous annonçons, respire de même un esprit supérieur et une belle âme. C'est aussi un livre tout sincère, tout personnel ; il a tout le talent que donne la conviction la plus intime. Il est écrit avec effusion et amour, et tout grave qu'il veut être, on y reconnaît à chaque page la femme et la mère. Le plan de madame Necker est plus vaste que le plan des autres ouvrages d'éducation. Cette plus grande étendue résulte de son principe même. S'il s'agit moins en effet d'enseigner les connaissances et les vertus que de diriger l'activité de l'âme et de développer ses convictions innées, alors la vie apparaît avec une complète unité. Le perfectionnement de la créature humaine, ses efforts pour atteindre au type moral qu'elle porte en elle-même, appartiennent à tous les âges. C'est par une division factice qu'on assigne un terme à l'éducation, qu'on laisse croire qu'il y a un jour où les études de l'esprit et la connaissance du devoir sont acquises, et qu'il ne s'agit plus que de vivre sur la provision qui a été faite. Cette division, qui n'a jamais rien de réel pour les âmes douées d'une grande activité, est funeste pour le vulgaire ; elle s'oppose aux progrès de l'esprit ; elle fait dégénérer la morale et la

religion en observances extérieures, en accomplissement de règles apprises.

« Tout est éducation dans la vie humaine, dit ma-
« dame Necker; chaque année de notre existence est
« la conséquence des années qui précèdent, la prépa-
« ration de celles qui suivent. Chaque âge a une tâche
« à remplir pour lui-même; et si, à mesure que nous
« avançons dans la vie, la perspective de la vie même
« s'abrége devant nous, s'il paraît moins nécessaire de
« se préparer pour une route toujours moins longue,
« il est un autre point de vue inverse de celui-là;
« il est un intérêt qui s'accroît avec les années. Moins
« il nous reste de temps à vivre, et plus aux yeux de
« l'homme religieux chaque moment acquiert de va-
« leur. Celui qui vise à obtenir le prix de la course
« sent, à mesure qu'il approche du terme, redoubler
« son courage et son espoir. »

C'est ce qu'annonce en effet le titre même de l'ouvrage : *Éducation progressive* ou *Étude du cours de la vie*. Et combien un semblable plan est moral! Soumettant à la même loi l'instituteur et l'élève, donnant à tous deux la même tâche, les ramenant à l'égalité de la condition humaine, rappelant à l'un qu'il porte en lui-même les vérités qu'il développe dans l'autre, toute l'éducation s'empreint d'un caractère de sincérité et de conviction. Elle emploie le plus doux et le plus efficace de ses moyens, la sympathie; elle encourage par l'exemple et par l'idée d'une route parcourue en commun. La vie entière de l'homme, considérée ainsi comme une marche constante vers l'amélioration morale, prend un aspect noble et animé;

toutes les circonstances deviennent progressives et se montrent avec un intérêt dramatique, si l'on peut ainsi parler dans un grave sujet. Cette même unité avait déjà animé un autre ouvrage de madame Necker. L'idée dominante de sa Notice sur madame de Staël est le progrès non interrompu vers l'accomplissement de la loi morale; la vie considérée comme une longue éducation.

Il est cependant des divisions naturelles dans ce vaste sujet. Madame Necker le remarque, et c'est ce qui l'a engagée à publier, comme une portion distincte de son ouvrage, l'*Éducation de l'enfance*. L'enfant commence par s'ignorer lui-même; tout est en lui, mais tout y est confus et instinctif. Hâter la connaissance qu'il doit avoir de lui-même, éveiller en lui le sens moral pour combattre les suggestions physiques et intéressées, est une tâche spéciale; il y a un art circonscrit à ce but. Telle est l'Éducation, considérée dans son sens restreint et technique : en cela différente de l'Éducation comme amélioration indéfinie de l'âme par elle-même. La limite entre ces deux éducations ne peut être placée à un point précis; car à quel moment de la vie l'homme peut-il dire que les exemples, les conseils, les leçons, l'autorité même, ne seraient pas secourables à sa mobile faiblesse? Mais enfin dans le premier âge tout repose sur ce secours; il est alors impérieusement nécessaire. Aussi madame Necker définit-elle l'éducation en ces termes : « Développer « dans l'élève la volonté et les moyens de parvenir à « la perfection dont il sera un jour susceptible. »

Ce principe d'éducation tend à donner à l'élève une

moralité toute réelle et intérieure, qui ne tient pas à des règles extérieures, qui ne doit pas changer avec les circonstances, et qui, sans perdre l'autorité et la dignité de la loi, prend toutefois le caractère facile et individuel d'un sentiment libre. Ce n'est plus un joug qu'on enseigne à porter, c'est un penchant naturel et intime qu'on fait prédominer sur les penchans irréfléchis.

La religion (car le livre de madame Necker est non-seulement religieux, ce qui ne signifierait rien de plus que moral; mais chrétien, ce qui suppose des devoirs de culte), la religion elle-même n'est point imposée du dehors au dedans : c'est encore dans les faits intérieurs de l'âme que son autorité a sa base. « Croire « en Dieu, dit l'auteur, c'est presque déjà l'adorer. La « foi et le culte religieux sont intimement liés ensem- « ble; puisque l'idée du Créateur, une fois qu'elle est « bien conçue, ne saurait manquer d'exciter dans « l'âme des actes de reconnaissance et d'amour. »

Madame Necker remarque, avec toute raison, que l'idée de cause, inhérente à notre nature, est aussi vive dans l'esprit de l'enfant que dans l'esprit de l'homme fait. Cette notion de cause, après avoir parcouru une hiérarchie plus ou moins graduée de causes secondes, se résout toujours nécessairement dans la double notion d'un être libre et souverain agissant par sa volonté : or, l'intelligence saisit cette solution dans l'esprit de l'enfant dès le premier abord. Notre science, nos découvertes, nos explications, ne font que reculer le miracle de la volonté divine; l'ignorance de l'enfant le lui fait admettre tout aussitôt. De l'idée d'un être dont

la volonté est toute-puissante, découle encore inévitablement pour l'enfant comme pour l'homme fait l'idée de se conformer à sa volonté, de la chercher, de la connaître, conséquemment de se mettre en relation avec lui, de voir en lui la source du devoir, de le prier, de l'aimer. Cette succession d'idées liées nécessairement l'une à l'autre, ou, pour mieux dire, renfermées l'une dans l'autre, n'est ni plus ni moins que la notion des devoirs religieux, des devoirs de culte : notion aussi facile à éveiller dès l'enfance qu'à tout autre âge.

Sans pousser plus loin, ce qui ne serait peut-être pas impossible, cette série d'idées nécessaires; sans cheminer, sous la conduite des faits inhérens à notre nature, plus avant dans la route de la religion, et même du christianisme, il n'en demeure pas moins évident que les récits des livres saints, que la pensée de Dieu toujours présent, que les symboles religieux, que l'exercice de la prière, se présenteront, non comme un enseignement difficile et sans harmonie avec l'intelligence, mais tout au contraire comme une satisfaction à des besoins moraux déjà ressentis par l'enfant. A cet égard, il a déjà toute la capacité de l'homme fait. Dans sa simplicité, il y a autant de religion que dans tout le savoir qu'il pourra acquérir. Parvenus au bout de la carrière de l'esprit humain, Newton et Leibnitz n'y trouvent pas une vérité morale de plus que n'en enferme l'âme de l'enfant ou du simple manœuvre. Le principe de la loi morale est le domaine commun de l'humanité; chacun le porte en soi. Y être incrédule, ce n'est pas le nier, c'est ne l'avoir point cherché. L'athéisme n'est pas même un mauvais raisonnement; c'est

une insouciance frivole, rien autre chose; réfléchir, c'est croire.

Comment cultiver dans une jeune âme ces divines semences, telle est la portion pratique du livre de madame Necker. Ne s'occupant encore que de la première enfance, tout se reporte à l'éducation privée, à l'éducation maternelle. Ce sont des conseils qui n'ont rien de technique; c'est un esprit général qu'une mère tâche d'inspirer à des mères. C'est une conversation tenue avec elles sur un intérêt commun; conversation élevée, religieuse, où le ton philosophique se mêle avec un goût tendre pour les enfans, avec une imagination dès long-temps séduite par le spectacle charmant de leurs premiers sourires, de leurs premières affections, des premiers développemens de leur pensée, de leur premier langage.

De là un talent d'observer les enfans, éclairé par une attention et une perspicacité toutes maternelles. L'ouvrage, qui appartient à la nouvelle école de philosophie, par la marche qu'il indique pour travailler au développement intérieur de l'âme enfantine, n'est pas moins remarquable comme recueil d'observations. Si, en effet, la science ne doit avancer qu'à l'aide de faits observés, si la philosophie doit puiser ses matériaux dans la connaissance des phénomènes intérieurs, de quelle utilité doit être un recueil d'observations comme les a tentées madame Necker! C'est une branche de la psychologie expérimentale. L'ordre chronologique du développement des facultés; la part faite entre l'instinct et le commencement de l'intelligence; les immuables lois de la pensée, entrevues même

avant l'usage de la parole ; l'éveil successif des idées nécessaires, enfin tout ce qui compose la naissance morale de l'âme humaine : voilà une vaste carrière d'observations. Madame Necker charge les mères de cultiver, comme elle, cette branche de la science. « Il faut aimer les enfans pour les comprendre, dit-« elle, et on les devine moins par l'intelligence que « par le cœur. » Elle indique le plan d'un journal où une mère consignerait les remarques de chaque jour, et donnerait les annales des progrès de son enfant. « Ce serait mettre en sûreté pour l'avenir les souvenirs « d'une époque charmante. Il serait si doux de fixer « l'image fugitive de l'enfance, de prolonger indéfi-« niment le bonheur d'en contempler les traits et « d'être sûr de retrouver à jamais ces êtres chéris, « qu'on perd, hélas! du moins comme enfans, lors « même qu'on a le bonheur de les conserver encore. »

Il serait à désirer qu'il se trouvât en effet des mères qui tinssent un tel journal. Mais observer comme madame Necker n'est pas chose facile. Il y faut bien des qualités de l'âme et de l'esprit ; il y faut un cœur de femme et un esprit d'homme. On peut donc craindre que le conseil ne soit pas assez suivi. Il est conforme à toute la pensée du livre, qui appartient plus à la morale qu'à l'éducation, et qui, prenant la bonne et la vraie route, impose à l'instituteur la tâche de s'instruire et de se perfectionner, afin de se rendre digne de son emploi. A une époque qui se vante d'avoir rendu les mœurs plus sérieuses et plus pures, d'avoir ramené l'empire des sentimens naturels, c'est une œuvre salutaire que d'indiquer ainsi aux femmes

un exercice de l'esprit : grave, il est vrai, mais où la science serait encouragée par la tendresse maternelle. Le livre de madame Necker pourrait leur en donner l'envie. Outre le mérite éminent que nous avons essayé d'indiquer dans ce noble et sérieux ouvrage, on peut lui appliquer une louange donnée autrefois à une femme qui ne la méritait pas si bien, louange qu'aucune femme ne dédaignerait :

Grace and meditation joined in soft assemblage.

DES OEUVRES DIVERSES

DE

M. LE BARON AUGUSTE DE STAËL.

M. DCCC. XXIX.

En voyant ainsi réunis les divers écrits que publia M. de Staël, les amis qui le regrettent, ceux même qui n'ont fait que le connaître, éprouvent un sentiment douloureux. Cette vie trop courte, cette carrière inachevée, ne furent point consacrées à des travaux littéraires. Ce n'était pas le succès et la gloire, et moins encore la gloire d'un écrivain, que recherchait M. de Staël. Parmi les pages qui composent ces volumes, pas une n'a été écrite pour obtenir les applaudissemens du public; toutes ont été dictées par un sentiment de

devoir, ou par le désir d'atteindre un but utile. Elles entrent pour une faible part dans une vie qui fut consacrée au bien; de sorte qu'on s'afflige de ne pouvoir présenter qu'un indice insuffisant de ce qu'il était, de ce qu'il valait. Si M. de Staël n'avait eu que les vertus de l'homme privé, si la portée de son esprit ne se fût pas étendue au-delà du cercle domestique, ceux qu'unissaient à lui les liens de famille et d'amitié pleureraient sa perte, sans éprouver le besoin de s'adresser au public; mais la tâche qu'il s'imposa ne se rapporta point à lui seul. Son âme n'était pas seulement noble et morale; elle était expansive. Il se savait des devoirs envers ses semblables, envers son pays. Il s'occupait, non pas seulement à faire du bien aux autres, mais à répandre, à propager les sentimens dont il était animé, les convictions qui l'inspiraient, les idées qui excitaient son activité. C'est à cette mission de l'homme de bien qu'il a été enlevé prématurément, avant de s'être manifesté tout entier. Une vie qui eût été si vertueuse et si bienfaisante, qui eût manifesté le pouvoir de l'exemple, qui sans doute eût reçu plus de lustre encore en embrassant des devoirs publics, des occupations politiques, a fini tout à coup sans avoir porté ses fruits. Il appartient donc aux amis qui ont vu tout ce qu'elle promettait, de dire que ce n'est pas eux seulement qui doivent avoir des regrets; ils se sentent portés à apprendre à la société ce qu'elle a perdu sans en avoir pu connaître encore toute la valeur, à lui restituer le bienfait qu'elle eût recueilli des exemples d'un homme vertueux.

Ainsi, ce qu'il faut chercher dans ce recueil des œu-

vres de M. de Staël, c'est lui surtout, c'est son caractère moral, la direction de son esprit, le progrès successif de ses idées. Cette connaissance de ce qu'il fut, de ce qu'il était appelé à être, se trouve mieux encore dans la Notice qui précède cette édition. Une telle communauté d'affections, de souvenirs, de croyances, existe entre la personne qui a écrit cette notice et celui qui en est le sujet, que c'est comme une sorte de révélation intime. On y lit jusqu'au fond de l'âme, non pas seulement les sentimens personnels de M. de Staël, mais ceux qui servaient de lien à ses affections les plus chères; on se trouve introduit dans un intérieur tout moral, religieux, pur, étranger aux influences de la vanité et du monde. Les illusions de la bonté, les préoccupations de la piété et de la vertu, s'y présentent avec toute leur noble simplicité, sans s'inquiéter en rien de ce qu'elles peuvent avoir de particulier, sans songer à leur différence avec le train vulgaire du monde. C'est un récit des circonstances qui, dès l'enfance, ont fait naître et ont développé le caractère de M. de Staël: on voit les effets de cette éducation sincère, confiante, à la fois libre et ferme, qu'il reçut de son illustre mère. Chaque famille conserve et reproduit une sorte de physionomie morale, des ressemblances de caractère, des habitudes d'esprit qui la distinguent plus particulièrement encore que les ressemblances physiques. Il existe pour les âmes une sorte de transmission héréditaire, lien intime et respectable des pères et des enfans. Ici, nous avons sous les yeux trois générations successives qui n'ont point passé inconnues. S'il faut chercher leur trait distinctif, leur air de famille, il semble qu'on y

reconnaît surtout un désir d'amélioration, et une émulation vis-à-vis de soi-même. C'est un bel emploi de l'activité, une louable application de l'amour-propre, une salutaire occupation. Dans la *Vie de M. Necker,* écrite par son petit-fils, on retrouve sans cesse ce sentiment de sa propre dignité et des devoirs qu'elle impose. Il s'était, pour ainsi dire, formé un modèle de ce qu'il voulait être, et s'imposait en toute circonstance l'obligation de lui ressembler. Avec un caractère plus passionné, à travers tant d'agitation et d'éclat, avec une faculté dévorante de souffrir, madame de Staël suivit aussi une route non interrompue de perfectionnement : son amie, l'auteur de l'*Éducation progressive* (1), a raconté sa vie en suivant pas à pas cette marche vers un but moral et pieux, ce travail continuel sur soi-même qui mit à profit toutes les épreuves du sort. Tel est encore l'héritage qu'a recueilli M. de Staël. De bonne heure, il a su que chaque créature humaine naît avec une tâche laborieuse à remplir, que la vie a un but, que le sentiment du devoir n'est pas seulement une loi pénale qui réprime et prévient le mal, mais qu'il impose bien plutôt l'action et le progrès. D'année en année, en toute situation, en toute circonstance, il écouta assidument cette voix intérieure, la plus sûre de toutes les règles morales, quand un esprit éclairé la consulte avec entière bonne foi. « Ren-« tre en toi-même, tu y trouveras les dieux, » disait un philosophe ancien. En effet, quand on ne les trouve pas là, on ne les trouve nulle part.

(1) Madame Necker de Saussure.

C'est ainsi qu'en s'interrogeant sans distraction, en se prenant lui-même au sérieux, M. de Staël passa du sentiment moral à la pratique active des actions vertueuses, d'une imagination religieuse à une croyance docile et positive. Car l'humble obéissance aux dogmes et aux lois d'une religion se puise dans l'âme humaine, et dans le libre exercice de la raison; ce n'est pas du dehors qu'il la faut recevoir et attendre. Sans cela, on tombe dans une observance tout extérieure; le lien de la morale et de la religion est rompu, et l'on peut se soumettre aux plus exactes formalités de la pratique sans travailler à son perfectionnement intérieur. La vie de M. de Staël offre, au contraire, le salutaire spectacle d'une action continue et réciproque de la morale et de la religion : double forme d'un même sentiment, elles se produisaient l'une l'autre dans son âme. L'indépendance de son caractère et la liberté philosophique de son jugement restaient les mêmes. Ce n'était pas un joug qu'il avait accepté pour aider sa faiblesse; loin de là, il avait eu la force d'être conséquent, de pousser ses propres idées jusqu'au bout. Surtout il n'avait pas fait deux parts de sa vie, l'une pour l'imagination et l'intelligence, l'autre pour l'action et la conduite; l'une pure et élevée, l'autre insouciante et épicurienne. Ce fut le travail qu'il s'imposa presque dès son enfance. Il voulut faire ce qu'il croyait; il voulut être ce qu'il imaginait. Il lui était pénible de porter en lui-même son propre blâme, et il s'occupa sans relâche à établir cette harmonie intérieure, récompense si rare et si douce. C'est ainsi qu'au milieu d'une vie égale et régulière, parmi des affections nobles et heureuses, lorsque

tout pourrait sembler calme, lorsque le monde satisfait a déjà accordé son approbation et son estime, l'âme inspirée du désir de la perfection travaille sur elle-même, se traite avec sévérité, se fait une loi austère, et souffre de n'y point obéir. La vertu et la piété ont leurs orages comme les passions, et remuent le cœur jusqu'au plus profond. Mais quand on ne se décourage point, quand on persiste au combat, arrivent parfois la victoire et la paix; et l'on peut dire comme Schiller mourant : « Toujours plus tranquille. »

Les écrits de M. de Staël portent la trace de cette disposition d'esprit qui consiste à croire que toute vérité renferme une obligation, et que, lorsque la raison a reconnu un principe, pour ne pas rester vain et stérile, il doit passer dans l'application. A chaque ligne on retrouve le besoin de rendre pratique ce qui est louable et bon. Jusque dans les moindres choses, un examen sincère, une sorte d'hésitation scrupuleuse, précède en lui la conviction. Il la présente ensuite avec tolérance, et surtout avec une rare modestie; puis il cherche les moyens de lui faire porter ses fruits; et il semble n'être plus occupé que d'une idée d'utilité. Telle est la marche de son esprit. Ainsi, tout est conforme dans une âme bien réglée; le même mobile se retrouve dans les œuvres de l'esprit et dans la conduite de la vie.

Le premier volume renferme quelques écrits, publiés en 1819 et en 1820, sur la responsabilité ministérielle, sur le renouvellement intégral de la Chambre des Députés, sur l'âge et le nombre des députés. On agitait alors ces questions; on voulait assurer et

compléter l'œuvre de la Charte, donner à nos institutions constitutionnelles leur vérité et leur action. On était arrivé au point où il fallait accepter leurs conséquences. Les uns ne les voulaient pas, parce qu'ils n'avaient pas voulu des institutions elles-mêmes; les autres s'en effrayaient et reculaient timidement devant le libre jeu d'un gouvernement qu'ils reconnaissaient comme indispensable; d'autres, qui se croyaient l'organe de l'opinion générale, s'essayaient à prouver que le bon ordre, et même la force et l'action du pouvoir, trouveraient leur garantie par les moyens mêmes qui devaient assurer la libertés : il leur semblait qu'il fallait appeler sincèrement le pays à s'occuper de ses affaires, plutôt que de lui conférer seulement la faculté de troubler ceux qui les font. Ces questions à résoudre, cette interprétation du vrai sens de la constitution, ce pas à franchir, trouvaient les esprits dans une heureuse disposition. Il y avait alors de l'ardeur, de l'espérance, un peu trop de présomption peut-être; mais la raison et la conviction n'étaient pas, comme à présent, amollies par une insouciance inerte. C'était le temps où la tribune était occupée par Camille Jordan, M. de Serres, le général Foy, nobles orateurs qu'est allé rejoindre M. de Staël, leur ami, qui défendait les mêmes idées, qui apportait dans cette polémique le tribut de ses réflexions et de ses connaissances. Elles étaient très-complètes en ce qui touchait l'Angleterre. Personne, en France, ne la connaissait aussi bien que lui : personne ne savait mieux y chercher des exemples et des analogies, ou y signaler des dissemblances. Il parlait la langue comme un An-

glais natif; il y avait fait plusieurs voyages, et avait étudié avec soin la vie politique de l'Angleterre, la partie pratique des institutions, les détails de l'administration. Cet esprit positif et applicable qui y règne, et ce bon sens anglais qui si rarement remet les principes en question, lui étaient conformes; après avoir vu les choses de haut et au large comme la philosophie française, il aimait à raconter comment le cours des affaires est simple et facile de l'autre côté du détroit.

Ce n'était pas seulement par les récits d'un voyageur, ou les conseils d'un écrivain, qu'il s'efforçait à introduire chez nous les habitudes d'un pays libre et sage : il prêchait d'exemple. Avant tout, sa vie était active, et il l'avait chargée de devoirs. Associations de charité et de religion, comité des Grecs, société de la morale chrétienne, réunions agricoles, telles étaient ses occupations. Il se plaisait, non-seulement à accomplir de bonnes œuvres, à tendre vers un but utile et moral, mais à mener les choses à fin, à les bien faire, à obtenir le succès à force de soins et de bonne entente. Ce genre d'association n'a été long-temps en France qu'une occasion de phrases, une sorte de philanthropie fade et théâtrale. Il se gardait de ce ridicule qui lui était antipathique : c'était pour lui des affaires et de l'administration. Repoussé des fonctions législatives par l'étrange prohibition qui n'admettait les députés qu'après l'âge de quarante ans, et ne voulant pas d'emploi dans des administrations qui lui convenaient peu ou point, il s'était fait lui-même fonctionnaire et homme de pratique. Il aimait à répandre ainsi des idées d'indépendance légale, à montrer ce que peuvent faire de volontaires associa-

tions de citoyens, à pratiquer la bienfaisance et l'influence religieuse comme une libre industrie, à faire voir en combien de choses l'action directe du Gouvernement est inutile ou nuisible. Dans les rapports que lui donnaient ses occupations avec l'autorité publique, il apportait non point un caractère cassant et cette hauteur tribunitienne des courtisans de popularité, mais une fermeté polie et une entière bonne foi. Il voulait réussir, et non pas briller ; c'était le succès de la chose et non celui de sa personne qu'il cherchait. C'est ainsi qu'il a poursuivi avec une obstination consciencieuse la répression de la traite des noirs. Plus il ressentait d'indignation contre cet infâme trafic, plus il se sentait échauffé et animé, et plus il traitait cette affaire avec sang-froid et modération, s'appuyant de faits constatés, n'omettant pas une démarche, épuisant la hiérarchie des réclamations : il eût été ministre, qu'il n'y eût pas apporté plus de prudence et de ménagement.

Dans le recueil qu'on publie, l'écrit le plus remarquable est la Notice sur M. Necker : c'est un morceau d'histoire composé avec beaucoup de soin et de talent. Les ministères de M. Necker sont une époque de haute importance ; curieux en eux-mêmes, ils expliquent une partie des grands événemens qui en ont été le terrible dénouement. A présent qu'on recherche, et non sans raison, les détails positifs et l'éclaircissement des faits, c'est chose précieuse qu'un exposé clair et impartial de ce qu'était l'administration lorsqu'on eut recours à M. Necker, de l'état où il trouva les finances, de ce qu'il fit pour les restaurer, des obstacles

qu'il rencontrait, des abus qu'il réformait de son mieux, des causes qui le renversèrent, de sa polémique avec M. de Calonne, de son impuissance, si bien prévue par lui, contre la Révolution dès qu'elle s'élève avec sa force gigantesque. M. de Staël a traité en historien habile toute cette époque; il a apporté autant de conscience dans le jugement des hommes que dans la recherche des faits. Rien n'est amer ni hostile; les ennemis que rencontra M. Necker semblent à son fils, comme ils l'étaient en effet, un résultat nécessaire de la situation générale. Il luttait non contre des individus, mais contre de vieilles habitudes de désordre, contre la dissolution d'un pouvoir absolu, flétri et dégradé. On est saisi de mépris et de pitié en voyant cet héritage de Louis XV crouler de toutes parts. Mais tel n'est pas même le langage de M. de Staël. Il eût manqué à son caractère en parlant sans gravité, sans respect, sans affection, de cette monarchie que M. Necker avait servie avec sincérité et dévouement. Cette vie de M. Necker est plus remplie d'administration que de politique; ce qui, au premier coup d'œil, peut sembler étonnant. Sans doute il nous est présenté comme un homme d'esprit très-élevé, ami d'une sage liberté, bon et courageux citoyen; et son petit-fils ne pouvait omettre de le peindre sous cet aspect. Ce ne sont pourtant pas ces grandes qualités qui forment le caractère de son ministère; c'est l'ordre, l'esprit de ressource et d'économie, l'habileté administrative. Ce ministre, que la haine de l'esprit de parti a poursuivi de sottes calomnies, n'a rien tenté de téméraire ni de décisif. On n'entrevoit pas en lui de projets d'innovation :

ses réformes n'ont rien de profond ni de hasardeux ; il ne touchait qu'avec précaution à cette vieille machine vermoulue. Une conscience éclairée lui défendait de risquer davantage. Améliorer ce qui est, telle est la seule tâche permise aux âmes consciencieuses, qui ne cherchent le bien que par le bien, et ne connaissent aucun but où l'on doive arriver par le mal ou la transgression du devoir. Aussi M. Necker se reconnut-il hors de sa sphère, dès que furent arrivées les luttes de la force, et il acheva sa vie dans les vertus privées, ainsi qu'il l'avait commencée.

On ne s'étonnera point que cette Notice, écrite sous l'inspiration de la piété filiale, se trouve si bien en harmonie avec l'homme illustre dont elle raconte la vie. Touchant héritage, respectable substitution, qui continue dans une même famille l'amour du bien, le mouvement et l'étendue de l'esprit, la rectitude du jugement, et le pieux respect pour tout ce qui a droit aux respects des hommes!

SUR UN

ÉLOGE DE LA BRUYÈRE.

M. DCCC. X.

« Ses écrits, à les bien savourer, nous le découvrent « assez, et je pense le connaître jusque dans l'âme; » ce que Montaigne dit de Plutarque, en regrettant de ne point avoir de détails sur sa vie, pourrait s'appliquer à La Bruyère. Il n'existe que dans son livre; nous ne savons presque rien de sa personne et des événemens de sa vie. Ce n'est pas que les récits ou la tradition en soient perdus; mais les contemporains de La Bruyère, ceux au milieu desquels il vivait, ne nous en ont pas dit davantage. Il n'a pas vécu dans l'oubli; le succès de son ouvrage a été fort grand dès qu'il parut, et l'auteur acquit tout de suite une réputation; il eut, tout comme un autre, des ennemis et des envieux.

Le calme et le peu de variété de son sort, cette obscurité de sa vie, sont le résultat de son caractère; c'est là son histoire : il a vécu, d'une vie toute intérieure, comme devraient peut-être vivre les philosophes et les écrivains; dégagé des intérêts du monde qu'il savait observer en froid spectateur, et animé seulement du droit de comprendre et de juger. Une telle existence donne de la pureté, de l'élévation, de l'impartialité aux opinions.

Beaucoup d'hommes de lettres ont su secouer les chaînes de l'ambition, de l'avidité et des soins grossiers qui occupent tout le vulgaire; ils n'en sont pas beaucoup plus avancés vers la philosophie, quand ils demeurent soumis à la vanité personnelle ou même à l'orgueil de la raison humaine; c'est là leur écueil ordinaire. Pour s'élever un peu haut dans la région de la pensée, il faut commencer par planer au-dessus de soi-même, par se bien juger; ce n'est qu'ainsi qu'on peut juger les autres. La vie contemplative est toute propre à former ce genre de caractère : vivre au milieu des hommes, avoir contact avec eux, et en même temps ne pas leur donner prise sur soi, c'est là le vrai moyen d'acquérir une expérience utile. Communément les écrivains font le contraire; leur amour-propre les fait vivre dans l'illusion, et leur irritabilité les place en infériorité avec le vulgaire. Souvent le talent ne leur sert ni à connaître, ni à guider les hommes.

Pour *La Bruyère*, il me semble que je le vois : silencieux au milieu du monde; recevant de tout des impressions vives qu'il renfermait en lui-même; doux à vivre, parce que rien ne l'offensait personnellement;

regardant passer devant lui les vices et les ridicules, attentivement et avec intérêt, sans être tenté de les interrompre, comme on voit sur un théâtre des acteurs jouer leurs rôles; peu sensible à la critique, moins encore à la louange; placé au milieu d'une société où il se trouvait inférieur de rang et de fortune, et la jugeant sans un seul mouvement de jalousie, sans aigreur comme sans complaisance, avec la conscience calme de sa supériorité; ennemi de cette dévotion qui s'applaudit d'avoir donné à ses défauts une écorce de sécheresse et d'orgueil; pourtant, plein d'une profonde et réelle vénération pour la religion, et voyant au-dessous de lui les petites attaques de l'incrédulité frivole ou de la philosophie. Enfin, il se peut qu'on ignore les événemens de la vie de *La Bruyère;* mais on converse avec lui dès qu'on ouvre son livre.

Aucun écrivain, peut-être, n'a laissé plus la trace de son caractère dans son langage; ne cherchant point à donner une marche suivie à son livre, il a pu ne se pas assujétir aux règles de composition qui auraient modifié ses impressions. En n'enchaînant point ses pensées, en les montrant isolées, il leur a laissé leur caractère primitif: la sensation qu'il a reçue, il la trace telle qu'il en a été frappé; on assiste à l'effet que produisaient sur lui les objets; ses expressions sont vivantes; il semble qu'elles frappent les yeux plutôt que l'esprit. Cette variété de couleurs, cette manière d'offrir toujours l'image au lieu de la description, et l'impression au lieu du jugement; ces pensées qui vont jusqu'au vif, qui atteignent juste le point caractéristique et qui prennent pied dans l'esprit du lecteur: voilà ce qui fait vivre en

société avec *La Bruyère* et le fait « connaître jusque dans l'âme. »

C'est, chose singulière, dans l'ouvrage d'un tel homme que quelques critiques ont entrepris de montrer les traces d'une industrie qui calcule des effets de style concertés. On a presque dit que La Bruyère avait ingénieusement arrangé des idées communes de manière à les faire paraître piquantes, et l'on a prétendu démêler les moyens qu'il a employés, les artifices de composition qui l'ont conduit au succès. Voudrait-on dire que l'on découvrira des recettes et des règles pour faire du La Bruyère ? Au lieu de se délecter à la force de la pensée, à la vivacité de l'imagination, à l'élévation de la morale, on s'est pris d'admiration pour l'art de l'ouvrier : car c'est le nom qu'on donne au noble talent d'un de nos plus grands écrivains.

L'art, si on le fait consister dans des règles qui puissent être enseignées et pratiquées, ne s'élève guère au-dessus de la correction grammaticale ; on peut apprendre encore, par précepte et par pratique, à disposer ses pensées dans un ordre convenable, de manière à ce qu'elles s'éclairent l'une l'autre par leur enchaînement ; il y a aussi une certaine critique qui enseigne le bon goût, qui repousse l'affecté et le bizarre, qui s'inspire des grands modèles et apprend à les imiter ; mais tous ces soins ne constituent pas le talent.

Le style tient si peu à l'arrangement artificiel des mots suivant des règles données, qu'il est comme impossible à un grammairien qui n'est que grammairien, d'atteindre même à la correction qu'il recherche tant : ses pensées ont si peu de force et de chaleur, qu'il ne

sait comment les exprimer; il s'embarrasse dans les mots, où aucun sentiment ne le guide; son langage impropre et pénible offre plus de fautes que le premier jet d'un homme dont les idées plus vives se manifestent avec abandon et facilité. C'est ce qu'on a souvent remarqué.

J'écrirais assez bien si je savais penser,

a dit un poète spirituel. Les efforts que l'on fait pour réduire en préceptes textuels l'imitation des grands écrivains, le pouvoir qu'on attribue à l'art d'écrire, cette admiration pour les combinaisons de mots que la force de la pensée a su produire, et où l'on veut voir un calcul pour produire de l'effet, sont des symptômes de la décrépitude des lettres. Ce n'est pas ainsi qu'il faut étudier les chefs-d'œuvre; il faut pénétrer dans l'esprit de l'auteur, chercher quels mouvemens de son âme ont allumé son génie; partager ses impressions, et ne pas le considérer comme un artisan habile. « Ces grandes beautés que nous remarquons dans les anciens, a dit un critique éloquent, sont comme autant de sources sacrées d'où s'élèvent des vapeurs heureuses qui se répandent dans l'esprit des imitateurs. »

C'est donc une recherche fausse et pernicieuse au bon goût que cette dissection de nos grands écrivains, par laquelle on veut découvrir leur méthode de composition. On a été surpris de voir l'auteur que l'Académie a couronné dans son concours, s'attacher particulièrement à montrer La Bruyère comme un savant calculateur des combinaisons du langage. Le livre des *Caractères* était justement celui qui devait le plus éloigner cette

idée ; La Bruyère offre moins qu'aucun écrivain un modèle de la partie artificielle du style : les transitions, la disposition des parties, la liaison et le cours suivi des pensées, le soin d'éviter des disparates dans le ton, toute cette méthode dans le langage, essentielle ailleurs, était là superflue. Nul n'a montré une pensée plus naturellement élancée que La Bruyère. De même qu'il était par son caractère le moins homme de lettres qu'il est possible, aucun livre n'est moins un livre que le sien ; si l'on peut exprimer ainsi la manière dont il s'est affranchi du joug d'une composition suivie.

M. Fabre l'appelle en témoignage pour prouver combien il s'occupait de l'art de l'ouvrier. « L'homme du meilleur esprit est inégal ; il entre en verve, mais il en sort : alors, s'il est sage, il parle peu et n'écrit point. » Bien que ne point écrire quand on ne pense point soit un précepte peu pratiqué de nos jours, il faut convenir que c'est une règle simple et qui ne mène pas loin dans l'art d'écrire : il sera difficile d'en déduire une théorie, et La Bruyère ne nous a point révélé son secret en nous donnant ce conseil.

A la vérité, M. Fabre ajoute : « Un art si profond suppose le talent. » Ne serait-il pas possible de ne plus parler de cet art si profond qui n'a point de règles ; de dire tout simplement que La Bruyère avait du talent, et d'en rechercher le caractère particulier.

Au lieu d'examiner La Bruyère seulement comme écrivain, il eût fallu dire quel était son caractère et l'élévation de son âme ; montrer au milieu de quelles circonstances il se trouvait, et comment elles avaient pu l'inspirer ; rechercher quelles étaient ses opinions

morales, religieuses, politiques, et l'influence qu'elles ont eue sur son livre : en un mot, M. Fabre aurait dû remonter à la source du génie de l'écrivain, au lieu de détailler ses prétendus procédés de composition. C'était le cadre d'un bel éloge académique, plus digne de La Bruyère, plus conforme à son génie, et peut-être mieux assorti à la disposition actuelle des esprits.

EXAMEN

DU PRINCIPE FONDAMENTAL

DES MAXIMES

DE LA ROCHEFOUCAULD (1).

M. DCC. XCVIII.

Le livre entier des Maximes présente cette seule conclusion : QUE NOS VERTUS NE SONT LE PLUS SOUVENT QUE DES VICES DÉGUISÉS.

C'est par-là que l'auteur a commencé son ouvrage; et tout ce qu'il a écrit ensuite semble n'en être que la preuve et le développement.

La Rochefoucauld a-t-il calomnié les hommes,

(1) Cet examen est de M. de Barante père.

comme quelques-uns se plaisent à le répéter? ou bien a-t-il énoncé, comme d'autres le pensent, une vérité fâcheuse, mais incontestable?

Si la vertu est ce sentiment généreux qui nous porte à rechercher et à procurer le bonheur des autres, sans aucune vue d'intérêt personnel, il faut convenir qu'en rapprochant de cette définition tous les faits observés dans la société, on est bien disposé à juger comme La Rochefoucauld de la fausseté de presque toutes les vertus humaines. Soit qu'on lise l'histoire avec quelque attention, soit qu'on étudie autour de soi les hommes et les événemens, il est impossible de ne pas voir la plupart des actions découler de l'intérêt personnel comme de leur source.

Mais n'est-il donc aucun autre mobile, aucun autre principe connu de notre conduite? Cet amour de nous-mêmes, dont l'influence prodigieuse est si évidente et si incontestable, n'est-il balancé par aucun autre sentiment naturel?

L'homme recherche avant tout son bien-être et la satisfaction de ses désirs. Mais le soin de pourvoir à ses besoins ne remplit pas exclusivement son cœur et n'occupe pas tous ses momens : il laisse place à une affection moins vive, et qui nous est également commandée par la nature.

Les hommes sont tous doués d'une disposition d'attrait qui les rend chers les uns aux autres. Celui qui souffre est assuré d'exciter la compassion, et d'intéresser tous ses semblables à son sort. Une espèce de sympathie nous attache à tout être organisé comme nous : c'est elle qui fait que nous nous mettons à sa place, et

que nous nous identifions avec lui, non par le produit de la réflexion et de l'habitude, mais par un sentiment originel et involontaire, qui n'appartient pas seulement aux hommes que nous appelons bons et humains, mais dont il n'y a pas de scélérat qui soit tout-à-fait privé. On aurait tort de prétendre que c'est par un retour sur soi-même que l'on partage la douleur d'autrui. C'est une impression directe, et qui, au lieu de se rapporter à nous, nous dispose à secourir celui qui souffre, même à nos propres périls. Nous partageons la joie des autres, comme leur douleur. La simple vue d'une émotion dans une autre personne nous en fait éprouver une semblable. Un visage gai excite la gaîté. Nous aimons, en un mot, à partager toutes les affections de nos semblables aussitôt que nous en avons aperçu les signes, et avant même d'en connaître les motifs. Nous désirons de même qu'on prenne part à tout ce que nous sentons, et nous serions fâchés de rencontrer des témoins indifférens de ce qui nous arrive ; comme s'il devait exister entre tous les hommes une certaine communauté d'intérêts, et que, selon l'expression de Térence, rien de ce qui intéresse un homme ne fût *étranger* à tous les autres.

Cette disposition naturelle est le principe de toutes les actions généreuses, et produit les seules véritables vertus. Plus faible et moins énergique que l'amour de nous, il est cependant assez sensible à l'observateur pour n'être pas méconnu, et il n'est personne qui ne doive le retrouver dans son propre cœur, en s'examinant attentivement.

La recherche des causes qui nuisent au développe-

ment de ce germe précieux, et qui fortifient le pouvoir de l'intérêt personnel, n'est peut-être pas sans utilité.

Hélas! cette sensibilité native s'émousse tellement par des habitudes contraires, et l'amour-propre accroît si bien, dans l'état de société, l'empire que la nature lui a donné sur nos autres affections, que la plupart des moralistes semblent n'avoir partout aperçu que lui seul. En parcourant les replis du cœur humain, ils nous découvrent sous mille formes l'intérêt personnel comme la cause plus ou moins cachée de nos actions; et l'*humanité,* l'amour de nos semblables, ils n'en parlent même pas, soit qu'ils n'aient pas démêlé ce principe, soit qu'ils l'aient négligé, à cause de la médiocrité de ses effets dans l'espèce d'hommes qu'ils ont observés.

En effet, presque tous ceux qui ont écrit sur l'homme et sur ses passions, semblent bien plus avoir en vue de censurer ses vices que de le porter à la vertu ou de le rappeler à la nature. C'est toujours dans des sociétés vieillies, et au milieu des classes les plus corrompues, qu'ils recueillent les faits. Ils ne recherchent, ils n'observent que les mauvaises actions, comme si c'était la satire de l'homme plutôt que sa peinture qu'ils s'étaient proposé de faire. C'est à la cour, c'est dans le grand monde, c'est parmi ceux qui se mêlent aux affaires publiques, que La Rochefoucauld et La Bruyère ont choisi leurs exemples, ainsi que tous ceux qui ont écrit après eux dans le même genre.

Il s'ensuit qu'en attribuant à leurs observations toute la vérité dont elles peuvent être susceptibles, elles ne s'appliquent qu'aux hommes d'un certain

pays, d'une certaine époque, d'une certaine classe.

L'homme dont La Rochefoucauld a tracé l'image peut donc bien être incapable de vertu, et ne connaître d'autre impulsion que celle de l'intérêt propre, sans qu'il s'ensuive de là que l'homme social en général se soit entièrement dénaturé, et qu'il ait perdu ce sentiment de bienveillance et de sympathie qu'il reçoit en naissant.

Mais comment arrive-t-il que cette empreinte naturelle s'efface presque entièrement du cœur de quelques hommes, et qu'on n'en aperçoive plus la trace? Dans quelles circonstances et par quels moyens l'amour-propre s'empare-t-il de notre âme, pour y dominer seul, ordonner toutes nos actions, et les teindre, pour ainsi dire, toutes de sa couleur, au point que, malgré nos déguisemens, l'œil observateur peut en démêler les nuances, là où le vulgaire ne les avait pas aperçues?

L'homme, on doit en convenir, est disposé à aimer son semblable, à partager ses affections, à compatir à ses peines, et à les soulager : mais un sentiment plus impérieux l'appelle, avant tout, à rechercher son bien-être et ses propres jouissances. Les obstacles qu'il rencontre dans cette recherche allument ses passions; car les passions ne sont que des désirs irrités avec violence par les difficultés. L'homme qu'agite un mouvement passionné écarte tout ce qui le sépare de l'objet qu'il désire; il ne connaît point de péril; il s'oublie lui-même, et sacrifie tous ses autres intérêts à celui qu'il brûle en ce moment de satisfaire. Serait-il possible qu'il écoutât alors la voix de la compassion et de la bienveillance, lorsque tout a disparu devant lui, hors l'objet

qu'il veut posséder et les obstacles qu'il lui faut vaincre? S'il aperçoit ou redoute dans son semblable des prétentions communes, il s'établit dès-lors avec lui en état de guerre; et, ruse ou violence, il se croit tout permis contre un ennemi.

Ainsi, plus l'homme éprouve de passions, et moins il obéit au principe naturel qui l'attire vers ses semblables et les lui fait chérir. Plus il a de besoins, et par conséquent de désirs, plus il doit se passionner souvent. Son intérêt personnel, embrassant plus d'objets, rencontre des obstacles plus fréquens et plus difficiles, et se trouve croisé par l'intérêt semblable d'un plus grand nombre de prétendans.

Il faut en conclure que celui dont la position et les habitudes multiplient et aiguisent sans cesse les désirs, est par cela seul moins disposé aux actions généreuses, et plus livré à l'influence de l'amour-propre.

L'homme ne peut faire de progrès dans l'état civil, sans étendre ses connaissances et ses relations, et sans acquérir par conséquent de nouveaux besoins.

Je ne veux point en tirer la conséquence que l'homme, hors de la société et dans le simple état de nature, est meilleur et plus vertueux. Je ne saurais concevoir l'homme sans société; et cet état de nature, si souvent décrit, quoique jamais observé, ne m'a toujours paru que l'ouvrage de l'imagination de ceux qui le supposent. L'état de nature est pour nous l'état de société; car nous avons été créés essentiellement sociables: si nous vivions isolés, où seraient pour nous les occasions d'exercer nos facultés naturelles, et cette inclination qui nous attache à nos semblables? Mais une lon-

gue civilisation altère et corrompt, dans plusieurs classes d'hommes, ces dispositions naturelles, et détruit presque entièrement le contre-poids donné à notre intérêt propre.

Dans l'état ordinaire de la société, le besoin d'être vêtu, nourri et défendu des injures de l'air, ne peut pas allumer de violentes passions. Le nombre de ceux pour qui ces premiers besoins de la nature ne sont pas assurés pour chaque jour est infiniment petit.

L'amour et la poursuite de ses jouissances produisent, à la vérité, des affections plus ardentes; mais il faut, pour que l'amour devienne une passion impétueuse, qu'il s'allume dans l'âge fougueux de la jeunesse, et qu'il ait rencontré des obstacles considérables. Cette passion même n'est que passagère : elle tourmente et embellit quelques instans de notre vie; et, si sa violence la fait compter parmi les mouvemens qui troublent en nous l'ordre de la nature, son peu de durée doit la faire considérer comme produisant des effets moins importans et moins nombreux que les autres passions.

Si nos besoins étaient bornés là, si nous n'avions d'autre désir que celui de les satisfaire, l'intérêt personnel aurait peu de vœux à former, peu d'obstacles à vaincre, peu de rivaux à éloigner; et la bienveillance pour les autres s'exercerait sans presque aucun empêchement.

Mais le désir des préférences, la soif des richesses et de la domination, l'envie, les prétentions, et une foule de besoins factices, sont les produits successifs de l'état social.

Aussi impérieuses, aussi pressantes que la faim et la soif, l'ambition et l'avarice occupent l'âme tout entière de quelques hommes, dirigent et commandent toutes leurs actions. Elles s'irritent par la possession même de l'objet qu'elles poursuivent; et, tandis que les passions produites par les besoins de la nature ont un cours réglé et un terme nécessaire, celles-ci sont une source de désirs toujours inépuisables, et ne laissent à l'intérêt personnel aucun instant de repos ou d'inaction.

Cependant, à côté de ces hommes, on en voit un grand nombre qui, ne connaissant presque d'autres besoins que ceux de la nature, emploient utilement leur activité dans un travail qui assure leur subsistance et les dérobe à l'ennui. Ils ne rêvent point aux dignités; ils n'espèrent point les richesses : n'ayant presque rien à disputer aux autres, ils ne sont en hostilité avec personne. Rien n'étouffe chez eux l'instinct naturel de la compassion et de la bienfaisance. Ils sont bons, et surtout heureux. Oui, dans les classes qui sont placées à une grande distance des vains objets de l'ambition, on rencontre souvent encore les plus doux sentimens d'humanité, de bienveillance, d'hospitalité. Là, des hommes font du bien à leurs semblables, sans en espérer aucun retour, sans en retirer aucun avantage personnel. Ils ne cherchent pas de témoins de leurs actions, ils ne sont point payés par la gloire : leur seule récompense est ce plaisir pur que la nature a attaché à la bienfaisance, et que chacun sent, lorsque l'intérêt personnel ne le livre pas à des désirs contraires.

Dans tout état bien gouverné, le désir vif du

pouvoir, des richesses et de la renommée; toutes ces passions enfin, si destructives de la bienveillance générale, ne peuvent exister que pour un très-petit nombre.

Personne en effet ne désire long-temps ni fortement ce qu'il ne peut pas espérer; l'impuissance d'obtenir est la limite devant laquelle nos vœux viennent toujours s'arrêter. Une main sage pose cette limite, en assignant des conditions de fortune, d'éducation ou de services déjà rendus, à la possession des places qui confèrent l'autorité publique. L'acquisition même des richesses exige un genre de travaux qui suppose de certaines connaissances, et conséquemment un apprentissage; elle a besoin aussi presque toujours de l'avance de quelque richesse déjà acquise.

Lorsque la société est soumise à des règles stables, ceux qui n'ont pas les conditions indispensables pour obtenir ne s'épuisent pas inutilement à désirer. Ils sont hors de la carrière, et c'est loin d'eux que le combat s'engage entre ceux-là seuls auxquels il n'est pas évidemment impossible de parvenir au but.

Mais toutes les fois que le Gouvernement éprouve des agitations, et que sa forme est menacée de quelques changemens, l'espérance de parvenir à des avantages auxquels on n'aspirait pas auparavant entre tout-à-coup dans le cœur de plusieurs: avec cette espérance, se développent bientôt le désir et toutes les passions qu'il mène à sa suite. Des factions opposées se mesurent ensemble pour savoir à qui demeurera le profit du changement. Dans cette lutte, tous les moyens de vaincre sont employés sans distinction : les vertus

s'effacent presque partout, ou ne sont plus que les déguisemens du vice.

Plus ces mouvemens se prolongent, plus la corruption devient universelle; parce que plus le dénouement se recule, et plus il y a de personnes successivement appelées à espérer comme les autres, et à se passionner pour les mêmes objets.

Que si, au milieu de ces convulsions politiques, toutes les richesses sont comme mises en commun pour être offertes à la cupidité de tous; si l'appât de toutes les jouissances est sans cesse présenté à ceux qui n'en avaient pas même l'idée; si, pour exercer le pouvoir, il ne faut ni vertu, ni science, ni garantie d'aucune espèce; si, enfin, des prédications publiques et des exemples nombreux apprennent à chacun que ses vœux peuvent tout embrasser, parce que rien n'est au-dessus de ses espérances, c'est alors que l'intérêt personnel, recevant de toutes parts des alimens inconnus, tout homme devient presque nécessairement l'ennemi de son semblable. Comme la fermentation est toujours d'autant plus violente qu'elle agit sur une masse plus grande, on voit alors éclore des crimes nouveaux; et l'on contemple avec étonnement et avec horreur des effets encore inouïs de l'intérêt personnel. Les passions, dégagées de toute contrainte, se montrent ouvertement. L'apparence de l'utilité publique n'étant plus même nécessaire à leur succès, elles ne travaillent que pour elles-mêmes, et leurs ravages ne reçoivent aucune compensation des avantages qu'elles produiraient dans des temps moins orageux.

En effet, l'ambition, lorsqu'elle se voit éloignée,

par de certaines conventions sociales, du but qu'elle voudrait atteindre, peut devenir utile à la société. C'est à force de travaux, et souvent de services ou de gloire, qu'elle arrive au terme qu'on lui avait rendu difficile : elle lutte bien plus contre les choses que contre les personnes. Si elle a des rivaux à écarter, ce n'est point à force ouverte qu'elle les combat ; elle ne tend pas moins à les surpasser par de belles actions, qu'à les supplanter par la ruse. C'est leur défaite, et non leur destruction qui lui est nécessaire. Mais, lorsque ce n'est plus dans la nature même des choses qu'on rencontre les obstacles à leur possession ; lorsque l'on a uniquement à vaincre la résistance de celui qui possède déjà, ou la concurrence de celui qui voudrait aussi envahir, les passions n'ont à s'exercer que contre les hommes ; elles tendent nécessairement à anéantir par tous moyens les personnes dont l'existence est un obstacle à leurs jouissances : rien n'arrête ou ne tempère alors leur féroce cruauté.

Dans ces jours sanglans de révolutions, la pitié, l'humanité, tout principe bon et généreux semble avoir été arraché du cœur de l'homme, et il est sans doute malaisé de reconnaître en lui aucune disposition à la vertu.

Les temps où vécut La Rochefoucauld sont loin de ressembler à ceux que nous avons parcourus depuis cinq ou six ans. Mais, à cette époque, les passions sociales furent aussi mises en fermentation par les événemens ; s'il ne vit pas, comme nous, tous les élémens des passions les plus viles et les plus atroces mis à la fois en activité dans toute la France et parmi toutes les classes de citoyens, il est vrai du moins que des inté-

se montre ouvertement qu'en l'absence de l'autre; ou, s'il se place quelquefois à côté de lui, parvient à peine à en balancer les effets et à en tempérer l'activité.

L'homme trouvant peu d'obstacles à la satisfaction de ses besoins réels, les occasions qui le mettent aux prises avec l'intérêt opposé de ses semblables seraient infiniment rares s'il ne se créait pas à lui-même des besoins factices. Sans ces besoins, qui établissent entre les hommes une concurrence réciproque, et presque un état d'hostilité, la plus grande partie de leurs actions aurait un but généreux et désintéressé. Ils travailleraient, sans aucune vue personnelle, au bonheur les uns des autres, et trouveraient le leur à satisfaire ce doux penchant de la nature.

Législateurs, voulez-vous rendre les hommes bons et heureux, voulez-vous établir solidement la prospérité en faisant germer la vertu? Que toutes vos institutions favorisent le développement des inclinations généreuses que nous a données la nature.

Que les habitudes sociales ajoutent, s'il se peut, aux principes d'humanité et de bienfaisance, tout le poids qui leur manque pour contre-balancer l'intérêt personnel. Que vos établissemens publics rappellent sans cesse les hommes à la bienveillance mutuelle et à la tendre compassion. Que vos lois ne soient, s'il est possible, que les conséquences de cette maxime sainte : *Aimez votre prochain comme vous-même.*

Une politique sage devrait, dans tous les états, donner à cette morale pure et sublime l'autorité de la religion; afin que, mieux observée, et respectée par les motifs qui touchent le plus les hommes, elle pût

amener, avec la vertu, la plus grande félicité publique.

Mais pour maintenir l'équilibre entre les deux principes naturels de nos actions, ce n'est pas assez d'aider et de seconder le plus faible, il faut aussi contenir et réprimer celui qui, se trouvant le plus fort, tend continuellement à l'usurpation. Que l'avarice reçoive des règles et un frein; qu'elle devienne l'aiguillon de l'industrie et l'instrument de la richesse commune, sans jamais attaquer les fortunes particulières. Que l'ambition, avertie sans cesse qu'elle ne doit pas tout oser, ne s'élève que par les services ou le mérite; et au lieu de produire des rivalités basses et haineuses, elle ne conseillera que de grandes choses et des actions héroïques.

L'art des gouvernemens n'est donc pas d'étouffer l'intérêt personnel. Cette entreprise chimérique contrarie la nature, et serait impossible à exécuter; elle tendrait d'ailleurs à dégrader l'homme, en lui ôtant son principal ressort, sa première cause d'activité.

L'intérêt personnel peut imiter et presque égaler la vertu, pourvu qu'on sache en modérer et en diriger l'essor. Il faudrait donc le conserver, quand même on aurait la possibilité de le rendre nul : mais il faut en régler l'usage, et en balancer les efforts; il faut en surveiller la direction, et la faire concourir à l'utilité générale.

Ce but est plus facile à obtenir, et sans doute plus profitable au genre humain, qu'une humilité monastique, et un renoncement à soi-même auquel personne n'atteindra jamais.

La recherche des véritables principes de nos actions

n'est donc pas une vaine curiosité. En nous montrant l'amour de nos semblables comme la source de tous les mouvemens généreux, de toutes les vertus qui en méritent véritablement le nom, elle nous enseigne combien il importe de ne pas laisser inutile ce germe précieux; et si nous découvrons dans l'amour de nous-mêmes une cause plus active, si une expérience terrible nous apprend que ce sentiment peut s'exalter devant des besoins qui n'ont rien de réel, et nous pousser au crime pour les satisfaire, nous saurons alors de quel intérêt il est pour nous de résister à des désirs qui éteindraient en nous les semences de la vertu. Nous chercherons à fortifier par l'habitude le sentiment de bienveillance et de sympathie naturelle contre lequel notre amour-propre combat trop souvent.

Il est avantageux aussi de distinguer les vrais caractères de la vertu, et de savoir que les actions qui en portent l'apparence peuvent n'être que des vices déguisés, si elles ne sont pas inspirées par l'amour de nos semblables, et n'ont pas pour fin véritable leur utilité et non la nôtre. La vertu n'est point arbitraire. Quels que puissent être les jugemens des hommes, elle ne peut exister dans des actions qui sont hors de la nature. Tout ce qui choque les principes de bienveillance, de compassion et d'humanité, est nécessairement mauvais et criminel. C'est toujours contre la nature, et non au-dessus d'elle, qu'on s'élève en agissant de la sorte. Laissons dire les sophistes qui ont intérêt à encourager ou à absoudre le crime : la vraie vertu est d'aimer son semblable. Gardons-nous aussi de restreindre ce titre, et de circonscrire le cercle de ceux à qui nous devons

faire du bien. Ce ne sont pas seulement les hommes qui sont liés à nous par un intérêt commun, ou par des opinions semblables : ce sont tous les hommes, ce sont tous les êtres organisés comme nous, pour lesquels la nature nous a doués d'un sentiment d'amour. Si nous ne chérissions que ceux qui pensent comme nous, si nous avions le droit de refuser tout sentiment d'*humanité* à ceux qui pensent autrement, demain peut-être nous égorgerions ceux pour qui nous nous sommes passionnés aujourd'hui. Car qui peut répondre de leur persévérance et de la nôtre dans la même croyance et dans le même parti ? A quels signes d'ailleurs pouvons-nous reconnaître d'abord si un homme obtiendra ou non notre bienveillance ? Le jugement que nous porterons de ces dispositions politiques ou religieuses sera-t-il jamais assez prompt et assez sûr ? Il n'y a qu'un signe auquel on ne peut être trompé : c'est celui dont la nature a marqué tous les hommes, en les créant *semblables*.

Voyez combien de maux peut entraîner toute restriction, toute modification de ce principe général. Voyez les chrétiens, pour qui l'amour du *prochain* est une loi divine et un précepte fondamental, se déchirer dans des guerres longues et sanglantes, toutes les fois qu'ils ont appliqué le titre de *prochain* et de frère aux seuls hommes qui pensaient comme eux. L'intolérance politique et le fanatisme religieux sont également funestes aux sociétés, et détruisent également le bonheur public, en anéantissant le principe des vertus, sous prétexte de le resserrer. Ne donnons donc aucune borne à un sentiment que la nature n'a pas limité.

Mais si nous voulons conserver sans altération cette inclination de bienveillance générale que nous avons reçue en naissant, ne cherchons point à multiplier ou à exciter les désirs de l'intérêt personnel. Évitons de nous mêler au mouvement qui entraîne vers les distinctions sociales la plupart des hommes dont la subsistance est assurée sans aucun travail. Craignons d'affaiblir la plus heureuse disposition de l'homme, et de diminuer en même temps le bonheur de notre vie, pour l'espoir si souvent trompé de faire un peu de bruit ou de devenir un peu plus important. Si notre patrie est troublée par des orages civils, si elle est en proie à des factions qui se déchirent; c'est alors surtout qu'il importe à notre vertu et à notre repos de nous éloigner du foyer des affaires. C'est alors que nous ne pouvons rechercher l'avantage le plus mérité ou la récompense la plus juste, sans avoir pour rivaux ou pour ennemis la plus grande partie de nos concitoyens, et sans craindre de leur part tout ce que l'intérêt personnel peut inspirer de plus coupable. Aigris par les torts des autres, c'est en les imitant, et peut-être en les surpassant, que nous chercherions à les repousser.

Dans tous les temps, mais surtout dans les momens de troubles et de révolution, c'est en bornant ses besoins et ses desirs qu'on peut vivre paisible et sans reproche. C'est en écartant loin de soi les occasions de toute entreprise nouvelle de l'intérêt personnel, qu'on en prévient les effets nuisibles.

C'est ainsi que La Rochefoucauld, convaincu par l'expérience que notre intérêt propre est le principe le plus puissant de nos actions, et qu'il ne peut être mis en

opposition avec celui des autres sans produire des inimitiés, et souvent des crimes, fut dégoûté de toutes les jouissances de l'ambition, et ramené dans la retraite de la vie privée. Cultivant les lettres sans prétention et sans rivalité, vivant au milieu d'une société choisie, où personne n'avait d'intérêt opposé aux siens, il ne connut plus d'autre besoin que celui du commerce de l'amitié et des communications de l'esprit. En lui donnant satisfaction, il ajoutait au bonheur et aux plaisirs des autres, bien loin d'attaquer leur intérêt ou leur amour-propre. Il fut donc heureux alors, et ne nuisit à personne, parce que ses réflexions l'avaient averti de se tenir en garde contre un principe d'action dont il avait découvert la trop grande influence. L'exemple de sa vie nous apprend quel usage nous devons faire de ses maximes; c'est le supplément, et pour ainsi dire le commentaire pratique de son livre.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

De l'Histoire. . . . . Page 1
Remontrances.. 46
Des Essais sur l'Histoire de France. 74
Sur l'Histoire de Philippe Auguste. 95
Histoire des Français aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. 101
Le Jouvencel. 137
De la Mort de Henri III, et des drames historiques. 172
Des Mémoires de Brienne et du Siècle de Louis XIV. 192
Des OEuvres de Lemontey et du Siècle de Louis XIV. 210
Sur les Tableaux de genre et d'histoire. 251
Jacques Bonhomme.. 285
Histoire de la guerre de la Péninsule, sous Napoléon. 313
Histoire de Pologne. 323

De l'Éducation domestique. 329
Sur l'Éducation progressive. 345
Des Œuvres diverses de M. le baron Auguste de Staël. 359
Sur l'Éloge de La Bruyère. 370
Examen du principe fondamental des Maximes de La Rochefoucauld. 377
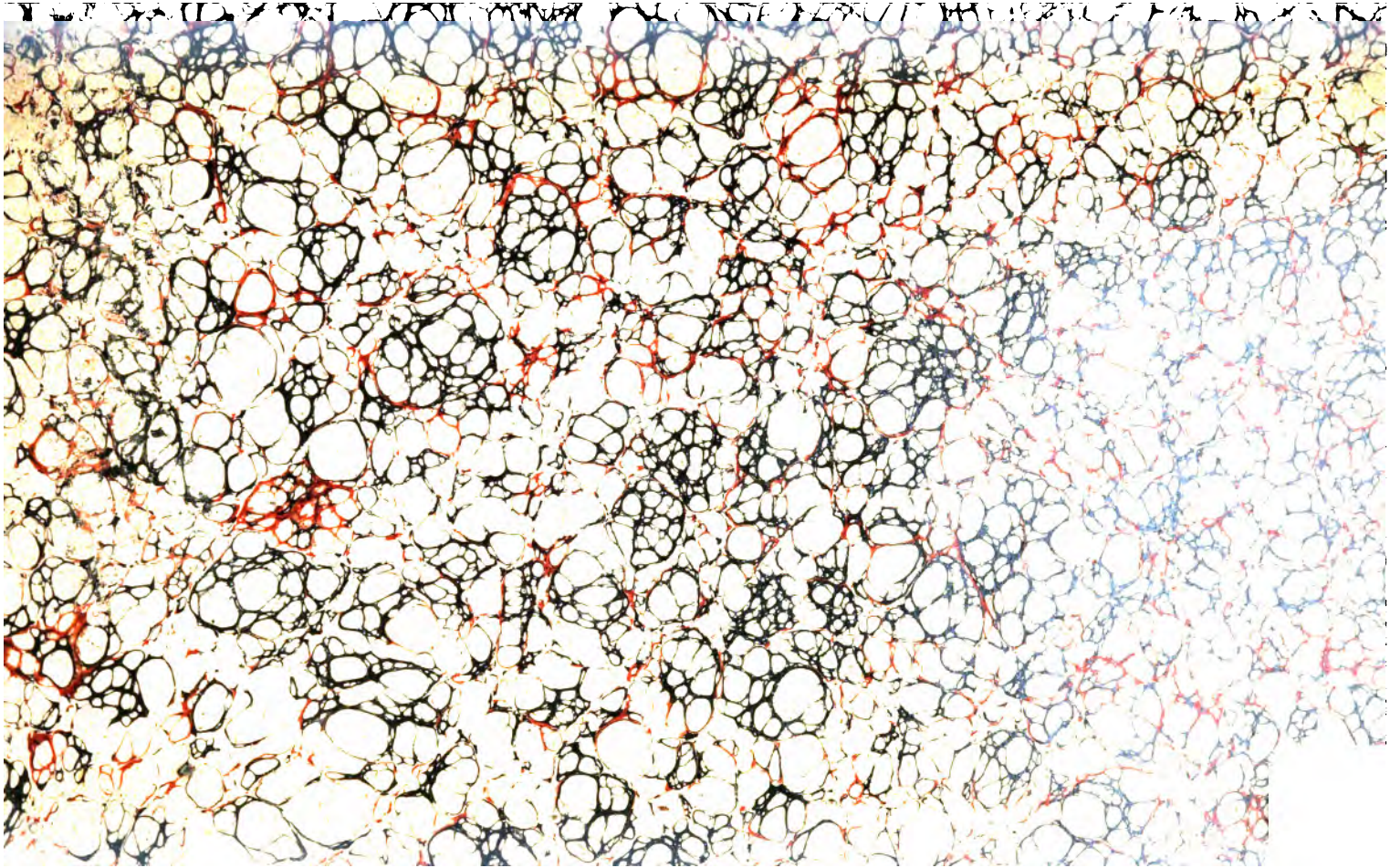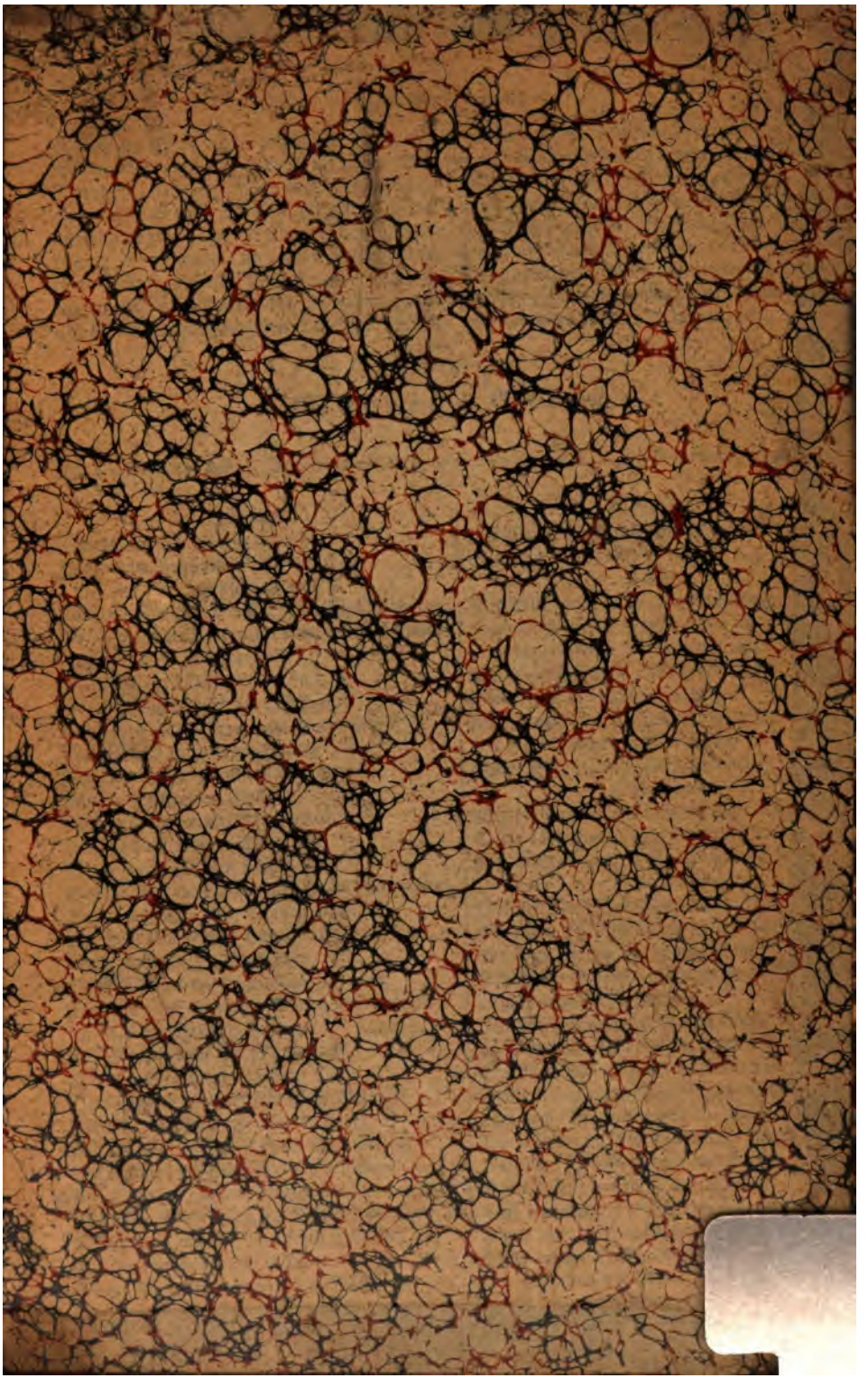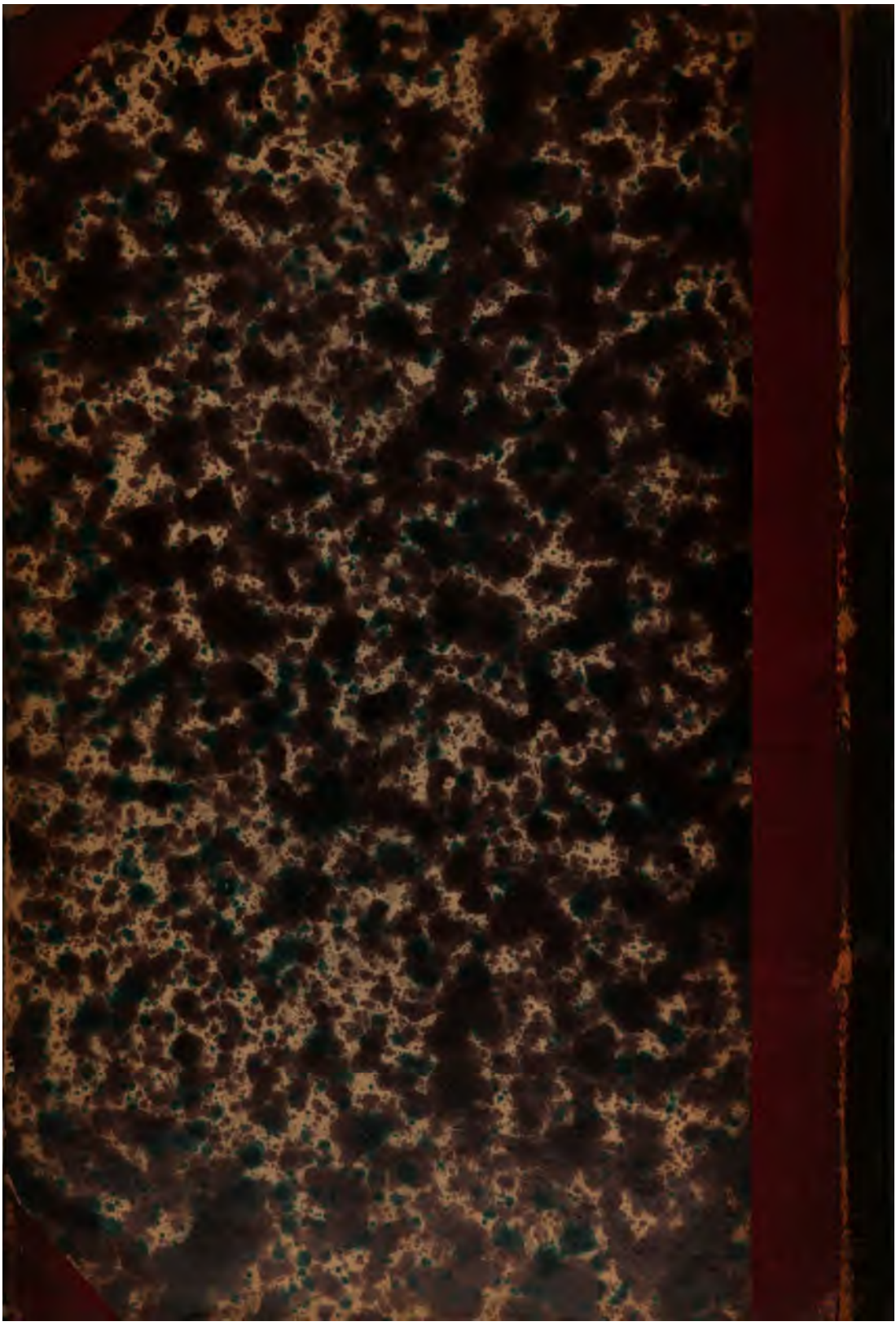
FIN DE LA TABLE ET DU DEUXIÈME VOLUME.